

**QUELS PLACE ET RÔLES  
POUR L'AGRICULTURE À MAYOTTE ?**

**BILAN-DIAGNOSTIC DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**3<sup>e</sup> EDITION - NOVEMBRE 2002**

CIRAD - ANTENNE DE MAYOTTE

« Systèmes d'activités, organisations et développement local »  
(SODEL)

CIRAD-TERA  
N°06/2002

Février 2002

Le rapport de l'étude « *Quels place et rôles pour l'agriculture à Mayotte ? Bilan-diagnostic du développement local* » a été réalisé par une équipe de chercheurs des programmes Agricultures familiales (AF) et Tropiques humides et insulaires (THI) du département Tera basés à Mayotte, Montpellier et la Réunion.

#### **EQUIPE DE REDACTION**

Mouridi Bina (Cirad Mayotte)  
Philippe Bonnal (AF Montpellier)  
Bruno Losch (AF Montpellier)  
Cécile Martignac (THI La Réunion)  
Marie-Rose Mercoiret (AF Montpellier)  
Marc Piraux (THI La Réunion)  
Emmanuelle Sourisseau  
Jean-Michel Sourisseau (AF Mayotte)

#### **EDITION DU RAPPORT FINAL**

Bruno Losch, Jean-Michel Sourisseau

#### **COORDINATION GENERALE DE L'ETUDE**

Bruno Losch, Jean-Michel Sourisseau

---

Losch B., Sourisseau J-M. (coord.), 2002. *Quels place et rôles pour l'agriculture à Mayotte ? Bilan-diagnostic du développement local*. Mamoudzou, Montpellier, France, Cirad, 234 p.

---

*Photos de couverture : Mouridi Bina et Jean-Michel Sourisseau*

## **RESUME**

L'agriculture mahoraise est souvent considérée comme peu dynamique et en perte de vitesse et les services techniques ont eu pendant longtemps des difficultés à ajuster leur offre d'appui aux besoins des ruraux. Au-delà de quelques agriculteurs réputés « modernes », cette agriculture concerne pourtant la majorité des ménages de l'île, tant en milieu urbain que rural. Elle est clairement insérée dans le tissu économique et social local grâce à des systèmes d'activités complexes qui permettent de gérer des objectifs multiples (alimentation, revenu monétaire, maîtrise foncière, préservation du milieu naturel et du patrimoine, entretien des réseaux de solidarité). Les dynamiques collectives locales sont nombreuses et s'expriment d'abord au niveau des quartiers et des villages. Leur foisonnement contraste avec les dysfonctionnements récurrents des organisations agricoles officielles, souvent impulsées par « en-haut », et qui ne concernent qu'une minorité de ménages.

L'étude de bilan-diagnostic du développement local à Mayotte propose une perspective nouvelle pour le débat agricole : il s'agit de passer d'une approche trop exclusivement sectorielle et productiviste à une vision plus large du développement rural et territorial, en référence aux importants défis que doit affronter la Collectivité départementale. L'agriculture mahoraise ne peut se réduire aux seules questions de la production et du marché ; son devenir est aussi lié aux rôles qu'elle est susceptible de jouer en termes d'emploi, de gestion des ressources et d'aménagement du territoire. Par l'entretien des paysages, elle peut aussi contribuer à la promotion d'une image de marque pour « l'île au lagon ».

Cette nouvelle approche implique la reconnaissance des multiples fonctions de l'agriculture mahoraise. Elle nécessite d'approfondir encore la connaissance des réalités économiques et sociales mais aussi de renforcer les capacités d'analyse et de négociation des ruraux, qui sont des préalables à un véritable débat local et à la rénovation des dispositifs d'appui aux activités rurales.

MOTS-CLES : Mayotte, agriculture, pluri-activité, multifonctionnalité, développement local.

## **ABSTRACT**

### **What future for agriculture in Mayotte? Assessment of local dynamics**

Agriculture in Mayotte is often considered as lacking dynamism and slowing down. For a long time the technical services have found it difficult to adjust their support to the needs of the rural people. However, apart from a few farmers with the reputation of being progressive, this agriculture concerns most of the households on the island, town dwellers as much as country folk. It is clearly woven into the local economic and social fabric due to activity systems whose complexity responds to a multiplicity of objectives (food supply, monetary income, control of land ownership, conservation of natural resources, preservation of personal and cultural heritage, and maintaining social solidarity networks). There are numerous local collective initiatives, expressed primarily at the level of neighbourhoods and villages. Their proliferation contrasts with the recurrent dysfunction of the official agricultural organisations, which are often initiated from 'above', and which concern only a minority of households.

The assessment of the local dynamics of Mayotte proposes a new perspective for the debate on agriculture: to move away from an over exclusive sectorial and production oriented approach towards a wider vision of rural and territorial development, in relation to the considerable challenges faced by the country. Agriculture in Mayotte cannot be reduced to questions on production and markets alone; its future is also related to the roles it could play in employment, resource management and town and country planning. By preserving the landscapes it can also help to promote a stylish image for the 'lagoon island'.

This new approach implies that the multiple functions of agriculture in Mayotte be recognised. It also requires a deeper knowledge of the economic and social realities and the strengthening of the rural people's capacities to analyse and negotiate. Without these preconditions, a meaningful local debate cannot be opened, and the rural support service cannot be renovated.

Key words: Mayotte, agriculture, pluri-activity, multifunctionality, local dynamics

## SOMMAIRE

Résumé.....	v
Avant-propos.....	xiii
Synthèse de l'étude.....	xv
<b>Chapitre introductif : le « débat agricole » et les défis mahorais .....</b>	<b>1</b>
1. Genèse de l'étude : la demande initiale et son évolution .....	3
2. Handicaps et défis d'une transition accélérée : sortir du scénario tendanciel .....	4
3. De l'agriculture au développement local : sortir de la seule vision sectorielle .....	12
<b>Chapitre I : l'agriculture mahoraise et son contexte : société rurale et dynamiques agricoles .....</b>	<b>19</b>
1. Une ruralité ancrée dans les réseaux familiaux et l'espace social villageois.....	21
2. L'échec de l'économie de plantation et la persistance d'une agriculture familiale à vocation vivrière .....	29
3. La situation actuelle de l'offre agricole et des marchés : premiers éléments d'analyse .....	34
<b>Chapitre II : Les systèmes d'activités des ménages agricoles mahorais .....</b>	<b>55</b>
1. Les caractéristiques des ménages agricoles mahorais enquêtés .....	58
2. Proposition de typologie des ménages agricoles mahorais.....	73
<b>Chapitre III : Les dynamiques collectives .....</b>	<b>93</b>
1. Evolutions et permanences des réseaux familiaux et sociaux .....	96
2. Une intense dynamique associative .....	101
3. Les organisations agricoles .....	109
4. Les dynamiques territoriales.....	139

<b>Chapitre IV : La représentation spatiale des dynamiques agricoles .....</b>	<b>153</b>
1. Un accroissement général des surfaces agricoles sur l'île .....	155
2. Les facteurs structurant l'occupation de l'espace .....	157
3. Une proposition de zonage des dynamiques agricoles .....	163
4. La dimension spatiale des systèmes d'activités : une lecture par commune.....	180
5. Perspectives .....	184
<b>Chapitre V : Aperçus sur l'offre institutionnelle d'appui au monde agricole.....</b>	<b>185</b>
1. Aperçus sur les dispositifs d'appui en faveur de l'agriculture .....	187
2. Eléments d'analyse sur les aides examinées en Commission d'orientation agricole .	194
3. Aperçus sur les aides sectorielles de l'Odeadom.....	198
4. Eléments de synthèse sur les aides directes à l'agriculture .....	201
<b>Chapitre VI : quelles orientations pour l'action ?.....</b>	<b>205</b>
1. Une perspective nouvelle .....	207
2. Des thèmes prioritaires .....	210
Bibliographie .....	219
Glossaire des termes mahorais utilisés.....	227
Liste des sigles et acronymes .....	231
Table des illustrations.....	233
Annexes .....	235
Table des matières	

## **DISPOSITIF DE L'ETUDE**

*Cirad - Mayotte (programme Sodel) :*

Jean-Michel Sourisseau et Mouridi Bina ont participé à toutes les étapes et composantes de l'étude.

### **COLLECTE DES DONNEES ET REDACTION, PAR THEME TRAITÉ**

*Programme « Agricultures familiales » du Cirad-Tera (Montpellier) :*

Philippe Bonnal : systèmes d'activités des ménages agricoles.

Bruno Losch : cadrage général, filières et marchés et coordination de l'étude.

Marie-Rose Mercoiret : dynamiques collectives.

*Programme « Tropiques humides et insulaires » du Cirad-Tera (la Réunion) :*

Marc Piraux et Cécile Martignac : représentation spatiale des dynamiques agricoles.

Emmanuelle Sourisseau : filière des produits de la mer et dynamiques territoriales.

### **COLLECTE DES DONNEES ET/OU COLLABORATION TECHNIQUE**

*Service de développement agricole (DAF) :*

Roger Manguin (chef de service), Mounirou Ahmed (chef de service adjoint), Ali Robert, Mariame Djoumoi, Moussa Salim M'Kou, Mouslimou Ma-Ouard, Moustoifa Abdou, Hakimou Halidi (conseillers agricoles) : systèmes d'activités des ménages agricoles.

*Section agriculture de la Chambre professionnelle de Mayotte :*

Assani Rachidi (animateur auprès des groupements maraîchers) : dynamiques collectives.

*DESS « Développement agricole », INA-PG, IEDES (Paris) :*

Isabelle Celeste et Nabah-Eddine Djalim : systèmes d'activités, histoire agraire.

### **ENQUETES AUPRES DES MENAGES AGRICOLES**

Nafissa Ali, Ali Moussa, Ahmed Moussa, Ahmed Moussa Kassim, Anfane Brahime, Mohamed Ali Velou, Mohamed Achiraffi, Mohamadi Hamidou, Moussa Saïd, Moustadrane Youssouf, Saïd Abdou Sohir, Saïd Binali, Saïd Moussa, Saïdou Vita (assistants des conseillers agricoles, SDA/DAF).





## AVANT-PROPOS

L'étude de bilan-diagnostic du développement local à Mayotte a été réalisée dans le cadre de la convention signée en avril 2001 entre l'Etat, la Collectivité départementale de Mayotte et le Cirad au titre du XII<sup>e</sup> contrat de plan (2000-2004). Elle constitue la première opération du programme de recherches SODEL (Systèmes d'activités, organisations et développement local) du Cirad à Mayotte.

Cette étude a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Préfecture de Mayotte et a bénéficié d'un comité de pilotage présidé par M-H. Desbazeille, secrétaire générale adjointe de la préfecture et composé de :

F. d'Achery, M. Ahamada, A. Abdou, conseillers généraux de Koungou, Bandraboua et Tsingoni ;  
A. Mohamed, A. Hamada, M. Madi, maires de Mtzamboro, Dembeni et Bandrele ;  
L. Mayeux, directeur de l'agriculture et de la forêt ;  
M-A. Boinahery, J. Domalain, section agriculture de la Chambre professionnelle de Mayotte ;  
F. Marcinkowski, chef de mission du Cnasea ;  
J. Blazquez, responsable du Centre de Ressources (EPN de Coconi).

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises : le 21/5/01 pour la validation des termes de référence, le 25/6/01 pour la présentation des premiers résultats suite aux missions d'appui externes et le 6/12/01 pour la restitution finale des travaux.

L'étude a été réalisée entre mai et octobre 2001 pour les travaux d'enquête, d'octobre à décembre pour le traitement et l'analyse des résultats et de janvier à février 2002 pour la rédaction du rapport final.

Les travaux d'enquêtes auprès des ménages agricoles ont été conduits en partenariat avec le Service développement agricole de la Direction de l'agriculture et de la forêt dans le cadre d'une convention *ad hoc*.

Le suivi de l'ensemble de l'étude a été réalisé par l'équipe Sodel du Cirad Mayotte qui a bénéficié de plusieurs missions d'appui du Cirad depuis Montpellier et La Réunion ainsi que d'une équipe de stagiaires de l'INA-PG-IEDES.

Les conclusions des travaux seront présentées début mars 2002 auprès du Conseil général de Mayotte.

L'équipe du Cirad tient à remercier l'ensemble des personnes et institutions qui ont apporté leur concours au bon déroulement de l'étude :

- la Préfecture de Mayotte et le Conseil général
- les membres du comité de pilotage
- la Direction de l'agriculture et de la forêt et notamment les responsables, conseillers agricoles et assistants du Service développement agricole
- les agents de la section agricole de la Chambre professionnelle de Mayotte
- toutes les personnes enquêtées : élus, responsables de services, responsables d'organisations agricoles, techniciens de l'agriculture, chefs d'entreprises
- enfin, et surtout, les familles mahoraises qui se sont prêtées avec patience, gentillesse et franchise à des questionnaires et discussions longs et détaillés

## **NOTA**

- Dans l'ensemble du texte les mots en *shimaore* ont été écrits en italique. Un astérisque signale la première apparition du mot et renvoie au glossaire situé p. 227.
- Dans l'ensemble du texte et les annexes, les différentes valeurs monétaires ont été présentées simultanément en francs et en euros.

## **SYNTHESE DE L'ETUDE**

Cette étude de bilan-diagnostic est née d'un double constat :

- un manque crucial de données de base sur l'agriculture locale et un besoin d'état des lieux : Mayotte ne dispose pas encore de RGA et est le seul territoire de la République où les productions agricoles finales et marchandes ne sont pas connues
- une déconnexion entre le débat agricole et les grands défis de Mayotte imposant de remettre l'agriculture dans la perspective plus générale de l'évolution d'ensemble du territoire : il n'est pas possible de raisonner le futur de l'agriculture en dehors de son contexte global.

### **LE DEBAT AGRICOLE ET LES DEFIS MAHORAI**

Mayotte est caractérisée par des perspectives d'évolution à moyen terme extrêmement préoccupantes :

- La croissance démographique est exceptionnelle avec un taux annuel de 5,7 % : la population de l'île, estimée à 160 000 personnes, a été multipliée par quatre en trente ans ; à ce rythme, elle serait de 470 000 habitants en 2020, soit une densité de plus de 1 200 hab./km<sup>2</sup>.
- A cette croissance démographique s'ajoute un flux d'immigration mal maîtrisé, en provenance en particulier des îles voisines, avec une population immigrée de l'ordre de 30 000 personnes et le plus fort taux de reconduite à la frontière du territoire national.
- La perspective de croissance économique est lourdement grevée par les handicaps structurels d'une petite économie insulaire – géographie difficile, surcoûts liés à l'éloignement, faiblesse du marché intérieur, absence d'économies d'échelles – accentués par les caractéristiques de l'outre-mer français (impact du niveau de vie et des normes sociales sur le coût des facteurs) qui réduisent fortement la compétitivité.
- Une transition institutionnelle rapide (intégration complète dans la République), caractérisée par un rattrapage général sur le plan économique et social qui se traduit par des ajustements délicats en termes d'équilibre social (impact de la scolarisation, des mises aux normes juridiques, hausse rapide du revenu moyen et modification des modes de consommation) ; il en découle une société fortement compartimentée avec des oppositions émergentes entre jeunes et « vieux » (rupture scolaire), salariés et non salariés (différenciation sociale), différences d'origine (population mahoraise, métropolitaine, immigrée).

Ces changements débouchent sur des défis majeurs :

- comment intégrer les milliers de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail ?
- comment accompagner la croissance des besoins en termes d'équipements, d'infrastructures, de formation et gérer leurs impacts sur les plans environnemental et social ?
- comment réaliser la « mise aux normes » (européennes ?) liée au processus d'intégration renforcée dans la République et accompagner ses conséquences ?
- comment éviter le développement de fractures économiques et sociales radicales ?
- comment, enfin, éviter le scénario tendanciel, qui est un scénario « noir », à savoir : le développement d'une économie d'assistance basée sur des transferts publics avec une dépendance exclusive des importations de biens et services et une régulation par l'émigration de personnes (faudra t-il mettre en place un « Bumimayotte » ?)

Face à ces fortes tensions, le débat agricole est « décalé » :

- Il ignore ces changements globaux.
- Il est focalisé sur la modernisation des techniques et l'augmentation de la production.
- Il occulte les réalités économiques et sociales de Mayotte : absence de compétitivité à l'exportation, faiblesse absolue de la demande locale en volume, absence d'organisation de l'offre agricole, évolution des modes de consommation liée à la hausse du niveau de vie et à l'arrivée des réseaux de la grande distribution.

Mais le débat agricole est aussi « déformé » car il s'appuie sur des images habituelles de l'agriculture qui sont contredites par les faits et les quelques analyses ponctuelles disponibles. L'agriculture serait en perte de vitesse, sans professionnels, avec des producteurs qui seraient dénués de tout esprit coopératif alors que :

- Les ménages agricoles (ménages dont un membre au moins cultive une parcelle en dehors de la parcelle d'habitation) représentent 55 % de l'ensemble des ménages mahorais.
- Les revenus tirés de l'agriculture sont méconnus mais ils irriguent fortement les réseaux économiques et sociaux (notamment par les transferts de produits dans le cadre de dons).
- Les agriculteurs mahorais ont été en mesure d'accompagner la demande en produits agricoles liée à la forte croissance de la population (banane et manioc).
- Les dynamiques collectives de niveau local sont foisonnantes.

Face à une telle situation d'ensemble et à ces défis majeurs, l'enjeu du débat sur l'agriculture est de réussir à s'affranchir d'une vision trop sectorielle pour se « replacer » dans la perspective générale du développement du territoire. L'agriculture assure des fonctions de production incontestables, qui sont à préciser en référence au cadre économique global, mais elle assure aussi des fonctions sociales, qu'il faut reconnaître, et des fonctions environnementales qu'il faut développer.

Ce constat, qui débouche sur un besoin de connaissances pour l'action – mieux comprendre les logiques des producteurs ruraux, la structuration du milieu, les dynamiques spatiales et de marché –, a largement fondé les motivations et les orientations du bilan-diagnostic.

## **LES PRINCIPAUX RESULTATS DU BILAN-DIAGNOSTIC**

### **La connaissance des systèmes d'activités des ménages agricoles**

Le dispositif d'enquête a porté sur 504 ménages répartis dans 65 villages de l'ensemble des communes de l'île.

Les caractéristiques générales moyennes des ménages enquêtés mettent en évidence :

- des familles nucléaires nombreuses (7 dépendants) dont le chef de ménage est âgé (51 ans) ;
- Une rupture entre jeunes et adultes liée au phénomène de scolarisation : plus des 2/3 des actifs sont analphabètes et ne parlent pas le français alors que le taux de scolarisation des jeunes atteint 87 %.
- Des systèmes d'exploitation complexes qui contrastent avec la vision « standard » de l'agriculture mahoraise et qui sont marqués par :
  - la diversité des modes d'usage et des statuts des parcelles de culture ;
  - une gestion différenciée du travail et du foncier entre hommes et femmes.

Le choix d'une analyse par les revenus plutôt que par l'accès aux facteurs de production a permis de mieux caractériser la diversité des situations et de mieux connaître la place et les rôles de l'agriculture pour les ménages mahorais.

Les systèmes d'activités sont complexes et débouchent sur des revenus diversifiés :

- Le revenu monétaire moyen par ménage agricole s'élève à 5 000 € par an et est dominé par les salaires (51%). Les transferts sociaux arrivent en deuxième position avec 19 % et l'agriculture ne génère que 9 % du revenu total.
- En revanche, avec la valorisation des productions agricoles autoconsommées ou données, l'agriculture correspond à presque 25 % du revenu total et celui-ci atteint 6 100 €.

Ce revenu est à comparer avec le revenu annuel moyen de l'ensemble des ménages mahorais (Insee), estimé à 8 200 €. Ainsi, d'une manière générale, les ménages agricoles ont des revenus plus faibles mais qui restent significatifs. En revanche, on note des écarts de distribution des revenus beaucoup plus faibles chez les ménages agricoles, ce qui permet d'avancer que l'agriculture, même si elle reste rarement le revenu principal, joue le rôle de filet de sécurité.

Une analyse plus fine de la structure des revenus permet de proposer une typologie des ménages agricoles :

- Une première différenciation en quatre types s'opère sur la base de la nature du revenu principal : revenus réguliers (salaires ou activités commerciales et artisanales permanentes et reconnues) pour 39 %, transferts familiaux et sociaux pour 27 %, revenus irréguliers (« petits boulots ») pour 20 % et enfin agriculture et élevage pour 14 %.
- Sur cette base, douze sous-types peuvent être identifiés en fonction du niveau du revenu global et de la vocation commerciale ou domestique de l'activité agricole.

Il convient de noter que le revenu monétaire agricole repose essentiellement sur les ventes de bananes et de manioc (86 %) alors que les productions de fruits et légumes ne représentent respectivement que 5 % du chiffre d'affaires. Les productions traditionnelles de « référence » de l'île, comme l'ylang et la vanille, sont marginales.

L'analyse spécifique de la catégorie des agriculteurs dits « modernes » (agriculteurs installés et/ou ayant bénéficié d'aides publiques), qui font généralement l'objet de toute l'attention, révèle quelques caractéristiques spécifiques : chefs de ménages plus jeunes (42 ans), familles plus réduites, proximité du marché et terres de bonne aptitude agronomique et au statut davantage sécurisé, soutien familial fort et, surtout, très bonne inscription dans les réseaux d'information.

En revanche, s'ils bénéficient de revenus moyens 2,5 fois supérieurs à ceux des autres ménages enquêtés, ils se caractérisent eux aussi par des systèmes d'activités complexes et diversifiés. Ainsi, l'opposition habituelle entre les « gratteurs » et les « modernes », qui occupe largement le débat local, est clairement infirmée par les faits : il n'existe pas d'opposition fondamentale entre les différentes catégories d'agriculteurs, mais plutôt un continuum marqué par la prégnance de revenus composites.

Sur un plan général, les systèmes d'activités se caractérisent par :

- la multiplicité des fonctions assurées par l'agriculture : alimentation, revenus monétaires, gestion du risque, maintien des réseaux de solidarité, stratégies foncières ;
- une capacité d'adaptation par une bonne flexibilité et une gestion durable des ressources.

## Les dynamiques collectives

L'analyse met en évidence le paradoxe entre un constat habituel alimenté par les difficultés récurrentes des coopératives, à savoir une inaptitude à l'organisation collective, et une réalité largement différente qui met en évidence :

- des organisations nombreuses au niveau des quartiers et des villages ;
- des formes d'organisation aux vocations diversifiées ;
- des organisations évolutives qui accompagnent la croissance démographique et des besoins.

Il est possible de distinguer quatre grands types d'organisation : celles qui sont fondées sur les réseaux sociaux, les associations socio-culturelles, les organisations économiques et professionnelles agricoles, auxquelles il convient d'ajouter quelques expériences de structuration locale.

Les organisations fondées sur les réseaux sociaux, à vocation culturelle ou d'entraide, sont caractérisées par la stabilité de leurs règles d'origine (en termes d'adhésion ou de sanctions), mais aussi par leur flexibilité et leur capacité d'adaptation.

Les associations socio-culturelles ont des objectifs très diversifiés, mais leur structuration est nettement conditionnée par l'acquisition d'un statut formel (loi 1901), qui se traduit souvent par un éloignement des réseaux sociaux de base, qui les fragilise.

Les organisations économiques agricoles sont essentiellement orientées vers la production. Elles sont relativement peu nombreuses (deux coopératives formelles, près de 80 groupements d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs), récentes et impulsées par l'administration.

Ce mouvement est limité en regard des dynamiques locales précédentes. Il est aussi caractérisé par :

- l'écart entre les effectifs déclarés et actifs ;
- un accaparement « classique » par les leaders ;
- des objectifs qui diffèrent le plus souvent des attentes des membres de base à cause de leur trop grande spécialisation sectorielle et de leur échelle territoriale.

Les organisations professionnelles agricoles sont émergentes. Le syndicalisme est jeune et la Chambre professionnelle, créée en 1988, est dans une situation de transition, avec la mise en place programmée d'une Chambre d'agriculture. Malgré des moyens limités, les interventions de ses quelques techniciens sont généralement appréciées.

Le syndicalisme est marqué par :

- des leaders issus des agriculteurs « modernes », diversement expérimentés ;
- un effort de proposition, mais qui reste incertain et inachevé.

Il cristallise de plus en plus – avec des formes d'instrumentalisation assez classiques – un mécontentement latent face à l'inadaptation des interventions des services techniques d'appui à l'agriculture.

Enfin, en ce qui concerne les projets de structuration locale (chartes et contrats de ville) qui s'inspirent d'une démarche globale et concertée, on peut constater des résultats qui restent inégaux en termes d'accompagnement des dynamiques collectives, par manque d'appropriation, une difficulté à changer d'échelle et une certaine inadaptation au contexte du fait de la complexité des procédures.

D'une manière générale, l'analyse des dynamiques collectives permet de mettre en évidence une nette différenciation entre :

- des dynamiques foisonnantes émergeant à la base qui reposent sur des règles informelles mais des modes de coordination et de sanctions efficaces ;
- des dynamiques initiées par l'administration dont les règles formelles sont peu appropriées au contexte et qui sont caractérisées par une orientation privilégiée sur la recherche de financement.

### **La représentation spatiale des dynamiques agricoles**

Malgré la petite taille du territoire, Mayotte se caractérise par une forte variabilité locale en termes de potentialités-contraintes pour l'agriculture et le développement local qui marque profondément les stratégies des ruraux. Cette diversité de situation est en revanche peu prise en compte dans les logiques d'action des services d'appui à l'agriculture.

L'espace mahorais est structuré par cinq grands phénomènes :

- le pôle urbain de Mamoudzou – Petite Terre et le pôle secondaire de Sada ;
- les voies de communication ;
- les barrières climatiques est-ouest et sud-nord ;
- la prégnance de l'ancien patrimoine foncier de la Bambao (société coloniale de plantation) ;
- une zone de relief littoral accentué au nord-ouest.

Ces caractéristiques sont à l'origine de dynamiques territoriales spécifiques marquées par des potentialités agricoles différenciées, auxquelles s'ajoute une forte logique villageoise liée à l'histoire du peuplement et aux règles collectives d'accès au foncier.

Cinq grandes problématiques de situation basées sur une approche par zonage à dire d'acteurs ont été identifiées. Elles esquissent des zones homogènes en termes de potentialités-contraintes et de place de l'agriculture dans les dynamiques de développement local.

### **Aperçu sur le dispositif d'aide à l'agriculture**

En regard de la grande diversité des situations agricoles et des caractéristiques de ménages, le dispositif d'appui à l'agriculture mis en place par les pouvoirs publics s'avère sélectif et inadapté :

- Sélectif car sur la période 1997-2001, 152 projets ont bénéficié d'aides en CDOA, 16 agriculteurs ont été installés et aucune aide à caractère social n'a été attribuée : ces données brutes sont à comparer avec l'effectif des 16 000 ménages agricoles estimés par la DAF.
- Inadapté car le contenu des aides est exclusivement centré sur la production avec une logique d'exploitation individuelle spécialisée ou d'appui à une filière.

Une analyse détaillée des principaux financements accordés directement aux producteurs révèle :

- des aides en CDOA (940 000 € sur la période 1997-2001) principalement centrées sur des investissements en équipement (l'hydraulique représentant près de 70% des aides)
- des aides sectorielles Odeadom (672 000 € décaissés pour 2000 et 2001) attribuées via des groupements professionnels et consacrées pour 43% à la banane (via le Gecoopam), 18% aux productions vivrières (projet Adva), 16% à l'aviculture.

Ainsi, le cœur du dispositif d'appui à l'agriculture s'avère profondément décalé des réalités agricoles mahoraises. En concentrant ses efforts sur la production il ignore :

- la complexité du contexte et la forte différenciation des exploitations agricoles ;
- les réalités de marchés qui restent méconnus mais caractérisés par des marges de manœuvre étroites ;
- le manque de capacité de gestion technico-économique et financière des agriculteurs (qui renvoie lui-même à l'inadéquation des systèmes de formation et au manque d'information), qui grève le plus souvent la viabilité et la rentabilité des projets financés.

Simultanément, cette configuration débouche sur des échecs nombreux et répétés, avec :

- de nombreux déboires parmi les quelques agriculteurs « installés » ;
- un impact extrêmement limité des investissements en termes d'équipement ;
- les faillites répétées d'un dispositif de coopératives inadapté.

## **ORIENTATIONS POUR L'ACTION**

Mayotte se caractérise aujourd'hui par une réalité agricole complexe et en transition :

- les systèmes d'activités des ménages, basés sur la pluriactivité et façonnés au cours de l'histoire, permettent de gérer des objectifs multiples et ont jusqu'ici montré leur capacité à s'adapter à la croissance de la demande en certains produits ;
- les solidarités locales sont fortes et structurent le jeu économique et social ;
- une profession agricole émerge progressivement.

Cependant, les déséquilibres croissants et les ruptures possibles à brève échéance, qui résultent des défis auxquels doit répondre le territoire, impliquent une nouvelle approche des problématiques agricoles et rurales.

Il s'agit tout d'abord de replacer le projet agricole pour Mayotte dans un projet global de développement économique et social dont la définition doit reposer sur une identification sans complaisance des marges de manœuvre réelles liées aux atouts et aux contraintes de l'insertion nationale et internationale du territoire. Sur la base de l'analyse des caractéristiques de l'agriculture mahoraise et de son environnement, il apparaît indispensable de sortir de façon volontariste d'une vision et d'une approche sectorielles et de leur substituer une approche territoriale.

Dans cette perspective et du fait des contraintes de marché existantes, une logique de « spécification », permettant de révéler les ressources « cachées » du territoire (savoir-faire techniques et organisationnels, pratiques agraires, paysages naturels, patrimoine culturel) apparaît prometteuse. Cette démarche permet notamment de promouvoir des « images de marque », des labels, une identité, de nouveaux produits, valorisables selon leur degré de spécificité sur le plan local (face aux produits importés), dans l'espace français, européen ou international.



Une telle approche, qui n'est en aucun cas une recette mais un processus, repose sur une dynamique locale de mobilisation des ressources et elle implique en préalable une forte capacité d'animation, d'analyse et de proposition.

Ainsi, sur cette base, et à partir des éléments du diagnostic, trois grandes orientations peuvent être suggérées pour alimenter une nécessaire redéfinition de l'action conjointe des pouvoirs publics et de la profession agricole :

- Le renforcement des capacités d'analyse, d'action et de négociation des agriculteurs et des ruraux, qui est indispensable à une meilleure structuration professionnelle, au développement du partenariat avec le secteur privé et à l'émergence d'un véritable débat local sur les politiques agricoles et de développement.
- L'inscription des dispositifs d'appui dans les réalités locales : une meilleure connaissance des réalités agricoles, le repérage des groupes porteurs de projets, doivent permettre une meilleure adaptation du contenu des appuis aux besoins des agriculteurs et des ruraux. Une telle évolution doit s'accompagner d'un renforcement des compétences des agents de développement.
- La mise en œuvre d'une démarche de développement local et territorial, valorisant la dimension multifonctionnelle de l'agriculture mahoraise : parallèlement à l'identification des quelques secteurs de production où des investissements restent réalistes et nécessaires, il est souhaitable de soutenir et de reconnaître les rôles de l'agriculture dans le maintien du tissu rural, la gestion des ressources naturelles, l'entretien des paysages et du patrimoine culturel. Cette orientation, qui s'inscrit dans une logique de spécification territoriale, permet de justifier le maintien d'une activité agricole dans une perspective large et non plus seulement réduite à la production de biens agricoles marchands.

**CHAPITRE INTRODUCTIF :**

**LE « DEBAT AGRICOLE » ET LES DEFIS MAHORAIS**

## **1. GENESE DE L'ETUDE : LA DEMANDE INITIALE ET SON EVOLUTION**

Après être intervenu à Mayotte à plusieurs reprises depuis les années 1960 au travers des instituts de recherche dont il est l'héritier (notamment l'Irat), le Cirad s'est engagé, à partir de 1995, dans une collaboration nouvelle avec ses partenaires locaux. La période 1995-2000 (XI<sup>e</sup> contrat de plan) a été l'occasion de réaliser plusieurs opérations de recherche et de recherche-développement [Peyrache 1999] et d'initier une première analyse du milieu rural mahorais grâce à la mise en œuvre et à l'accompagnement d'une recherche doctorale qui portait sur les pratiques agricoles et foncières des ruraux [Barthès 2001].

Aussi, lors de la préparation du contrat de plan 2000-2004, et sur la base des premiers résultats obtenus, les autorités locales ont-elles demandé au Cirad d'entreprendre un investissement plus spécifique sur l'analyse de l'agriculture mahoraise par la mise en place d'un programme de recherche en sciences sociales entièrement dédié à cet objectif. Il s'agissait notamment de changer d'échelle d'observation et de valider les premiers résultats afin d'engager un processus de discussion permettant une meilleure adéquation de l'offre d'appui des services techniques aux attentes des producteurs agricoles.

La définition de ce programme de recherche fin 2000 a été l'occasion de mettre à nouveau en évidence l'important déficit d'information et de connaissances sur l'agriculture locale : à Mayotte, le manque de données de base porte non seulement sur les structures et les caractéristiques des exploitations, mais aussi sur la production et les marchés agricoles, puisque l'île est la seule collectivité territoriale de la République à ne disposer d'aucune mesure ni même d'estimation de sa production agricole. Simultanément, cet exercice de programmation permettait aussi de remarquer l'ampleur du décalage entre les représentations courantes du monde agricole et la réalité de ses enjeux concrets, ainsi que, plus globalement, la déconnexion entre les réflexions sur l'évolution de l'agriculture et les défis majeurs que doit affronter Mayotte dans les années à venir.

Sur la base de ces constats, les contours d'un programme de recherche ont été définis en adoptant une perspective large de la problématique du développement agricole. Sa première phase devait être un bilan-diagnostic permettant de préciser les objectifs des opérations de recherche à conduire [Losch 2000]. Cette proposition, à l'origine de la présente étude, a aussitôt suscité l'attention à la fois du Conseil général et de la Préfecture de Mayotte, qui ont perçu l'intérêt que pourrait revêtir un tel investissement en termes de connaissances et de débat local.

Ainsi, d'une demande de programmation de la recherche est née une démarche de diagnostic qui constitue non seulement la première étape d'opérations à venir, mais aussi un moment de discussion sur les perspectives d'évolution de l'agriculture mahoraise. Toutefois, en regard de ce qui précède, le parti pris par l'équipe chargée de l'étude a été de replacer d'emblée l'analyse dans son contexte et de réintroduire les défis mahorais dans le débat sur l'agriculture.

## **2. HANDICAPS ET DEFIS D'UNE TRANSITION ACCELEREE : SORTIR DU SCENARIO TENDANCIEL**

Mayotte a choisi la voie d'une intégration progressive mais rapide dans la collectivité nationale. Après une période transitoire où l'île s'est trouvée dotée du statut *sui generis* de « collectivité territoriale », le référendum de juillet 2000 et la loi statutaire de juillet 2001 ont permis l'adoption du statut de « collectivité départementale » qui débouchera dès 2004 sur un transfert de compétences élargies au Conseil général à l'instar de la situation des autres départements français.

Cette évolution institutionnelle, et ses nombreuses conséquences économiques, sociales et juridiques, constitue l'un des nombreux facteurs de changement qui affectent Mayotte en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Aussi, l'analyse de l'agriculture mahoraise ne peut-elle pas ignorer les caractéristiques générales de l'évolution du territoire. La compréhension de sa configuration actuelle et de ses marges de manœuvre implique un rappel de sa trajectoire économique, ainsi que des atouts et des contraintes de son insertion nationale et internationale.

### **2.1. UNE INTEGRATION TARDIVE A L'ECONOMIE MARCHANDE INTERNATIONALE**

Du rattachement à la France en 1841 jusqu'aux années 1950, Mayotte en particulier et les Comores en général ont été une colonie « oubliée » par la métropole, faiblement dotée en investissements économiques et sociaux (infrastructures, éducation, santé). Après des espoirs déçus de création d'une économie de plantation (cf. chapitre I), le rattachement périphérique de la colonie à Madagascar<sup>1</sup>, la quasi-inexistence d'une immigration européenne et l'échec répété d'une réelle mise en valeur agricole n'ont pas permis l'apparition d'une économie oligopolistique de comptoir basée sur l'import-export, si caractéristique des situations coloniales et si prégnante, aujourd'hui encore, dans la structuration économique et sociale des autres territoires de l'outre-mer français.

Ainsi, malgré une colonisation précoce, cette histoire particulière à la marge des jeux d'intérêt coloniaux explique la faiblesse récurrente des structures de marché et la prédominance d'une économie locale d'autosubsistance. Pendant plus d'un siècle, l'articulation de l'île au reste du monde n'a reposé que sur l'exportation de quelques produits agricoles (coprah, café, épices, essences à parfum) par une poignée de sociétés coloniales de plantation, au premier rang desquelles se trouvaient la Bambao et la SPPM (Société des plantes à parfums de Madagascar).

La période 1957-1975, de la mise en place d'un Conseil de gouvernement à la déclaration unilatérale d'indépendance des Comores, s'est traduite par la stagnation voire le déclin. Nous pouvons en identifier deux causes principales. Il s'agit premièrement d'une poursuite du désintérêt de la métropole vis-à-vis du TOM des Comores créé en 1946<sup>2</sup> et qui, contrairement aux autres territoires d'outre-mer, ne présentait aucun intérêt économique ou

---

<sup>1</sup> Mayotte possède un statut de colonie dès 1843. Les îles de Sainte Marie puis de Nossi Be (Madagascar) lui sont rattachées provisoirement (« Mayotte et dépendances ») et, ensuite, les trois autres îles des Comores (en 1886) qui deviennent alors des protectorats. L'archipel est rattaché à la Réunion en 1896, puis de 1912 à 1946, les Comores font partie de la colonie de « Madagascar et dépendances ».

<sup>2</sup> Lors du référendum de 1958, l'archipel a majoritairement choisi le maintien du statut de TOM ; alors que Mayotte exprimait déjà le souhait d'une intégration renforcée par la départementalisation.

géostratégique immédiat<sup>3</sup>. Ainsi, les efforts de rattrapage, voire l'émigration européenne, qui ont caractérisé les territoires du Pacifique dans les années 1960 et 1970 n'ont pas eu lieu à Mayotte. Il s'agit ensuite des rivalités entre Mayotte et le reste de l'archipel qui se sont exacerbées avec l'autonomie interne. Le Conseil de gouvernement et l'Assemblée territoriale étaient en effet alors contrôlés par les autres îles (principalement la Grande Comore) et les nouvelles autorités décidèrent rapidement, dès 1958, le transfert de la capitale historique du territoire et de ses administrations de Dzaoudzi à Moroni (effectif en 1964). En réaction, la montée des revendications et de la contestation mahoraises fut suivie en retour d'un ostracisme croissant du pouvoir central à l'égard de l'île. L'oubli passif par la République a ainsi été renforcé par un isolement actif de la part du gouvernement comorien, allant jusqu'à l'embargo<sup>4</sup>.

En conséquence, lors de la rupture de 1975, marquée par le refus de Mayotte de prendre part à l'indépendance des Comores et réaffirmée par la population mahoraise à l'occasion du référendum de 1976, l'île s'est trouvée dans une situation économique désastreuse, caractérisée par un repli sur elle-même, hormis les quelques traditionnelles productions agricoles d'exportation. A cette date, Mayotte n'avait pas d'infrastructures : un seul hôpital à Dzaoudzi, pas d'établissements d'enseignement secondaire, pas d'électrification, pas de routes<sup>5</sup> et encore moins de port. Pour pallier l'absence d'autorité publique, l'État dut nommer comme préfet à titre provisoire l'un des représentants de Mayotte à l'Assemblée territoriale des Comores<sup>6</sup> et les services de l'armée ont assuré pendant plusieurs mois les approvisionnements depuis la Réunion [Pujo 1996 ; entretiens].

A la fin des années 70, Mayotte connaît ainsi le lourd handicap d'une quasi-absence de secteur privé. Le retrait définitif de la Bambao a constitué un coup de grâce en privant l'île de l'un de ses principaux opérateurs commerciaux. Seuls subsistèrent alors la SPPM<sup>7</sup> et quelques commerçants bazardeurs. Dans le secteur agricole, l'inexistence des réseaux de commercialisation conduisit l'État à se substituer à l'initiative privée par la promotion de la Coopérative des agriculteurs de Mayotte (la Cama, créée en 1978), chargée de faciliter la production et la vente des différents produits agricoles, ainsi que l'approvisionnement et les services aux producteurs. Cette intervention publique par la promotion de coopératives connaîtra une histoire à rebondissements (cf. chapitre III). Elle aura aussi pour conséquence de rendre encore plus difficile l'émergence d'opérateurs privés locaux déjà handicapés par la faiblesse des possibilités d'accumulation et d'investissement.

## **2.2. LES MARGES DE MANŒUVRE REDUITES D'UNE PETITE ECONOMIE INSULAIRE DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS**

Cette trajectoire économique et politique particulière, rapidement résumée, est largement explicative de la configuration économique actuelle de l'île. Cependant, désormais, les marges de manœuvre pour la croissance économique du territoire sont conditionnées par les « fondamentaux » d'une petite économie insulaire dans un environnement international mondialisé mais aussi – et surtout – par ceux de l'outre-mer français.

---

<sup>3</sup> Cas par exemple de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française ou encore du Territoire français des Afars et des Issas (aujourd'hui Djibouti) en raison de leurs enjeux miniers ou militaires.

<sup>4</sup> Ce fut notamment le cas en 1965 avec une absence de ravitaillement en riz pendant plusieurs mois qui obligea à une intervention, tardive, de l'administration française.

<sup>5</sup> Les voies goudronnées se limitaient à l'axe Mamoudzou-Sada. Cf. carte générale page suivante.

<sup>6</sup> Il s'agissait de Younoussa Bamana, actuel président du Conseil général.

<sup>7</sup> Devenue la Société des plantes à parfums de Mayotte en 1970.

# MAYOTTE CARTE GENERALE

1 / 160 000 ème



Mayotte : situation régionale (1/360 000 ème)



Mayotte appartient à la catégorie de ce qu'il est convenu d'appeler les « petites économies insulaires » (ou PEI), qui ont fait l'objet depuis les années 1980 de nombreux travaux analysant leurs spécificités en termes d'atouts et surtout de handicaps<sup>8</sup>.

Comme le rappelle de Miras [1997], « *le déterminisme géographique est au cœur de l'expansion sous contrainte des PEI* » dont les caractéristiques sont notamment la faiblesse (relative) de leur population, des dimensions territoriales réduites et un relief fréquemment accidenté : c'est le cas de Mayotte avec un peu plus de 150 000 habitants pour 374 km<sup>2</sup> et un relief assez tourmenté, marqué par la faible proportion de zones plates. Ce contexte spécifique se traduit par des surcoûts liés à l'insularité, qu'il s'agisse des coûts d'accès aux facteurs externes et aux marchés (transports) ou encore des coûts d'aménagement et d'infrastructure. Il se traduit aussi par la difficulté des économies d'échelle, conséquence de l'étroitesse du marché local, qui contraint les formes de la production et la rentabilité des investissements.

Ainsi, dans le domaine agricole, l'offre est à la fois limitée par la concurrence pour l'utilisation du sol (pression de l'urbanisation et des équipements) et par la faiblesse relative de la demande intérieure. Les besoins locaux peuvent facilement être satisfaits par des importations à bas prix ou encore par quelques agriculteurs à forte productivité susceptibles d'occuper les quelques créneaux de marché les plus rémunérateurs.

A ces spécificités des PEI s'ajoutent les caractéristiques structurelles propres à l'outre-mer français. En effet Mayotte, et au-delà de la transition institutionnelle en cours, est d'ores et déjà insérée dans l'espace monétaire français et européen (en attendant une intégration économique complète) et elle a connu, grâce à d'importants transferts financiers, un rattrapage économique et social rapide. Ces changements se sont traduits par une hausse des revenus moyens et des prix intérieurs, dont le corollaire est l'augmentation du coût des facteurs et en premier lieu du travail. La mise en place d'un SMIG dès 1980 et sa croissance régulière (10 % par an au cours des vingt dernières années)<sup>9</sup>, ainsi que les différentes charges liées au régime de protection sociale<sup>10</sup> ont entraîné un creusement radical de l'écart de coûts entre l'économie mahoraise et les économies concurrentes les plus proches comme Madagascar ou les Comores<sup>11</sup>.

Bien sûr, la compétitivité ne se réduit pas uniquement aux coûts : le volume, la disponibilité et la qualité de l'offre jouent également un rôle important dans l'obtention de parts de marché. Elle n'est pas non plus figée : les avantages comparatifs se construisent (et se défont) dans la durée<sup>12</sup>. Mais Mayotte, comme les autres collectivités de l'outre-mer français, est marquée par le poids de sa spécialisation économique historique dans les produits agricoles tropicaux, qui est à l'origine d'une insertion internationale non seulement limitée, mais aussi aujourd'hui largement concurrencée.

---

<sup>8</sup> Voir entre autres les travaux de Poirine [1993], Freyss [1995], Bonnemaïson et Freyss [1997], et de Miras [1997].

<sup>9</sup> Le salaire minimum interprofessionnel garanti est nettement inférieur à Mayotte à celui de la métropole. Il a été fixé en 2001 à 2,46 € brut / heure (16,14 F), soit 417 € / mois (2 735 F). Il est passé à 2,71 € au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et doit passer à 2,85 € en juillet 2002.

<sup>10</sup> Les charges patronales et salariales sont respectivement de 21 et 6 % en 2001.

<sup>11</sup> Le salaire minimum mensuel est de l'ordre de 45 € à Anjouan et à Madagascar contre plus de 450 € à Mayotte aujourd'hui.

<sup>12</sup> Par les investissements dans les infrastructures, dans la formation des hommes et dans la mise en place d'un environnement institutionnel favorable, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle déterminant dans la construction de la compétitivité. Dans la sous-région, une PEI comme Maurice, qui n'a pas les « contraintes » qu'impose l'intégration à la République, offre un exemple éloquent de compétitivité.

En effet, ces secteurs traditionnels d'exportation sont confrontés à l'effet de ciseaux entre une baisse prolongée des prix mondiaux, issue des nouvelles conditions de la concurrence internationale, et une croissance régulière des coûts de production locaux liée à l'élévation du niveau de vie. Cette situation enlève toute compétitivité-prix par rapport aux pays à bas coûts<sup>13</sup> ; mais elle réduit aussi considérablement l'attractivité de ces cultures d'exportation désormais faiblement rémunératrices par rapport aux autres possibilités de revenus en termes d'activités, d'emploi et de transferts sociaux sur le marché local.

Par ailleurs, et particulièrement à Mayotte, la faible productivité dans certaines filières alimentaires destinées au marché local et l'absence d'économies d'échelle pour les activités de transformation agroalimentaire liée à la petite taille du marché rendent difficile la concurrence avec les produits importés par les nouveaux réseaux commerciaux de la grande distribution.

Ainsi, dans la situation économique de l'outre-mer français, hors certaines activités à forte valeur ajoutée ou à haut contenu technique, les marges de manœuvre sont réduites pour le développement des activités économiques. Le développement sectoriel est ainsi souvent lié à un minimum de protection locale et à une régulation des marchés permettant de gérer le rapport entre l'offre locale et les importations. Ces protections sont cependant vouées à une remise en cause progressive par les nouvelles règles internationales mais, surtout, elles s'inscrivent désormais et de plus en plus à la marge de l'évolution structurelle de l'économie de l'outre-mer, caractérisée par le poids écrasant des importations et de la commande publique pour les investissements d'infrastructure.

À Mayotte, l'économie locale est déjà passée sous perfusion des transferts assurés par la métropole. Avec l'accélération du processus d'intégration, les transferts publics ont progressé de 20 % au cours des trois dernières années et ont atteint 225 millions d'euros (1,48 milliards de francs) en 2000 [ledom 2001]. La collectivité départementale est le premier employeur de l'île et la santé du secteur privé est largement tributaire du rythme des investissements de rattrapage. Le SMIG, les retraites pour certaines catégories professionnelles, le développement des allocations familiales permettent une évolution des comportements de consommation des ménages qui renforce la progression des importations (doublées en valeur en cinq ans). Avec l'érosion continue et radicale des exportations agricoles, le taux de couverture des échanges est désormais résiduel et passé en dessous de 2 % (cf. Graphique 0-1 ci-après et annexe n° 4).

### **2.3. UNE TRANSITION A RISQUES**

Avec de telles caractéristiques structurelles sur le plan économique, Mayotte dispose de marges de manœuvre limitées. Pourtant, de par son histoire récente et ses choix, l'île n'a fait que s'engager dans une période de transition accélérée dont les changements majeurs sont encore à venir, avec des risques économiques et sociaux évidents.

L'île connaît en effet d'autres changements structurels de grande ampleur. Elle est tout d'abord caractérisée par une évolution démographique exceptionnelle qui pose d'évidents problèmes de viabilité écologique, économique et sociale sur un territoire exigu. La population mahoraise a quadruplé au cours des trente dernières années (cf. Graphique 0-2). Avec un effectif estimé à 160 300 personnes en 2000, la densité démographique s'établit à 429 habitants/km<sup>2</sup> (pour une superficie de 374 km<sup>2</sup>). Mais, avec une croissance annuelle de la population de 5,7 % par an, typique des situations de transition démographique, la rapidité

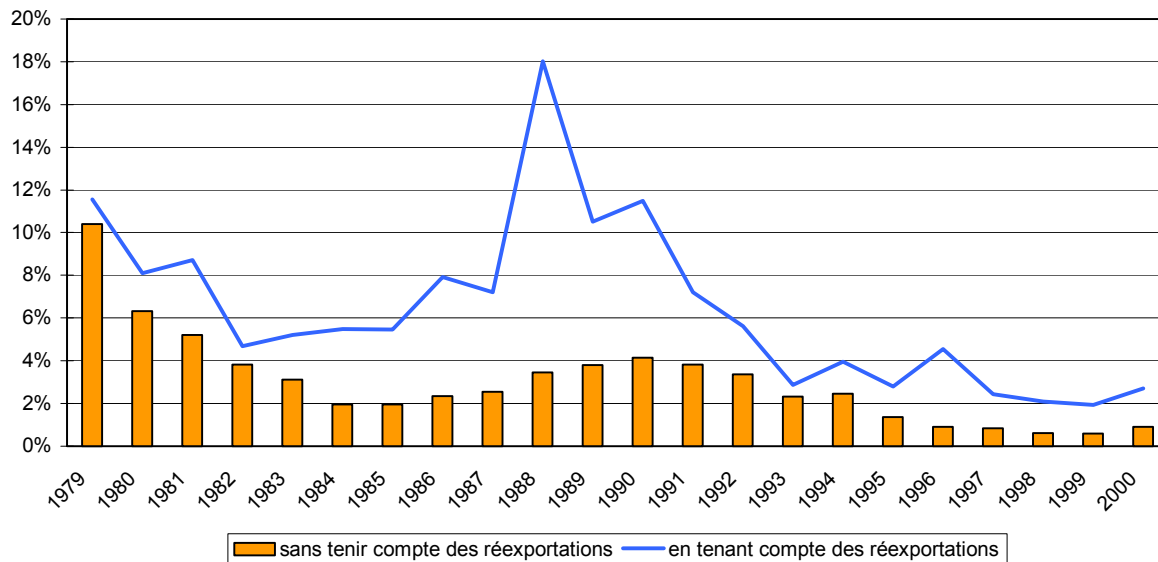
---

<sup>13</sup> Les perspectives de gains de compétitivité par la qualité sont également très réduites du fait du faible potentiel de différenciation des produits mahorais par rapport aux concurrents (cf. chapitre 1).



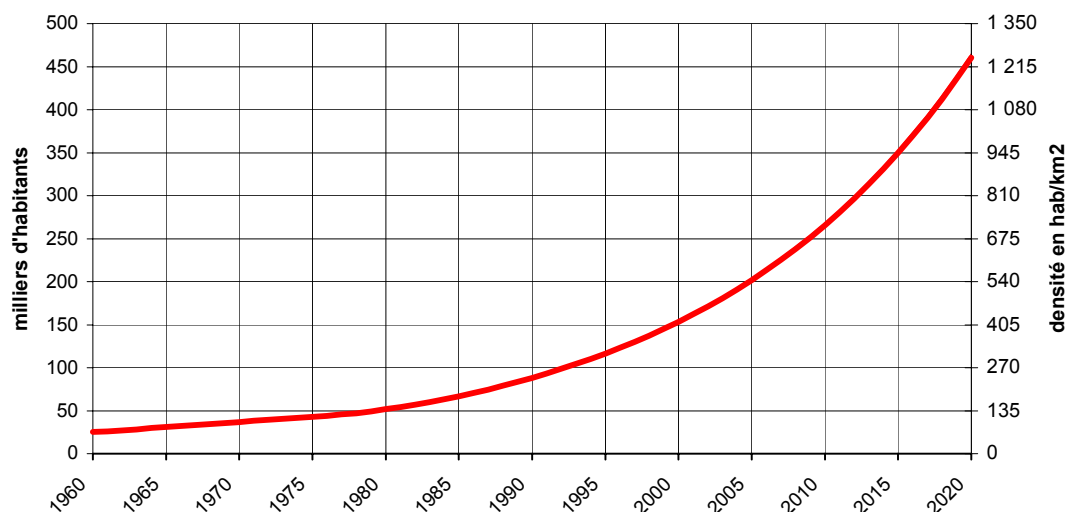
du changement est spectaculaire<sup>14</sup>. Si une telle tendance se poursuivait, la population de l'île dépasserait les 300 000 habitants en 2013 et atteindrait les 470 000 habitants en 2020 : la densité démographique serait alors de 1 256 habitants/km<sup>2</sup> !

**Graphique 0-1 : taux de couverture des échanges (en valeur)**



Source : ledom.

**Graphique 0-2 : évolution et projection de la population et de la densité démographique à Mayotte**



Source : Insee.

<sup>14</sup> A titre de comparaison, le taux de croissance est de 0,4 % en métropole, 0,7 % en Martinique, 1 % en Guadeloupe, 1,9 % à la Réunion et de 3,6 % en Guyane (avec dans ce cas un territoire de 85 000 km<sup>2</sup> moins peuplé que Mayotte) [Insee 2000]. Cette croissance forte de la population mahoraise s'explique par les progrès récents de la couverture sanitaire qui ont eu un impact immédiat sur le taux de mortalité, alors que la natalité reste encore marquée par la prégnance des pratiques antérieures.

Un tel scénario n'est bien sûr pas viable. Il n'est pas non plus réaliste puisqu'on peut raisonnablement escompter une baisse de la natalité et une diminution du taux de croissance en conséquence de l'évolution du niveau de vie, des progrès de la scolarisation et de leurs impacts sur les comportements sociaux.

En revanche, Mayotte est aussi soumise à des flux d'immigration importants en provenance des îles voisines et en premier lieu bien sûr des Comores et de l'île d'Anjouan, où la situation économique et politique extrêmement difficile ne peut que renforcer l'attraction de « l'eldorado » mahorais. La population immigrée étrangère recensée en 1997 était de l'ordre de 26 000 personnes, auxquelles il faut ajouter une immigration clandestine élevée et difficilement maîtrisée (de l'ordre de 30 000 personnes ?)<sup>15</sup> qui contribue largement à la natalité. Cette immigration massive et diffuse, qui concerne tout le territoire de l'île et les différents secteurs d'activité, est devenue l'un des problèmes majeurs de la Collectivité départementale. Il convient enfin de signaler, dans un autre ordre, la croissance forte de la population métropolitaine (et aussi réunionnaise) au cours des quinze dernières années. Ce changement significatif, dans la mesure où la période coloniale n'avait connu qu'un peuplement européen très marginal, s'explique par le développement des services administratifs et sociaux et par la nécessité de pallier le manque de cadres et de techniciens locaux<sup>16</sup>. L'ampleur des besoins du rattrapage et le développement simultané du secteur privé devraient soutenir ce mouvement encore pendant plusieurs années.

Un tel contexte de croissance démographique donne l'échelle des problèmes à résoudre en termes de mise à niveau des équipements et des infrastructures<sup>17</sup> avec des conséquences lourdes et évidentes sur l'occupation du sol et donc la gestion de l'espace et de l'environnement.

Les conséquences attendues de la transition institutionnelle constituent un autre changement majeur. En effet, Mayotte a fait le choix d'une intégration rapide et complète avec l'objectif d'acquiescer dans un terme proche un statut départemental « entier ». Cette évolution équivaudra simultanément à une intégration dans l'Union européenne et donc à une mise aux normes à marche forcée dans tous les domaines – juridique, législatif, fiscal, économique –, et en conséquence à une accélération du processus de rattrapage.

La rapidité des changements à accomplir doit être évaluée en regard de la situation d'une île qui, il y a tout juste 25 ans, sortait d'une longue parenthèse coloniale caractérisée par le maintien de sa structuration économique et sociale originelle et l'influence superficielle d'une tutelle lointaine et au rabais. Même si les changements réalisés au cours des quinze dernières années sont majeurs, le chemin pour atteindre les normes européennes qui ont été choisies est long ; mais il devra surtout être parcouru dans des délais rapprochés<sup>18</sup>.

On ne citera à titre d'exemple que les mises aux normes juridiques – dont l'impact sera majeur – parmi lesquelles : l'évolution du statut personnel, la réforme de l'état civil,

---

<sup>15</sup> Mayotte compte le plus fort effectif de reconduites à la frontière de la République.

<sup>16</sup> L'effectif de métropolitains a été multiplié par quinze et dépasse aujourd'hui les 4 000 personnes [Insee 2000].

<sup>17</sup> A titre d'illustration, l'accompagnement de la croissance des effectifs scolaires impliquera la création de quatre collèges et de deux lycées d'ici 2004.

<sup>18</sup> Notons que ce choix de l'intégration pleine et entière est assez atypique dans l'outre-mer français à l'heure où le débat et la tendance sont plutôt à la reconnaissance institutionnelle des différences. Elle marque l'originalité de Mayotte puisque l'île, en ayant déjà choisi une communauté de destin séparée des Comores et une intégration avec son ancienne tutelle, représente un cas unique dans l'histoire des décolonisations.

l'adaptation de la justice cadiale<sup>19</sup> et la réforme du régime de propriété foncière<sup>20</sup> [Bonnelle, *dir.* 1998].

Ainsi, le défi global apparaît bien comme celui de la gestion maîtrisée de ces changements rapides et de leurs impacts sur l'économie et la société, et en particulier sur les relations sociales et leur cohésion. Mayotte a déjà vécu en l'espace de moins de trente ans des bouleversements considérables. Les progrès de la santé publique, la scolarisation obligatoire, le développement des activités salariées, la diffusion de la monnaie et la marchandisation progressive des services et des biens (comme le foncier) ont profondément modifié les références sociales, les relations inter-personnelles et débouché sur une différenciation accrue du corps social. Mais les évolutions attendues et la rigidité de certaines normes importées rendront probablement les ajustements encore plus sélectifs.

La société mahoraise aujourd'hui tend à être de plus en plus compartimentée et de nombreuses ruptures potentielles et parfois déjà bien réelles se font jour. Au sein de la société mahoraise originelle elle-même, il s'agit tout d'abord d'une segmentation entre les salariés et les autres : ceux qui ont un revenu monétaire régulier et une capacité d'emprunt et d'investissement et ceux qui sont en marge ou à cheval entre économie monétaire et économie domestique. Il s'agit ensuite d'une opposition croissante entre les jeunes, scolarisés et peu ou prou intégrés aux circuits modernes d'information, et les « vieux », dans leur grande majorité non francophones et illettrés, qui est porteuse d'incompréhensions croissantes voire de ruptures profondes.

Avec les composantes plus récentes du corps social, à savoir les métropolitains ou *wazungu\** et les immigrés, principalement anjouanais, la confrontation est plus brutale mais aussi plus nuancée. La population européenne, encore marginale par ses effectifs mais très présente par son pouvoir d'achat élevé et l'occupation des postes de responsabilité dans les entreprises et l'administration, est généralement décalée du reste de la population : les différences de référentiels et de modes de vie se traduisent fréquemment par des relations difficiles ou des jugements de valeur liés à une méconnaissance respective.

Le cas de la population anjouanaise est beaucoup plus complexe car celle-ci, du fait de ses origines socio-culturelles, est plus enchâssée dans le corps social local. Son statut souvent illégal, la volonté des mahorais de bien marquer la différence avec leurs voisins entraînent souvent l'apparition de situations d'exploitation accentuées de ces résidents de « seconde zone » sur lesquels un voile pudique mais convenu est généralement jeté. Les clandestins occupent pourtant des rôles essentiels dans les activités économiques, comme par exemple l'agriculture, les BTP ou le petit commerce, qui permettent bien souvent une régulation interne à ces différents secteurs par l'abaissement de fait du coût du travail. Les problèmes posés et les déséquilibres induits n'en sont pas moins croissants et la gestion de cette question délicate par les pouvoirs publics ne pourra pas être repoussée indéfiniment. En revanche, les conséquences d'un retour à la loi (régularisations et/ou expulsions) auront

---

<sup>19</sup> Il existe à Mayotte un statut dit de droit personnel qui diffère du statut civil de droit commun. Ce droit personnel repose sur l'application, reconnue sur le territoire, des règles du droit musulman et dépend d'une juridiction spécifique reposant sur des juges de droit local : les *cadis\**. Il se traduit par une dualité du système d'état civil. Si cette situation est reconnue par l'article 75 de la Constitution, elle est en revanche en désaccord avec la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, puisqu'elle tolère notamment les discriminations basées sur le sexe.

<sup>20</sup> Les sources du droit foncier sont très composites (droit coutumier, colonial, moderne) et se traduisent par la coexistence de trois types de situation : avec immatriculation, avec présomption de droit et sans droit. La collectivité de Mayotte s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en œuvre d'un processus de régularisation foncière avec la réalisation d'un cadastre par les services fiscaux. Le Cnasea intervient en tant qu'opérateur du marché foncier et pour le bornage des terres avant immatriculation.

sûrement un impact majeur sur de nombreux aspects de la vie économique et sociale mahoraise.

Face à ces recompositions qui menacent le lien social et qui sont porteuses de ruptures aux conséquences difficilement prévisibles - mais assurément difficiles à gérer -, quels sont les accompagnements nécessaires ? Quels sont les activités économiques viables en regard de la situation de l'île qui permettront d'accompagner, au moins pour partie, son évolution démographique ? Quels sont les atouts potentiels à valoriser ? Quels peuvent être le projet de société et les alternatives possibles ?

Surtout, comment éviter le scénario tendanciel, qui est un scénario « noir », à savoir le risque d'une société de plus en plus déséquilibrée, sans emplois, « perfusée » par des transferts publics et vivant sur des produits importés, et qui serait contrainte à exporter son excédent de population ? Faudra-t-il mettre en place pour l'île un « Bumimayotte », à l'instar du Bumidom<sup>21</sup> des années 1960 ? Ou les mahorais seront-ils contraints de s'exiler dans des conditions précaires à l'instar des wallisiens vers Nouméa ou encore des comoriens vers Marseille ?

Tels sont les défis et les risques de cette transition accélérée et si originale, liée à l'histoire très particulière de l'île, qui appelle un débat public entre les différentes composantes de la société mahoraise et, assurément, des politiques innovantes.

### **3. DE L'AGRICULTURE AU DEVELOPPEMENT LOCAL : SORTIR DE LA SEULE VISION SECTORIELLE**

Face à ces différents défis, le débat sur le devenir de l'agriculture mahoraise ne peut en aucun cas être autonome et détaché du contexte. Quelle peut être la place de cette agriculture et quels rôles peut-elle jouer ? Et, plus particulièrement :

- La situation de pression démographique et de concurrence pour l'espace attendue pour les années à venir – et déjà largement à l'œuvre (en particulier pour les espaces plans) – rend-elle possible le maintien des activités agricoles et à quelles conditions ?
- Du fait des contraintes de coûts et d'espace et des perspectives de marché, quels doivent être les options sectorielles ? Quelles sont les filières à développer, sous quelle forme et avec quelles incidences en termes de redistribution des revenus ?
- Quels rôles peut jouer l'agriculture dans l'accompagnement du changement et dans la réponse aux besoins, sachant la place qu'elle occupe aujourd'hui – qui reste largement à préciser - dans l'activité et les revenus des ménages ?

Ces différentes questions impliquent de dépasser les termes du débat actuel. Elles nécessitent aussi de changer de vision et de raisonner dans la perspective plus large du développement du territoire. Elles impliquent enfin d'approfondir les connaissances des réalités agricoles et rurales concrètes pour mieux définir les marges de manœuvre et mieux raisonner les actions à entreprendre.

---

<sup>21</sup> Les pouvoirs publics avaient mis en place un Bureau pour les migrations des DOM destiné à absorber les excédents de main-d'œuvre des départements d'outre-mer et à répondre aux besoins d'une économie métropolitaine en pleine croissance.

### 3.1. UN DEBAT AGRICOLE PARADOXAL ET « DECALE »

Le débat agricole à Mayotte est paradoxal et décalé :

- décalé par rapport aux défis globaux du territoire mais aussi par rapport aux réalités du monde agricole lui-même, qui sont globalement ignorés au profit d'une vision essentiellement linéaire et autonome du progrès par la modernisation et le changement technique ;
- paradoxal, car les paramètres des changements globaux ou de certaines caractéristiques de l'agriculture locale sont connus mais ne sont pas mobilisés dans l'analyse et pour l'action.

En effet, alors qu'un réel questionnement existe depuis plusieurs années sur les évolutions possibles de l'agriculture de l'île et leurs conséquences, les représentations du monde agricole restent généralement marquées par une vision négative. L'agriculture mahoraise serait peu dynamique et en perte de vitesse : sans « vrais » agriculteurs, sans véritables professionnels, victime du manque d'esprit coopératif des ruraux – « les mahorais auraient peu le sens du collectif » –, elle ne devrait son salut qu'à quelques producteurs dits « modernes » qu'il conviendrait d'encourager de façon prioritaire.

Quelques missions d'experts se sont pourtant succédées au cours des quinze dernières années<sup>22</sup>. A des degrés divers, leurs résultats offraient des intuitions et des perspectives novatrices pour une meilleure prise en compte des dynamiques rurales et des particularités de l'agriculture locale. Plusieurs débats de politique agricole ont été menés au Conseil général où les élus et la Représentation du gouvernement ont pu partager le constat d'une agriculture de petite taille, tournée vers l'autoconsommation, mais centrale dans l'activité d'une majorité de ménages mahorais. Les travaux de préparation du contrat de plan État-Mayotte 2000-2004 ont été l'occasion de réaffirmer l'enjeu du développement agricole pour la cohésion sociale de l'île. Des « journées de l'agriculture », ouvertes à l'ensemble des acteurs du monde agricole – agents publics et privés, opérateurs de la production, de la transformation et de la commercialisation –, ont été organisées avec une forte mobilisation en 1996 et mai 2001. Lors de ces manifestations, une large revue des problèmes rencontrés par le secteur a été conduite.

Néanmoins, en dehors de ces quelques moments privilégiés de réflexion et de projection dans des avenir possibles, où des alternatives envisageables et leurs conséquences ont clairement été évoquées<sup>23</sup>, les analyses et les actions au quotidien, les choix techniques, les programmes d'intervention et les référentiels sont restés très en deçà des perspectives ouvertes. Les conséquences pour l'action des constats dressés n'ont pas été tirées. Les recommandations et les orientations issues de ces travaux – aussi bien internes qu'extérieurs – n'ont pas été mobilisées pour redéfinir des modes d'intervention plus adaptés aux réalités locales. Tout se passe comme si on s'était globalement mis d'accord sur une toile de fond, un décor ; mais sans que ceux-ci impriment leur marque sur les priorités et les façons d'agir.

---

<sup>22</sup> Citons en particulier les rapports Sommier *et al.* [1985], Barbezant *et al.* [1995], Zonta [1996], et tout récemment Bichat *et al.* [1999], dont les propos sont encore présents dans les esprits.

<sup>23</sup> Ainsi, par exemple, lors du débat de politique agricole de la seconde assemblée extraordinaire du Conseil général de mai 1996, le préfet posait clairement la question des choix de développement de Mayotte au travers des options possibles pour son développement agricole : agriculture d'autosubsistance pour le plus grand nombre ? agriculture performante pour quelques-uns ? ou agriculture sociale modernisée ? Cf. rapport de M. le Préfet relatif au débat de politique agricole du 22/5/1996 [Boisadam 1996].

Ainsi, la démarche et le contenu concret des actions des services techniques restent largement axés sur l'objectif d'augmentation des productions agricoles par le développement des infrastructures, l'amélioration des techniques, grâce à la mobilisation de référentiels importés qu'il s'agit d'adapter au mieux au contexte local. Comme le révèlent éloquemment les fiches d'opérations produites à l'occasion des « journées de l'agriculture » de 1996, dont certaines ont été actualisées pour la manifestation de 2001, l'option choisie reste très « techniciste ». Elle vise d'abord une amélioration des structures d'exploitation et des conditions de la production : voirie rurale, hydraulique agricole, lutte contre l'érosion et aménagement des parcelles, promotion d'entreprises de travaux, amélioration génétique, protection des cultures, protection de filières (par les restrictions aux importations et le soutien des prix), etc. Seules quelques fiches concernent la responsabilisation des agriculteurs, la formation de leaders professionnels et la mise en place d'instances de concertation sur la politique de développement agricole. Mais ces propositions se limitent toutefois à... la participation financière des producteurs, des visites d'expériences métropolitaines et l'élargissement de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA)<sup>24</sup>.

Pourtant, même si ces orientations présentent un intérêt évident et portent sur des problèmes concrets auxquels il convient d'apporter des solutions, on ne peut que constater le décalage entre cette vision de la modernisation des exploitations agricoles et une réalité concrète au bout du compte très mal connue et très mal prise en compte :

- Qui sont et comment fonctionnent ces exploitations que l'on souhaite promouvoir et qui sont par ailleurs réputées, pour leur majorité, faiblement monétarisées, pluri-actives, de petite taille, avec un foncier « complexe »<sup>25</sup> ?
- Comment s'insèrent ces productions que l'on souhaite développer ? Quels sont l'offre et la demande actuelle, le fonctionnement des marchés et leurs perspectives, les circuits de commercialisation, les opérateurs économiques ?
- Pourquoi existe-t-il un tel décalage entre l'importance des dynamiques collectives en œuvre au niveau local et les difficultés récurrentes des organisations coopératives ?

Au-delà des aperçus et des visions partielles, la faiblesse des connaissances concrètes sur l'agriculture mahoraise reste une des données de base qui permet de comprendre les biais du débat local : il n'existe à Mayotte aucune donnée systématique sur les structures, sur les productions et sur les marchés<sup>26</sup>. Pourtant, ce qui est acquis – mais qui s'impose plus rarement dans les analyses - c'est le poids de l'agriculture dans le fonctionnement de

---

<sup>24</sup> La CDOA est devenue un lieu de discussion sur les problèmes courants de l'agriculture locale alors que ce n'est pas sa vocation initiale. Cet état de fait révèle un manque de lieux d'expression et de confrontation entre partenaires du développement. Il se traduit concrètement par un fonctionnement assez « heurté » de la commission, avec de nombreux conflits ponctuels, qui ne permettent en aucun cas d'aborder les vrais enjeux.

<sup>25</sup> Cf. rapport de M. le Préfet, *op. cit.*

<sup>26</sup> Contrairement aux autres départements et territoires de la République, Mayotte ne dispose pas d'un recensement général de l'agriculture (un RGA est cependant prévu prochainement). La production agricole marchande et la production agricole finale ne sont pas connues ni même estimées et il n'existe aucun compte économique de l'agriculture permettant de mesurer sa contribution à l'économie de l'île.

l'économie et de la société mahoraises : avec environ 16 000 ménages recensés<sup>27</sup>, l'agriculture concerne plus de la moitié des ménages de l'île<sup>28</sup>.

Comment adapter les appuis à de tels ordres de grandeur ? Comment préserver les réseaux de solidarité qui irriguent la société mahoraise et dans lesquels sont profondément insérées les activités agricoles et rurales ? Faut-il accompagner l'ensemble des producteurs ou conduire des politiques sélectives ou encore ne miser que sur des catégories prédéfinies et en fonction de quels buts ?

### 3.2. LA NECESSITE D'UNE « AUTRE POLITIQUE AGRICOLE »

Le parti pris par les services techniques depuis plusieurs années a été d'accompagner la « modernisation » de l'agriculture mahoraise et d'améliorer sa productivité et ses rendements par l'adoption de paquets techniques importés. Cette orientation s'est traduite par la recherche des « agriculteurs » susceptibles de porter ce changement qu'il s'agissait « d'installer » et/ou d'aider par des financements spécifiques et un suivi rapproché. Les résultats sont restés marginaux et cette intervention n'a fait qu'effleurer le monde agricole : seule une poignée d'agriculteurs « modernes » a été accompagnée, avec des résultats incertains, alors que la grande masse des « gratteurs », selon une expression locale<sup>29</sup>, restait dans un *statu quo* séculaire.

Mais, au-delà de ce mode d'action, ce qui est également en cause, ce sont les objectifs recherchés. Dans le contexte mahorais, avec les contraintes de l'insularité et de l'outre-mer français qui ont été rappelés précédemment, s'agit-il seulement d'accroître le volume des productions par une meilleure performance « agronomique », mais lesquelles et par rapport à quels marchés ?

Le parti pris par ce bilan-diagnostic, et en référence aux défis de la transition accélérée que connaît le territoire, est au contraire de replacer le débat agricole dans une vision plus globale et l'agriculture dans ses différentes fonctions :

- fonction de production de biens destinés à l'alimentation et à l'industrie, qui reste bien sûr essentielle et structurante, mais qui doit être raisonnée en fonction de débouchés réalistes et rentables ;
- fonctions sociales, liées à la contribution des activités agricoles à l'emploi et aux revenus mais aussi à l'entretien des différentes formes de solidarité ;
- fonctions environnementales, puisque l'agriculture est « en première ligne » et a un rôle éminent à jouer dans la gestion et l'entretien des ressources et de la biodiversité.

Ainsi, comme le signalaient déjà Bichat *et al.*[1999], il s'agit de promouvoir une « *autre politique agricole* » qui, au lieu de se limiter à quelques-uns et de réfléchir aux questions de

---

<sup>27</sup> Selon l'estimation de la DAF de 1996, ce sont 15 900 ménages qui seraient directement concernés par l'agriculture et pour qui cette activité représenterait au minimum un moyen d'autosuffisance et de complément de revenu. L'enquête dite « registre agricole » de 1997 n'a recensé pour sa part que 9 538 ménages agricoles ; mais les déclarations étaient volontaires et liées à la perspective de mise en place d'un système de retraite. Les objectifs et la méthode se sont donc traduits par une sous-estimation évidente du nombre de ménages concernés [Insee 2000].

<sup>28</sup> Le dernier recensement général de la population (1997) a comptabilisé 28 388 ménages [Insee 2000]. Les ménages agricoles correspondraient donc à 56 % du total.

<sup>29</sup> Le mot renvoie à la pratique traditionnelle de défriche-brûlis utilisée par les producteurs mahorais pour la préparation des terrains avant l'implantation des plants de bananiers ou de tubercules. Ce mode de culture se limite à une préparation superficielle du sol – un grattage – qui est d'ailleurs, contrairement aux *a priori* modernistes, assez peu agressive pour l'environnement.

« statut », de couverture sociale et de retraite – ce qui est nécessaire dans le principe (sous réserve des modalités retenues) mais totalement insuffisant –, doit aussi s'intéresser au « plus grand nombre », qui fait le tissu social rural et donc, très largement, le tissu social mahorais.

Mais cette autre politique doit également s'attacher à « sortir l'agriculture de son ghetto sectoriel » pour lui donner sa véritable place dans le processus de changement global que connaît Mayotte. L'horizon de l'agriculture ne peut se limiter à celui de la production, au risque de se trouver dans une perspective résiduelle, à l'instar des « taches jaunes » du SRADT<sup>30</sup> dans lesquelles d'aucuns voudraient peut être l'enfermer. Elle doit au contraire en sortir pour irriguer, par ses fonctions productives, sociales et environnementales, les champs du développement local et territorial.

### 3.3. UN BESOIN DE CONNAISSANCE POUR L'ACTION : PRESENTATION DE L'ETUDE

L'idée de ce bilan-diagnostic est née de la grande faiblesse de l'information disponible sur les caractéristiques de l'agriculture mahoraise et sur l'état des dynamiques organisationnelles existant en milieu rural : les sources statistiques sont globalement inexistantes et ce manque fondamental n'est pallié ponctuellement que par quelques enquêtes thématiques ou quelques travaux à caractère qualitatif<sup>31</sup>.

Aussi le principal objectif du travail d'analyse a-t-il été de « produire » de l'information de base par la mise en place d'un dispositif d'enquêtes *ad hoc* (présenté en annexe n° 1) qui a porté sur :

- la connaissance des ménages agricoles, les modalités d'utilisation de leurs facteurs de production et leurs revenus : plusieurs séries d'enquêtes ont été menées portant sur 504 ménages, soit 5 % de l'effectif du « registre » agricole de 1997 ;
- le repérage des dynamiques collectives existant en milieu rural et concernant aussi bien les organisations fondées sur les réseaux sociaux et les associations socio-culturelles, que les organisations économiques et professionnelles agricoles et les cadres d'action concertée existant au niveau local : au total, une soixantaine d'entretiens ont été conduits dans l'ensemble des communes de l'île.

Ce dispositif a été complété par :

- le recueil et la mise en cohérence de l'information disponible sur les différentes filières de production, les marchés agricoles et le dispositif d'aides à l'agriculture ;
- une analyse des dynamiques spatiales de l'agriculture mahoraise grâce à la réalisation d'un zonage à dire d'acteurs (Zada).

Du fait des moyens disponibles et mobilisés, toutes les dimensions du débat agricole et ses nombreuses perspectives n'ont pas pu être développées avec la même attention. Ainsi la question environnementale (analyse d'impacts) a peu été abordée. Différents thèmes spécifiques, qui sont apparus au cours des travaux mais n'ont pu être traités (ils sont signalés lorsque nécessaire dans le corps du texte), seront étudiés dans le cadre d'opérations de recherche ultérieures (*cf.* annexe n° 5).

---

<sup>30</sup> Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire [Direction de l'équipement 1999]. *Cf.* carte ci-après.

<sup>31</sup> L'annexe n° 1 présente une revue de ces différentes sources.



# SRADT DE MAYOTTE

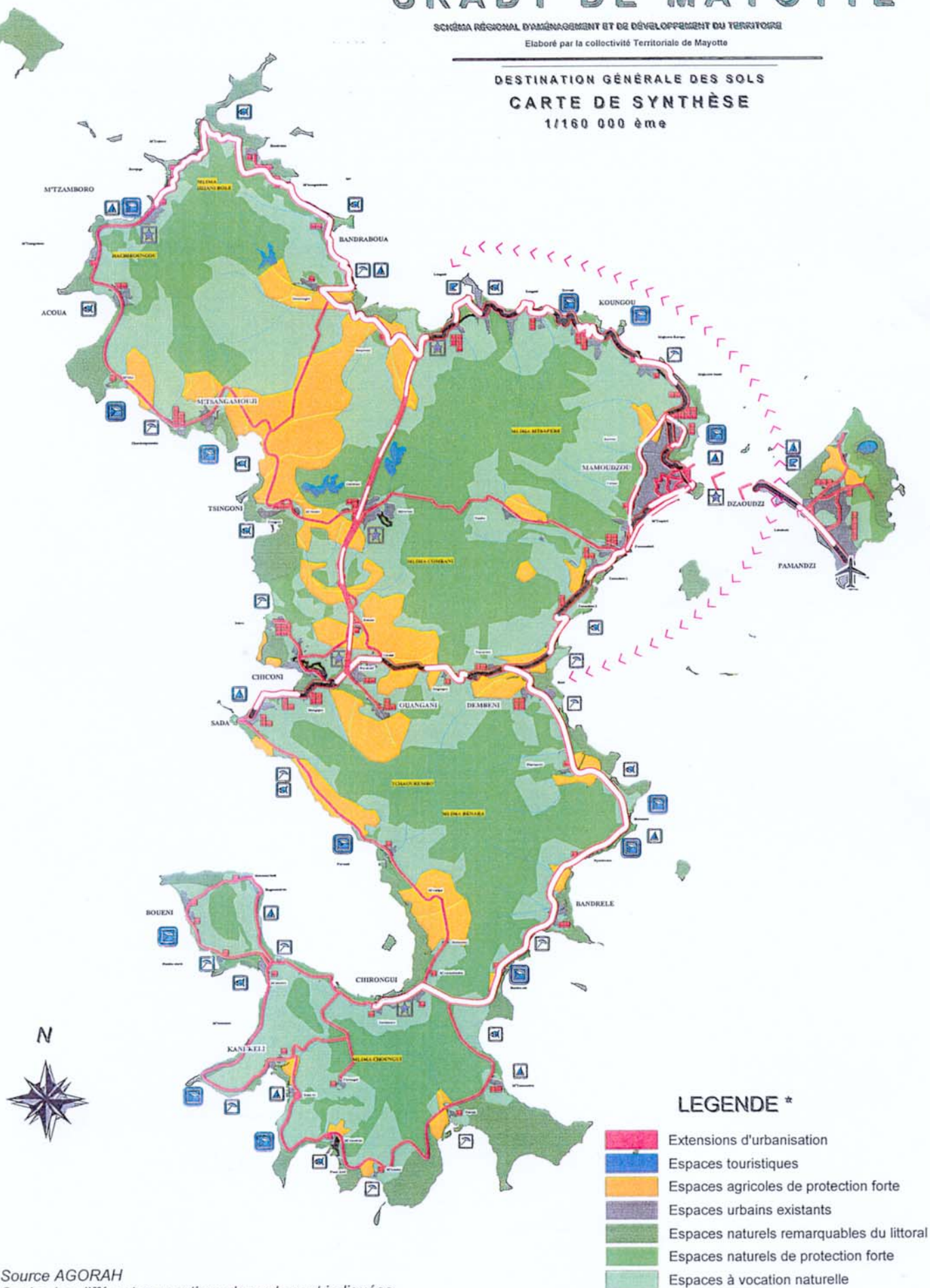
SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Elaboré par la collectivité Territoriale de Mayotte

DESTINATION GÉNÉRALE DES SOLS

CARTE DE SYNTHÈSE

1/160 000 ème



Source AGORAH

\* Seules les différentes vocations des sols sont indiquées.

Les résultats du bilan-diagnostic, présentés dans les chapitres suivants, portent sur :

- le contexte général de l'agriculture mahoraise : les caractéristiques de la société rurale, les étapes de l'histoire agraire et la situation actuelle des principales dynamiques de production et de marché (chapitre I) ;
- l'analyse des systèmes d'activité des ménages ruraux (chapitre II) ;
- l'analyse des dynamiques collectives (chapitre III) ;
- les facteurs explicatifs des dynamiques spatiales (chapitre IV) ;
- un aperçu du dispositif d'aides et son impact (chapitre V) ;
- et, enfin, une mise en perspective et des orientations pour l'action (chapitre VI).

Une série d'annexes regroupe différentes informations sur la méthodologie de collecte des données, les résultats des enquêtes et quelques statistiques générales.

**CHAPITRE I : L'AGRICULTURE MAHORAISE ET SON CONTEXTE :  
SOCIETE RURALE ET DYNAMIQUES AGRICOLES**

L'agriculture mahoraise n'est pas située « à part », hors de son contexte et hors du temps. Elle est au contraire profondément enchâssée dans la société locale et marquée par la trajectoire particulière du territoire. Une connaissance du « *bloc de mahorité* »<sup>32</sup> qui structure l'économie et la société apparaît ainsi comme un préalable à toute démarche compréhensive des réalités agricoles actuelles. Avec la prise en compte de l'histoire agraire, faite d'influences composites, elle permet de mieux appréhender les freins ou les moteurs du changement.

C'est à cette approche des facteurs explicatifs des dynamiques agricoles qu'est dédié ce chapitre, qui sera aussi l'occasion de faire un état des lieux des connaissances – et de leur insuffisance –, sur les différentes filières de production et les modalités de fonctionnement des marchés.

## **1. UNE RURALITE ANCREE DANS LES RESEAUX FAMILIAUX ET L'ESPACE SOCIAL VILLAGEOIS**

A Mayotte, la vie économique, sociale, culturelle et parfois même politique reste en grande partie structurée par des réseaux familiaux et sociaux auxquels les individus font souvent et spontanément référence. Ces réseaux s'expriment dans des formes d'organisation horizontales et verticales originales, forgées au cours de l'histoire, et encore très actives aujourd'hui.

Néanmoins les nombreux changements auxquels est confrontée la société mahoraise ont déjà, et auront dans un proche avenir, des répercussions importantes sur l'organisation de la société, avec le risque d'un coût social élevé lié à une individualisation croissante des modes de vie. Pour l'heure cependant, les observateurs extérieurs et les acteurs locaux soulignent la permanence de cette structuration sociale en réseaux, qui s'adapte, qui se « métisse », tout en maintenant certaines de ses caractéristiques propres, et qui influe toujours sur les pratiques des individus.

Ces réseaux se construisent à l'échelle de la famille, du quartier et du village mais aussi, avec la mobilité nouvelle offerte par le développement des transports, à celle de la petite région et du territoire. Cette organisation en cercles concentriques inclut de plus en plus souvent des échelles géographiques plus vastes induites par l'émigration vers la Réunion ou la métropole, créant de nouvelles configurations sociales où les comportements novateurs co-existent avec des pratiques héritées.

Nonobstant ces évolutions rapides, la ruralité mahoraise, dans laquelle s'inscrivent les activités agricoles, est encore largement marquée par les logiques familiales et villageoises, que les mahorais s'efforcent de maintenir. Ces logiques influent à la fois sur le comportement des ménages et sur les nouvelles formes de l'action collective, dont les caractéristiques seront développées dans les chapitres II et III.

---

<sup>32</sup> Selon la formule employée par le groupe local de réflexion sur l'avenir institutionnel de Mayotte, réuni en 1996 et 1997, pour exprimer les spécificités culturelles de l'île. Cf. Bonnelle, dir. [1998].

## 1.1. DES APPORTS SOCIOCULTURELS FONDATEURS

De façon générale et très schématique, la société mahoraise peut être considérée comme la résultante de quatre principaux apports socioculturels.

Les premiers migrants, d'origine bantoue, sont arrivés d'Afrique de l'Est vers le IV<sup>e</sup> siècle, suivis ensuite par des proto-malgaches originaires d'Indonésie et implantés à Madagascar, qui se seraient installés dans l'archipel jusqu'au X<sup>e</sup> siècle. A partir du VIII<sup>e</sup> siècle, l'islamisation de la côte est-africaine s'effectue via des migrations arabes, avec pour conséquence un métissage à l'origine de la civilisation swahilie. L'archipel des Comores, dans l'aire d'influence swahilie à partir du X<sup>e</sup> siècle, va s'intégrer aux routes commerciales entre Madagascar et les villes côtières du continent africain et recevoir peu à peu ces nouvelles populations islamisées.

Ces apports arabo-musulmans sont renforcés à partir du XIII<sup>e</sup> siècle par les vagues de migrations shiraziennes (Iran actuel) et d'Arabie (XV<sup>e</sup> siècle). A Mayotte, cette période consacre l'instauration du sultanat et voit l'installation de marchands métis arabo-malgaches, les antalaotsé.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les premiers contacts des comoriens avec les européens (portugais, espagnols, anglais puis français) se conjuguent avec des arrivées sakalaves, suivies à partir du XVI<sup>ième</sup> siècle par d'autres migrations malgaches. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les razzias incessantes pratiquées par les descendants malgaches de pirates européens chassés cent ans plus tôt des Caraïbes [Blanchy-Daurel 1990] marquèrent profondément l'archipel et en particulier Mayotte. Ces expéditions furent à l'origine d'une grande instabilité politique, faite d'alliances et de ruptures entre les différentes familles régnantes des îles comoriennes, fondant la réputation – selon l'expression de Faurec [1942] – de « *l'archipel aux sultans batailleurs* ».

La Grande Terre se vide alors de ses habitants, obligés de se réfugier sur l'îlot fortifié de Dzaoudzi, tandis que la structure politique et sociale impulsée par le sultanat se distend devant la perte d'autorité de ses chefs. En cédant Mayotte à la France en 1841 pour se protéger de ses adversaires, le sultan Andriantsouli, d'origine malgache, ouvre l'histoire coloniale de l'île.

Après avoir rapidement abandonné l'idée d'une base militaire navale du fait de la difficulté d'accès du lagon, les autorités françaises tentent sans succès d'instaurer une économie agricole de plantation basée sur des colons européens. La population de Mayotte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, estimée à 3 000 personnes, comprend davantage d'esclaves mozambicains que de mahorais d'origine ; mais elle inclut aussi de nombreux malgaches (sakalaves et betsimisaraka). Le recrutement de travailleurs issus des autres îles de l'archipel comorien pour la mise en valeur agricole de l'île va encore renforcer le caractère cosmopolite de la population.

L'islamisation se poursuit durant le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. En réaction à la mainmise des quelques planteurs et commerçants européens et des sociétés coloniales sur la vie économique et politique locale, les mahorais développent une nouvelle ferveur religieuse<sup>33</sup>.

La consolidation de la présence française se traduit par une longue période de paix civile qui ne sera troublée beaucoup plus tard, après l'autonomie interne du territoire des Comores, qu'avec la montée des antagonismes entre Mayotte et les autres îles de l'archipel. Avec le

---

<sup>33</sup> Des confréries (*twarika*\*), originaires du Maghreb et de Palestine, prirent une importance considérable à cette époque. Elles sont toujours très présentes aujourd'hui [Blanchy-Daurel 1990].

choix de Mayotte de rester française en 1975 et la volonté d'affirmer l'ancrage dans la République lors de l'approbation de l'accord sur l'avenir institutionnel en 2000, l'île est bien – et peut-être aujourd'hui plus que jamais – ce « *microcosme de l'Océan Indien* » que signalait Allibert [1984]. Forcée par les structures sociales africaines des premiers arrivants et des multiples migrations côtières, la société mahoraise a également été largement fécondée par l'influence arabo-musulmane et métissée par les apports malgaches. Mais le nouveau référentiel de normes et de valeurs introduit par la présence française et consolidé par le choix de l'intégration revêt aujourd'hui, comme le souligne Soibahaddine [1996], une importance croissante dans l'organisation sociale. Il débouche notamment sur des coordinations nouvelles fondées davantage « *sur la loi que sur la coutume et la religion* ».

## **1.2. LA PREGNANCE DE LA STRUCTURE FAMILIALE**

### **1.2.1 Le rôle central des femmes**

La société mahoraise est d'abord rurale et fondée sur le lignage. Bien que la femme soit subordonnée à l'homme par le droit musulman et dans la pratique sociale, elle n'en occupe pas moins une position centrale. La filiation s'effectue en effet en ligne maternelle et cette matrilinearité est confortée par la règle de matrilocalité : à Mayotte, les époux résident chez leur femme ; et ce double fondement imprime lourdement sa marque dans les pratiques sociales, la gestion patrimoniale et en conséquence la sphère des activités économiques.

Ainsi que le note Blanchy-Daurel [1990], « *pour leur mariage, les filles reçoivent de leurs parents une maison construite sur une parcelle familiale (ou achetée)* ». Cette maison est un bien familial qui se transmet par les femmes et dans laquelle la nouvelle mariée accueillera son époux et vivra avec ses enfants. Autant que possible les maisons construites pour les filles sont contiguës des maisons de leurs mères et de leurs sœurs. Elles sont la propriété de leurs occupantes.

Le village s'étend donc progressivement pour permettre l'installation des filles ; et il se forme ainsi un espace familial plus ou moins étendu. Sur cet espace, les femmes d'une même famille sont propriétaires. L'installation des jeunes garçons se fait quant à elle à l'extérieur du village, à l'occasion de la construction, dans des zones limitrophes, des *mabanga*\* que les jeunes rejoignent lorsqu'ils ont une dizaine d'années.

Ces logiques différenciées d'installation entre les hommes et les femmes sont depuis quelques décennies difficiles à reproduire. De même les logiques familiales d'expansion au sein d'un village par les femmes se heurtent à de nouvelles contraintes. Alors que la pratique autrefois était plutôt pour les mères de s'installer provisoirement dans un *banga*\* et de laisser leur maison à leur fille, les parents choisissent aujourd'hui systématiquement de construire pour celle-ci. Le foncier constructible venant à manquer, cette pratique oblige parfois à abandonner le quartier et à construire plus loin. Il semblerait aussi, même si cette pratique reste mal perçue, que les hommes construisent de plus en plus avant de se marier et sont ainsi propriétaires de leur maison. Enfin, certains hommes mariés construisent leur propre habitation pour créer un équilibre dans le couple qui leur soit plus favorable et prévenir ainsi un éventuel divorce.

Il faut cependant souligner que le terrain sur lequel on construit est déterminant dans l'appropriation des murs, même si la matrilocalité est la règle la plus répandue. Si un homme veut acquérir le statut de propriétaire, il faut qu'il dispose en propre d'une parcelle. Une femme sera en effet propriétaire si son mari construit sur un terrain appartenant à ses beaux parents, et ce même s'il prend en charge toutes les dépenses.

## 1.2.2 Contours et dynamique des unités économiques familiales

### a) L'autonomie des ménages nucléaires en matière d'habitat et de production

Fondé sur ces logiques matrilocales, le ménage nucléaire (*ie.* le couple et ses enfants) bénéficie d'une autonomie en matière d'habitat qui s'étend aux activités économiques avec l'individualisation de la production agricole et la possibilité d'accumulation à l'échelle du ménage.

Parents et enfants habitent généralement seuls, dans un lieu clos constitué d'une case (*nyumba\**) et d'une cour (*m'raba\**). Seuls les garçons non mariés, et éventuellement les personnes âgées dépendantes logent à l'extérieur du *m'raba*, dans leur *banga* ; mais ils mangent tous dans le *m'raba*, qui reste le lieu de vie privilégié<sup>34</sup>.

De façon très schématique et selon la norme d'organisation, le couple et ses enfants non mariés constituent la base des unités de production pour l'agriculture, mais aussi pour la pêche, la tenue d'un commerce ou certaines formes d'artisanat. Toujours selon la norme et pour l'agriculture, il y a division sexuelle du travail, chaque époux disposant de sa propre terre qui reste un centre de décision autonome. Hormis lors de *misada\**, opérations d'entraide collective organisées à l'échelle du village ou dans les réseaux de connaissances de chacun, il y a très peu d'interventions hors ménage dans les parcelles. Il semblerait que cette division se cantonne aujourd'hui à une répartition entre les tâches les plus dures, défrichage en particulier, et l'entretien courant réclamant une force physique moindre (*cf.* chapitre II).

La scolarisation massive des enfants bouscule la norme organisationnelle et oblige à des recompositions. La réduction de la présence dans les champs aux week-ends et vacances scolaires est une de ces adaptations. Il reste que l'on est bien dans une structure d'agriculture familiale organisée autour du ménage.

Simultanément, le ménage nucléaire est également un lieu d'initiation aux règles sociales de l'espace villageois. Pour un enfant, l'obtention du *rhadi\** (bénédiction) de ses parents, qui sera donné ou perdu à l'âge adulte, est un objectif majeur qui influence très tôt son comportement vis-à-vis d'autrui [Barthès 2001]. Le *rhadi* s'inscrit ainsi dans un système complexe de droits et d'obligations issu du cadre familial mais dont le lieu privilégié d'expression est le village.

### b) Des unités de consommation élargies au groupe de filiation

L'individualisation du travail entre l'homme et la femme, et donc la segmentation des unités de production au sein du ménage, débouche en revanche sur une socialisation très large des produits du travail. Pour l'agriculture en particulier, les produits alimentaires sont consommés par une communauté dépassant le ménage nucléaire.

Cet élargissement s'exprime au moment des repas, avec d'importantes variations de l'effectif des personnes partageant le plat. Les membres du groupe de filiation peuvent également, sous certaines conditions, récolter dans les parcelles mises en valeur par d'autres parents. Les dons à des personnes extérieures à la famille obéissent à des règles différentes et ont généralement lieu une fois les produits ramenés dans la maison du producteur. A. Ahamadi [1999], en étudiant les circuits des produits vivriers, montre « *qu'aucun des producteurs ne cherche à contourner le don* ». Il se peut cependant, et cela semble de plus en plus fréquent,

---

<sup>34</sup> Comme l'explique Breslar [1978], il existe des règles précises de circulation dans l'habitation et des sous-espaces réservés à l'homme ou à la femme, avec des accès différents au monde extérieur de la rue.

que les modalités de ces dons soient révisées par les propriétaires des champs et que ceux-ci préfèrent conserver leur production et donner sous d'autres formes (espèces et/ou services).

D'une manière générale, cette socialisation des richesses est étendue à tous les pans de l'économie domestique. Elle se conçoit comme un échange réciproque au sein du groupe familial élargi et occupe, aujourd'hui encore, une part non négligeable des budgets des ménages. Elle impose des obligations dans la valorisation des produits de l'agriculture ou de l'élevage mais elle permet aussi de bénéficier de droits.

### c) La soumission de l'accumulation foncière des ménages au groupe de filiation

La construction de maisons (*cf. supra*) et l'acquisition de foncier agricole cristallisaient jusqu'à une époque récente les pratiques d'accumulation des ménages<sup>35</sup>. Pour le foncier, l'autonomie des ménages est cependant subordonnée à une gestion collective au niveau du groupe de filiation. Comme le souligne Blanchy-Daurel [1990], « *la terre cultivée est possédée traditionnellement par le groupe de filiation et utilisée par ses membres* ».

Le *shamba* familial est le lieu privilégié de plantation des cultures vivrières, qu'elles soient à vocation d'autoconsommation ou commerciale. Soumis à la concurrence de l'extension des zones habitées, il est le plus souvent éloigné du lieu d'habitation au sein du terroir du village d'appartenance. L'ensemble des terres d'un groupe de filiation peut comprendre plusieurs *masamba*\* en différents endroits, mais leur gestion patrimoniale est généralement indépendante de la forme d'appropriation (titre ou appropriation coutumière).

Le *shamba* est en effet dans la majorité des cas en indivision familiale. Les ayant-droits obtiennent par accord oral l'attribution d'une parcelle de culture sur laquelle ils retrouvent leur autonomie de production. Les terres sont sous l'autorité du chef de *shamba*, possédant la terre au sens coutumier (et reconnu comme tel par les anciens du village). Celui-ci, arbitre les éventuelles tensions entre ses ayant-droits.

Le partage pour l'usage est fait théoriquement entre tous les enfants du chef. Il peut prendre toutes les formes depuis la séparation formelle réalisée très tôt, jusqu'à une gestion en indivision totale et renégociée chaque année. Quoiqu'il en soit, lorsque les enfants ont eux-mêmes constitué une famille, une séparation plus formalisée entre les différents ménages est généralement décidée<sup>36</sup>. Ce système de gestion des *masamba* vise à garantir la reproduction des règles de transmission dans de nouveaux groupes de filiations, mais il induit un risque de morcellement du foncier.

En toute logique, chaque personne devrait pouvoir hériter de terres de la part de ses deux parents, ce qui offre la possibilité pour un ménage de disposer de terres dans quatre groupes de *masamba* distincts. Dans la pratique, les héritiers s'arrangent pour répartir le foncier de façon raisonnée. Ils peuvent en prêter une partie à un ou plusieurs co-héritiers lorsque ceux-ci se montrent particulièrement intéressés par l'agriculture. Par ailleurs, les opportunités d'achat de terres marquent des ruptures dans le cycle de la gestion patrimoniale par groupe de filiation. Ces phénomènes offrent en particulier des situations d'accès au foncier contrastées entre les différentes communes de l'île, ce qui fut le cas lors des redistributions foncières qui accompagnèrent le retrait des sociétés coloniales (*cf. § 2*).

---

<sup>35</sup> Aujourd'hui le champ de l'accumulation s'élargit mais il s'individualise aussi avec l'augmentation du pouvoir d'achat, la monétarisation croissante des échanges et les opportunités de crédits offertes quasi-systématiquement à tout salarié.

<sup>36</sup> Selon la *sharia*\*, les filles ne devraient hériter que du tiers des terres. Cependant, l'usage à Mayotte est plutôt l'égalité entre les sexes à la transmission.



Aujourd'hui, en conséquence de la croissance démographique et urbaine, du développement des infrastructures et de l'attachement que les mahorais portent à leurs terres agricoles, les offres et achats directs sont rares. Toute acquisition par la voie coutumière (par défrichage et mise en culture) est par ailleurs impossible car toute la surface de l'île est *a priori* déjà appropriée. La succession est donc le mode d'accès privilégié au foncier [Barthès 2001] et l'accumulation concerne préférentiellement des transferts de droits après une utilisation prolongée, sous la forme de location ou d'emprunt.

Une partie du foncier agricole est par ailleurs située plus près des habitations. Les *shunga\** proches (jardins) et le foncier agricole dans les zones plates et alluviales (*cavani\**) sont généralement appropriés par le petit nombre de familles fondatrices des villages. Comme elles ont une grande importance stratégique pour la production alimentaire, ces zones sont généralement un lieu d'échanges de droits à cultiver, le plus souvent non marchands<sup>37</sup>. Ces échanges sont assortis de règles visant à empêcher toute appropriation par les occupants n'étant pas ayants-droit (*cf.* chapitre II).

Même si les terres sont déjà globalement appropriées, le processus de régularisation foncière qui a été engagé par la Collectivité va largement modifier les règles du jeu. Outre la possibilité de l'imposition, l'immatriculation va figer le jeu des règles coutumières et rendre les arrangements difficiles. A l'opposé, en établissant la pleine propriété, la régularisation va permettre la cession des titres, le développement d'un marché foncier et rendre possible l'accumulation<sup>38</sup>.

### 1.3. LA DYNAMIQUE DE L'ESPACE VILLAGEOIS

L'espace villageois est fortement structuré et résulte de deux processus majeurs :

- d'une part, l'agglomération d'espaces familiaux dans des quartiers, puis dans un village, tout village étant au départ d'après Blanchy-Daurel [1990], un « *établissement familial* » ;
- d'autre part, la traduction dans l'espace de rapports de pouvoir hérités de l'histoire du peuplement et modifiés sous la pression des changements globaux. La mosquée principale occupe une place centrale dans cet espace ; elle est souvent entourée des maisons des familles fondatrices, statut qui « *leur donne droit à la parole et au pouvoir* ».

Les villages de Mayotte ont des origines différentes liées aux vagues de migration et aux conflits qui ont marqué l'île au cours des siècles. Le sud de la Grande Terre se caractérise par une influence malgache plus prononcée ; mais les noyaux de peuplement fondateurs des différents villages révèlent un brassage important sur l'ensemble du territoire.

Les 74 villages de l'île ont été regroupés administrativement en 17 communes par la loi de décembre 1976 relative à l'organisation de Mayotte. Elles élisent leurs conseillers municipaux et leur maire ; mais il n'est pas rare qu'un groupe d'anciens reste en place et soit consulté sur divers sujets intéressant la collectivité. La permanence d'un statut personnel de droit local à Mayotte (*cf.* chapitre introductif) influence par ailleurs les modes de régulation sociale et s'accompagne de juridictions spécifiques. Ainsi, le *cadi\** rend la justice selon le droit musulman, principalement lors des conflits familiaux et de voisinage. Il joue un rôle central dans le règlement des litiges qui peuvent accompagner la séparation d'un couple marié et dans la résolution des conflits fonciers et successoraux. En cas d'impossibilité de traiter le problème au niveau villageois, l'affaire est référée au *grand cadi*, qui assure la

---

<sup>37</sup> Des loyers symboliques de 15 € (100 F) ou moins par an sont parfois réclamés pour affirmer la différence entre propriétaire et occupant.

<sup>38</sup> *Cf.* Bonnelle, dir. [1998] et surtout Barthès [2001] pour une analyse fine de cette question.

fonction de juge d'appel. La justice cadiale prévaut donc à un niveau supra-villageois qui n'existe pas forcément pour d'autres pans de la vie des mahorais.

En tant que « *communauté qui se différencie des autres* » [Blanchy-Daurel 1990], chaque village a une histoire et des caractéristiques – taille, origines des premiers habitants, modes d'expression, composition sociale, tensions foncières – qui déterminent des formes de co-existence et de coopération plus ou moins solidaires ou conflictuelles selon les périodes et les échelles de l'espace villageois, qu'il s'agisse du terroir dans son ensemble, du quartier ou de la famille. Cependant, vis-à-vis de l'extérieur (*ie.* les autres villages), il n'est pas rare que ses membres fassent taire leurs clivages pour défendre des intérêts considérés comme communs. Ainsi, le mot *dago\** désigne à la fois le village natal et la maison d'habitation, selon que l'on est en déplacement ou dans le village. Pour un homme marié hors de son village, son lieu d'habitation restera chez sa femme.

Le natif d'un village bénéficie par ailleurs d'un statut particulier, dès lors qu'il y a sa maison maternelle et qu'il y dispose de terres. Il est alors *mwegneji\** et est d'autant plus attaché à ce statut qu'il sera toujours considéré comme un *mudjeni\** (un étranger, un invité) dans un autre village (lorsqu'il y rejoint par exemple son épouse)<sup>39</sup>. Ce statut donne droit à la parole, à la participation à des décisions collectives et à fêter certains événements villageois. Il s'obtient d'emblée mais il ne peut être conservé que si la personne remplit les obligations qui y sont liées : construction d'une maison pour sa fille ; participation active à la vie du village à travers notamment une contribution à la construction et à l'entretien des mosquées de quartier, de confrérie et de la mosquée principale.

Plus généralement, un système de dettes, assorti d'un jeu de sanctions, régit l'activation et le maintien du statut de *mwegneji*. Ces dettes proviennent du non-respect des obligations liées aux principales fêtes touchant le cycle de vie des individus (*shungu\**, circoncision, décès, *madziho\**)<sup>40</sup>. Elles se traduisent par une exclusion de la collectivité. Par exemple, pour un décès, le travail de tous les *mwegneji* est requis. Si une personne ne s'en acquitte pas, elle se retrouvera seule pour honorer un décès dans sa propre famille. Le grand mariage<sup>41</sup>, de part l'ampleur des sommes engagées et de sa symbolique, est aussi un lieu privilégié d'expression des droits et obligations entre les familles<sup>42</sup>.

De façon générale, le maintien du statut social passe par l'acceptation d'un « *système de réciprocité obligatoire* » [Barthès 2001] fait de dons et de contre-dons, qui régit les relations sociales. Le système s'organise autour d'institutions spécifiques.

Structures sociales horizontales, les *zikao\** (association de classes d'âges) revêtaient dans le passé une grande importance pour les hommes. Une classe d'âge s'organise lorsque l'enfant est circoncis et se dote d'un chef élu qu'elle conservera toute sa vie. Les différentes classes d'âge sont coordonnées par un chef. Le système de classe d'âge « *représente la force valide du village* ». Fonctionnant jadis « *comme une réserve importante de main-*

<sup>39</sup> Il suffit qu'un des parents vienne d'un autre village pour ne pas être considéré comme *mwegneji*.

<sup>40</sup> Des obligations plus légères marquent les cérémonies annuelles plus impersonnelles.

<sup>41</sup> Le grand mariage constitue le passage obligé pour l'acquisition d'un statut social. Il s'agit d'une cérémonie d'envergure, postérieure au premier mariage, où l'ostentation des dons, des cadeaux et le faste de la réception fondent la réputation du couple et de leur famille. Avec l'évolution des modes de vie et de consommation et la hausse tendancielle des revenus, le coût du grand mariage connaît une progression rapide et pose un véritable problème social. Ainsi, parmi les cadeaux échangés, en plus de la dot en espèces, il est aujourd'hui établi que la femme reçoive, à côté des présents traditionnels (essentiellement des bijoux), des biens de plus en plus onéreux comme de l'équipement électroménager (quasiment devenu la règle), voire une voiture. Cette dernière s'impose de plus en plus comme une marque supérieure de notoriété pour le mari capable de l'offrir.

<sup>42</sup> Lorsqu'un individu marié est invité à un mariage et y offre un cadeau, les mariés lui sont redevables. Ceux-ci pourront « *rembourser leur dette* » à un autre membre de la famille qui se mariera.

*d'œuvre* » [Blanchy-Daurel 1990], le *shikao*\* est surtout aujourd'hui un groupe d'entraide et joue souvent encore un rôle important lors du mariage d'un des frères d'âge. Le *shikao* existe aussi pour les femmes ; il a connu parfois des évolutions notables (cf. infra, chapitre III).

L'entrée dans une *twarika* (confrérie) introduit l'adolescent dans un nouveau réseau social, le choix s'effectuant sur des critères familiaux, de voisinage et de sexe. Appartenir à une *twarika* impose d'être membre d'un groupe de danse (*mulidi* et *daïra* pour les hommes, *deba* pour les femmes) et de participer à de nombreuses cérémonies. Une *twarika* donne accès à des formes d'entraide supplémentaires sur le modèle du *shikao*.

Bien que se situant à l'extérieur du système de réciprocité obligatoire, l'école coranique est enfin un lieu de socialisation important pour l'enfant où il apprend à la fois « *les relations sociales horizontales et verticales* », mais aussi les principaux comportements à adopter en société, en particulier le respect dû aux autres membres de sa communauté. La scolarisation massive des enfants à partir des années 1980 a sans doute diminué l'influence exercée jusque là par les *mafundi*\* ainsi que l'intensité des relations qui se nouaient entre les enfants.

Malgré les mutations en cours, en grande partie liées au processus d'intégration renforcé dans la République et à ses effets induits, tant en matière de hausse des revenus que de développement des services à la population et de changement des règles, la structuration sociale fondée sur les réseaux familiaux et villageois est encore prégnante et influence tous les pans de la vie locale. Cette permanence permet de mieux comprendre les résistances et la difficulté d'appropriation de certaines réformes, accrues par le rythme soutenu de leur mise en œuvre lié aux échéances institutionnelles. Elle révèle un impératif de meilleure compréhension du jeu social<sup>43</sup> pour la définition de nouvelles normes et une gestion adaptée de la transition.

---

<sup>43</sup> Les travaux disponibles sont encore trop peu nombreux. Voir en particulier ceux de Soibahaddine [1996] sur l'éducation et le monde associatif et de Blanchy-Daurel [1990] déjà cités, ainsi que l'effort d'inventaire conduit par la délégation aux affaires culturelles de la préfecture.

## 2. L'ECHEC DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET LA PERSISTANCE D'UNE AGRICULTURE FAMILIALE A VOCATION VIVRIERE

L'histoire agraire de Mayotte n'a jamais fait l'objet d'études spécifiques. Seuls quelques travaux universitaires offrent une perspective historique sur les dynamiques agricoles<sup>44</sup>. Une esquisse de la trajectoire suivie par l'agriculture mahoraise reste néanmoins nécessaire pour mieux comprendre le contexte actuel et ses difficultés.

### 2.1. LA PERIODE PRE-COLONIALE

Il existe peu d'informations sur l'agriculture à l'époque pré-coloniale. Les rares descriptions des navigateurs européens et des voyageurs et chroniqueurs arabo-musulmans permettent tout au plus d'ébaucher ce que pouvaient être les paysages et les grands principes de l'organisation agricole de l'île avant 1841.

L'introduction de la banane dans l'archipel des Comores serait le fait des premiers migrants bantous dès le IV<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Cette ancienneté explique en partie le savoir-faire des mahorais pour cette culture qui occupe aujourd'hui 40 % de la SAU alors que les conditions pluviométriques, et en particulier la longueur de la saison sèche, ne lui sont pas particulièrement favorables. Il semble que le riz, le sorgho et l'arbre à pain aient aussi connu une implantation ancienne. L'organisation du monde rural était alors proche de celle des côtes est-africaines et marquée par le rythme des pluies. L'habitat principal était concentré sur la côte, tandis que des hameaux de cultures à l'intérieur de l'île accueillait les agriculteurs durant les pointes de travail agricole.

L'influence swahilie à partir du X<sup>e</sup> siècle a accompagné l'inscription de l'archipel dans les routes commerciales de l'océan Indien qui a permis la valorisation de nouveaux produits tels que le bois, certains fruits et les écailles de tortues. Le commerce d'esclaves occupe rapidement une place importante dans l'économie de l'archipel, Mayotte devenant en particulier un lieu de transit dans un réseau d'échange entre l'Afrique et le Moyen-Orient<sup>46</sup>.

Le peuplement de l'île se poursuit et l'habitat gagne l'intérieur. Les terres agricoles sont dès lors appropriées selon le principe de la vivification des zones mortes (défriche de terres non encore cultivées). Cette époque marque la confirmation d'une agriculture familiale d'autoconsommation, à base de banane en particulier, mais aussi les prémices de prélèvements pour le commerce avec la sédentarisation de certains villages de culture.

Après les vagues d'immigration shiraziennes, l'instauration du sultanat se traduit par une redistribution foncière. Les sultans s'approprient, dans un premier temps, la totalité des terres par « *droit de conquête et de convention* »<sup>47</sup>, puis passent des contrats de métayage ou attribuent des terrains en respectant, peu ou prou, les anciens droits coutumiers. C'est le début de près de quatre cents ans de cohabitation entre un système de production agricole

---

<sup>44</sup> Parmi les travaux les plus récents, il convient de citer encore la recherche de Barthès [2001] et, avec un autre statut, les travaux de Celeste et Djalim [2001] réalisés dans le cadre du présent bilan-diagnostic. Il faut souligner que les références à l'agriculture dans les ouvrages historiques sur Mayotte – comme par exemple Allibert [1984] ou Martin [1983] - n'apparaissent qu'en filigrane ou à titre d'illustration.

<sup>45</sup> Certaines variétés sont aujourd'hui considérées comme endémiques à Mayotte (comme la variété *baraboufaka*).

<sup>46</sup> Haubert et Rey [2000] cités par Celeste et Djalim [2001].

<sup>47</sup> C'est dans ces termes que sera formulée la nature du droit foncier des sultans de Mayotte lors de la cession de l'île à la France [Barthès 2001].

de type domestique, très faiblement marchand et issu du peuplement originel, et un système de type féodal au service des sultans engagés dans la traite esclavagiste. Selon Breslar [1978], ce système imposait aux classes inférieures de nourrir la noblesse, mais aussi d'effectuer les travaux d'aménagements et d'équipement de l'île, en échange d'une protection et de la mise à disposition de terres agricoles.

Les premiers contacts avec les européens dynamisent les activités de commerce au bénéfice des classes dominantes et permettent l'introduction de nouvelles espèces végétales, telles que le maïs, le songe (taro) et l'igname. Ces contacts ne changent pas fondamentalement la structure des rapports sociaux de production et influencent peu les relations de dépendance entre agriculteurs et sultans. Les razzias vont par contre bouleverser l'équilibre socio-économique de Mayotte en induisant une forte désaffection des terres agricoles et un repli des stratégies des producteurs vers l'auto-provisionnement alimentaire facilité par les logiques de dons, contre-dons et d'entraide, au cœur de la gestion du travail des ménages.

## **2.2. LE TEMPS DE L'ILLUSION CANNIERE (1845-1910)**

La cession de Mayotte à la France s'accompagne de l'instauration d'un nouveau régime foncier, élément fondateur d'une politique de refonte de l'organisation de l'agriculture et de l'économie de l'île dans son ensemble. De façon schématique, les terres déjà reconnues appropriées par les habitants restent entre leurs mains, l'autorité coloniale s'accaparant les surfaces restantes et disposant d'un droit d'expropriation. Ce régime, bien qu'ayant des objectifs différents, est finalement assez proche de celui instauré quatre siècles plus tôt par les sultans.

Il reste que très vite, et le plus souvent au mépris des droits inscrits dans le traité de cession, la grande majorité des terrains agricoles de la Grande Terre, largement délaissée à cause de l'insécurité, est appropriée par l'administration et concédée à quelques colons européens. Le régime concessionnaire bénéficie aussi et surtout à la Société des Comores, société coloniale créée peu de temps après l'installation française et qui s'implante aussi dans les autres îles de l'archipel, bien qu'elles ne soient pas encore sous le contrôle formel de la France. Le développement du système de la grande plantation à base de canne à sucre<sup>48</sup> est rapide, avec l'ambition de créer une nouvelle colonie à sucre à l'instar de la Réunion ; mais il est aussi très théorique car le rapport entre terres cultivées et concédées est faible, en particulier du fait de la rareté de la main-d'œuvre.

Malgré l'obligation pour les concessionnaires d'employer des travailleurs dits libres – l'esclavage est aboli à Mayotte en 1846 – et de leur attribuer une parcelle pour leur alimentation, les populations locales fuient le système colonial, parfois même en faveur du régime esclavagiste du sultanat qui perdure dans les îles voisines<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> Selon Gevrey [1870], la canne a été préférée aux plantations de cocotiers, caféiers et girofliers pour des raisons de rentabilité à court terme dans un environnement qui était alors encore considéré comme hostile.

<sup>49</sup> Les français escomptaient, en affranchissant les esclaves dès 1846, soit deux ans avant la loi supprimant l'esclavage dans l'ensemble des colonies françaises, récupérer de la main-d'œuvre pour la canne. Mais ces derniers ont préféré suivre leurs propriétaires, ce qui a conduit, contrairement aux objectifs visés, à creuser le déficit de main-d'œuvre de l'île.

A l'incertitude de l'affranchissement et aux contraintes de l'engagement<sup>50</sup>, les esclaves préfèrent le maintien d'un système pénible, mais connu et régulé par des rapports de production paternalistes.

Malgré les pressions exercées par l'impôt et les corvées<sup>51</sup> sur les habitants restés en dehors du système concessionnaire, le système vivrier en place avant la colonisation perdure. En dehors du travail « dû » dans les plantations européennes, les mahorais parviennent à obtenir des terres auprès du *circali*\* (de l'administration)<sup>52</sup>. Banane et manioc sont plantés dans ces parcelles, mais aussi dans les parties non cultivées des concessions<sup>53</sup>. Ces pratiques sont cependant mal perçues par les autorités qui organisent le regroupement des populations dans les villages côtiers afin de libérer les terres les plus plates et les plus fertiles. Ce processus, qui répondait à l'objectif d'accaparement foncier des colons, a profondément marqué les règles sociales de l'habitat. Il s'est traduit par le déplacement des champs vivriers autour des plaines côtières qui étaient déjà occupées par les plantations européennes.

Gevrey [1870] témoigne que, dès 1841, les systèmes d'activités des paysans mahorais associaient une activité « salariée » dans les plantations, payée le plus souvent en nature contre du savon et des étoffes, et une agriculture familiale de subsistance complétée par le troc. L'administration critique simultanément – déjà – les systèmes de production autochtones pour leur manque de technicité et les risques d'érosion des pentes sur lesquelles les mahorais ont été relégués. Mais cette agriculture locale est surtout perçue comme un obstacle au développement de l'économie de plantation européenne. Plus généralement, les colons jugent le « comorien » individualiste, oisif et soumis, et donc incapable de porter un développement agricole comparable à celui en œuvre à la Réunion.

Pourtant, malgré les efforts, cette première colonisation agricole sera un échec. La difficulté d'adaptation des colons au climat tropical, les tensions locales croissantes liées à la dureté d'un système concessionnaire pseudo-esclavagiste<sup>54</sup>, la faiblesse récurrente des capitaux engagés, des conditions agricoles somme toute peu favorables et enfin la baisse des cours mondiaux du sucre, ruinent les ambitions sucrières de Mayotte au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. La plupart des concessions sont alors mises en vente.

---

<sup>50</sup> L'engagement est une formule contractuelle qui assurait la mise à disposition du travailleur pendant plusieurs années en échange d'une rémunération de base et d'avantages en nature (habitation, lopin, voire prise en charge du voyage aller-retour pour les non originaires). La formule a été particulièrement utilisée à Maurice et la Réunion après l'abolition de l'esclavage avec des travailleurs originaires d'Inde. Les conditions de travail étaient généralement peu éloignées de l'esclavage (moins l'obligation d'alimentation) et les voyages généralement sans retour.

<sup>51</sup> Comme dans les autres colonies qui devaient toutes assurer leur autonomie financière, l'administration prélève un impôt de capitation perçu en espèces (appelé *latété*\*). Elle impose aussi un système de corvées qui est un impôt en travail au profit de l'administration et des concessionnaires (appelé *talata*\*), qui durera jusqu'en 1946, date de l'abolition de travail forcé dans les colonies françaises. Les ouvriers engagés dans les plantations européennes n'y étaient pas soumis.

<sup>52</sup> Ces terres sont bien sûr les plus pentues et les moins fertiles. Les réserves indigènes, attribuées collectivement autour des villages et qui existent encore, étaient une forme d'appropriation en dehors des concessions.

<sup>53</sup> Le recours au squat, phénomène majeur de la dynamique agricole mahoraise aujourd'hui, prend ainsi racine dans un passé lointain malgré un contexte radicalement différent.

<sup>54</sup> Voir à titre d'illustration « *Nerf de bœuf* », le roman de Nassur Attoumani [2001]

### 2.3. LE TEMPS DES GRANDES SOCIÉTÉS COLONIALES : APPRENTISSAGE DU MARCHÉ ET DIVERSIFICATION DES CULTURES D'EXPORTATION

Les terres laissées libres par l'arrêt de la canne ont été progressivement occupées par des sociétés coloniales agro-industrielles et plus marginalement par de nouveaux colons. Deux sociétés s'illustrent par leur poids et leur emprise économique et foncière : la Société des plantes à parfum de Madagascar (SPPM) tout d'abord puis, dans l'entre-deux-guerres, la Société Coloniale de Bambao – appelée couramment la Bambao<sup>55</sup>. Ces deux sociétés détiendront entre 7 000 et 10 000 ha à Dzoumogne, Combani, Koungou et Mamoudzou, soit un cinquième des terres de Mayotte et près de la moitié des terres cultivées.

L'échec de la canne impose une reconversion de l'économie de plantation, qui reste une priorité avec les mêmes objectifs : approvisionnement de la métropole et recettes pour la colonie, selon le principe de l'autonomie financière. A ces fins, on assiste à une diversification des cultures d'exportation. Outre la vanille et l'ylang-ylang, encore présents aujourd'hui, le sisal, la citronnelle, le basilic, le café et le cacao font leur apparition. C'est aussi à cette époque, sous l'impulsion des autorités, que la cocoteraie mahoraise s'étend.

Cette reconversion, qui s'effectue entre 1900 et 1920, ne perturbe pas outre mesure les systèmes de production de la majorité des agriculteurs mahorais. Elle ne concerne que le monde des plantations européennes et ce n'est que par la nature du travail effectué pour elles que les mahorais les perçoivent. Dans les réserves et sur les terres appropriées par les paysans, le système vivrier et de troc fondé sur les réseaux de solidarité domine et s'affirme. Les systèmes d'activités continuent d'associer opportunités de salariat dans les sociétés coloniales et repli défensif [Calberson 1955 ; Yung et Zaslavsky 1992] sur une économie villageoise non marchande.

Cependant, la conjoncture particulièrement favorable du marché de la vanille au sortir de la première guerre mondiale va inciter de nombreux ouvriers des plantations européennes et, par contagion, une quantité non négligeable d'agriculteurs à modifier leurs systèmes d'activités : les vanilleraies hors sociétés et plantations privées se multiplient. Le phénomène concerne aussi le café et les caféières autochtones se développent. Ces nouveaux producteurs, qui ne semblent pas abandonner pour autant leurs champs de cultures vivrières, vendent à des colons européens reconvertis dans la transformation et le commerce<sup>56</sup>.

On assiste ainsi à l'émergence d'une nouvelle répartition des rôles entre européens et mahorais. Au-delà des corvées obligatoires, certains producteurs s'affranchissent du travail salarié dans les grands domaines pour accéder peu à peu aux revenus monétaires via la vente de produits d'exportation aux commerçants européens. Cette intégration progressive au marché marque une accélération dans le processus de monétarisation de la société mahoraise et une évolution radicale de la fonction de l'agriculture pour le paysan.

La crise de 1929 confirme cette évolution. Du fait de la polyvalence de leurs systèmes d'activités et des solutions de recours offertes par l'appartenance à des réseaux de solidarité, les producteurs mahorais – comme dans les autres économies coloniales – absorbent mieux les fluctuations et la chute des cours que les grandes plantations et ce sont eux qui continuent à approvisionner les circuits de commercialisation. La Bambao et la

---

<sup>55</sup> La Société coloniale de Bambao a été officiellement enregistrée au registre du commerce de Mamoudzou en 1938. Créée en 1907 par des planteurs et des parfumeurs de Grasse [Fontaine 1995 ; Barthès 2001], son implantation principale est à Anjouan.

<sup>56</sup> Généralement eux-mêmes anciens planteurs n'ayant pu résister à la concurrence des grandes sociétés [Celeste et Djalim 2001].

SPPM sont d'abord réticentes à une telle évolution ; elles bénéficient de l'appui des autorités qui craignent l'émergence d'une contestation plus forte mais aussi des pénuries de produits vivriers. Par ailleurs, l'administration et les grandes sociétés considèrent que, si le modèle de production familial est effectivement mieux à même de supporter les risques de prix, c'est au détriment de la qualité des produits et de la rationalisation technique dans la conduite des cultures. A Mayotte comme dans les autres situations africaines, l'agriculture familiale va néanmoins peu à peu s'imposer, même si les sociétés coloniales conservent encore le contrôle des filières les plus rentables, en particulier l'ylang-ylang.

#### **2.4. LE TEMPS DU DECLIN DES CULTURES D'EXPORTATION**

Contrairement à l'évolution agricole d'autres régions tropicales, où la période de décolonisation, marquée par la fin de la coercition et des avantages accordés aux opérateurs européens, s'accompagne du succès de l'agriculture familiale de plantation, Mayotte et l'ensemble comorien connaissent une évolution régressive (*cf.* chapitre introductif).

Le maintien du statut colonial en 1960 se traduit par la poursuite et l'accentuation d'une colonisation « au rabais ». La France assure le minimum et laisse les activités économiques sous le contrôle de grandes sociétés résiduelles et en déclin, qui ne réalisent plus d'investissements significatifs et se limitent avant tout au maintien d'un contrôle sur leur patrimoine foncier.

A Mayotte le démantèlement des grands domaines, de moins en moins rentables et de plus en plus marginalisés, débute en 1965 et sera définitif en 1975 avec la perspective de l'indépendance du Territoire des Comores. Dans le cas de l'ylang-ylang, les sociétés coloniales se retirent de la production directe de fleurs, désormais assurée par les petits planteurs et d'anciens ouvriers ou contremaîtres ayant pu accumuler pour racheter les terres, et se cantonnent à la transformation et surtout la commercialisation de l'essence.

Les agriculteurs essaient de s'organiser et de développer des « sociétés villageoises », dont les premières furent créées dans les années 1950 (*cf.* chapitre III) : à partir de terres et d'équipements (alambics) acquis en commun, ils s'efforcent d'assurer les fonctions de collecte, de transformation et de commercialisation primaire des productions.

Mais l'agriculture mahoraise pâtit aussi de la dégradation croissante du contexte politique et de la marginalisation de l'île au sein de l'archipel. Jusqu'en 1975 et le choix d'un avenir séparé, le maintien de la base vivrière de l'agriculture familiale et d'une forte dominante agricole dans les systèmes d'activités apparaissent comme une condition de survie et de diminution du risque économique. Les surfaces par exploitation dédiées aux cultures d'exportation n'autorisent en effet qu'un revenu modeste - surtout dans un contexte de baisse des prix mondiaux rendu encore plus difficile par une commercialisation locale aléatoire - et la pratique de cultures à vocation vivrière garantit un allègement des budgets familiaux. Cette gestion du risque permettra aux mahorais de s'adapter aux difficultés de la période de transition lors de la rupture de 1975.



### **3. LA SITUATION ACTUELLE DE L'OFFRE AGRICOLE ET DES MARCHES : PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE**

Paradoxalement, depuis 1975, les tendances lourdes de l'agriculture mahoraise, engagées dans les années 1950, n'ont pas été inversées. L'intégration accrue et réaffirmée dans la République française, la mise à disposition de moyens nouveaux, aussi bien en termes d'infrastructures que de services d'appui, n'ont pas remis en cause la dualité des résultats : la chute des productions des secteurs d'exportation s'est poursuivie, à un rythme croissant ; alors que l'offre en produits alimentaires s'efforçait d'accompagner – au moins pour partie - une demande locale croissante liée à la démographie et à l'urbanisation.

Le chapitre introductif a rappelé le caractère rédhibitoire de certains « fondamentaux » de l'économie locale, notamment l'étroitesse du marché liée à l'insularité, ou encore les surcoûts inhérents à l'intégration économique et sociale dans l'ensemble français (et leurs conséquences en termes de compétitivité). Il convient cependant de proposer un premier bilan de l'offre agricole actuelle et des conditions de sa commercialisation, ainsi qu'une première analyse de la structuration des marchés.

#### **3.1. UNE FORTE INCERTITUDE SUR LES VOLUMES PRODUITS ET COMMERCIALISES**

Le manque critique d'informations statistiques, l'absence d'évaluation de la production agricole finale et marchande et la faiblesse des données de base sur les filières, déjà signalés, constituent un véritable handicap, tant pour l'analyse de la structure et de l'évolution des grands agrégats agricoles et que pour celle du fonctionnement des différents marchés.

Faute de dispositif de collecte *ad hoc*, l'information sur les productions est parcellaire, ponctuelle et particulièrement frustrante. En ce qui concerne les principales productions, le dispositif TER-UTI fournit une estimation sommaire de la répartition des terres cultivées par grands types de culture. En 1998, année de base, 27 % du territoire mahorais étaient consacrés aux cultures et pâturages avec, par ordre d'emprise décroissante, la bananeraie (43 % de la SAU), les pâturages (27 %), les parcelles de manioc (15 %), d'ylang-ylang et de vanille (7 %)<sup>57</sup>.

En revanche pour les volumes produits, les sources et la qualité des données disponibles varient selon les types de production. Pour les productions alimentaires destinées au marché local, à l'exception de quelques données ponctuelles, les seules informations statistiques récentes proviennent de l'enquête « registre agricole » de 1997.

Comme nous l'avons signalé en introduction générale, ces données ne sont ni exhaustives, ni fiables, puisqu'elles sont basées sur des déclarations volontaires et des extrapolations à partir du nombre de plants, de pieds ou de têtes déclarés. Sur cette base incertaine, les productions estimées en 1997 étaient de 30 200 tonnes pour les différents types de banane, 10 000 tonnes pour le manioc et 100 tonnes pour l'ambrevade<sup>58</sup>.

---

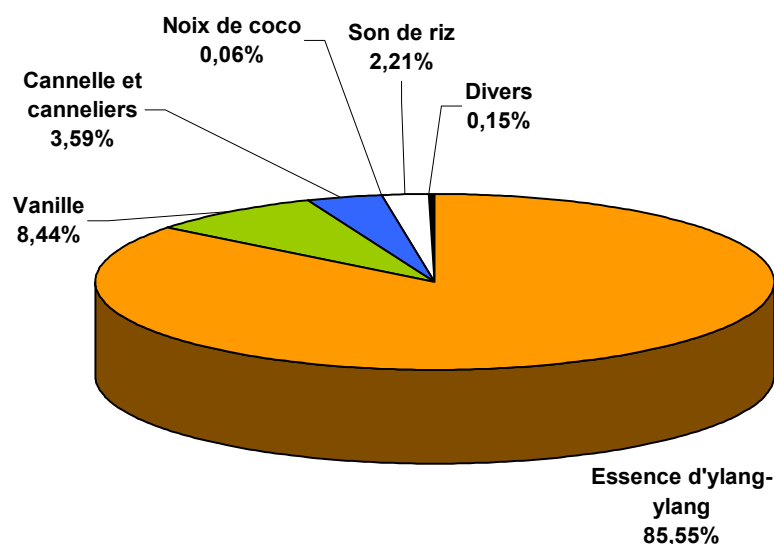
<sup>57</sup> Cf. Stat-Agri n° 3, décembre 1998. Ces valeurs équivalent à environ 4 400 ha de bananes, 2 700 ha de pâtures, 1 500 ha de manioc et 710 ha pour l'ylang-ylang et la vanille.

<sup>58</sup> Cf. Stat-Agri n°2, décembre 1998.

### 3.1.1 Les exportations

Dans le cas des productions destinées à l'exportation, les statistiques douanières fournissent par contre des données exhaustives et le service des douanes s'avère être ainsi la meilleure source d'information sur les productions agricoles mahoraises... sous réserve des importations clandestines d'essence d'ylang en provenance d'Anjouan.

**Graphique I-1 : répartition des exportations en valeur (moyenne 1990-2000)**



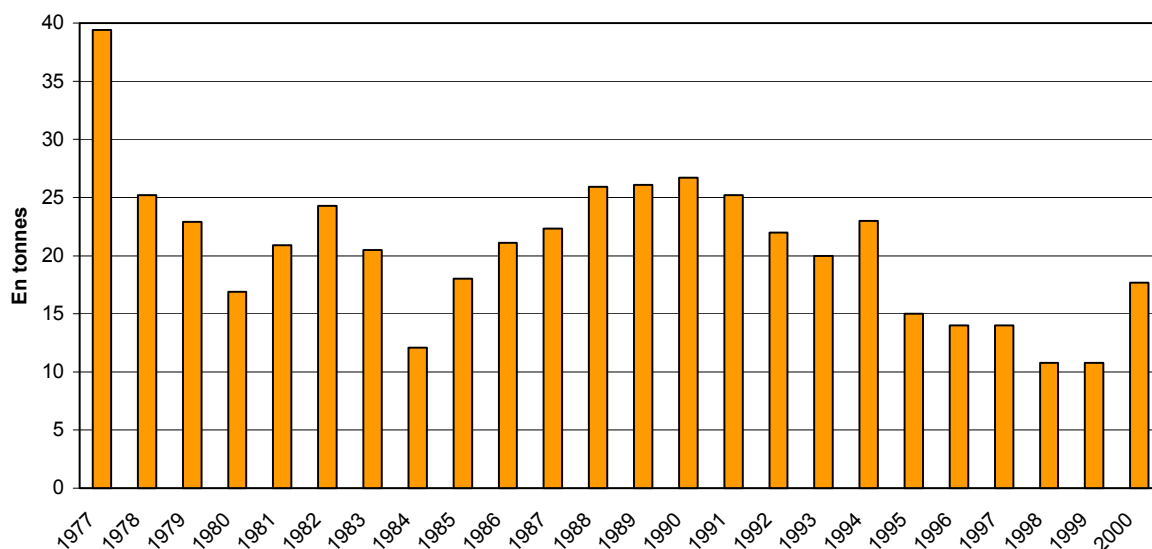
Source : Insee, ledom.

Les produits d'exportation sont cependant peu nombreux. Ils correspondent à la spécialisation historique de Mayotte, à savoir l'ylang-ylang et la vanille, plus marginalement la cannelle, les autres productions traditionnelles étant résiduelles ou ayant disparu (café, coprah). Ils ne font quasiment pas l'objet de consommation locale<sup>59</sup>.

L'annexe n°4 présente l'évolution des exportations du territoire au cours des 25 dernières années, illustrée pour l'ylang par le Graphique I-2. Les données révèlent la lente dégradation de l'offre dans les années 1980 et son effondrement dans les années 1990, phénomènes sur lesquels nous reviendrons plus avant. Ces filières d'exportation en situation critique ont produit en 2000 : 17,7 tonnes pour l'essence d'ylang-ylang, 2,3 t pour la vanille et 39 t pour la cannelle. Les exportations occasionnelles de son de riz correspondent au développement de l'activité de décorticage de riz importé.

<sup>59</sup> Une faible quantité de café est torréfiée localement (environ une tonne) ; l'ylang-ylang et la vanille font l'objet d'une petite commercialisation directe et d'une transformation marginale pour la savonnerie.

### **Graphique I-2 : exportations d'essence d'ylang-ylang en volume**

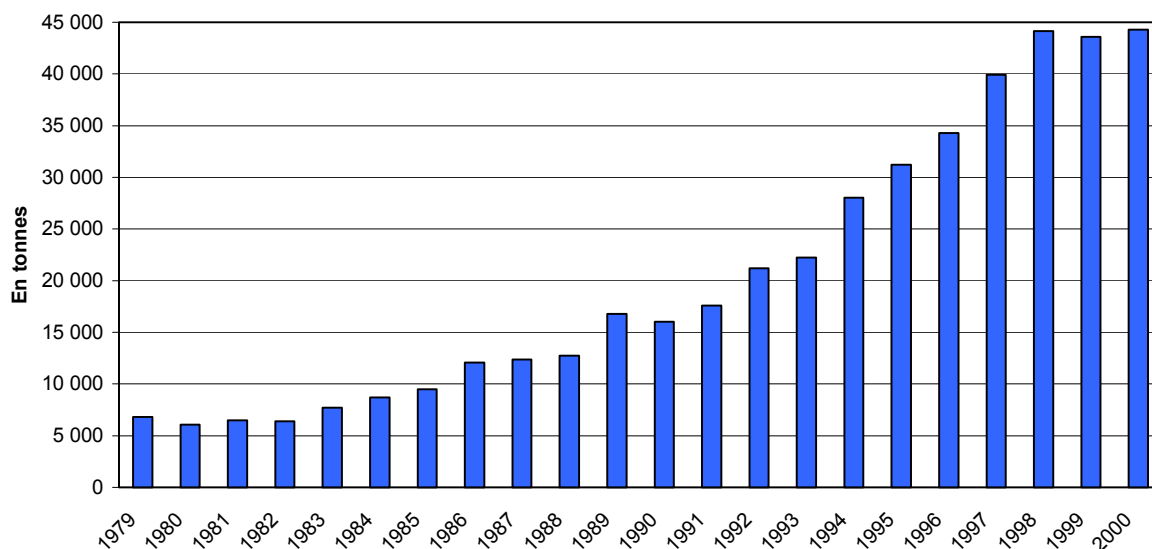


Source : Insee, ledom.

### **3.1.2 Les importations**

Si l'offre en produits pour le marché local est méconnue, les statistiques du commerce extérieur fournissent, là encore, une évaluation utile de la croissance de la demande intérieure non satisfaite par l'offre locale (cf. Graphique I-3 et annexe n°4).

### **Graphique I-3 : importations de produits alimentaires en volume**

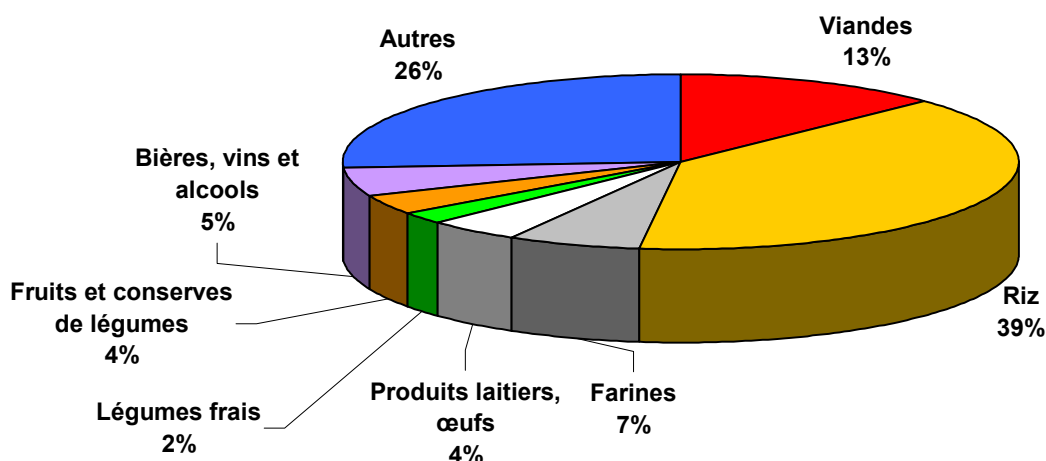


Source : Insee, ledom.

En 2000, les importations alimentaires s'établissent à plus de 44 000 tonnes, dont presque la moitié pour le riz (31 %) et les viandes (14 %), 7 % pour les farines, 5 % pour les produits laitiers et seulement 4 % pour les fruits et légumes.

Elles représentaient 28 % de la valeur des importations totales et elles ont cru rapidement, à un rythme supérieur à celui de la population. Ainsi, sur la période 1979-1997, les quantités de produits alimentaires importés par habitant sont passées de 137 à 304 kg avec un taux de croissance annuelle de 10,3 % (contre 5,5 % pour celui de la population de la collectivité départementale).

**Graphique I-4 : répartition des importations de produits alimentaires en volume (moyenne 1990-2000)**



Source : Insee, ledom.

### **3.2. DES MARCHES RUSTIQUES ET DISJOINTS : UNE PREMIERE ANALYSE**

Du fait de la trajectoire politique et économique particulière de l'île, la structuration de l'économie agricole mahoraise reste aujourd'hui particulièrement frustrée et caractérisée par sa grande rusticité : une grande masse de petits producteurs agricoles pluri-actifs, tournée vers l'autoconsommation, les transferts familiaux et la commercialisation de quelques produits vivriers (*cf.* chapitre II) ; un effectif réduit d'opérateurs économiques dans le domaine de la commercialisation et de la transformation – des collecteurs de produits instables, avec peu de moyens et peu spécialisés, quelques coopératives structurellement en difficulté, un commerce de demi-gros et de détail polyvalent ; des dispositifs de mise en marché et de régulation peu développés voire inexistantes.

Cette situation a laissé le champ libre au développement, à la fin des années 1990, des réseaux de la grande distribution issus de métropole ou de la Réunion, dont l'impact sur le marché local ira croissant dans les prochaines années.

Malgré le handicap lié au manque d'information statistique, il est possible de proposer une première analyse de la structure des filières et des différents marchés de produits agricoles. Cette approche constitue également un guide pour de nécessaires approfondissements.

### 3.2.1 Quelques rappels et définitions

Même si Mayotte connaît des formes d'organisation de marché et des modalités de fonctionnement de filière rudimentaires, il n'est pas inutile de rappeler quelques définitions et références sur le champ des possibles et leurs déterminants.

La filière est définie par l'ensemble constitué des agents économiques en charge des opérations techniques et commerciales allant de la production à la consommation finale et comprenant les différents stades de transformation d'un produit. La structure d'une filière est fonction de trois grands déterminants :

- les caractéristiques intrinsèques des produits : la périssabilité, les types de qualité et en particulier son hétérogénéité (par exemple forme, couleur et taille) et sa complexité (qualité visuelle ou impliquant des analyses plus ou moins poussées) ;
- le processus de production et de transformation : la longueur du cycle, les types d'itinéraires techniques, les investissements spécifiques (par exemple des équipements de conditionnement impératifs pour la mise en marché) ;
- les caractéristiques du marché : sa taille (le nombre de vendeurs et d'acheteurs), sa saisonnalité, sa prévisibilité (facilité de la prévision de récolte, importance du risque climatique).

Cette structure de filière évolue bien sûr au cours du temps, en fonction des changements techniques (par exemple les progrès dans la rapidité des transports ou dans les moyens de conservation) mais aussi des conséquences de l'environnement économique et politique global (poids des réglementations, régime de sanctions pour les contrevenants aux règles, facilité des transactions monétaires, garanties juridiques).

Ces spécificités propres au produit, au niveau technique, à la configuration du marché conditionnent les différents stades de la filière qui font appel à des compétences et à des types d'agents différents, avec des degrés de spécialisation variés (collecteurs au champ, commerçants assurant le groupage, transporteurs, grossistes, transformateurs). Elles se traduisent par des impératifs de gestion d'importance variable en fonction du degré d'incertitude, de la fréquence des opérations techniques et de la spécificité des investissements.

Enfin, l'organisation des marchés est le résultat de la confrontation de cette structure propre à chaque filière et du comportement des agents. Elle peut être librement définie entre agents ou catégories d'agents (par exemple entre des producteurs organisés et des transformateurs) ou contrainte, qu'il s'agisse alors d'une réglementation ou d'un rapport de force économique (par exemple une position dominante). Sans exclure les nombreuses formes intermédiaires ou mixtes, il est possible de distinguer deux grands types d'organisation de marché :

- Le marché administré (ou hiérarchique), dans lequel le système de prix et/ou les flux sont gérés par une réglementation ou une organisation *ad hoc* qui régule la filière en fonction d'objectifs en termes de volume, de qualité ou d'origine des approvisionnements. Cette administration du marché peut être mise en œuvre par les pouvoirs publics dans le cadre d'une politique de développement et de promotion des activités locales, pour pallier la défaillance du secteur privé ou encore pour empêcher l'apparition de positions dominantes ; elle peut aussi être le résultat d'un accord entre les différents opérateurs d'une filière et faire l'objet d'une garantie éventuelle des pouvoirs publics.

- Le marché libre, qui est dorénavant la norme internationale, dans lequel l'offre et la demande s'ajustent par les prix qui sont l'expression de la situation de pénurie ou de saturation du marché. Cet ajustement est rarement efficace et l'incertitude, qui est inhérente à ce type d'organisation, peut être limitée par la coopération entre les agents à travers des contrats et/ou par l'élaboration de règles spécifiques qui réduisent le risque par l'enrichissement des clauses contractuelles.

Les formes de contrats sont extrêmement variées et permettent des adaptations nombreuses en fonction de l'histoire des pratiques commerciales locales, du niveau technique et de gestion des opérateurs et de la qualité de l'environnement juridique et institutionnel. On peut ainsi distinguer un gradient qui va du marché *spot* – de nature anonyme et immédiat où le prix résulte de la confrontation offre-demande – à l'intégration pure et simple de l'ensemble des fonctions de production, transformation et commercialisation au sein d'une seule firme. Ce gradient correspond à une perte croissante d'autonomie de décision des agents, dont la liberté d'action et de choix est de plus en plus contrainte par les conditions contractuelles, le cas extrême étant bien sûr le passage au statut de salarié par l'intégration au sein d'une seule firme. A titre de référence, nous pouvons mentionner :

- la vente fidélisée : l'achat est garanti mais pas le prix ;
- le contrat en prix à fixer, qui garantit l'achat d'un volume à un prix qui sera celui du marché *spot* ;
- le contrat à terme, qui en plus du volume garantit un prix défini à l'avance ;
- le contrat de gestion, qui s'accompagne de normes de gestion de la production fournies par l'acheteur (portant par exemple sur le type d'intrants, la conduite des parcelles, les modes de conditionnement) ;
- le contrat de ressources, qui en plus du volume, du prix et de la gestion met à disposition des intrants voire des équipements.

### 3.2.2 Les acteurs des marchés agricoles mahorais

L'île se caractérise par le faible nombre d'opérateurs économiques. Il convient cependant de faire la distinction entre :

- d'une part, des réseaux locaux mal connus, tournés vers l'approvisionnement en produits de base de la ration alimentaire mahoraise (principalement bananes et tubercules mais aussi poisson) ;
- d'autre part, des réseaux structurés par l'importation, contrôlés par les grossistes et la grande distribution, plus facilement repérables, mais pour lesquels l'information économique est, là encore, inexistante. Ces réseaux d'importation évoluent rapidement en conséquence :
  - de la croissance de la demande de type européen, liée à l'augmentation de la population d'origine métropolitaine ou réunionnaise ;
  - du poids croissant du marché des collectivités (cantines scolaires) ;
  - de la diffusion de nouveaux standards de consommation (riz, poulet congelé, conserves).

### a) La production

Les acteurs de la production agricole mahoraise sont nombreux. Ils comprennent :

- une grande masse de petits producteurs familiaux rarement dédiés à une commercialisation exclusive et très atomisés, du fait de la faiblesse et des problèmes structurels des organisations coopératives ;
- de très rares producteurs spécialisés (quelques maraîchers et aviculteurs) ;
- deux entreprises d'aviculture (production d'œufs avec la Scam et de poulets de chair avec Mabawa<sup>60</sup>)
- deux entreprises aquacoles créées en 2000 (Mayotte Aquaculture et Subagri).

### b) La commercialisation des productions

Les acteurs spécialisés dans la commercialisation des produits agricoles ont un effectif beaucoup plus réduit. Outre la commercialisation directe assurée par les petits producteurs et les quelques entreprises de production spécialisées, les commerçants engagés dans la collecte et l'approvisionnement sont souvent polyvalents et instables. Ils sont mal connus du fait de l'absence de réglementation du commerce. Seuls les commerçants du marché de Mamoudzou paient une patente (très mal suivie) et « *n'importe qui* » peut s'installer comme collecteur ou commerçant [A. Ahamadi 1999]. Pour les productions d'exportation (ylang-ylang et vanille), deux commerçants privés – Oheix et Somapro – se partagent la collecte et l'exportation avec la coopérative Uvoimoja.

### c) La transformation et la distribution

Ce sont les opérateurs de la transformation et de la distribution qui sont les plus structurés et intégrés. La transformation reste embryonnaire et les entreprises agro-industrielles sont peu nombreuses : Rizomay, du groupe SPPM<sup>61</sup>, assure le blanchiment et le conditionnement de riz cargo importé<sup>62</sup> ; Mabawa possède une chaîne d'abattage et conditionnement de poulets de chair ; UTV, du groupe Snie (*cf. infra*), fait de la découpe en gros de bœuf congelé importé ; enfin Laiterie de Mayotte prépare des produits laitiers à partir de lait en poudre importé<sup>63</sup> et Mayco, société à capitaux sud-africains, assure de l'embouteillage sous licence de produits du groupe *Coca-Cola* à partir de concentrés importés. Une tentative de fabrication de jus de fruit a eu lieu avec la société Mawa, créée en 1999, mais celle-ci n'a jamais pu démarrer son activité du fait du coût excessif des fruits locaux<sup>64</sup>.

---

<sup>60</sup> La Scam, via les actionnaires physiques, est très proche du groupe réunionnais Urcoopa (Union réunionnaise des coopératives agricoles) spécialisé dans l'élevage. Elle contrôle la SAB (Société d'alimentation du bétail), sa filiale à 90 %. Mabawa est contrôlé à 75 % par le groupe réunionnais Crête d'or et la SAB (10 %). La Coopam (Coopérative des producteurs agricoles de Mayotte), dissoute en octobre 2001, détenait 15 % de l'entreprise.

<sup>61</sup> La Société des plantes à parfums de Mayotte est issue de la Société des plantes à parfums de Madagascar, déjà citée, rachetée en 1958 par un commerçant d'origine indienne (F. Kakal) installé dans la Grande île. La succursale de Mayotte a pris son indépendance en 1970 sous son nouveau nom, alors que les actifs malgaches étaient cédés, et a rapidement évolué vers une activité d'import et de distribution en gros puis l'industrie de transformation.

<sup>62</sup> Un nouvel opérateur – Rizerie de Mayotte – créé par des intérêts réunionnais (sociétés Soboriz et Siacom) est aujourd'hui installé à Mayotte. Ce groupe devait ouvrir une unité de transformation au port de Longoni, mais le projet n'a pas pu aboutir. Il continue cependant de commercialiser du riz importé sous la marque *Le forban*.

<sup>63</sup> Laiterie de Mayotte a pour actionnaire principal le groupe Cilam de la Réunion. Elle produit sous franchise de la marque *Yoplait*. La société a racheté en août 2000 la Salma, entreprise fabriquant les glaces de marque *Frizou*.

<sup>64</sup> A titre d'exemple, avec un prix au kilo d'orange locale situé entre 5 et 7 F (0,75 à 1,1 €), le litre de jus revient à environ 18 F (2,7 €) pour la seule matière première.

Le commerce de gros et la grande distribution sont contrôlés par trois sociétés. La plus ancienne est la Snie, fondée en 1982 par L. Nel, originaire d'Afrique du Sud<sup>65</sup>. La Snie s'est tout d'abord spécialisée dans la petite distribution par la mise en place d'un réseau de boutiques à une époque où Mayotte était dépourvue de toute infrastructure commerciale. Six boutiques, aujourd'hui pour la plupart franchisées, ont été implantées dans l'ensemble de l'île et la société assure encore une distribution de détail avec quatre minibus. La Snie s'est ensuite recentrée dans une activité de gros et demi-gros et approvisionne le commerce de détail et les collectivités<sup>66</sup>.

La Sodifram (Société de distribution franco-mahoraise) a été fondée en 1992 par deux sociétés françaises spécialisées dans l'exportation de produits agricoles et les produits laitiers. Outre une activité de grossiste avec un dispositif d'approvisionnement quotidien des boutiques et collectivités de l'île (trois camions de tournée), Sodifram est directement présent dans la distribution avec deux supermarchés sous sa propre marque à Kaweni et Pamandzi, un second sous l enseigne *Shopi* du groupe Carrefour-Promodès à Mamoudzou<sup>67</sup> et trois boucheries sous la marque *Jéjé*.

Bourbon Distribution Mayotte (BDM) est l'entreprise la plus récente et la plus importante du secteur. Créée en 1999 par le groupe réunionnais multisectoriel Bourbon<sup>68</sup>, en association avec la Snie (27 %), BDM a tout d'abord exploité un premier supermarché sous l'enseigne *Score* puis a ouvert en remplacement le premier hypermarché de l'île en mai 2001, sous enseigne *Cora*, doté d'une galerie commerciale de 12 600 m<sup>2</sup> (le centre Lukida). Le centre est installé en périphérie de Mamoudzou sur la commune de Koungou.

Signalons enfin, dans un autre registre de moyens, la création récente (novembre 2001) de la Sarl Tama Agricole Mahorais (*tama* signifie espoir) dédiée à la distribution de fruits et légumes. La société est l'héritière de fait de l'ancienne structure de commercialisation de la Coopam, liquidée récemment, dotée d'un local commercial sis place du marché à Mamoudzou à l'enseigne du Gecoopam<sup>69</sup>. Elle a été constituée par quelques producteurs de l'ancienne coopérative et des agents du Gecoopam. Le magasin est approvisionné en direct par de rares producteurs réguliers, le lycée agricole (qui dispose de parcelles de production destinées à la formation), plus souvent par des agriculteurs qui cherchent à écouler leurs surplus occasionnels et par quelques tournées d'achat réalisées par le gérant.

---

<sup>65</sup> Installé dès 1976, L. Nel a d'abord créé à cette date la Somadis (Société mahoraise de distribution) puis s'est associé avec un opérateur réunionnais, J.C. Novou, à l'origine du sigle Snie (Société Novou d'import-export devenu aujourd'hui Société Nel d'import-export).

<sup>66</sup> La société s'est diversifiée avec UTV (Unité de transformation des viandes), déjà citée, créée en 1996, puis dans l'importation et la distribution de véhicules (MMC - Mayotte Motor Corporation) et le transit (Transnie).

<sup>67</sup> Sodifram possède également plusieurs magasins spécialisés en dehors des produits alimentaires sous la marque Sodicash.

<sup>68</sup> Le groupe Bourbon, qui a son origine dans la production de sucre de canne à la Réunion, a recentré son activité dans les opérations maritimes et à 65 % dans la distribution avec sa filiale spécialisée Vindémia. Avec un chiffre d'affaires de 780 millions € en 2000, Vindémia est présent à la Réunion, à Madagascar, au Viêt-nam, à Mayotte et à Maurice. Bourbon a créé en 2000 la société Aqua Service Mayotte spécialisée dans la production, mise en bouteille et commercialisation d'eau minérale.

<sup>69</sup> Le Gecoopam (Groupement d'entraide des coopératives de pêche et d'agriculture mahoraises) est une association créée pour accompagner la gestion des coopératives, gérer les fonds de soutien et l'interface avec les organismes d'appui (cf. chapitre III). Le magasin de la place du marché est la propriété de la Collectivité départementale et est mis à disposition, sans bail. Il semblerait que cette facilité soit renouvelée pour la nouvelle Sarl.



#### d) La consommation finale

Pour la consommation finale enfin, il est possible de distinguer :

- Les entreprises de restauration (hôtels et restaurants) : d'après la CPM il existe neuf hôtels avec restaurants, 36 bars-restaurants et 99 points de restauration rapide<sup>70</sup>.
- Les services des collectivités : les cantines des lycées constituent un marché en forte expansion. Avec près de 4 100 élèves en 2000<sup>71</sup> et un taux de fréquentation des cantines de l'ordre de 30 % des effectifs, ce sont environ 1 300 repas qui sont servis chaque midi pendant l'année scolaire. Ce nombre va augmenter rapidement dans les prochaines années, surtout si la restauration scolaire est étendue aux collèges (dans ce cas l'effectif concerné serait de 3 300 élèves supplémentaires sur la base du taux de fréquentation de l'année 2000). Aux cantines scolaires il convient d'ajouter les repas servis par l'hôpital de Mamoudzou et son annexe de Dzaoudzi (400 repas/jour), ainsi que ceux de l'établissement pénitentiaire territorial de Majicavo (260 repas/jour). L'armée compte enfin près de 600 militaires, auxquels il faut ajouter le GSMA (Groupement du service militaire adapté) qui assure 140 repas/jour durant 6 mois). L'écoulement de la production locale vers les collectivités reste toutefois difficile du fait à la fois des délais de paiement et de la contrainte que représente l'obligation de règlement par mandat administratif ou par chèque, qui nécessite le passage par le circuit bancaire.
- Les particuliers : outre l'élévation du niveau de vie moyen qui concerne l'ensemble de la population (160 300 personnes en 2000), l'un des phénomènes marquants est l'augmentation de la population d'origine métropolitaine qui a cru de près de 10 % par an depuis 1978 avec environ 4 000 personnes aujourd'hui (contre 1 500 en 1991). Ces évolutions tirent nettement la demande en matière de fruits et légumes et de produits laitiers.

En termes de positions économiques, cette revue des acteurs des marchés nous permet de mettre en évidence la place acquise dans le secteur agro-alimentaire par les intérêts réunionnais au cours de la décennie 1990. Cette situation s'explique par la faiblesse des capitaux locaux, qui se sont investis prioritairement dans l'immobilier ou les services (assurances, transit, opérations portuaires). Ainsi Bourbon Distribution Mayotte, Laiterie de Mayotte, Rizerie de Mayotte, Mabawa, la Scam, la SAB, entreprises en situation de monopole de fait – faute de concurrents – ou de leadership, sont toutes originaires de la Réunion. Les sociétés à barycentre mahorais, comme la SPPM, la Snie ou encore Sodifram, ont été créées par des investisseurs originaires de métropole ou de la sous-région, installés depuis plusieurs années à Mayotte.

### **3.2.3 Les dispositifs de régulation des marchés**

Mayotte se caractérise par l'absence de dispositifs de régulation des marchés agricoles. Cette situation s'explique certes par la rusticité du secteur ; mais elle reste toutefois assez atypique en regard des modalités de gestion économique existant dans le reste de l'outre-mer français. Hormis un contrôle de principe des importations, il n'existe pas de gestion

---

<sup>70</sup> Selon le comité du tourisme, près de 23 000 touristes ont fréquenté l'île en 2000 dont 60 % (13 800) en voyages d'affaires ou d'agrément (par distinction des visites familiales) *ie.* avec une propension forte à la restauration commerciale.

<sup>71</sup> Il existe actuellement deux lycées d'enseignement général à Mamoudzou et Sada, deux lycées professionnels à Kahani et Kawéni et un lycée agricole (l'EPN de Coconi). Deux nouveaux lycées sont projetés à très court terme pour accompagner la forte croissance des cohortes du secondaire.

spécifique du rapport entre l'offre locale et les imports. Il n'existe notamment pas d'instance de concertation ou de coordination entre les opérateurs économiques de la production, de la transformation et de la distribution et les services de l'économie et des douanes du territoire<sup>72</sup>.

Le seul marché explicitement contrôlé est celui de l'œuf pour lequel Mayotte est globalement autosuffisante. Le marché est organisé depuis 1988 et protégé. Il existe une obligation d'autorisation préfectorale pour l'importation (arrêté de février 1995).

Sur le plan de la commercialisation intérieure, il existe un dispositif de prix d'achat plancher à la production pour la vanille et l'ylang-ylang qui fait l'objet d'une actualisation annuelle par concertation entre l'administration (DAF et Gecoopam, ce dernier représentant la Collectivité de Mayotte), les deux principaux acheteurs privés (Oheix et Somapro) et la coopérative Uvoimoja<sup>73</sup>. Les producteurs ne sont cependant pas représentés en tant que tels. En revanche, pour les produits destinés au marché local, il n'existe pas de marché de gros permettant une confrontation entre l'offre et la demande de produits frais.

Pour la distribution, le prix de vente du riz est régulé par une caisse de compensation instituée en 1992 avec comme objectif de gérer les fluctuations des taux de change et de maîtriser le prix moyen à la consommation. Les prix de gros et de détail sont administrés (cf. arrêté préfectoral du 19/02/98). Pour les autres produits agricoles et alimentaires, hormis pour l'œuf pour lequel existe un prix plafond, il n'existe pas de réglementations des prix de vente ni des marges commerciales. Seuls les prix de détail de certaines denrées alimentaires font l'objet d'un arrêté préfectoral auquel sont soumis « *les commerçants exerçant leur profession sur le domaine public : (place de marché et voies publiques)* » (cf. arrêtés de 1995 et 1998)<sup>74</sup>. L'absence de contrôle des prix sur le marché confère cependant à cet arrêté un caractère très théorique.

### 3.3. LES FILIERES DESTINEES AU MARCHÉ LOCAL

#### 3.3.1 Les produits dits vivriers

Les produits communément appelés « vivriers » correspondent aux bananes (très nombreuses variétés) et tubercules (manioc, patate et songe) qui entrent dans la ration alimentaire de base mahoraise dénommée *shahula*\*.

Cette ration de base préparée sous différentes formes (bouillie, frite, grillée) est servie avec un accompagnement généralement sous forme de sauce, dénommé *shireo*\*, qui comprend (et/ou) de la viande, du poisson, des feuilles (brèdes mafane ou morelle), du lait, etc. La combinaison *shahula-shireo* forme les différents types de plats [Fellmann et Houmadi 1994].

Il n'existe pas de données chiffrées sur les volumes produits et commercialisés ni sur les prix. Néanmoins, l'absence complète d'importations pour ces produits de base de la ration alimentaire révèle une autosuffisance de l'île et une bonne capacité de réponse à la

---

<sup>72</sup> A l'instar par exemple des conférences agricoles ou des commissions de flux et cotations qui interviennent dans la régulation des marchés d'autres territoires insulaires.

<sup>73</sup> Le prix plancher comporte d'abord le prix payé effectivement par les acheteurs, auquel s'ajoute une compensation de la Collectivité au producteur. Il est négocié en fonction du prix de revente en métropole et est soumis à un arrêté préfectoral. Le rôle de la DAF se concentre sur le respect du paiement des compensations et le contrôle de la qualité et de l'origine des produits commercialisés.

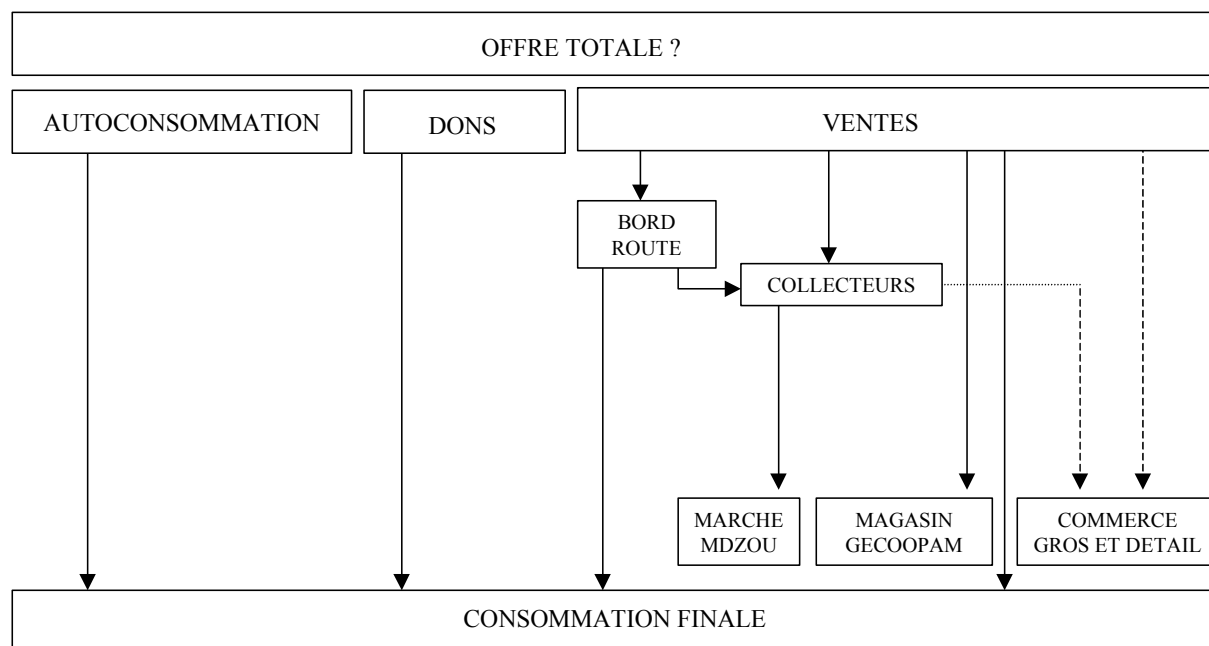
<sup>74</sup> Il s'agit de la viande (type non précisé), du poisson frais et congelé (prix identique), du poisson séché, des œufs, des bananes, des manioc, songe, noix de coco, piment bébéro, gingembre, tomates et citrons.

demande. Ce constat révèle un succès important de l'agriculture mahoraise qui a réussi à approvisionner une population multipliée par quatre en trente ans.

Les bananes et tubercules constituent le pivot des systèmes de culture et sont pratiqués par l'ensemble des ménages à des fins d'autoconsommation, d'échange et de ventes. Ce constat a bien sûr été confirmé par l'enquête SDA/Cirad 2001 (cf. chapitre II) qui, bien qu'elle ne permette pas d'extrapoler des volumes, a cependant révélé toute l'importance de la commercialisation des produits agricoles, en premier lieu des vivriers et surtout de la banane. Ainsi, sur la base de l'échantillon enquêté, les ventes de produits agricoles portent à 86 % sur la banane et le manioc et seulement à respectivement 5 % sur les fruits et les produits maraîchers. La valeur moyenne annuelle estimée par ménage (pour ceux commercialisant des produits) s'élève à 959 € (6 288 F) pour la banane, 225 € (1 477 F) pour le manioc, 170 € (1 115 F) pour les produits maraîchers et 156 € (1 021 F) pour les fruits<sup>75</sup>.

Les circuits de commercialisation sont mal connus mais se limitent, hors réseaux sociaux spécifiques, à deux grands canaux d'écoulement en bord de route ou à la parcelle, selon le niveau de fidélisation (cf. Graphique I-5) : d'une part les ventes directes au consommateur ; d'autre part les ventes à un collecteur ou revendeur, qui se charge ensuite d'acheminer les produits vers les marchés de Mamoudzou et plus particulièrement le grand marché. L'acheminement des productions en direct par l'agriculteur est beaucoup moins fréquent et ne concerne que les rares producteurs ayant un moyen de transport. Le problème du transport est récurrent pour la commercialisation locale ; mais il ne semble pas affecter ces productions de base puisque la demande est satisfaite.

**Graphique I-5 : fonctionnement du marché des bananes et tubercules**



Circuits d'écoulement:

- flux permanents
- flux occasionnels

<sup>75</sup> Avec, en ordre d'importance décroissante, les oranges, les noix de coco et plus ponctuellement les citrons, les avocats, les mangues, les fruits du jacquier et de l'arbre à pain, les litchis et le corossol.

### 3.3.2 Les produits maraîchers et les fruits

Les statistiques douanières révèlent que la demande locale n'est pas satisfaite puisque ce sont environ 1 100 tonnes de légumes et 300 tonnes de fruits frais qui ont été importés en 2000. Une partie de cette demande en frais, notamment celle des collectivités, est reportée sur les conserves de légumes, beaucoup moins onéreuses<sup>76</sup>, puisque celles-ci atteignent elles aussi les 1 100 tonnes.

En ce qui concerne la production, l'offre locale est beaucoup plus restreinte que pour les vivriers. Alors que la vente de ces derniers concerne la majeure partie des ménages agricoles, celle des fruits et légumes est beaucoup plus limitée et les faibles quantités produites sont surtout destinées à l'autoconsommation. La situation des deux groupes de produits est cependant extrêmement différente. En effet, dans le cas des fruits, même si certaines régions sont plus impliquées<sup>77</sup>, il n'existe pas de producteurs spécialisés et l'offre représente avant tout le surplus de cueillette. Elle est donc exclusivement saisonnière.

En revanche, en ce qui concerne les produits maraîchers, la situation est beaucoup plus contrastée dans la mesure où il existe des producteurs spécialisés. Il est possible de distinguer deux groupes, de taille très inégale, et un « outsider » :

- Tout d'abord les petits maraîchers, souvent organisés en groupements (GDAP), qui étaient au nombre de 343 en 2000 selon le recensement de la DAF<sup>78</sup>. Ces producteurs développent près de 60 ha, avec une forte croissance en surface au cours des cinq dernières années (15 ha en 1995) ; mais ils sont dans leur grande majorité en situation précaire, puisque la plupart sont des « clandestins » originaires d'Anjouan. Cet investissement de la main-d'œuvre immigrée dans le maraîchage s'explique par la forte rentabilité de l'activité à l'hectare qui permet une pratique sur des surfaces extrêmement réduites, notamment en zone péri-urbaine ou urbaine (généralement empruntées, louées ou squattées).
- Ensuite, quelques producteurs « installés », plus polyvalents, qui commercialisent des volumes plus importants et disposent de moyens de transport autonomes. A signaler une petite production issue des parcelles de démonstration et de formation du lycée agricole de Coconi.
- Enfin, le cas particulier d'une exploitation de maraîchage intensif sous abri en culture hors sol, tenue par un métropolitain, et dont la production est conditionnée en barquettes sous film plastique (exploitation Marembert à Vahibe).

Les productions maraîchères sont diversifiées mais portent principalement sur quatre types de légumes : les tomates, les salades, les choux et les brèdes, qui représentent selon le SDA 75 %, 10 % et respectivement 5 % des surfaces totales développées. La production est particulièrement saisonnière et largement déficitaire en saison des pluies ; alors que la production de saison sèche est plus diversifiée et abondante mais connaît des problèmes d'écoulement du fait notamment du départ en congés des métropolitains, qui constituent la clientèle principale pour ces produits. L'exploitation Marembert est la seule à fournir des produits toute l'année.

---

<sup>76</sup> Les tarifs de fret maritime sont de l'ordre de 5 F/kg (0,76 €) pour une origine métropole ; le fret aérien vaut environ 40 F/kg (6,10 €) pour la métropole et 10 F/kg (1,5 €) pour la Réunion.

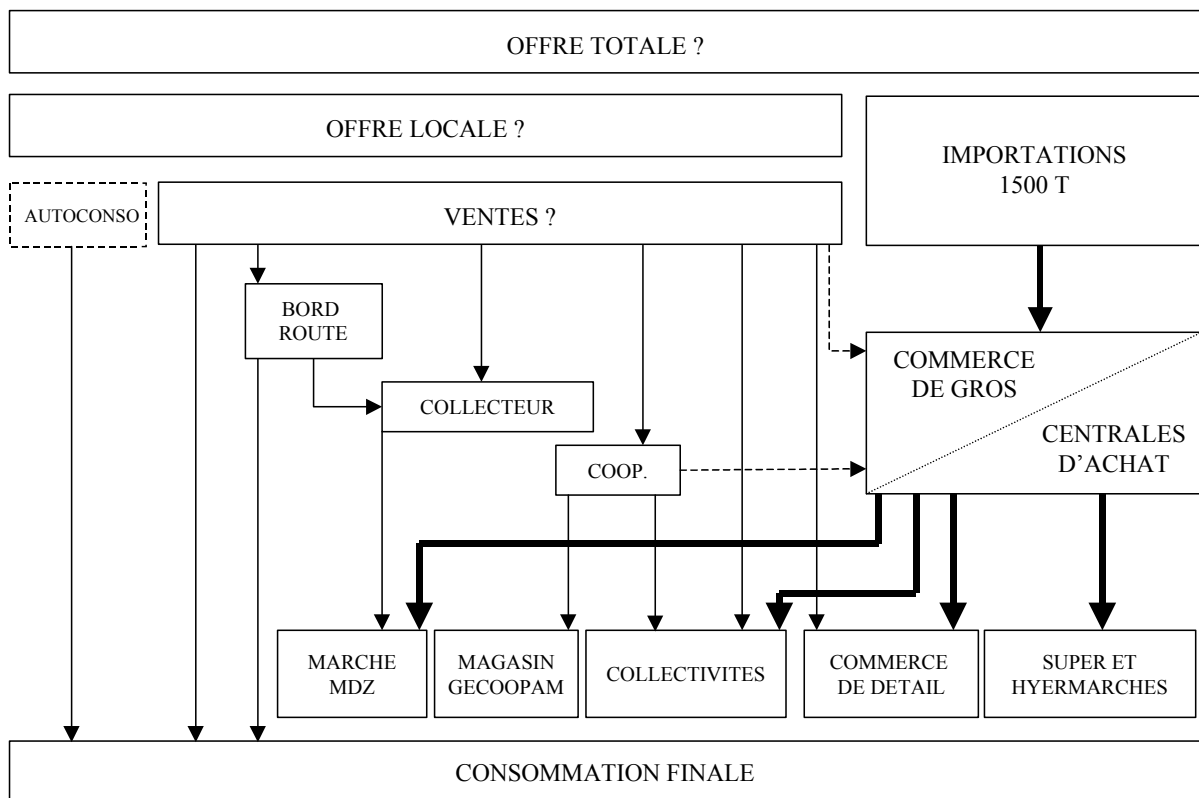
<sup>77</sup> C'est notamment le cas du nord-ouest de l'île où des actions promotionnelles ont été instituées, à l'instar de la « journée de l'orange ».

<sup>78</sup> Enquêtes de la cellule maraîchage du SDA, août 2001. Sur les 343 producteurs recensés, 182 sont membres d'un groupement. Il existe 12 GDAP (Groupement de développement agricole des producteurs) dont la vocation se limite essentiellement à la gestion de l'eau (cf. chapitre III).

En ce qui concerne la commercialisation, les circuits sont diversifiés et varient selon l'origine de la production (cf. Graphique I-6 ci-après). Pour les petits maraîchers, l'essentiel des produits est écoulé par des collecteurs et, plus rarement, en direct vers le marché de Mamoudzou, le magasin Gecoopam<sup>79</sup> et occasionnellement le petit commerce. En revanche, les ventes aux grossistes sont rarissimes du fait d'une difficulté récurrente d'adaptation aux exigences de la grande distribution. L'exploitation Marembert est le seul fournisseur local régulier des supermarchés.

Cette difficulté d'adaptation de l'offre à la demande locale constitue un problème important dans la mesure où elle se traduit par des situations fréquentes de pénurie et de hausse des prix qui pénalisent le consommateur et gênent l'économie locale. Pour les grossistes et les centrales d'achat, cette situation est également préjudiciable car le recours permanent aux produits importés se traduit par des coûts d'approvisionnement et de gestion élevés<sup>80</sup>, avec des risques de rupture liés aux aléas du transport. Elle affecte la qualité du suivi des gammes de produits proposés.

### **Graphique I-6 : fonctionnement du marché des fruits et légumes**



#### Circuits d'écoulement :

- produits locaux
- produits locaux occasionnels
- produits importés

<sup>79</sup> Avant sa dissolution, la Coopam assurait une partie de la commercialisation, notamment via le Gecoopam. Toutefois ses difficultés structurelles s'étaient traduites depuis plusieurs années par un désaffection de ses membres qui préféraient commercialiser en direct en lui laissant les surplus (et souvent les rebuts). Le magasin, qui a été repris par Tama Sarl, a écoulé 42 t en 2001.

<sup>80</sup> En plus du coût du fret précisé supra, il convient d'ajouter les droits de douane (taxe de consommation) de 20% et de l'ordre de 15 % de frais de mise à disposition (transit, acconage, livraison magasin)

Les trois grands distributeurs – Sodifram, Snie et BDM –, mais aussi plus marginalement les collectivités et Tama Sarl, s'efforcent de développer des relations contractuelles avec les producteurs locaux. Les déboires sont toutefois nombreux et s'expliquent par des difficultés structurelles de gestion de l'offre liées à l'insuffisante maîtrise technique et, surtout, à la méconnaissance des règles de fonctionnement du marché. En effet, au-delà des contraintes de saisonnalité de la production – dont la diminution renvoie à une amélioration des itinéraires techniques et des variétés<sup>81</sup> – les exploitants agricoles butent sur les exigences de la distribution à savoir : la fiabilité et la régularité de l'approvisionnement, sa qualité et son prix.

A Mayotte, les contrats formels pour la vente des produits agricoles sont exceptionnels. Les contrats existant reposent principalement sur la confiance ; mais leur opérationnalité reste très limitée, malgré leur rusticité, dans la mesure où le manque de fiabilité hypothèque l'étape de la fidélisation (*cf. supra* le rappel des formes contractuelles). A l'unanimité, les grossistes (et les collectivités) dénoncent l'absence de fiabilité des livraisons qui sont soit non honorées (par laxisme dans la gestion ou par vente au dernier mieux-disant), soit honorées avec retard, ce qui, dans la grande distribution (et dans la restauration), est absolument rédhibitoire<sup>82</sup>. Ils signalent ensuite la grande hétérogénéité des qualités proposées (forme et taille disparates, nettoyage insuffisant) et, enfin, la grande difficulté de la négociation sur les prix : pour la plupart des producteurs, la notion de marge et de prix de revient est inconnue ; en conséquence leur référence de prix pour la négociation est le prix de marché (voire le prix du rayon du supermarché !), ce qui bloque souvent rapidement la possibilité de transaction<sup>83</sup>.

Il est important de noter, en regard du débat local sur l'agriculture et son évolution, que les producteurs dits modernes – y compris ceux assurant des fonctions de représentation – ne font pas exception, loin s'en faut, à ces particularités locales de la commercialisation des produits. Une des conséquences de cet état de fait est une tendance affirmée de la grande distribution à se tourner de plus en plus exclusivement vers les produits frais importés, principalement de la Réunion.

### **3.3.3 Les produits de l'élevage**

L'élevage est très peu développé à Mayotte, même si 41 % des ménages agricoles de l'échantillon de l'enquête SDA/Cirad 2001 détiennent des bovins et/ou des caprins et ovins. Les ventes sont très limitées (2 % des revenus monétaires déclarés dans cette même enquête) et les produits de l'élevage sont essentiellement réservés à l'autoconsommation et à l'ostentation festive (abattage de zébus pour les grandes cérémonies).

Une étude spécifique sur l'élevage bovin [Ninot 2001] montre que plus de 90 % des éleveurs développent des systèmes au piquet mobile, avec des niveaux d'intensification très divers mais toujours faibles. Cette immense majorité assigne à l'activité une fonction d'épargne différée. Toujours selon cette étude, seuls 7 % des éleveurs disposent d'un abri et ont eu recours à l'insémination artificielle. Ils cultivent de la canne fourragère pour compléter l'alimentation en saison sèche et bénéficient, bien entendu, de l'attention des services techniques. Il n'en reste pas moins que le niveau technique et les performances de ces éleveurs réputés « modernes » restent limités. Seule une poignée de personnes (trois dans

---

<sup>81</sup> Dans un moyen terme, la réactivation de la station de Dembeni devrait permettre d'offrir des solutions techniques. *Cf. Huat [2001]*.

<sup>82</sup> Ainsi il n'est pas rare que certains producteurs viennent livrer leurs légumes en fin de matinée.

<sup>83</sup> De nombreux producteurs préfèrent repartir avec leurs produits plutôt que de concéder un prix au distributeur.

l'échantillon de 289 éleveurs) semble aujourd'hui en mesure de tirer un revenu stable et comparable à un SMIG, susceptible de permettre une spécialisation.

Il n'existe pas d'abattage industriel pour la viande bovine ou ovine. L'essentiel de la demande est satisfaite par les importations de viandes, majoritairement congelées, en partie transformées et découpées sur place depuis la mise en route de l'Unité de transformation des viandes (UTV) du groupe Snie.

La production locale de lait est marginale. Il existe une petite production de lait traditionnelle destinée à l'autoconsommation avec écoulement ponctuel à des prix hautement rémunérateurs (jusqu'à 1,50 €/litre). La seule unité industrielle – Laiterie de Mayotte – utilise à 100 % des produits importés<sup>84</sup>.

La filière avicole est l'unique filière structurée et intégrée de produits animaux. Elle comprenait jusqu'à récemment quatre opérateurs avec des liens d'actionnariat croisés (cf. § 3.2.2).

- en amont la SAB (Société d'alimentation du bétail), qui fabrique des aliments sur la base de matières premières importées (70 %) et de sous-produits d'usinage du riz (son et brisures) fournis par Rizomay (30 %) ;
- pour la production d'œufs, la Scam (Société civile avicole mahoraise) et la désormais défunte Coopam, dissoute en octobre 2001 et dont une partie de l'activité est reprise par Tama Sarl ;
- pour la production de poulets de chair, une partie des petits éleveurs qui étaient regroupés dans la Coopam ;
- pour la transformation, la société Mabawa qui possède une chaîne d'abattage moderne de poulet de chair (75 000 poulets abattus en 2001). Elle s'approvisionne auprès des anciens adhérents de la Coopam, auxquels se sont joints quelques nouveaux producteurs, mais avec des modes de travail différents. Elle livre les poussins, l'alimentation et se charge du suivi sanitaire.

Pour le poulet, les coûts de production et transformation sont élevés et largement concurrencés par les importations massives de stocks d'ailes et de cuisses de poulet congelé<sup>85</sup>. La diffusion du poulet congelé à Mayotte a connu une croissance spectaculaire au point que celui-ci fait désormais partie des plats de référence dans la ration alimentaire.

Pour les œufs, Mayotte a réussi à gagner son autosuffisance, alors qu'avant 1994, 90 % de la demande était satisfaite par les importations, avec des prix unitaires élevés et des pénuries fréquentes. Aujourd'hui le prix de l'œuf a diminué de plus de 30 % et le marché est approvisionné toute l'année, la seule période de tension étant celle du ramadan. Ce résultat a été obtenu par :

- L'installation d'un opérateur industriel nouveau en 1994 : la Scam.
- La réalisation d'un accord professionnel entre le nouvel arrivant et les éleveurs locaux (au nombre de six en 1994), réunis dans une coopérative (la Coprel qui sera ensuite intégrée dans la Coopam). Cet accord, validé par les pouvoirs publics, reposait sur :
  - une évolution à parité de la capacité de production (avec 6 000 pondeuses pour chaque opérateur à l'origine) ;

---

<sup>84</sup> Y compris pour les arômes et les fruits des yaourts. L'usine utilise environ 40 tonnes de lait transformé par mois en provenance de l'Union européenne et 3 tonnes de sucre en provenance d'Afrique du Sud.

<sup>85</sup> Le prix d'un poulet de chair moyen à la vente au détail est de l'ordre de 5 € (32 F) contre 1,80 € le kilo (11,90 F) pour les ailes de poulet congelées.

- un appui technique de la Scam à la Coprel, une commercialisation initiale sous une marque identique ;
- un partage tacite du marché (la Coprel fournissant le groupe Snie et la Scam le groupe Sodifram).
- L'obtention d'une protection de marché avec interdiction des importations soumises à autorisation préfectorale (*cf. supra*).

Les défaillances répétées du secteur coopératif (mauvais suivi de la qualité, mauvaise gestion, dettes non remboursées, *cf. chapitre II*), malgré ses soutiens importants par la Collectivité, se sont cependant traduites par de nombreux problèmes relationnels entre les deux opérateurs qui a débouché sur une évolution autonome de la Scam, notamment en termes de capacité de production (qui est passée à 12 000 pondeuses, avec un objectif de 15 000). Avec la dissolution de la Coopam, il ne reste plus que quelques éleveurs indépendants, en situation très difficile. La Scam et Mabawa, appuyés par l'Aficam ont pris l'initiative de créer une association – l'Adelvol (Association des éleveurs de volailles de Mayotte) – avec comme objectif de promouvoir de petits élevages<sup>86</sup>.

### 3.3.4 Les produits de la pêche

#### a) La pêche maritime

La production de la pêche mahoraise s'élevait à quelques 5 000 tonnes en l'an 2000 [Fouquet 2000]. Estimés à environ 1 700 tonnes en 1989, les débarquements auraient ainsi été multipliés par plus de trois en 10 ans. Considérant un prix moyen au débarquement de 2,75 €/kg (18 F)<sup>87</sup>, cette production peut s'évaluer à environ 13,7 millions € (90 millions F) à la fin des années 1990.

La part des espèces pélagiques<sup>88</sup> dans les débarquements serait passée de 30 % à plus de 50 % au cours des années 90. Les changements des stratégies des unités de pêche, consécutifs à la baisse observée de l'abondance des espèces récifales et en particulier l'extension des zones de pêche, seraient largement responsables de ce phénomène. Les principales espèces débarquées sont constituées de carangues, des poissons de fond de la famille des Lutjanus (essentiellement casse-marmites) et des thonidés.

A l'origine de ces débarquements, on trouve une flottille artisanale composée de quelques 1 700 pirogues et barques de pêches répartis comme suit :

- moyennes pirogues (3 à 6 mètres) : 56 % ;
- petites pirogues (inférieures à 3 mètres) : 24 % ;
- barques (polyester de 5 à 8 m, de type Yamaha) : 13 % ;
- grandes pirogues (plus de 6 mètres) : 6 %.

L'activité halieutique est également marquée par le développement d'une pêche informelle orientée vers l'exploitation des ressources récifales lointaines et par la difficile émergence d'une pêche hauturière professionnelle.

<sup>86</sup> Début 2002, l'association existe, mais n'est pas encore opérationnelle.

<sup>87</sup> Les prix figurant dans ce paragraphe ont été relevés durant l'été 2001 [E. Sourisseau 2001].

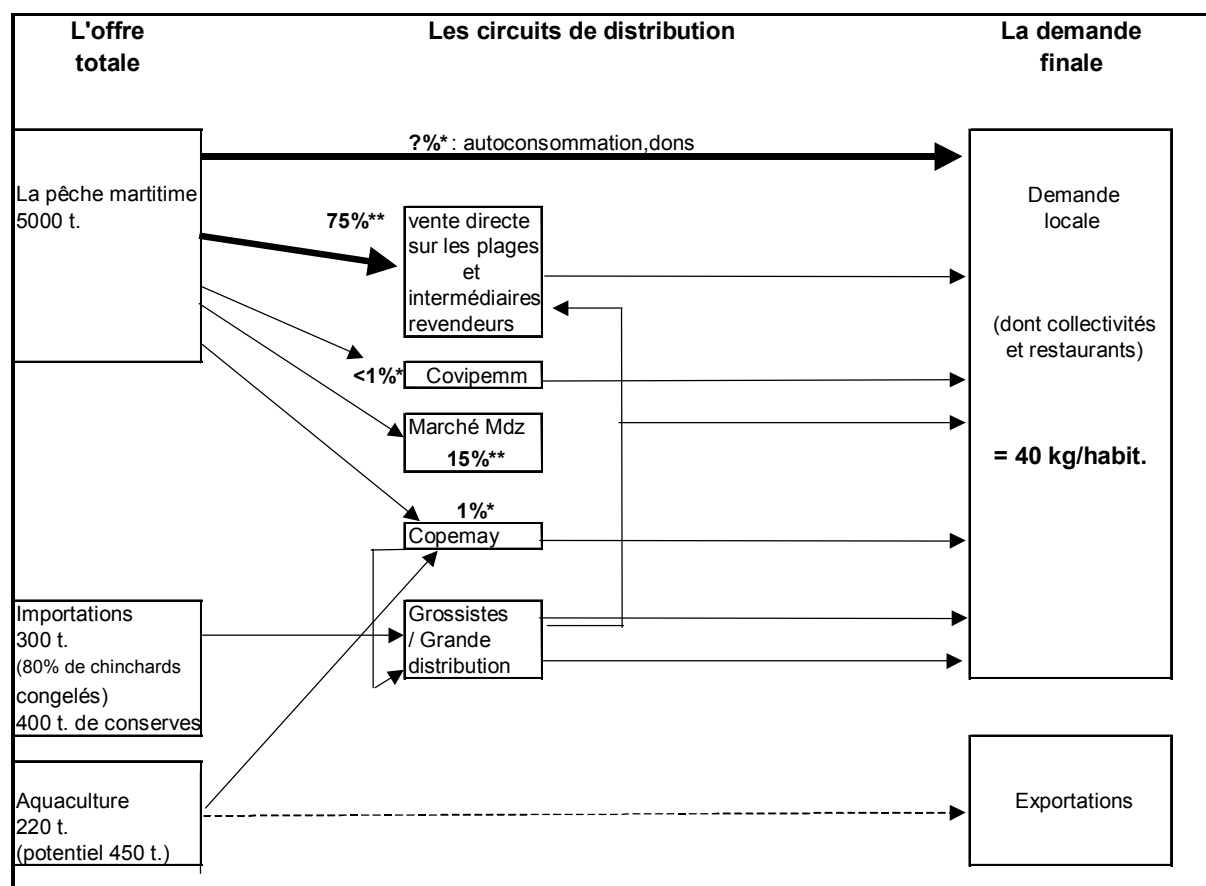
<sup>88</sup> Ce terme désigne tout ce qui vit ou évolue en pleine eau sans contact avec le fond des mers et des océans. On oppose traditionnellement les espèces pélagiques aux espèces démersales composées d'animaux vivant à proximité du fond. La chair des poissons de fond est généralement plus appréciée, ils ont également une plus forte valeur marchande.



La pêche concernerait près de 2 500 personnes. La population des pêcheurs<sup>89</sup> a fortement augmenté depuis les années 1970, et particulièrement dans les années 1990 ; elle serait ainsi passée de 1 600 personnes en 1990 à 2 300 en 1999<sup>90</sup>. Leurs activités se partagent entre des techniques de pêche relativement rudimentaires et en particulier la pêche à la palangrotte, la pêche au filet, la pêche à la traîne et la pêche au *djarifa*\*.

Les pêcheurs sont regroupés en majorité dans les villages de Sada, Mtsahara, Labattoir, Nyambadao et Mtsapere. La pêche féminine est également assez largement répandue (35 % de la population des pêcheurs) mais se distingue fortement par la faible technicité des pratiques utilisées (essentiellement pêche au *djarifa*).

### **Graphique I-7 : fonctionnement du marché des produits de la mer en 2000**



\* pourcentage estimée par rapport au total débarqué  
 \*\* pourcentage estimé par rapport au total commercialisé

Source : E. Sourisseau 2001

Les circuits de distribution apparaissent peu structurés et caractérisés par une faible valorisation de la production (cf. Graphique I-7). Une part importante de la production serait destinée à l'autoconsommation et à l'entretien des réseaux sociaux sous forme de dons. De son côté, la filière marchande est très peu organisée. Les trois-quarts des ventes s'effectuent de façon informelle, sur les plages et en dehors des structures coopératives prévues à cet

<sup>89</sup> L'absence de statut professionnel implique que sont considérés comme pêcheurs les personnes ayant une relation directe avec la pêche et reconnues comme telles par l'autorité villageoise.

<sup>90</sup> Un nombre important mais difficile à appréhender de pêcheurs masculins en situation irrégulière n'a pu être interrogé lors de l'enquête du SPEM en 1999 et n'a donc pas été pris en compte dans ces statistiques établies à cette occasion.

effet (Covipemm<sup>91</sup> et Copemay, cf. chapitre II). Elle s'effectue directement auprès des consommateurs et des petits commerçants avoisinants au prix moyen de 2,75 à 3 €/kg (18 à 20 F), ces derniers prélevant une marge de 0,60 à 0,75 €/kg (4 à 5 F) à la revente.

Les approvisionnements de la zone urbaine restent marqués par un double problème de pénuries structurelles et d'excédents conjoncturels. Le marché installé en front de mer à Mamoudzou et la COPEMAY constituent les deux points de vente traditionnels.

Le marché de poisson de Mamoudzou n'a plus d'existence légale depuis que les services vétérinaires ont décidé de supprimer l'emplacement qui lui était réservé sur le marché actuel après avoir constaté que la commercialisation se faisait en l'absence totale des règles d'hygiène les plus élémentaires. Depuis, les opérateurs se sont simplement déplacés d'une cinquantaine de mètres (quai «Colas»). Cependant, le marché constitue toujours la plus grosse source d'approvisionnement de Mamoudzou puisqu'il s'y vend jusqu'à une tonne de poisson par jour.

La Copemay (Coopérative des pêcheurs de Mayotte) continue également de vendre du poisson et dispose pour cela d'un point de vente de détail répondant aux normes d'hygiène demandées pour la commercialisation locale. Cependant cette activité stagne depuis plusieurs années car elle souffre de difficultés d'approvisionnement (régularité et qualité des apports) et ne dispose pas de moyens techniques et organisationnels adaptés à son développement. Avec quelques 50 tonnes de poisson traitées et commercialisées, l'activité de la coopérative représente seulement 1 % des débarquements de poisson.

Les deux grossistes traditionnels de l'île (Snie et Sodifram) importent également une quantité importante de chinchards congelés communément appelé « *poisson sud af.* ». Arrivé en douane à environ 0,90 €/kg (6 F), le poisson est revendu dans les points de vente des grossistes par blocs de 20 kg à environ 1,52 €/kg (10 F). Les petits commerçants le revendent à environ 2,30 €/kg (15 F).

Enfin, même s'il reste habituel de considérer « *qu'il est difficile de trouver du poisson frais à Mayotte* » et en particulier en zone urbaine, des évolutions notables méritent d'être relevées. L'année 2001 a été marquée par l'installation d'un rayon poissonnerie dans le nouvel hypermarché Cora et par la création d'une poissonnerie en Petite-Terre. Le succès de ces ventes, réalisées à un prix largement supérieur au prix du marché, atteste de l'existence d'une demande locale largement insatisfaite en produits de la mer frais, de qualité et pré-transformés.

Au final, et compte tenu des volumes débarqués et des importations effectuées (quelques 700 tonnes en 2000), la consommation apparente s'élève à environ 40 kg/habitant en 2000.

#### b) La filière aquacole

Même si la production aquacole contribue encore peu à la satisfaction des besoins en produits de la mer à Mayotte, cette nouvelle activité fait figure de secteur moderne, innovant et dynamique, porteur d'espoir pour une petite économie insulaire aux ressources économiques limitées et pour un secteur des pêches qui peine à se développer.

Les premières tentatives de développement de la pisciculture, remontent au milieu des années 1990. Elles avaient porté sur l'élevage de poisson de type Tilapia rouge (*oreochromis* hybride rouge) dont la production était destinée essentiellement à la

---

<sup>91</sup> Créés à la suite des recommandations émises lors des premières assises de la pêche mahoraise qui se sont déroulées en 1994, les Covipemm (Comités villageois des pêcheurs et éleveurs marins de Mayotte) ont commercialisé en l'an 2000 moins de 15 tonnes soit moins de 1 % du total débarqué.

consommation locale. En 1997, la création de l'association Aquamay a conduit à la réorientation de toute la stratégie productive et commerciale. Actuellement deux sociétés privées (Mayotte Aquaculture et Subagri) sont en activité. Elles représentent un potentiel productif de 450 tonnes (essentiellement ombrine subtropicale) et ciblent en priorité les marchés à l'exportation beaucoup plus rémunérateurs (en particulier la métropole et la Réunion).

Les producteurs locaux ont subi de plein fouet de multiples retards concernant l'autorisation d'écouler leurs productions vers les marchés extérieurs, avec le risque de devoir brader leur production sur le marché local. Mais la situation s'est débloquée depuis septembre 2001.

### **3.4. DES FILIERES RESIDUELLES D'EXPORTATION**

Sur les quelques créneaux d'exportation historiques, les conséquences de l'intégration économique et sociale de l'île dans la République ont eu un effet rédhibitoire. En effet, la hausse des coûts de production liée à la hausse des salaires et à la mise en place du SMIG a rendu extrêmement difficile le recours au salariat et le développement de la scolarisation a supprimé les possibilités d'utilisation de la main-d'œuvre familiale.

Pour les producteurs, la rémunération de la journée de travail offerte par les cultures d'exportation, en comparaison des autres sources de revenus accessibles, s'est traduite par un désintérêt croissant. Il convient cependant de faire une distinction entre :

- Les cultures à faible valorisation sur le marché international : c'est le cas du café et du coprah, pour lesquels la situation du marché correspond à une tendance structurelle à la baisse des prix et pour lesquels Mayotte ne dispose d'aucun avantage comparatif. Ces cultures ont disparu, sauf dans le cas du cocotier qui conserve son importance sociale en tant qu'arbre patrimoine et est utilisé pour une consommation de bouche marginale.
- Les cultures à marché international rémunérateur (produits à forte valeur ajoutée), pour lesquelles Mayotte dispose d'avantages naturels (écologie favorable) mais d'importants handicaps de coûts : c'est le cas de l'ylang-ylang et de la vanille, plus marginalement de la cannelle, dont le maintien n'est possible qu'avec le recours à une main-d'œuvre immigrée clandestine et sous-rémunérée et à des soutiens publics.

La place des cultures d'ylang-ylang et de vanille dans l'économie locale mérite cependant un traitement spécifique. Bien que leurs productions soient marginales dans des comptes du commerce extérieur structurellement déficitaires (cf. annexe n°4), elles restent néanmoins essentielles en regard des exportations dont elles représentent entre 80 et 90 % de la valeur pour l'ylang et entre 5 et 10 % pour la vanille. Outre cette contribution au maintien d'une insertion minimale d'une production locale sur le marché international, ces deux cultures jouent aussi un rôle en termes de maintien d'un patrimoine historique et d'image de marque du territoire, qui sont des ressources spécifiques qui pourraient être mobilisées dans le cadre d'une politique de développement territorial.

En ce qui concerne la production d'ylang-ylang, qui reste la plus significative, l'activité est clairement menacée. Les volumes d'essence exportés ont chuté de 60 % au cours des années 1990 et ce déclin n'est pas seulement lié à une baisse de l'entretien et de la récolte mais aussi et surtout à une diminution radicale des surfaces plantées. En effet, selon le recensement effectué par la DAF<sup>92</sup> en 2000 par comptage exhaustif des pieds d'ylang-ylang, l'île compte aujourd'hui 210 000 arbres, dont 193 000 en production, soit environ 500 ha

---

<sup>92</sup> Cette opération de recensement a été engagée pour préparer la mise en œuvre d'une OGAF ylang-ylang destinée à réhabiliter les plantations et relancer leur entretien.

plantés, alors que le recensement sur déclaration de 1996 fournissait une estimation deux fois supérieure (410 000 arbres pour 1 000 ha). Ainsi le verger est non seulement vieillissant mais il a aussi été reconverti largement en parcelles de production vivrière (manioc, bananes) destinées à approvisionner le marché local au travers des réseaux commerciaux et de solidarité.

Les producteurs recensés représentent un effectif de 380 planteurs, soit une surface moyenne par exploitant légèrement inférieure à 1,5 ha. Il subsisterait environ 270 alambics généralement vétustes et à chauffage au bois. Ce repli de la production et le « découragement » des planteurs d'ylang résulte de trois facteurs principaux :

- Les temps de travaux : l'exploitation complète d'un hectare jusqu'à la production d'essence équivaut à environ 180 jours de travail consacrés à 35 % à l'entretien des plantations, 25 % à la récolte des fleurs et 40 % à la distillation (récolte du bois de chauffe et cuites). La scolarisation des enfants oblige à recourir à une main-d'œuvre extérieure.
- Les prix sont peu rémunérateurs en regard des autres opportunités d'emploi ou de transferts sociaux et, surtout, leur progression est faible et incertaine alors que le SMIG connaît une hausse régulière. Par ailleurs les investissements en matériel (alambics) restent significatifs.
- Enfin la demande est irrégulière et son imprévisibilité se traduit par des invendus importants pour certaines catégories d'essence et la nécessité d'un stockage<sup>93</sup>.

Dans le cas de la vanille, la filière est désormais sinistrée. La plupart des 600 à 800 planteurs qui étaient encore estimés en activité au début des années 1990 [Fellmann et Barret 1993] se sont désengagés de la production. Selon la DAF/SEA, on compte aujourd'hui environ 2 860 lianes, exploitées par près de 200 producteurs dont 160 adhérents à Uvoimoja. Les installations de transformation et de séchage mises en place à Coconi sont sous-utilisées.

Cette situation déprimée qui caractérise les deux filières résiduelles d'exportation de Mayotte a été accentuée par les problèmes récurrents de fonctionnement de la coopérative Uvoimoja qui a pris le relais des anciennes coopératives d'ylang-ylang et de vanille (cf. chapitre II). Ainsi, pour reprendre l'expression de Valade [1994] analysant les perspectives de la production d'ylang-ylang, l'île connaît aujourd'hui un « *syndrome réunionnais* » et « *regarder le passé du géranium* (à la Réunion), c'est *regarder le futur de l'ylang-ylang* (à Mayotte) ».

En ce qui concerne la commercialisation, les opérateurs sont peu nombreux. Les anciennes sociétés spécialisées dans la collecte et l'exportation se sont désengagées du secteur : c'est le cas de la SPPM mais aussi de la société Adamjee qui assurait, il y a encore quelques années, une activité de collecte sous l'enseigne Nossi. Pour l'ylang-ylang, les acheteurs-exportateurs sont au nombre de trois Oheix, Somapro et la coopérative Uvoimoja avec respectivement 30, 50 et 20 % de l'offre locale. Les clients sont principalement métropolitains : Oheix est le représentant et le fournisseur de la société VF aromatique ; Uvoimoja est liée par un contrat d'exclusivité contraignant et peu favorable (sans exigence d'achat minimum) avec la société Astier Desmarests.

---

<sup>93</sup> L'activité peut cependant s'avérer particulièrement appropriée pour assurer une fonction d'épargne. Le stockage de l'essence permet une capitalisation facilement et rapidement convertible et rentre à ce titre dans des stratégies liées à la préparation de cérémonies importantes (grand mariage notamment).

L'essence de Mayotte est bien sûr confrontée à la concurrence régionale directe des essences en provenance d'Anjouan (60 % de la production mondiale), de la Grande Comore (5 %) et de Madagascar (20 %), dont les prix de revient permettent une meilleure compétitivité, surtout qu'aucun critère objectif de qualité ne permet de différencier les essences de la sous-région. Elle est aussi pénalisée par l'évolution de la demande des industriels de la parfumerie qui privilégient désormais plutôt la troisième qualité qui est beaucoup moins rémunératrice. L'année 2000 a connu une embellie du fait d'une part de l'embargo qui a frappé l'île d'Anjouan, en situation de sécession par rapport au gouvernement comorien, et d'autre part du cyclone qui a ravagé Madagascar en avril.

Pour la vanille, la commercialisation est assurée par la coopérative, avec de grosses difficultés d'écoulement. Les cours mondiaux sont globalement à la baisse et ont fortement chuté en 1998 et 1999. Cette évolution a renforcé le repli et la marginalisation de la filière mahoraise qui a atteint tout juste désormais 2 tonnes sur un marché de 2 000 tonnes contrôlé à 85 % par Madagascar et l'Indonésie.

Malgré ce bilan négatif, les pouvoirs publics, principalement pour les raisons évoquées supra, adoptent une position d'appui aux deux filières à travers une politique de soutien des prix<sup>94</sup> (cf. § 3.2.3) et de réhabilitation du verger pour l'ylang-ylang. Le déblocage des financements du Fonds européen de développement liés au système Stabex de soutien aux exportations des matières premières devrait également permettre de renforcer un maintien voire de favoriser une relance partielle des deux productions<sup>95</sup>.

---

<sup>94</sup> Pour l'ylang-ylang, les prix d'achat plancher comprennent un soutien de 1,5 F (0,23 €) sur 9 F (1,37 €) par degré pour les catégories extra, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> et un soutien de 20 F (3,05 €) sur 170 F/kg (25,92 €) pour la 3<sup>e</sup> catégorie.

<sup>95</sup> Les financements prévus portent sur le remplacement des alambics et de la publi-promotion pour l'ylang-ylang et sur une amélioration du séchage et la promotion d'un label « bio » pour la vanille.

**CHAPITRE II : LES SYSTEMES D'ACTIVITES DES MENAGES  
AGRICOLAS MAHORAS**

L'effort de compréhension du monde agricole mahorais est un préalable à l'action. Il implique une analyse fine du fonctionnement des ménages, qui était l'un des objectifs fondateurs de ce bilan-diagnostic.

Les différents observateurs insistent tous sur l'importance de la pluri-activité des agriculteurs, sur la diversité de leurs objectifs et, par suite, sur l'hétérogénéité des stratégies domestiques en œuvre. Il convient aussi de garder à l'esprit que, du fait de la trajectoire économique et institutionnelle de Mayotte, les marchés agricoles sont étroits, rustiques et disjoints (*cf.* chapitre I), ce qui ne favorise guère une spécialisation agricole des ménages.

Dans un tel contexte, une démarche microéconomique et microsociale compréhensive suppose de ne pas isoler l'agriculture des autres pans des systèmes d'activités, d'appréhender les stratégies domestiques dans leur globalité et de mettre l'accent sur les aspects non marchands de la production agricole.

L'analyse du fonctionnement des ménages agricoles a ainsi été centrée sur les systèmes d'activités, plutôt que sur les systèmes de culture et les systèmes de production agricole au sens strict. Comme l'ensemble de l'étude, elle s'appuie sur une collecte d'informations spécifiques cherchant à valoriser au mieux les savoirs locaux et donnant la parole aux acteurs du monde agricole (*cf.* annexe n°1 pour une présentation de la méthodologie).

Il convient de noter que le parti pris de centrer l'analyse sur les activités et les revenus plutôt que sur les facteurs de production permet de révéler des faits nouveaux et de replacer le débat agricole dans une perspective plus globale. En revanche, il rend plus difficile une approche spécifique de certains thèmes, en particulier l'évolution de la question foncière et de l'utilisation de la main-d'œuvre immigrée par les ménages agricoles<sup>96</sup>.

Le chapitre comprend deux grandes parties :

- Le dépouillement des enquêtes permet dans un premier temps de décrire les grandes caractéristiques des ménages agricoles mahorais. Les traitements statistiques démontrent la complexité des systèmes d'activités et soulignent que les ménages agricoles assignent des fonctions multiples à l'agriculture. Les systèmes développés sont flexibles et adaptatifs, de façon à prévenir les risques liés à un environnement incertain.
- La proposition d'une typologie des ménages agricoles entend ensuite caractériser cette complexité et offrir une grille de lecture opérationnelle des stratégies des ménages agricoles. La construction de cette typologie croise les résultats de traitements statistiques et d'entretiens auprès d'experts et d'acteurs du monde agricole. Les deux principaux critères de différenciation sont le niveau et la structure du revenu et le niveau de commercialisation des productions agricoles.

---

<sup>96</sup> Sur la question foncière, nous renvoyons à Barthès [2001], Bonnelle [1998], Napoleone [1997] et Périer [1999]. Une opération de recherche-action sera par ailleurs menée par le programme Sodel du Cirad à Mayotte sur l'articulation entre les contrats fonciers et les contrats de travail dans l'agriculture mahoraise (*cf.* annexe n°5). Il s'agira alors, avec une entrée spécifique, de préciser la question du facteur travail et ses régulations.

# 1. LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGRICOLES MAHORAIS ENQUETES

## 1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA CELLULE DOMESTIQUE

### 1.1.1. Une configuration familiale dominante : la grande famille mono-nucléaire

La configuration familiale la plus fréquente est le ménage monogame dont le chef déclaré est un homme. Elle correspond à la situation de plus de 60 % des ménages agricoles enquêtés.

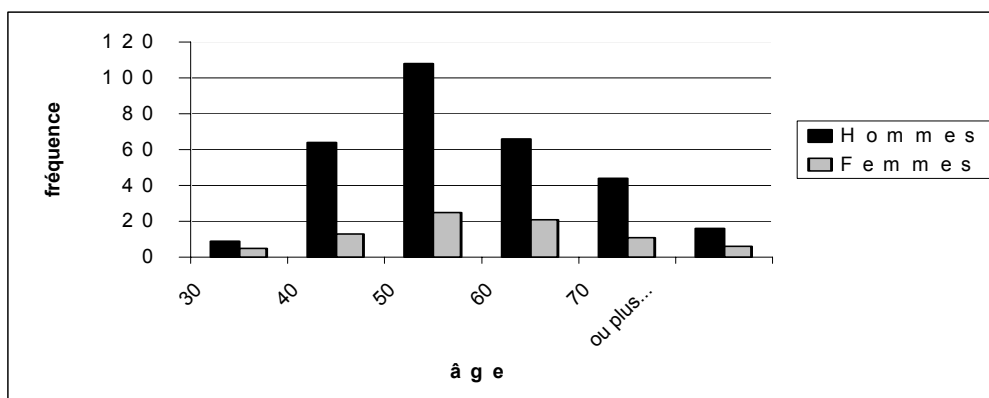
Mais, à côté de ce système dominant, existent deux autres configurations importantes :

- La première correspond aux familles dont le chef reconnu est une femme. Elle concerne 20 % des ménages. Dans ce cas, la situation matrimoniale de la chef de famille est très variable, elle peut être : divorcée ou célibataire (6 %), mariée à un homme monogame et absentéiste (5 %), être l'épouse d'un homme polygame tout aussi absentéiste (5 %), ou encore veuve (4 %).
- La seconde correspond aux familles dont le chef est polygame tout en étant relativement présent dans l'unité de production. Elle concerne également 20 % des ménages.

Les ménages dont le chef est un homme célibataire sont pratiquement inexistants, un seul cas correspondant à cette situation a été relevé dans l'enquête SDA/Cirad.

Les chefs de ménage sont généralement âgés. L'âge moyen des hommes est de 50 ans, celui des femmes de 51 ans. Autour de cette moyenne, la répartition, semblable pour les deux sexes (Graphique II-1), est telle que les classes d'âge élevées dominent.

### Graphique II-1 : répartition des ménages selon l'âge du chef de ménage et son sexe



source : enquêtes SDA/Cirad

Les familles comptent en moyenne 7 dépendants dont 5 actifs. Le nombre d'actifs et de dépendants varie néanmoins sensiblement selon que le chef de ménage est un homme ou une femme. Ils sont plus importants dans le premier cas. Visiblement, une femme se déclare chef de ménage uniquement dans les situations où l'homme, pour une raison ou une autre, est absent.

Cependant, pour ces deux types de ménage, la relation entre le nombre de dépendants et le nombre d'actifs agricoles est identique, ce qui signifie que l'effort productif reste sensiblement le même dans les deux cas : chaque actif doit théoriquement alimenter 1,5 dépendants (Tableau II-1).



**Tableau II-1 : nombre d'actifs et dépendants par ménage selon le sexe du chef de famille**

	Ménages dirigés par un homme	Ménages dirigés par une femme
moyenne nombre d'actifs total	4,6	3,0
moyenne de dépendants	6,7	4,5
moyenne rapport dépendants/actifs	1,5	1,5

source : enquêtes SDA/Cirad

### 1.1.2. Un niveau d'éducation inégal entre les générations

Les enfants sont très largement scolarisés. Sur les 341 ménages ayant des enfants en âge scolaire, 97 % envoient un ou plusieurs enfants à l'école, ce qui correspond à un taux de scolarisation de 87 %, dont 50 % pour l'école primaire.

En contrepoint à cette scolarisation quasi-généralisée des jeunes enfants, le niveau d'éducation des générations plus âgées (collatéraux en âge de travailler, parents) est particulièrement faible : 66 % des actifs agricoles familiaux ne parlent pas français et 71 % sont analphabètes.

Le rapprochement de ces deux observations – l'âge élevé des chefs de famille et l'existence d'un fossé croissant en matière d'éducation entre les générations – est lourd de conséquences pour l'évolution à moyen terme des ménages et des unités de production agricoles. Il est évident que le comportement social et économique des ruraux en sera profondément perturbé dans un avenir proche.

## 1.2. APERÇU SUR LES PARCELLES DE CULTURE

### 1.2.1. La distinction entre jardins et *masamba*

Les terres de culture se différencient par leur nature, leur localisation et leur utilisation. Ces différences se matérialisent par la distinction entre les jardins et les *masamba* familiaux.

Les ménages agricoles distinguent en effet :

- les jardins de case ;
- les parcelles de *cavani* ;
- les jardins proches ;
- les *masamba* éloignés.

Nous regrouperons ici les trois premiers qui ont pour caractéristiques communes d'être proches des habitations.

Les temps d'accès les plus fréquents pour se rendre aux jardins varient de quelques minutes à une demi-heure. Ils se situent de préférence dans la zone plate circonscrite au village : le *cavani*. Cependant, compte tenu de la variabilité du relief et de la pression urbaine, la disponibilité de *cavani* est devenue très inégale sur l'île et elle tend à se réduire de plus en plus. Au sud de l'île (Kani Keli, Mronabeja, Mbouini) et au sud-ouest (Malamani, Mramadoudou) des espaces agricoles relativement larges perdurent encore dans le *cavani*.

Ce n'est plus le cas dans le nord et nord-est où le *cavani* a fait l'objet d'une forte colonisation urbaine ; l'espace agricole y est mité et les jardins se nichent en interstice des habitations. Au nord-ouest, le relief est marqué et les zones de *cavani* sont très limitées (Acoua, Mtsangamoudji), voire, le plus souvent, inexistantes.

Dans les nombreuses zones où le *cavani* est réduit ou non disponible pour les activités agricoles, les jardins s'étagent sur les pentes ou, plus souvent, se succèdent le long des routes d'accès au village. Dans certains cas, les jardins sont aménagés dans les zones qui, avant l'instauration d'un service de collecte des ordures ménagères, étaient réservées au stockage des déchets (*majaju*).

Beaucoup de ménages ne possèdent pas de parcelle agricole dans ou à proximité du village, soit parce qu'il s'agit d'une famille allochtone qui n'a pas pu acheter de parcelle, soit parce que le chef du ménage a utilisé sa parcelle pour construire sa maison ou celles de ses filles. Les ménages dépourvus de terres de jardin ont recours au prêt, à la location ou, plus souvent, au squat. Ainsi, la moitié des jardins n'ont qu'un statut précaire (location, emprunt) ou, le plus souvent, sont purement et simplement squattés.

Les *masamba* sont généralement éloignés des habitations. Il faut en moyenne 1 h 15 pour y accéder, mais des temps d'accès de 2 à 3 heures sont fréquents. En dehors de toute forme de transport animal, le transport des récoltes se fait à pied ou en taxi, ce qui influe sur les modalités de mise en valeur.

Compte tenu du fait que beaucoup de ménages ont accès au *shamba* familial, le statut des *masamba* est un peu meilleur que celui des jardins : il est stable (héritage ou achat) dans 65 % des cas, alors que pour les jardins, ce pourcentage n'est que de 50 %. Cependant, certaines familles dont le *shamba* familial est trop éloigné ou morcelé, préfèrent renoncer à l'utiliser et emprunter ou squatter une parcelle plus accessible. Cette pratique explique en grande partie pourquoi 35 % des *masamba* n'ont qu'un statut précaire.

L'enquête SDA/Cirad montre qu'il existe une différence significative entre le statut foncier et le type des parcelles utilisées par les ménages dirigés par une femme ou par un homme. Les femmes utilisent davantage les jardins de proximité au statut précaire, alors que les hommes utilisent plus fréquemment les parcelles de *shamba* au statut plus stable.

Plusieurs raisons peuvent justifier cette situation :

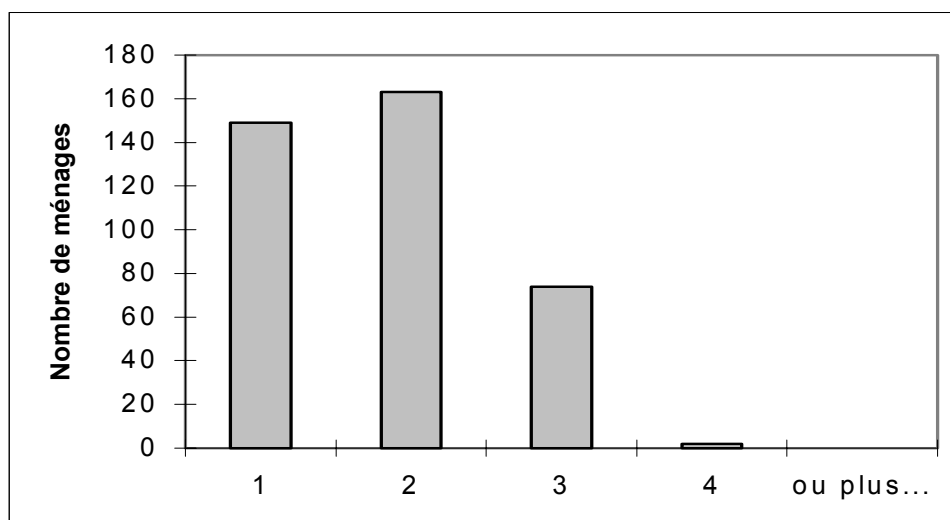
- le manque d'accès au foncier et la contrainte de recourir au squat pour subvenir aux besoins de sa famille ;
- l'abandon volontaire du *shamba* éloigné au profit d'une parcelle de proximité même si cette dernière ne bénéficie pas de la même sécurité foncière.

### **1.2.2. Un nombre réduit de parcelles par ménage**

Les ménages agricoles exploitent un nombre réduit de parcelles (Graphique II-2). 38 % n'en exploitent qu'une et 42 % en utilisent deux. Moins de 20 % des ménages disposent de trois parcelles ou plus.

Beaucoup de ménages qui ne possèdent qu'une parcelle de culture sont confrontés au problème de l'éloignement. Certaines familles préfèrent du reste abandonner cette parcelle éloignée mais bénéficiant d'un statut relativement stable, pour recourir à une parcelle proche de leur habitation mais avec un statut précaire (*cf. supra*).

## **Graphique II-2: nombre de parcelles cultivées par famille**



source : enquêtes SDA/Cirad

La plupart des ménages possédant deux parcelles disposent soit d'une parcelle de jardin et d'un *shamba* éloigné (43 % des cas), soit de deux parcelles de *shamba* éloigné (42 % des cas). Ce sont les ménages ayant accès à trois parcelles qui jouissent de la meilleure sécurité foncière, le squat est rare, même pour les parcelles proches.

Il n'y a pas *a priori* de différence dans le nombre de parcelles entre les ménages dirigés par un homme ou par une femme.

### **1.2.3. Une relation forte entre statut foncier et modalités de mise en valeur**

Les modes de mise en valeur varient souvent selon le statut de la parcelle. Les parcelles ne bénéficiant que d'un statut précaire sont plantées d'espèces dont la longueur du cycle ne dépasse pas celui de la banane. Il s'agit essentiellement du manioc, de l'ambrevade, des cultures annuelles (maïs, tomates, brèdes, cucurbitacées, etc.), du piment, éventuellement du poivre et bien évidemment de la banane.

Les cultures à cycle long, et notamment les arbres fruitiers, s'insèrent dans des systèmes agro-forestiers et sont implantés sur les parcelles bénéficiant d'un statut stable. Les produits des arbres existants sur les parcelles empruntées ou louées reviennent en principe au propriétaire de la parcelle.

### **1.2.4. Une répartition du travail souple mais réelle entre les hommes et les femmes**

La répartition des tâches entre les hommes et les femmes est réelle sans être excessivement rigide. Les femmes assurent la plus grande partie des travaux agricoles, notamment le semis, l'entretien des cultures et la récolte. Elles gèrent intégralement de nombreuses parcelles maraîchères. Aux hommes reviennent les travaux les plus pénibles : défrichage, nettoyage des parcelles, transport des récoltes lourdes ou distantes (régimes de bananes, manioc, etc.) ainsi que la distillation de l'ylang-ylang.

Comme nous l'avons souligné antérieurement, l'engagement respectif des femmes et des hommes dans les travaux agricoles dépend de la nature des parcelles. Les femmes sont engagées fortement dans la gestion des jardins situés à proximité des habitations. Cet

engagement, en lien avec la confection des repas, donne aux jardins une vocation particulière à assurer l'approvisionnement alimentaire du ménage. Par contre, l'engagement des femmes est moindre dans la conduite des *masamba* éloignés en raison, selon les personnes rencontrées, de l'insécurité croissante (agressions) et de la pénibilité du travail liés aux longs déplacements. Contrairement aux jardins, la femme ne se rend pas seule dans les *masamba* éloignés, mais en compagnie de son mari ou de ses enfants.

### 1.3. LES REVENUS DES MENAGES AGRICOLES

#### 1.3.1. Des structures de revenus complexes et diversifiées

Le Graphique II-3, représentant la structure des revenus monétaires (sans valorisation des productions agricoles consommées et données), révèle tout d'abord une structure des revenus diversifiée pour une population ayant en commun la pratique agricole. Il révèle ensuite la part modeste des revenus agricoles (9 %) et la part prépondérante des revenus salariaux. Le ménage agricole moyen tire la moitié de ses revenus d'activités salariales et vit davantage des transferts sociaux<sup>97</sup> et familiaux que de son activité agricole. Cependant, en valorisant la consommation et les dons de produits et en les incluant dans le calcul des revenus, la part de l'agriculture passe à 21 % et celle de l'élevage à 2 % (Graphique II-4)<sup>98</sup>.

Le faible poids de la pêche apparaît en contradiction avec certaines hypothèses issues des enquêtes statistiques du service des pêches de la DAF, ou de travaux sur le fonctionnement des ménages [Barthès 2001 ; Thébaud 1996 ; Weber 1992] insistant sur l'articulation entre les deux activités. Cependant, d'un point de vue statistique, le nombre de pêcheurs déclarant une activité agricole serait de 1 300 en 2000 d'après le SPEM, ce qui représente 14 % seulement de notre base d'échantillonnage. Par ailleurs, du fait que notre échantillon inclut des villages de l'intérieur et que les pêcheurs sont géographiquement répartis de façon très différente par rapport aux ménages agricoles, les deux populations se recouvrent peu avec la méthode de sondage choisie. Il semble donc logique que les revenus de la pêche n'occupent qu'une place modeste dans les systèmes d'activités de notre échantillon.

Cependant, si l'articulation pêche-agriculture n'a pas pu être mise en évidence, elle n'est pas non plus infirmée. On note ainsi la présence de la pêche dans 51 ménages, avec un revenu annuel moyen de 595 € (3 900 F).

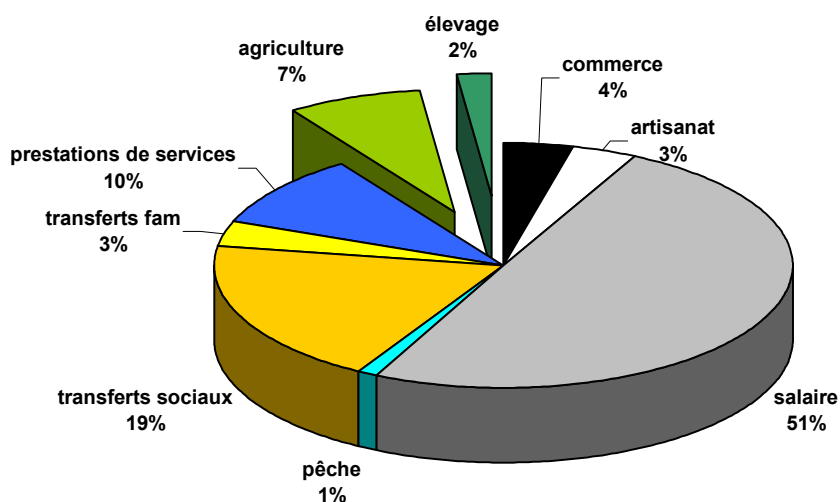
Par ailleurs, à cause du recours massif au travail clandestin dans le secteur de la pêche, il est admis que de nombreux propriétaires de barques ne pêchant pas eux-mêmes sont aussi des agriculteurs. La volonté d'une approche statistiquement fiable dans notre travail n'a pas permis de mettre en lumière ces pratiques, puisqu'il s'agissait davantage de saisir les stratégies de gestion des systèmes d'activités que les logiques sectorielles et que la population de propriétaires de barques étudiée est trop faible pour en tirer des conclusions fiables. Il conviendrait, pour juger objectivement des complémentarités entre pêche et agriculture, d'initier une étude centrée spécifiquement sur les systèmes d'activités des pêcheurs.

---

<sup>97</sup> Les transferts sociaux regroupent ici les retraites, les allocations (vieillesse, scolaires, familiales, handicapés) et les bourses scolaires.

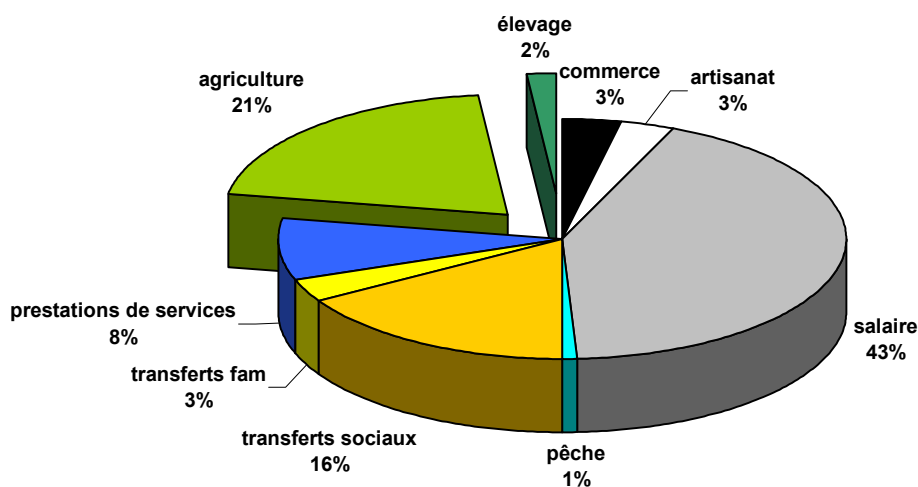
<sup>98</sup> La part de l'élevage reste stable car l'autoconsommation et les dons de viandes n'ont qu'un faible poids relatif dans la structure des revenus de l'ensemble de l'échantillon. Il convient toutefois de souligner que la méthode et le pas de temps de l'enquête ne permettaient pas de valoriser des abattages d'animaux qui sont significatifs en terme de valeur mais qui restent occasionnels (cérémonies).

### Graphique II-3 : structure des revenus monétaires des ménages agricoles



source : enquête SDA/Cirad.

### Graphique II-4 : structure des revenus des ménages agricoles (valorisation globale)



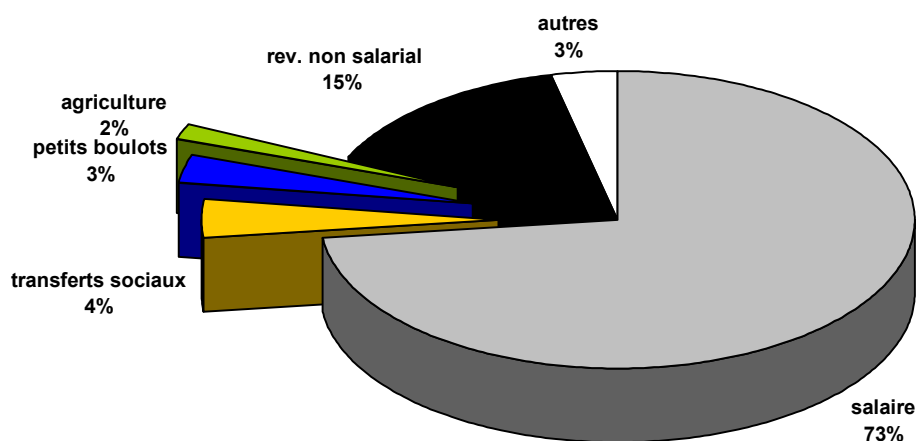
source : enquête SDA/Cirad.

Il est aussi intéressant de comparer les données de revenus issues des enquêtes SDA/Cirad et les données de l'enquête Insee sur les revenus de 1999, effectuée auprès de 2 000 ménages tirés dans la population de Mayotte<sup>99</sup>. Cette comparaison permet de situer les ménages agricoles par rapport à l'ensemble des ménages de l'île. Les méthodes de collecte pour la partie revenus étant très proches pour les deux enquêtes, le biais principal de cette comparaison est le décalage d'un an entre les périodes de recueil de l'information.

<sup>99</sup> La base de sondage est le recensement de 1997. La rubrique « petits boulots » de l'enquête Insee correspond en partie seulement à notre rubrique « prestations de services », puisque certaines de ces prestations, jugées plus formelles, sont incluses dans la rubrique « revenus non salariaux ».

Entre les deux enquêtes, les facteurs discriminants sont principalement le poids des salaires et des transferts sociaux. Ces différences, très marquées, sont surprenantes puisque d'après les données du registre agricole de 1997, plus de 55 % des ménages mahorais au moins sont agricoles et devraient de ce fait être majoritaires dans l'enquête de l'Insee. En fait, les ménages non agricoles regroupent une proportion plus importante de salaires très élevés qui « écrasent » les autres activités. La moyenne d'âge élevée des chefs des ménages agricoles, le niveau d'étude et la taille plus importante des familles expliquent aussi cette différence.

### **Graphique II-5 : structure des revenus monétaires des ménages mahorais en 1999**



source : Insee 2001.

Par ailleurs, alors que les personnes déclarant l'agriculture ou la pêche comme activité principale représentent 19,2 % de la population ayant un emploi en 1997, l'Insee estime que la part des agriculteurs travailleurs indépendants n'est plus que de 10 % en 1999<sup>100</sup>. Dans le même temps, l'Insee estime que le poids du revenu agricole est, pour ces ménages à dominante agricole, de 62 %. Ce chiffre est bien le signe d'une spécialisation forte, et exprime bien la vision « officielle » de ce qu'est un agriculteur. Les projections annoncent des chiffres concernant la population agricole qui n'ont qu'une valeur relative et de sens qu'avec des hypothèses de forte spécialisation sectorielle.

On peut noter enfin que les revenus de la pêche, bien qu'intégrés à ceux de l'agriculture, sont également très faibles dans les enquêtes Insee.

#### **1.3.2. Niveau moyen des revenus des ménages et dispersion**

Le revenu monétaire moyen pour l'échantillon est de 5 230 € (34 300 F) par an et par ménage. Il est donc très proche du SMIG mahorais (4 940 € ou 32 400 F). Ce chiffre passe à 6 100 € (40 000 F) en valorisant les produits consommés et donnés. Il cache cependant ici aussi des disparités. Le coefficient de variation de ce revenu moyen (écart-type ramené à la

<sup>100</sup> L'échantillon de l'Insee pour l'enquête revenus de 1999 respecte assez bien cette proportion (12%).

moyenne) est de 81 %<sup>101</sup>. Par ailleurs, le revenu moyen du quart des ménages les plus pauvres est 8 fois plus faible que celui du quart des ménages les plus riches (tableau II-2).

**tableau II-2 : revenus monétaires moyens par ménage**

<b>en euros</b>	quartile 1*	quartile 2	quartile 3	quartile 4	<b>moyenne</b>
SDA/Cirad 2001	1 333	3 036	5 703	10 787	<b>5 236</b>
Insee 1999	768	3 384	6 878	21 294	<b>8 232</b>
<b>en francs</b>					
SDA/Cirad 2001	8 743	19 912	37 410	70 757	<b>34 344</b>
Insee 1999	5 040	22 200	45 120	139 680	<b>54 000</b>

\* quartiles : classes d'effectifs égaux.

source : enquête SDA/Cirad, chiffres arrondis pour l'enquête Insee.

Cette diversité apparaît cependant moindre que celle ressortant de l'enquête Insee sur les revenus des ménages en 1999. Les revenus des ménages les plus pauvres sont ainsi 28 fois plus faibles que ceux des ménages les plus riches, et les écarts entre les revenus moyens de chaque quartile sont beaucoup plus importants. Enfin, le revenu moyen annuel calculé à la suite de cette enquête est proche de 8 232 € (54 000 F).

Malgré les biais introduits par la comparaison, trois principaux constats s'en dégagent :

- Les ménages agricoles ont des revenus plus faibles que le ménage mahorais moyen.
- Cependant, avoir une activité agricole assure un niveau de revenu plus important aux ménages en situation de marginalisation ou de grande précarité.
- Les ménages avec les plus hauts revenus ne sont pas des ménages agricoles tels que définis dans notre étude.

Il en résulte que, statistiquement tout au moins, l'agriculture permet de réduire les écarts de revenus et offre un filet de sécurité :

- La dispersion des revenus des ménages agricoles est plus faible que la dispersion des revenus de l'ensemble de la population.
- La pratique de l'agriculture, même de façon très extensive, semble prémunir d'une marginalisation source d'une extrême pauvreté.

Enfin, en 1995, une enquête Insee sur 750 ménages obtenait un revenu annuel de 4 940 € (32 400 F). Il semblerait donc que les ménages agricoles aient moins profité de la croissance pourtant très forte des revenus moyens sur les cinq dernières années. Ce résultat dynamique conforte l'idée que l'activité agricole joue le rôle de filet de sécurité.

Cet effet est le résultat de la fonction de dispersion des risques assignée à l'agriculture :

- L'agriculture et l'élevage sont des solutions de repli face à l'incertitude des autres activités développées.
- Ils s'inscrivent dans une logique de gestion souple et adaptative d'un portefeuille diversifié d'activités, pour laquelle toute spécialisation est jugée dangereuse.

En retour, hormis pour les cas extrêmes concernant quelques hauts salaires continuant à mettre en valeur une parcelle<sup>102</sup>, cette stratégie, plutôt défensive et basée sur une accumulation productive limitée, maintiendrait les ménages agricoles en marge de la croissance économique que connaissent d'autres secteurs d'activités.

<sup>101</sup> Ce coefficient n'est plus que de 71% si on valorise les produits agricoles consommés et donnés.

<sup>102</sup> L'agriculture vise alors la consommation et les dons.

#### **1.4. LES SYSTEMES D'ACTIVITES DES MENAGES AGRICOLES**

Il convient maintenant de replacer l'analyse des revenus dans une approche plus globale sur les « systèmes d'activités » des ménages agricoles. La complexité des structures des revenus au niveau de l'ensemble de l'échantillon se traduit en effet au sein des ménages par la mise en œuvre d'activités très diversifiées.

La faible représentativité des exploitations agricoles dites « professionnelles », qui correspondent aux ménages dont la seule activité économique serait l'agriculture à vocation commerciale, est largement connue. En effet, en dehors des quelques unités de production ayant bénéficié de mesures d'installation (aides publiques) et les très rares exploitations implantées par des métropolitains ou des réunionnais, les exploitations agricoles strictement commerciales n'existent pas à Mayotte.

Les caractéristiques des unités de production mahoraises révèlent un mode de production agricole qui s'écarte sensiblement du concept métropolitain d'« exploitation agricole ».

Les unités de production mahoraises se distinguent principalement par :

- la gestion patrimoniale du foncier ;
- la multiplication des espèces cultivées à fins multiples ;
- la complexité des associations culturelles ;
- la pratique très large d'activités non agricoles.

Dans le prolongement des travaux de Barthès [2001], il apparaît que le concept de « système d'activités » est plus pertinent pour comprendre le comportement économique et social des agriculteurs et en déduire des repères pour l'action. Ce système, que l'on pourrait appeler plus justement « système familial d'activités » peut être conçu comme l'ensemble des activités, agricoles ou non, réalisées par les membres d'un ménage rural et destinées à remplir les fonctions nécessaires à la reproduction économique et sociale du ménage compte tenu de la structure de la cellule familiale et de son environnement naturel, économique et social.

##### **1.4.1. Les différentes fonctions des systèmes d'activités**

A Mayotte, le système d'activités de toute évidence doit remplir cinq types de fonctions principales :

- assurer l'alimentation des membres de la famille ;
- couvrir les besoins monétaires du ménage ;
- minimiser le risque lié à la variabilité de l'environnement naturel et économique ;
- maintenir les réseaux sociaux auxquels appartient le ménage ;
- préserver une maîtrise foncière.

La fonction alimentaire de la production agricole familiale est fondamentale. C'est la fonction de base sans laquelle de nombreuses familles rurales, mais aussi urbaines, se trouveraient en difficulté. Souvent ignorée dans les statistiques économiques, la production d'aliments pour la famille produit aussi de la valeur, elle s'élève de 607 à 915 € (4 000 à 6 000 F) par famille et par an.

Les apports monétaires du système d'activités doivent non seulement permettre la consommation de biens manufacturés (alimentation, médicaments, habillement, etc.), mais encore la réalisation des événements sociaux dont la fréquence et la prégnance rythment la vie des individus : circoncision, construction des maisons des filles, grand mariage, décès



des membres de la famille, pèlerinage à la Mecque. Ces évènements impliquent souvent de réunir des sommes d'argent difficilement mobilisables par les seules activités agricoles.

La minimisation du risque est un objectif évident des ménages mahorais. La gestion d'un portefeuille d'activités partiellement substituables permet une flexibilité du système et une adaptation à la conjoncture économique et sociale, notamment dans la recherche des ressources monétaires indispensables au maintien du ménage.

Le maintien et la gestion active des réseaux sociaux de solidarité est une autre fonction indispensable des systèmes d'activités. La pratique du don et contre-don est loin de relever uniquement du fait culturel. Elle s'inscrit dans un processus de gestion d'un capital social indispensable à la survie de l'individu et du ménage. Nul ne peut s'y soustraire. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que le système de don et de contre-don est pratiqué par l'ensemble des ménages agricoles ruraux et urbains, même par les plus démunis (*cf. infra*).

Enfin, la pratique agricole permet, par la mise en valeur régulière, de marquer l'appropriation foncière. Inversement, cultiver une parcelle en faire-valoir indirect peut être un moyen d'étendre à terme, son domaine foncier, en faisant valoir une mise en valeur.

#### 1.4.2. Les caractéristiques du système d'activités

##### a) Un système complexe

Le Tableau II-3 permet d'apprécier la diversité des activités réalisées par les ménages agricoles. Outre les activités agricoles et d'élevage, ce sont les activités salariées qui occupent le plus les agriculteurs. Près d'un actif sur deux a un emploi temporaire ou permanent. Ces emplois sont fournis principalement par l'administration publique (Collectivité Territoriale), les collectivités locales (communes) et le secteur privé (commerce, entreprises, ménages urbains). Il s'agit essentiellement de prestations de service spécialisées (garde champêtre, enseignement) ou non spécialisées (entretien, chauffeur, gardiennage).

**Tableau II-3 : répartition des activités par actif agricole**

Activités	% du total des actifs
Agriculture	100
Elevage	54
Activités salariées	48
Prestations de service	26
Artisanat	11
Pêche	11
Commerce	10

source : enquêtes SDA/Cirad.

Les prestations de services non salariées sont également fréquentes. Il s'agit là d'un ensemble d'activités hétéroclites et occasionnelles, telles que les travaux à façon chez les particuliers, les prestations de *fundi* ou de *cadi* communal, le travail de chauffeur de taxi occasionnel, etc.

L'artisanat occupe la troisième place. Il implique la disposition d'un outillage spécifique et la pratique d'une activité régulière. Pour les hommes, il s'agit de menuiserie, de maçonnerie,

d'extraction de sel voire de fabrication de paniers. Les femmes pratiquent davantage la couture, la broderie, la confection de gâteaux, friandises et brochettes.

Bien que traditionnelle, la pêche est une activité qui étrangement mobilise peu d'actifs. Les hommes la pratiquent en pirogue et à la ligne, les femmes à pied et au filet (*cf. supra*).

Les activités commerciales consistent dans l'exploitation d'un point de vente (généralement une petite boutique, *duka\**). Comme il existe un marché des fleurs d'ylang, seules les ventes directes sont comptées dans les revenus agricoles. La distillation et la vente d'essence d'ylang-ylang ont donc été classées, de façon un peu arbitraire, dans la catégorie des activités commerciales. L'entrée par les systèmes d'activités nous a par ailleurs obligé à regrouper certains revenus, dont ceux tirés de l'ylang pour obtenir des agrégats significatifs. Il n'a donc pas été possible d'analyser précisément l'activité ylang dans le cadre du bilan-diagnostic.

En se basant sur l'analyse des revenus des ménages (*cf. la présentation détaillée ci-dessus*), il est possible d'identifier les trois systèmes d'activités dominants, classés par importance décroissante :

- le système agriculture – salariat ;
- le système d'activité complexe (associant au moins trois activités de différentes natures) ;
- le système agricole (avec ou sans élevage).

Ces trois systèmes concernent plus des quatre cinquièmes des ménages considérés comme agricoles.

Les autres systèmes, associant l'agriculture (avec ou sans élevage) à une activité spécialisée dans les prestations de service, le commerce, la pêche, ou l'artisanat, sont moins fréquents.

**Tableau II-4 : répartition des systèmes d'activités par ménage**

Systèmes d'activités	% du Total des ménages concernés
agricole et salariat	29
multi-activités	28
agriculture	25
agriculture et prestations de services	8
agriculture et commerce	4
agriculture et pêche	3
agriculture et artisanat	2

source : enquêtes SDA/Cirad

#### *j) Les activités agricoles*

La complexité est également un trait marquant des systèmes de culture. Elle est en premier lieu due à la diversité des productions agricoles et de leur utilisation.

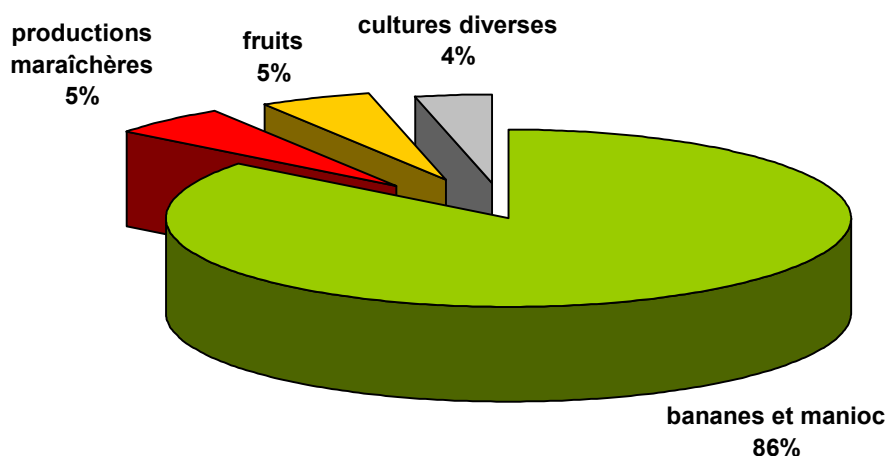
#### Des productions d'inégale importance économique et sociale

La banane et le manioc sont les cultures les plus importantes. Etant à la fois les principaux produits de consommation, de vente et d'échange dans le cadre du système de don et de contre-don, elles sont incontournables pour les ménages.

La banane, plus particulièrement, est stratégique car elle fait l'objet d'échanges commerciaux plus importants et réguliers que le manioc. De fait, sur les 706 parcelles prises en compte dans l'enquête SDA/Cirad, la banane est présente dans 530 parcelles et le manioc dans 525, soit, dans les deux cas, dans environ 75 % des parcelles cultivées.

Le Graphique II-6 insiste sur l'importance monétaire de la banane et du manioc<sup>103</sup>. Malgré l'émergence de nouvelles filières focalisant parfois l'attention, les cultures plutôt traditionnelles dominent largement les pratiques commerciales.

**Graphique II-6 : répartition des ventes agricoles par groupe de produits et en valeur**



source : enquête SDA/Cirad.

L'ambrevade (pois d'angole), les brèdes et, dans une moindre mesure, le songe (taro), les légumes divers (cucurbitacées, tomates cerises), la canne à sucre sont également des spéculations importantes. Elles participent largement à la consommation des ménages en tant que composantes principales, condiments ou friandises. Les produits correspondant à ces cultures interviennent également dans les échanges commerciaux. L'ambrevade est présente dans 30 % des parcelles cultivées ; les autres espèces sont moins représentées.

Les arbres fruitiers : arbre à pain, manguier, cocotier, jacquier, litchi, etc., servent de marqueurs fonciers. Ils peuvent éventuellement servir à compléter l'alimentation, être vendus ou donnés.

Les arbres fourragers : avocat marron (*Litsea glutinosa*) et bois noir (*Albizia lebbek B.*) sont essentiels pour l'alimentation du bétail. Ils sont préservés dans les parcelles agro-forestières ou dans les rares pâtures à *Cynodon* et *Panicum*.

L'ylang-ylang et la vanille sont conduits en cultures pures ou associées. Les résultats de l'enquête confirment clairement la diminution de leur rôle dans l'économie des ménages agricoles mahorais.

<sup>103</sup> La rubrique « cultures diverses » du graphique inclut les produits traditionnels d'exportation, mais aussi le piment, le poivre, le songe, l'ananas, le tabac, l'ambrevade, le maïs, etc.

## Des systèmes de culture diversifiés construits autour de la banane et du manioc

Les données de l'enquête SDA/Cirad montrent que l'association banane-manioc constitue la base du peuplement végétal de 55 % des parcelles. Par ailleurs, la banane et/ou le manioc interviennent seuls ou en association dans 93 % des parcelles. Ces deux espèces constituent donc bien le socle des systèmes de culture.

Cependant, la diversité des systèmes de culture est grande, couvrant toute une gamme d'associations végétales allant de la culture pure – notamment de banane, manioc, taro, ylang-ylang – aux systèmes agro-forestiers complexes comptant plus d'une dizaine d'espèces.

Les diverses études disponibles [Celeste et Djalim 2001 ; Barthès 2001 ; Daudet 1996 ; Seng 1995] montrent toutes que les associations de cultures et les critères utilisés par les agriculteurs pour gérer leurs parcelles sont raisonnés par rapport aux objectifs assignés à la production (alimentaires, patrimoniaux, trésorerie, dons), mais aussi à la distance de la parcelle à la maison d'habitation, son accessibilité, son exposition aux vols, ses caractéristiques agro-pédologiques.

Il n'en demeure pas moins que la connaissance doit encore être approfondie sur les motifs et les règles régissant les associations culturales. Cette étude n'en avait pas la vocation, mais elle révèle clairement les lacunes d'informations dans ce domaine.

### ii) Les activités d'élevage

La plupart des ménages agricoles (59 %) ne possèdent ni bovins, ni ovins, ni caprins.

En ce qui concerne les bovins, l'enquête SDA/Cirad révèle que 73 % des ménages n'en possèdent pas. Cette évaluation est cohérente avec les observations de l'Institut de l'Élevage qui, en 2000, estimait que seulement 2 000 familles possédaient des bovins à Mayotte [Devun *et al* 2000] ce qui, considérant qu'il y a au moins 9 500 ménages agricoles sur l'île, représente moins de 20 % des unités de production.

Pour les autres espèces d'animaux, la situation est identique : 75 % des ménages ne possèdent ni ovins ni caprins. De même, 75 % des ménages n'ont pas de volailles ou n'en font pas état du fait d'un rôle économique jugé négligeable.

Pour les familles concernées, petits et grands ruminants ont essentiellement un rôle d'épargne. Ils sont vendus pour organiser les cérémonies qui ponctuent la vie de la famille ou pour assumer les compromis sociaux, notamment la construction des maisons des filles. Le lait, quand il est tiré, est généralement auto-consommé. Quelques rares producteurs en vendent occasionnellement au gré des circonstances.

L'étude de G. Ninot [2001] met en relief l'existence de différents types de conduite d'élevage. La grande majorité des éleveurs (90 %) n'a que quelques têtes conduites au piquet en valorisant les ressources fourragères des parcelles et, pour les plus démunis, les bords des routes. Une pratique fréquente consiste à couper du bois noir et de l'avocat marron pour le donner aux animaux à l'attache. Un petit groupe de producteurs (7 %), bénéficiaire de subventions, dispose d'un abri, d'une petite stabulation et d'une ou deux pâtures. L'alimentation est identique aux élevages précédents. Seuls trois producteurs parmi les éleveurs enquêtés lors de l'étude de G. Ninot, aidés également par les pouvoirs publics, possèdent un cheptel de 30 à 100 têtes et produisent du lait vendu à prix extrêmement rémunérateur. Dans ce dernier cas, les animaux sont alimentés avec des cultures fourragères et du son de riz acheté.

## b) Un système flexible

Les systèmes d'activités des ménages ruraux présentent une remarquable capacité d'adaptation aux contraintes nouvelles liées à un lieu ou à une période particuliers. Cette adaptation est possible grâce à trois types de facteurs :

- la substitution des activités économiques entre elles (production et vente de produits agricoles, activités salariées, artisanat, commerce) ;
- la plasticité du système de culture ;
- la mobilisation de transferts financiers extérieurs d'origine familiale ou publique.

Cette flexibilité s'exprime en premier lieu au niveau du territoire par la variabilité spatiale des systèmes d'activités compte tenu des caractéristiques du milieu naturel (présence ou non de *cavani*, pression urbaine, disponibilité foncière, facilité d'accès au marché, existence d'emplois salariés de proximité).

Elle s'exprime aussi dans le temps, long ou court. Sur la très longue durée, il convient d'observer que les fondements des systèmes d'activités actuels existaient déjà avant le X<sup>e</sup> siècle, au cours de la période pré-coloniale (*cf.* chapitre I) qui connaissait des systèmes de production basés sur la banane, le riz, le sorgho, le fruit à pain, la pratique de la pêche et de la chasse, la confection de poterie et de vannerie.

Ces systèmes connaîtront des adaptations au fil du temps avec l'introduction de nouvelles cultures (manioc, canne à sucre, caféier), puis la disparition d'autres (sorgho, certaines cultures d'exportation et plus récemment le riz). Au cours des siècles, ils ont résisté à différents régimes politiques contraignants (esclavagiste, colonial), aux politiques foncières contradictoires (accaparement, libéralisation) et aux crises agricoles et économiques. La survivance même de la société paysanne est liée à leur flexibilité et leur polyvalence et à l'existence des réseaux de solidarité.

Sur la période récente, il est remarquable de constater avec quelle facilité apparente les systèmes d'activités se sont adaptés à une profonde mutation des systèmes de culture. En effet, jusqu'à la fin des années 1970, la composante la plus importante des systèmes de culture était le riz. Depuis le début des années 1990, celui-ci a pourtant presque totalement disparu des parcelles de culture, suite à divers phénomènes :

- la mise en application de décisions politiques contraignantes ou désincitatives (interdiction de pratiquer le brûlis, importations subventionnées de riz) ;
- la scolarisation des enfants et son impact négatif sur la disponibilité de main-d'œuvre familiale ;
- l'apparition d'une crise technique (saturation du foncier et baisse des rendements)<sup>104</sup>.

Aujourd'hui, le riz conserve sa place dans les assiettes (certes, grâce aux subventions publiques), tandis que la banane et le manioc ont pris la place du riz dans les parcelles. Le temps de travail dégagé (pour les adultes) par la suppression de la sole de riz est quant à lui occupé pour réaliser des activités non agricoles.

Un autre ajustement, dont l'expression est plus individuelle, est la mobilité professionnelle. Elle intervient tout au long de la vie de l'individu, par succession d'activités agricoles ou non, à Mayotte ou à l'extérieur, conférant ce qu'il convient d'appeler des trajectoires professionnelles individuelles. Ce processus prend une nouvelle dimension avec la pratique de plus en plus fréquente de la migration temporaire à la Réunion, voire en métropole.

---

<sup>104</sup> Celeste et Djalim [2001].

### c) Un système durable mais fragilisé

Ce système montre une exceptionnelle capacité à se maintenir, avec quelques ajustements, à travers le temps. Les causes de cette durabilité sont à rechercher :

- au niveau de la plasticité du système d'activité que nous venons d'analyser ;
- au niveau de la gestion technique des systèmes de cultures dont la sophistication est réelle. Il faut aller au-delà de l'apparente nonchalance avec laquelle les producteurs conduisent leurs parcelles de culture pour comprendre combien leurs pratiques sont adaptées aux objectifs assignés à la production agricole. De toute évidence, les impacts environnementaux négatifs des pratiques agricoles sont très réduits. L'absence de pratiques intensives et la prédominance des systèmes agro-forestiers confèrent une bonne reproduction de la fertilité du sol.

Ainsi, sur les parcelles de cultures de cycle court, les pratiques courantes observées des agriculteurs sont également peu agressives pour l'environnement : travail du sol inexistant, abandon des adventices sur la parcelle après désherbage, pratique d'une jachère triennale ou quadriennale. Il convient de souligner que la pratique de la jachère est relativement complexe : renouvellement annuel de la parcelle par tiers ou quart de façon à maintenir la surface en production constante d'une année sur l'autre et à répartir au mieux le travail. L'élevage n'a également qu'un impact modéré sur l'environnement.

- dans l'adéquation des processus de coordination et de régulation, notamment en ce qui concerne :
  - l'accès au foncier : la gestion patrimoniale des terres à travers le système d'ayant-droits coutumiers a montré son efficacité au cours de l'histoire, malgré les contraintes imposées par l'administration coloniale et post-coloniale ;
  - les réseaux de solidarité qui tamponnent l'impact des incidents et des aléas ;
  - les dynamiques collectives et territoriales qui facilitent l'accès aux facteurs de production.

Cependant, malgré ces facteurs de durabilité, les systèmes d'activités des ménages agricoles sont ou seront à l'évidence fragilisés par l'évolution du contexte général de l'île : croissance de la pression démographique, développement des phénomènes migratoires, croissance urbaine, aménagement du territoire et promotion d'une éducation de masse (cf. introduction générale et chapitre I). Ces phénomènes, inédits à Mayotte, remettront fortement en question le maintien des systèmes d'activités actuels.

## 2. PROPOSITION DE TYPOLOGIE DES MENAGES AGRICOLES MAHORAI

### 2.1. UNE TYPOLOGIE EXPRIMANT LA DIVERSITE DES SYSTEMES D'ACTIVITES

La caractérisation de la diversité des représentations de l'agriculture et ses fondements passe, nous venons de le démontrer, par l'analyse des systèmes d'activités plutôt que des systèmes de production agricole. Devant la complexité de ces systèmes, une typologie opérationnelle apparaît particulièrement adaptée. Elle ne peut cependant se limiter à un simple repérage des différents comportements socio-économiques. Elle doit avant tout être une matrice de lecture du monde agricole mahorais et de sa complémentarité avec les autres secteurs de l'économie.

Il ressort des analyses précédentes et des quelques travaux disponibles que deux critères sont particulièrement explicatifs de la diversité des situations agricoles :

- la structure des systèmes d'activités, ainsi que la régularité et le montant des revenus globaux ;
- l'utilisation des productions agricoles, et notamment leur insertion ou non au marché.

La typologie proposée a été construite en privilégiant la structure et la caractéristique dominante des systèmes d'activités, puis en déclinant ce premier critère selon les pratiques d'utilisation des productions et l'insertion au marché. Cette matrice de lecture a été testée statistiquement, d'abord sur le premier échantillon de 98 ménages, puis confortée lors du traitement de l'enquête de validation (388 ménages)<sup>105</sup>.

Douze types de ménages ont été identifiés, correspondant chacun à une logique de gestion domestique accordant à l'agriculture une ou un ensemble de fonctions spécifiques. Ces types peuvent eux-mêmes être regroupés en quatre grandes classes, en fonction de la caractéristique dominante de leurs systèmes d'activités :

**Tableau II-5 : les grandes classes de systèmes d'activités des ménages agricoles mahorais**

Classe	revenu dominant les systèmes d'activités	part des ménages enquêtés
<b>R</b>	régulier (principalement salaires)	<b>39 %</b>
<b>I</b>	irrégulier (contrats courts et prestations de services)	<b>20 %</b>
<b>D</b>	transferts sociaux et/ou familiaux	<b>27 %</b>
<b>A</b>	agriculture et/ou élevage	<b>14 %</b>

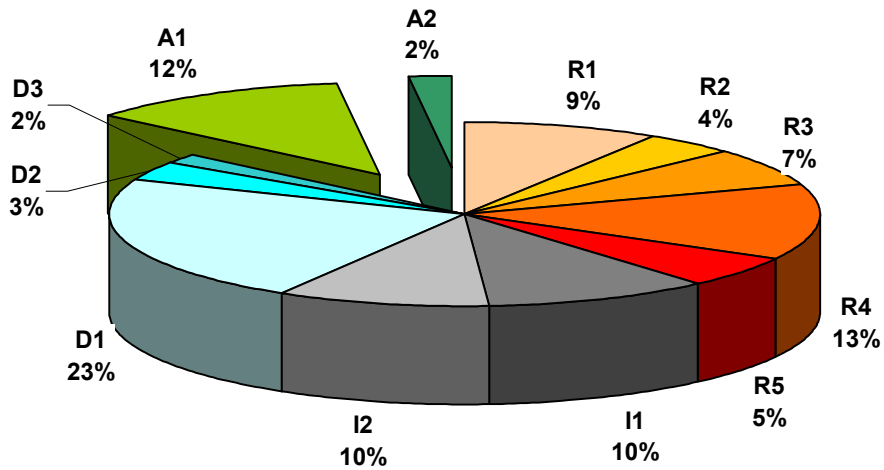
source : enquête SDA/Cirad.

Les graphiques suivants donnent un aperçu de la répartition plus fine des types de ménages dans la population enquêtée et de la structure de leurs revenus globaux, c'est à dire avec valorisation de l'autoconsommation et des dons en nature. Ils servent de supports et d'illustrations à la présentation des douze types de ménages agricoles.

Dans tout ce qui suit, les revenus non salariaux correspondent à l'artisanat, aux prestations de services, au commerce et aux revenus de la location. Certains peuvent donc être considérés comme réguliers (cas des activités spécialisées, reconnues et durables) ou, au contraire, irréguliers (cas des petits boulots, des prestations non spécialisées occasionnelles).

<sup>105</sup> Cf. annexe n°1 pour la présentation de la méthodologie.

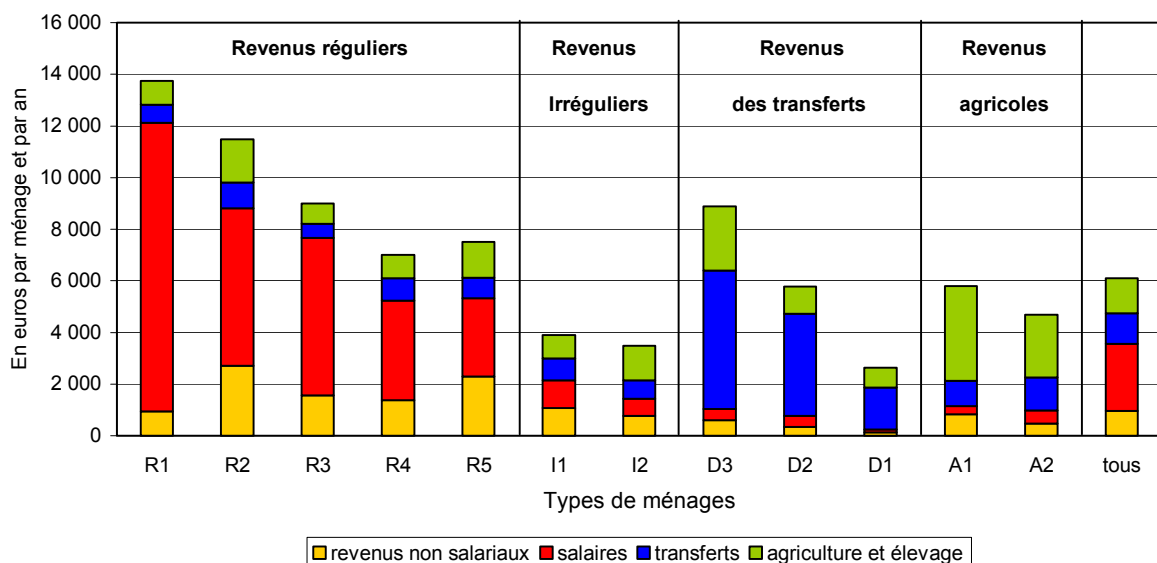
**Graphique II-7 : répartition des types dans la population enquêtée**



- type R1** : ménages disposant de revenus réguliers et importants, ne vendant pas de produits de l'agriculture
- type R2** : ménages disposant de revenus réguliers et moyens, vendant des produits de l'agriculture
- type R3** : ménages disposant de revenus réguliers et moyens, ne vendant pas de produits de l'agriculture
- type R4** : ménages disposant de revenus réguliers mais faibles, ne vendant pas de produits de l'agriculture
- type R5** : ménages disposant de revenus réguliers mais faibles, vendant des produits de l'agriculture
- type I1** : ménages disposant de revenus modestes et précaires, ne vendant pas de produits de l'agriculture
- type I2** : ménages disposant de revenus modestes et précaires, vendant des produits de l'agriculture
- type D1** : ménages disposant de faibles revenus et dépendants des transferts sociaux et familiaux
- type D2** : retraités faiblement impliqués dans l'agriculture
- type D3** : retraités fortement impliqués dans l'agriculture et/ou l'élevage
- type A1** : ménages dépendants des activités agricoles
- type A2** : ménages disposant de faibles revenus développant des stratégies tournées vers l'élevage

source : enquêtes SDA/Cirad (486 ménages).

**Graphique II-8 : composition des revenus globaux des types identifiés**



source : enquêtes SDA/Cirad.



### 2.1.1. Les stratégies assises sur des revenus réguliers (types R)

Aujourd'hui, la régularité offerte par le salariat est, peut-être plus que par le passé, une donnée déterminante des constructions stratégiques. Du fait des incertitudes économiques et des avantages offerts en termes de niveau de régularité, une activité salariée sera toujours privilégiée en cas d'arbitrage avec toute autre activité<sup>106</sup>.

Par extension, l'artisanat ou le commerce, s'ils sont exercés depuis plusieurs années et assurent des revenus réguliers, pourront remplir des fonctions proches de celle du salariat, en matière de gestion de trésorerie notamment. Si la régularité des revenus est l'élément structurant des pratiques des types R, le montant de ces revenus reste fortement discriminant.

#### a) Type R1 : ménages disposant de revenus réguliers et importants, ne vendant pas de produits de l'agriculture et/ou de l'élevage

Il s'agit de salariés des professions intermédiaires (enseignants notamment) ou de fonctionnaires et employés municipaux en fin de carrière. Ils touchent des salaires annuels nets moyens à 11 200 € (73 400 F) et réalisent un revenu annuel par actif supérieur à 3 660 € (24 000 F)<sup>107</sup>. Il s'agit du type de ménages ayant les systèmes d'activités les moins complexes, leur activité principale les occupant à plein temps et le montant des revenus épargnant aux autres actifs du ménage une recherche de revenus supplémentaires.

Les ventes de produits agricoles n'entrant pas dans la stratégie économique d'ensemble, les trois fonctions principales assignées à l'agriculture sont :

- la fourniture des produits nécessaires à l'alimentation ;
- la fourniture de dons importants à des tiers, nécessité liée au statut social ;
- l'occupation de l'espace afin de préserver un patrimoine et/ou d'acquérir un titre foncier.

Le système de dons et contre-dons est en leur défaveur<sup>108</sup>, et ce d'autant plus qu'il s'exprime aussi par des obligations à inviter. Si ces dons de produits n'étaient pas réalisés, il faudrait les réaliser en espèces ou prendre le risque d'une exclusion des circuits villageois de réciprocité. Par ailleurs, 60 % des parcelles cultivées par des ménages de ce type sont héritées, tandis que les emprunts et les squats sont souvent le fait de salariés n'ayant pas suffisamment de terres et qui tentent d'accumuler.

#### b) Type R2 : ménages disposant de revenus réguliers et moyens, vendant des produits agricoles et/ou de l'élevage

Salariés disposant d'un revenu annuel compris entre 6 100 et 7 622 € (40 et 50 000 F)<sup>109</sup>, artisans (une personne enquêtée) ou commerçants (quatre personnes) dégageant des revenus équivalents et de façon durable, ces ménages ont en moyenne trois sources de revenus. Ils obtiennent des revenus annuels par actif semblables à ceux du type R1, mais les salaires s'insèrent dans des systèmes d'activités plus diversifiés. La vente de produits

<sup>106</sup> Jusqu'à très récemment, les allocations familiales ne pouvaient ainsi être perçues que si l'un des membres du ménage était salarié et déclaré, d'où la préférence accrue pour les emplois dans l'administration.

<sup>107</sup> Nous n'avons identifié lors de nos enquêtes qu'un seul ménage de type commerçant, prestataire de service ou artisan « reconnu » ayant de tels niveaux de rémunérations et exerçant une activité agricole.

<sup>108</sup> En moyenne, 20% de leur production sont consacrés aux dons, contre 14% pour l'ensemble de l'échantillon.

<sup>109</sup> Ouvriers spécialisés, fonctionnaires et employés municipaux en cours de carrière.

agricoles procure près de 15 % des revenus et concerne surtout la banane et le manioc (80 % des recettes), mais les dépenses monétaires engagées dans l'agriculture sont faibles (274 € soit 1 800 F par ménage et par an en moyenne). La plus grande disponibilité en main-d'œuvre familiale pour l'agriculture (2,5 actifs agricoles par ménage contre 1,7 pour les ménages du type R1), et une implication plus forte de celle-ci (en particulier les femmes) autorisent ces pratiques commerciales<sup>110</sup>.

Ce dynamisme agricole s'explique aussi par le mode d'appropriation foncière. Près de 90 % des parcelles cultivées ont été achetées ou sont héritées, dont les trois quarts sont bornées et titrées. Il s'accompagne d'une insertion plus forte dans les réseaux d'échanges non marchands. 20 % des produits sont donnés, mais les volumes sont plus importants que précédemment<sup>111</sup>. Le système de droits et d'obligations reste défavorable, mais les ménages reçoivent tout de même des contreparties, le plus souvent sous la forme de dons en nature, de la part de leur groupe de filiation.

Les fonctions de l'agriculture s'accordent à la structure complexe des systèmes d'activités et concernent :

- l'acquisition d'un complément de revenu monétaire appréciable mais faible et ne justifiant pas, à ce titre, d'y consacrer trop de temps et de moyens ;
- la valorisation et la préservation d'un patrimoine familial ;
- la participation active aux réseaux de dons et de contre-dons (l'agriculture est finalement la mieux adaptée au fonctionnement de ces réseaux, en terme de gestion du travail familial et de minimisation de la valeur des dons) ;
- la fourniture de la consommation alimentaire facilitant la gestion de trésorerie.

c) **Type R3 : ménages disposant de revenus réguliers et moyens, ne vendant pas de produits agricoles et/ou de l'élevage**

L'absence de valorisation marchande de l'agriculture est en partie due à un manque de disponibilité de la main-d'œuvre familiale (1,9 actifs agricoles par ménage en moyenne). Elle semble aussi liée à des aspects fonciers, puisque seule la moitié des parcelles cultivées par les ménages de ce type est appropriée. Le niveau des salaires étant comparable à celui des ménages du type R2 (6 100 € ou 40 000 F par an) pour des systèmes d'activités moins diversifiés, les revenus totaux des ménages du type R3 sont inférieurs de 20 % à ceux des types précédents.

Les échanges non-marchands occupent des volumes parmi les plus faibles de tous les types identifiés. 14 % de la production sont distribués tandis que les ménages du type R3 sont ceux qui reçoivent le moins de la part de leur réseau de solidarité.

- L'alimentation du groupe domestique est ici la fonction principale de l'agriculture ;
- Les ménages du type R3 semblent opérer un repli vers des pratiques plus individuelles. Dans ce schéma, la production agricole offre une solution de secours en cas de problème mais perd son importance économique et sociale.

Pour les types R1, R2 et R3 l'élevage bovin concerne 20 % des ménages et a une fonction d'épargne différée permettant d'amortir les aléas de gestion.

---

<sup>110</sup> Ces ventes ne procurent cependant qu'un chiffre d'affaires moyen de 854 € (5 600 F) par an.

<sup>111</sup> Dès lors qu'il y a vente, il est quasiment impossible de refuser de donner dans son quartier ou son village sans risquer des sanctions sociales fortes. Les ménages du type R2 intègrent ce facteur comme une composante du système d'échanges plutôt que comme une contrainte.

d) **Type R4** : ménages disposant de revenus réguliers mais faibles, ne vendant pas de produits agricoles et/ou de l'élevage

Les revenus totaux hors agriculture de ces ménages sont inférieurs à 6 100 € (40 000 F). Les systèmes d'activités sont composés d'emplois salariés rémunérés au SMIG ou en dessous, d'artisanat, de commerce et/ou de prestations de services, exercés de façon régulière par l'un des membres du ménage. Ramenés au nombre d'actifs, ces revenus vont de 762 à 4 575 € par an (5 à 30 000 F), et sont en dessous de la moyenne des revenus des ménages à Mayotte en 1999 [Insee, 2001].

Il semble que l'absence de ventes agricoles obéisse à des logiques multiples. Plus de 50 % des parcelles cultivées sont squattées, louées ou empruntées, et 70 % sont éloignées des lieux d'habitation. L'exploitation ne permet de couvrir que les besoins alimentaires et les obligations de dons. S'ajoutent à cela la faible disponibilité de la main-d'œuvre familiale, davantage liée à la structure des activités qu'aux effectifs présents, la difficulté de s'inscrire dans des réseaux marchands et, parfois, des problèmes de vols. Globalement, la mise en œuvre d'une agriculture marchande induirait des investissements et la refonte des systèmes d'activités. La garantie de régularité est préférée au risque d'une telle mutation.

Pour les ménages du type R4, l'agriculture remplit donc principalement la fonction de fourniture de l'alimentation du groupe domestique et des obligations de dons.

e) **Type R5** : ménages disposant de revenus réguliers mais faibles, vendant des produits agricoles et/ou de l'élevage

Bien que recevant des revenus extra-agricoles d'un montant très proche de ceux du type précédent (6 100 € soit 40 000 F par an), les ménages du type R5 ont des revenus plus diversifiés (trois composantes le plus souvent). Les revenus des salaires étant plus faibles, ils sont compensés par des stratégies de complémentarité entre différentes activités. Le revenu annuel moyen total se monte à 7 470 € (49 000 F) et varie de 990 à 5 335 € (6 500 à 35 000 F) par actif.

L'agriculture participe de cette stratégie et procure en moyenne 18 % du total des revenus. Ces ménages s'appuient sur une structure foncière favorable. Plus de 65 % des parcelles cultivées ont ainsi été achetées ou reçues en héritage<sup>112</sup>. Comme pour le groupe R1, les dépenses agricoles sont réduites, la logique d'exploitation étant de minimiser les risques et de maintenir une implication forte dans d'autres activités constituant la base d'acquisition de revenus. Les obligations de dons sont moins fortes que pour les types R1 R2 et R3. Ils sont cependant présents à hauteur de 12 % de la valeur des productions. La régularité des revenus, perçue comme une situation privilégiée, les oblige à donner plus qu'ils ne reçoivent.

Dans ces conditions, les fonctions de l'agriculture sont multiples :

- fourniture de l'alimentation du groupe domestique ;
- inscription dans les réseaux de dons et de contre-dons ;
- acquisition d'un complément de revenu ;
- sécurisation d'un système d'activités complexe par la limitation des prises de risques.

---

<sup>112</sup> Alors que le nombre moyen d'actifs agricoles avait en partie permis de différencier les pratiques de ventes des types R2 et R3, cette explication n'est pas suffisante ici. Le détail de la structure des systèmes d'activités et de l'utilisation de la main-d'œuvre familiale permet cependant globalement aux ménages du type R5 de dégager davantage de temps pour la commercialisation des produits de l'agriculture.

### 2.1.2. Les stratégies de gestion de la précarité (types I)

La précarité discutée ici s'entend comme une combinaison entre l'irrégularité des revenus monétaires et leur montant. Elle se traduit par une forte incertitude sur la capacité du ménage à assurer les dépenses quotidiennes. Pour répondre à cette précarité, les ménages agricoles des types I1 et I2 mettent en œuvre des systèmes d'activités très souples et adaptatifs. Ils gèrent un portefeuille complexe d'emplois et se réservent la possibilité de l'adapter en fonction des opportunités offertes. La base des revenus est assurée par des « petits boulots » s'accommodant d'un faible niveau de qualification, mais aussi par les transferts (prestations sociales et dons familiaux) qui représentent 20 % des revenus totaux.

Les comportements adaptatifs de ces ménages vis-à-vis de l'agriculture représentent un réel problème pour les services techniques. Il s'avère en effet difficile de leur apporter un appui dans la durée, puisqu'en cas d'opportunité d'emploi offrant des revenus plus réguliers pour un travail moins pénible, ils vont faire jouer à l'agriculture des rôles différents.

Il n'en reste pas moins que les pratiques de commercialisation permettent de distinguer deux types de stratégies pour ces ménages en proie à une situation précaire.

#### a) Type I1 : ménages aux revenus extra-agricoles modestes et précaires, ne vendant pas de produits agricoles et/ou de l'élevage

Avec des revenus extra-agricoles moyens inférieurs à 3 050 € (20 000 F) par ménage et par an et une absence de commercialisation des productions agricoles, ces groupes domestiques sont largement en dessous du revenu moyen des ménages mahorais en 1999 (8 230 € ou 54 000 F).

L'agriculture prend alors une importance considérable dans l'économie domestique. La valorisation des productions données ou consommées représente près de 25 % des revenus de ces ménages et les apports nutritionnels soulageant les dépenses quotidiennes s'avèrent indispensables. Toutes choses égales par ailleurs, si l'autofourniture de produits vivriers ne pouvait plus être assurée, ces ménages deviendraient pour leur grande majorité dépendant de leur groupe familial et des prestations sociales pour plus de la moitié de leurs besoins de base.

La fonction commerciale de l'agriculture, vivement souhaitée par les ménages de ce type, se heurte à la faible disponibilité de la main-d'œuvre familiale<sup>113</sup>. Avec 1,7 actifs agricoles par ménage et l'obligation d'être toujours disponible pour saisir les opportunités de revenus, le temps disponible pour commercialiser les produits est réduit. Le niveau des productions du fait de pratiques extensives en travail limite aussi les volumes commercialisables.

#### b) Type I2 : les ménages aux revenus extra-agricoles modestes et précaires, vendant des produits agricoles et/ou de l'élevage

Les ventes de biens agricoles sont liées à une meilleure dotation en main-d'œuvre familiale (deux actifs agricoles par ménage en moyenne) et répondent à des niveaux de revenus extra-agricoles plus faibles que ceux des ménages de type I1 (moins de 2 290 € ou 15 000 F par an en moyenne par ménage). L'agriculture représente ainsi 40 % des revenus totaux (valorisation des dons et de la consommation comprise) et apporte des revenus monétaires complémentaires.

---

<sup>113</sup> La structure foncière ne semble pas déterminante ici puisque 65% des parcelles cultivées sont appropriées.

Ces adaptations de la structure des revenus ne modifient pas fondamentalement les stratégies défensives mises en place. Les pratiques agricoles consomment très peu de moyens et des baisses ponctuelles du temps qui leur est consacré sont fréquemment observées. De fait le revenu agricole moyen se chiffre à 365 € (2 400 F) par ménage et par an et ne parvient pas à améliorer de manière significative le revenu annuel par actif (de 230 à 2 300 €, 1 500 à 15 000 F)<sup>114</sup>. Il semble enfin que, du fait de la faiblesse des volumes produits, les ventes se font parfois au détriment des dons dans les réseaux de solidarité. Cet arbitrage, répondant à la nécessité de disposer de ressources monétaires, se ressent sur le montant des dons reçus en retour du groupe de filiation, même si ceux-ci restent un élément non négligeable de la structure des revenus.

Pour les types I1 et I2, l'agriculture a donc trois fonctions majeures :

- la fourniture de l'alimentation ;
- l'entretien des réseaux de solidarité réciproque ;
- un recours commercial possible en cas de blocage dans les autres pans des systèmes d'activités (type I2).

La différence entre les deux types semble plutôt conjoncturelle. La flexibilité des systèmes d'activités pour faire face à l'incertitude et à la précarité est bien l'élément fort de la construction stratégique. L'agriculture est de fait toujours présente pour sa fonction vivrière.

### **2.1.3. Les ménages dépendant des transferts familiaux et/ou des prestations sociales (types D)**

L'appartenance à des réseaux de solidarité, au sein du groupe de filiation et dans son village, est un élément structurant de l'organisation économique et sociale des ménages mahorais (cf. chapitre I). Cependant, et même si les dons reçus sont sûrement sous-estimés dans nos enquêtes<sup>115</sup>, cette importance n'a qu'une faible traduction économique. Ces dons ne représentent en moyenne que 3 % des revenus de l'ensemble de l'échantillon.

Nous avons également vu que le poids des prestations sociales, avec 16 % du total des revenus, est une des caractéristiques des ménages agricoles par rapport à l'ensemble des ménages mahorais. Ces transferts n'ont bien évidemment pas la même importance selon le type de ménage. Cependant, comme l'atteste le constat, maintes fois entendu ou lu, d'un monde agricole vieillissant et dépendant des autres secteurs économiques, la majorité des ménages agricoles les intègrent dans leur construction stratégique, à côté d'autres activités.

Afin de mieux caractériser les comportements de cette catégorie de ménages dépendants des transferts, trois types ont été identifiés. L'élément discriminant est la nature des transferts.

---

<sup>114</sup> Les ventes de bananes, manioc et d'ananas représentent du reste 80% de la valeur des ventes, le maraîchage 6%, les fruits 11%, les autres cultures diverses 2%.

<sup>115</sup> Si les transferts en espèces sont connus et facilement communiqués, les transferts en nature, parce que plus répétés mais aussi plus irréguliers, sont plus difficilement décelables. La cueillette dans les champs du groupe de filiation est par exemple un acte tellement naturel qu'il n'est pas réellement perçu comme un don.

#### a) **Type D1** : ménages à faibles revenus dépendant des transferts sociaux et familiaux

La composition des ménages est caractéristique. La moyenne d'âge du chef de *dago* est de 58 ans alors qu'elle n'était que de 45 ans pour tous les autres types présentés<sup>116</sup>. 43 % de ces chefs de *dago* sont des femmes seules (veuves ou divorcées en particulier). Avec une moyenne de 5 personnes dépendantes par ménage, le type D1 représente les plus petites familles de l'échantillon.

Il s'agit donc de ménages disposant d'une force de travail limitée, ne pouvant satisfaire par eux-mêmes leurs besoins. Avec un revenu annuel moyen de 2 600 € (17 000 F) par ménage, ils ont les niveaux de vie les plus faibles<sup>117</sup>. Ils bénéficient aussi des systèmes de solidarité réciproque, puisque près de 20 % de leurs revenus proviennent de dons de leur réseau d'affinité. Leurs droits, au cours de l'année concernée par l'enquête, sont 3 fois supérieurs à leurs obligations.

Pour les hommes âgés, ces droits sont principalement des contre-dons répondant au soutien apporté à leurs enfants et aux services rendus ultérieurement dans le village. Ils sont aussi liés à la pratique d'une activité agricole, permettant la poursuite d'échanges soutenus. Près du quart de la production est affecté à des dons, ceux-ci justifiant les aides en retour<sup>118</sup>.

Une logique similaire s'applique aux femmes seules. Elles sont obligées de se faire aider, mais il serait mal perçu qu'elles reçoivent sans donner. Ainsi, outre le fait qu'elles prennent des dettes pour le futur (lorsque leurs enfants seront installés), elles s'efforcent de rester dans une logique de réciprocité.

Dans les deux cas, l'agriculture vivrière est la mieux adaptée pour remplir les fonctions de :

- participation aux réseaux de solidarité réciproque ;
- justification d'une activité et donc une place dans la communauté villageoise.
- fourniture de l'alimentation du groupe domestique.

Cette dernière fonction ne représente cependant que 69 % de la valeur des productions, ce qui est relativement faible compte tenu du niveau de revenu des ménages de ce type. Les ventes ne concernent que 40 % des ménages, pour des volumes et des revenus très faibles.

#### b) **Les retraités**

Les retraités, disposant par définition de temps et d'un revenu, sont souvent cités par les services techniques parmi les agriculteurs les plus assidus, et parfois les plus dynamiques. Ce constat se retrouve dans la typologie, les retraités occupant une place à part dans l'échantillon enquêté. Supportant de part leur statut des niveaux de risque et des charges plus faibles, ils abordent effectivement différemment l'agriculture.

---

<sup>116</sup> Elle atteint 62 ans lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux hommes chefs de *dago*.

<sup>117</sup> Il faut toutefois remarquer que les revenus annuels par actif s'évaluent de 230 à 3 050 € (1 500 à 20 000 F), pour une moyenne de 1 130 € (7 400 F). Ils sont donc proches de ceux des types I1 et I2. Les prestations sociales occupent 43% de ces revenus. En les ajoutant aux autres transferts, les ménages du type D1 dépendent à plus de 60% d'aides externes.

<sup>118</sup> Le schéma est celui de l'aide en nature des vieux envers leurs enfants (droit à récolter dans les champs contre le paiement des factures, du riz et d'une « pension » pour assurer les besoins de base). Cet échange permet de rester dans un système d'entraide et non d'assistanat [Blanchy-Daurel 1990 ; Barthès 2001 ; Ibrahim 1998],.

La moitié des ménages dont le chef est retraité associe la pratique d'une agriculture avec des emplois salariés, de l'artisanat ou des prestations de service. L'arrêt de la principale activité donnant droit à la retraite ne signifie pas forcément inactivité, ce qui est cohérent avec la complexité des systèmes d'activités développés par la majorité des actifs. Les épouses des chefs de *dago*, plus jeunes, se montrent aussi actives et peuvent exercer des activités. Les revenus extra-agricoles d'activités représentent ainsi 12 % des revenus des ménages retraités.

Deux types de ménages ont pu être identifiés :

**Type D2 : les retraités faiblement impliqués dans l'agriculture**

Recevant 67 % de leurs revenus des prestations sociales (retraite), ces ménages ont des revenus annuels moyens de 5 800 € (38 000 F)<sup>119</sup>. Ils sont les moins bien dotés en force de travail. Un tiers d'entre eux vend des productions agricoles, essentiellement de la banane et du manioc, ou valorise un élevage bovin, mais les chiffres d'affaire agricoles n'excèdent pas 1 525 € (10 000 F). Comme ces ménages consacrent globalement davantage de moyens financiers à l'agriculture et à l'élevage, l'exploitation dégage des marges faibles, voire négatives.

Peu réceptifs aux innovations, ils pratiquent une agriculture peu intensive ayant pour fonctions principales :

- la fourniture de l'alimentation ;
- le maintien d'une activité permettant de rester inséré à la communauté villageoise en tant qu'actif et non pas comme assisté.

De fait, ils ne donnent que 13 % de leur production et reçoivent très peu en échange.

**Type D3 : les retraités fortement impliqués dans l'agriculture et/ou l'élevage**

Les ménages du type D3 obtiennent des revenus moyens de 8 850 € (58 000 F) variant de 760 à 6 100 € par actif (5 000 à 40 000 F), parmi les plus élevés de l'échantillon après ceux des types R1 et R2. Si les retraites et autres prestations sociales sont prépondérantes (57 %), l'agriculture et l'élevage y contribuent à hauteur de 28 %. Par ailleurs, la moitié de la production agricole est destinée à la vente. Les dépenses annuelles pour l'agriculture et l'élevage se montent en moyenne à 300 € (2 000 F) par ménage. Quoique modestes et consacrées principalement à de la main-d'œuvre, elles sont largement supérieures à celles de l'ensemble de l'échantillon (120 € soit 775 F).

Le dynamisme de ces agriculteurs se retrouve dans la volonté de diversifier les productions et de tenter l'adoption d'innovations. Ainsi, si les ventes des productions traditionnelles restent majoritaires (60 %) et que le maraîchage est peu pratiqué, on note le développement de l'arboriculture et de cultures de diversification de type tabac ou songe à des fins commerciales.

L'élevage bovin est aussi un lieu d'expression des stratégies. Il est moins exigeant en travail et peut jouer simultanément le rôle d'épargne différée. Des demandes d'amélioration (hydraulique notamment) émanent régulièrement de ces agriculteurs.

La moitié des parcelles cultivées est louée, pour des raisons d'éloignement et de fertilité, favorisant une exploitation plus intensive. Nombre de ces locations s'inscrivent dans une stratégie d'acquisition foncière.

---

<sup>119</sup> Ces revenus ramenés au nombre d'actifs vont de 760 à 3 800 € (5 à 25 000 F).

Pour ces retraités du type D3, l'agriculture remplit principalement les fonctions suivantes :

- acquisition de revenus monétaires à des fins d'accumulation ;
- préparation d'une transition inter-générationnelle (confier aux enfants un patrimoine productif) ;
- maintien dans la vie active facilitant l'insertion.

Sur ce dernier point, 20 % des productions sont donnés, autorisant en retour une aide de la part des réseaux de solidarité (3 % du revenu de ces ménages).

#### **2.1.4. Les ménages dépendant des activités agricoles et d'élevage (types A)**

##### **a) Type A2 : ménages à faibles revenus développant des stratégies tournées vers l'élevage**

Les ménages de ce type ont une stratégie commerciale centrée sur l'élevage et attribuent à l'agriculture un rôle essentiellement vivrier et social. Ils diffèrent ainsi des autres éleveurs, pour lesquels l'activité a majoritairement une fonction d'épargne et d'accumulation, et n'entre dans les systèmes d'activités que comme un complément et une sécurité. Une typologie des élevages à Mayotte élaborée en 2001 [Ninot 2001] montre que 18 % des éleveurs ont des logiques commerciales<sup>120</sup> et sont principalement agro-éleveurs. Le type A2 des ménages agricoles de la présente typologie correspond à ce type d'éleveurs.

Si l'élevage bovin procure le tiers des revenus totaux des ménages<sup>121</sup>, l'organisation du travail ne se conçoit que dans la complémentarité entre agriculture et élevage (*cf. supra*).

La structure et les montants des revenus traduisent une certaine précarité. Ces ménages obtiennent un revenu annuel moyen proche du SMIG (de 300 à 1 500 € par actif, 2 à 10 000 F), dont le quart vient de prestations sociales. La possession d'animaux est un recours en cas de difficulté, mais la taille moyenne du troupeau (5 têtes) traduit une incapacité à accumuler.

On peut penser, du fait de l'âge moyen élevé des chefs de *dago* (58 ans), que cette stratégie est un repli défensif plutôt qu'une étape vers des pratiques d'élevage plus intensives. Elle émerge du fait de la disponibilité en main-d'œuvre familiale pour l'entretien des animaux et de la difficulté à trouver un emploi stable en dehors de l'agriculture.

Les principales fonctions de l'agriculture et de l'élevage sont en tous les cas bien identifiées :

- L'élevage joue le double rôle d'épargne et d'acquisition de revenus monétaires. Il ne peut lui être consacré beaucoup d'argent, d'où des pratiques extensives limitant les risques.
- L'agriculture fournit l'alimentation du groupe domestique et, de façon secondaire, participe aux échanges non marchands (16 % de la production est donnée).

---

<sup>120</sup> Dont un très petit nombre, que nous n'avons pas rencontré dans les enquêtes, spécialisés dans la vente de lait.

<sup>121</sup> Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé du fait de la difficulté à valoriser les utilisations marchandes de l'élevage, en particulier lors des cérémonies. La prédominance des bovins est conforme aux stratégies de production telles que perçues par les observateurs. Les aviculteurs et les éleveurs de caprins spécialisés et tournés vers le marché sont trop peu nombreux à l'échelle du territoire pour être bien représentés ici.



## b) Type A1 : ménages dépendant des activités agricoles

Les revenus marchands de l'agriculture et de l'élevage représentent 57 % des revenus monétaires de ces ménages (63 % si on valorise la consommation et les dons de produits). Ils sont majoritairement affiliés à des groupements, 19 % des parcelles qu'ils cultivent ont été achetées et 40 % sont héritées. Ces ménages se rapprochent donc de l'image que les services techniques se font de l'agriculteur « *professionnel* », « *commercial* », « *moderne* ».

### i) Diversité des sous-systèmes et fonction sociale marquée de l'agriculture

Souvent présentés comme très pauvres, les agriculteurs du type A1 sont dans la moyenne de notre échantillon en terme de revenu total annuel (5 800 € ou 38 040 F par an)<sup>122</sup>. Dans les systèmes d'activités la spécialisation agricole (hors transferts) concerne 25 % des cas. Sinon, l'agriculture et l'élevage sont complétés par du commerce (14 %), de l'artisanat (14 %), des prestations de services diverses (17 %) ou des salaires (10 %). Les 20 % restant concernent des systèmes complexes à au moins trois activités.

Les chiffres d'affaire annuels de l'agriculture et de l'élevage vont de 450 à 15 250 € (3 à 100 000 F), pour des marges s'étalant de 450 à 11 400 € (3 à 75 000 F). Ainsi, si ce type de ménage ressort sans ambiguïté de notre démarche typologique axée sur les systèmes d'activités, force est de constater la grande diversité des systèmes de cultures et des perceptions de l'agriculture qu'il regroupe. Tous les sous-systèmes identifiés associent des logiques de commercialisation et des logiques d'autoconsommation. Cela peut se traduire par la présence d'une ou plusieurs parcelles de cultures dédiées à la vente et d'une ou plusieurs parcelles de culture pour l'alimentation.

Tous les ménages de ce type vendent cependant de la banane et/ou du manioc. A la diversité des systèmes de culture répond la rigidité issue de la permanence des cultures traditionnelles et des parcelles à vocation vivrière (*cf. supra*).

Les dons dans les réseaux de solidarité sont équivalents à ceux effectués par les ménages du type R1 (hauts salaires ne vendant pas) mais deux fois moindres que ceux effectués par les ménages retraités du type D3 (fortement impliqués dans l'agriculture ou l'élevage). Ils dénotent la quasi-obligation de participer au système d'échange réciproque. Cependant, et contrairement à d'autres types de ménages<sup>123</sup>, ces dons n'ont pas vocation à être rendus. L'échange direct est défavorable au donneur, jugé « *plus riche* » car disposant d'une grande quantité de produits à offrir.

Les agriculteurs de ce type doivent arbitrer entre un niveau de don en rapport avec les volumes qu'ils produisent (et donc leur capacité à donner telle que est perçue par le groupe de filiation), et leurs objectifs de commercialisation. Il semblerait que des marges de manœuvres existent et permettent de limiter le niveau de ces dons. Par exemple, beaucoup d'entre eux récoltent simultanément les quantités destinées à la consommation et aux dons estimés, qu'ils distribuent depuis leur maison. Ils peuvent ainsi réguler l'utilisation de leur production.

L'obligation de donner est réelle et ressort clairement des enquêtes mais son incidence sur la dynamique commerciale des exploitations est relative. Souvent présenté comme l'un des frein majeur à l'émergence d'entrepreneurs, le don ne représente finalement que 6 % en

---

<sup>122</sup> Leur revenu par actif varie cependant de 610 à 9 150 € (4 à 60 000 F), soit la plus forte dispersion de l'échantillon.

<sup>123</sup> En particulier les ménages du type D1 (dépendant des transferts) et du type D3 (retraités fortement impliqués dans l'agriculture).

moyenne de la production, et donne droit en retour à une reconnaissance sociale très importante.

ii) Les différentes spécialisations pour la commercialisation.

Les sous-systèmes identifiés pour les cultures commercialisées sont :

- banane et/ou manioc (45 %) ;
- système complexe banane/manioc et au moins 2 autres cultures (17 %, en progression) ;
- banane/manioc et fruits (12 %, système en progression) ;
- banane/manioc et culture de diversification (songe, tabac,...) (10 %) ;
- banane/manioc et maraîchage (9 %) ;
- banane/manioc et élevage (7 %).

L'attrait que semble exercer l'arboriculture répond à des logiques complexes. La plantation d'arbres fruitiers et en particulier d'agrumes est à la fois :

- une espérance de revenu avec le développement du marché ;
- un marqueur foncier dont les fruits ne sont pas en accès aussi libre que d'autres dans la représentation des réseaux de solidarité (cocotier, arbre à pain, etc.) ;
- une accumulation censée bénéficier aux générations suivantes.

Le développement des filières maraîchères apparaît peu dans le dépouillement des enquêtes. Le nombre de maraîchers (343 recensés en 2000 par le SDA) ne permet pas une représentation statistique avec le mode de tirage choisi pour la présente étude. Beaucoup sont par ailleurs en dehors des périmètres collectifs et confient leurs champs à de la main-d'œuvre extérieure et généralement clandestine<sup>124</sup>. Leur mode de fonctionnement reste à explorer<sup>125</sup>.

L'agriculture et l'élevage pour ce type de ménage ont ainsi les fonctions de :

- fourniture de l'alimentation ;
- participation négociée aux réseaux de solidarité réciproque ;
- source de revenu monétaire n'empêchant pas l'introduction de nouveaux emplois dans les systèmes d'activités (l'agriculture soulage les budgets domestiques et permet ainsi de valoriser au mieux ces opportunités) ;
- solution de repli en cas de difficultés suite à une réorientation extra-agricole.

---

<sup>124</sup> Le nombre et la surface occupée par ces producteurs hors périmètres ont progressé respectivement de 21% et de 34% entre 1999 et 2000. Ils représentent 47% des maraîchers recensés à Mayotte et occupent 90% des surfaces cultivées (SDA, rapport d'activité 2000, SDA / DAF).

<sup>125</sup> Cette gestion du travail est souvent soulevée par les services techniques comme un frein important à un appui, la difficulté étant de trouver le bon interlocuteur et de dissocier les logiques du propriétaire de celles de ses ouvriers ou métayers. Il est certain qu'une étude des systèmes d'activités des maraîchers-proprétaires permettraient de fournir des éléments pour une amélioration de la diffusion des innovations proposées.

## **2.2. LES SYSTEMES D'ACTIVITES DES AGRICULTEURS « MODERNES »**

L'analyse des systèmes d'activités des ménages agricoles a permis de mieux caractériser la diversité de l'agriculture mahoraise. La base d'échantillonnage ne permet cependant pas d'appréhender le fonctionnement des producteurs les plus encadrés, ayant bénéficié d'aides importantes ou étant simplement promoteurs d'une agriculture commerciale et reconnus comme tels par les services techniques (le dispositif d'aides à l'agriculture est présenté dans le chapitre V).

Cette population d'agriculteurs ayant focalisé une grande partie de l'attention et des moyens engagés en direction du secteur (ce qui la distingue de celle des agriculteurs des types A1 et A2), la caractérisation de ses stratégies est importante pour comprendre le décalage entre l'offre d'appuis des services techniques et la réalité agricole de Mayotte.

L'analyse a été menée, comme précédemment, via la caractérisation des systèmes d'activités et de la place et du rôle de l'agriculture au sein de ceux-ci. Du fait de la plus forte monétarisation des budgets domestiques et des activités développées, les données quantitatives n'ont pu être collectées avec la même précision que précédemment et ne doivent être prises que comme des ordres de grandeurs. Par ailleurs, seulement 18 ménages dits « modernes » ont été enquêtés (10 ayant bénéficié des dotations à l'installation, 8 non installés, cf. les éléments de méthodologie, introduction générale). Pour des raisons de confidentialité du à la faiblesse de l'échantillon, les analyses sont donc essentiellement qualitatives.

### **2.2.1. Quelques caractéristiques des agriculteurs « modernes »**

Les chefs de ménages agriculteurs « modernes » enquêtés ont une moyenne d'âge de 42 ans (51 ans pour l'échantillon précédent) et le quart d'entre eux sont des femmes (20 % dans l'échantillon précédent). Une de leurs caractéristiques est une plus grande individualisation des unités de production. Lorsque deux personnes du même ménage travaillent, les activités sont davantage cloisonnées. Pour l'agriculture en particulier, les interventions du conjoint et des enfants sont rares. En ce sens le caractère familial de l'agriculture s'estompe.

Les exploitations de l'ensemble des agriculteurs installés depuis 1996 se situent majoritairement dans les zones au plus fort potentiel agricole en terme de fertilité des sols et de pluviométrie. Près de la moitié s'est ou a été installée sur les communes de Ouangani et de Tsingoni (4 sont dans ce cas parmi les 10 tirés au sort et enquêtés). On note aussi une forte présence des « modernes » (installés ou non) autour de Mamoudzou, pour des raisons évidentes d'accès au marché, de même que dans la commune de Bandraboua. Mais ces localisations privilégiées n'excluent pas la présence d'agriculteurs de ce type dans presque toutes les zones de Mayotte.

Un quart des chefs d'exploitation enquêtés seulement loge (ou possède un logement qu'il occupe régulièrement) sur son exploitation, alors que ce critère est souvent cité comme caractéristique du modèle de la ferme implicitement visé par les interventions publiques. La configuration la plus fréquemment rencontrée reste une grande mobilité entre l'exploitation et le lieu d'habitation. La distance parcourue, comme dans le cas de certains salariés travaillant à Mamoudzou et regagnant leur village le soir, peut être importante.

La taille moyenne des ménages est de 7,7 personnes pour 3 actifs. Le nombre d'actifs est donc plus faible que pour l'échantillon des 486 ménages agricoles des enquêtes précédentes.

Seulement deux exploitations ne disposent pas d'un accès légalisé (titre ou bail) aux parcelles qu'elles cultivent. Elles sont par contre sur des terres familiales dont l'appropriation ne pose pas problème. C'est d'ailleurs une caractéristique forte de ces exploitations par rapport à l'ensemble des ménages agricoles, mais elle s'explique par le conditionnement des aides à une situation foncière régularisée, en particulier en ce qui concerne les aides à l'installation<sup>126</sup>. Ce constat témoigne en tout cas que ces chefs de ménage ont pu, contrairement à beaucoup d'autres, accéder à la terre selon les règles édictées par l'administration.

Si aucune des personnes enquêtées n'emprunte de terres, les statuts fonciers des parcelles cultivées sont très divers, avec toutefois une sur-représentation des baux à la collectivité (5 cas parmi les 18 enquêtés), et des titres acquis après régularisation de *masamba* familiaux (5 sur 18 également). Notons que les dotations à l'installation peuvent être accordées sur présentation d'un bail, et ce quelles que soient les disponibilités foncières du candidat par ailleurs. Il semble logique, du fait de la course à la terre dans l'île, que les installés optent pour ce système de bail. Ils s'ouvrent ainsi l'opportunité d'obtenir un titre supplémentaire dans le futur sans hypothéquer leurs disponibilités.

D'une manière générale, les agriculteurs « modernes » ont un important disponible foncier qui provient essentiellement :

- de patrimoines fonciers constitués lors du démantèlement des sociétés coloniales ;
- de grandes propriétés familiales acquises et transmises de façon coutumière et sur lesquelles le morcellement ne se fait pas encore trop sentir.

Enfin, la quasi-totalité de ces agriculteurs « modernes » est déjà sortie de Mayotte et dispose d'une assise sociale permettant un positionnement institutionnel plus favorable.

Cette brève description souligne la logique d'exception qui caractérise la politique d'installation et la représentation que les services techniques ont de la « modernité ». On note un décalage assez net avec l'ensemble des ménages agricoles de l'enquête typologique, décalage correspondant à la vision dichotomique du monde agricole par l'administration. La réalité des systèmes d'activités permet cependant de moduler ces premiers constats.

## **2.2.2. Systèmes d'activités et revenus des agriculteurs « modernes »**

### **a) Des systèmes d'activités diversifiés**

Le graphique II-9 ci-dessous montre que les agriculteurs dits « modernes » bénéficient également de revenus extra-agricoles importants. L'agriculture et l'élevage sont, ensemble, la première source de revenus monétaires (39 % contre 9 % pour la première enquête), mais les salaires restent aussi fortement présents (33 % contre 51 %).

Il convient de noter qu'en ne gardant que les ménages dépendant de l'agriculture et/ou de l'élevage dans l'enquête typologique (types A1 et A2), la part de ce deux postes dans les

---

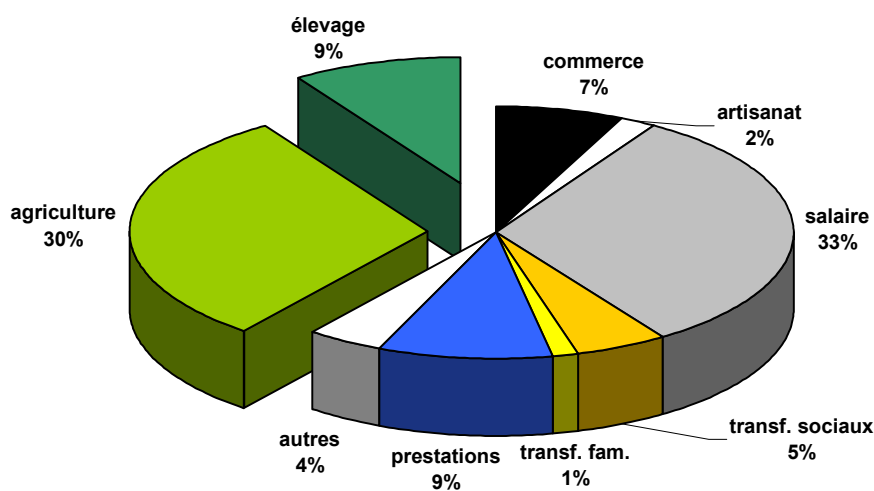
<sup>126</sup> Ce critère ne s'est assoupli que récemment pour les aides à la modernisation.

revenus monétaires se monte à 57 %. L'enquête INSEE sur les revenus évaluait ce même taux à 62 % pour les ménages déclarant l'agriculture comme première activité en 1999.

En retirant les transferts familiaux et sociaux, la moitié seulement des chefs d'exploitations « modernes » enquêtés tire 50 % de ses revenus de l'agriculture ou de l'élevage. La part de l'agriculture passe à 25 % en tenant compte des revenus de l'ensemble du ménage.

La pluriactivité concerne donc bien la majorité des agriculteurs réputés « modernes », et leur spécialisation dans l'agriculture apparaît tout relative.

### **Graphique II-9 : structure des revenus monétaires des agriculteurs « modernes »**



sources : enquêtes SDA/Cirad

On note tout de même une très grande diversité puisque la part de l'agriculture et de l'élevage dans les revenus monétaires varie sur les 18 ménages de 4 à 100 %. Cette diversité concerne aussi la composition des systèmes d'activités puisque, outre les 25 % à dominante agricole, les ménages se répartissent comme suit :

- 50 % vivent d'une complémentarité agriculture/emploi salarié ;
- 10 % d'une complémentarité agriculture/prestation de services ;
- 15 % associent plus de 3 sources de revenus dans des systèmes complexes.

Le faible poids des transferts, à la fois sociaux et familiaux, dans la structure des revenus est par contre une constante. La part de ces transferts, qui est de 19 % pour l'ensemble des ménages agricoles (20 % pour ceux dépendant de l'agriculture), n'est ici que de 6 %. Ce résultat trouve une explication dans le niveau de revenu des agriculteurs « modernes ».

#### b) Un niveau de revenu élevé

Le revenu annuel monétaire moyen des ménages dirigés par des agriculteurs « modernes » est de 1 450 € (95 000 F, cf. tableau II-6), soit près de trois fois le SMIG et près de deux fois le revenu moyen des ménages mahorais en 1999 [Insee 2001]. Ces revenus sont également

trois fois supérieurs à ceux obtenus par les ménages dépendants de l'agriculture dans la typologie (type A1)<sup>127</sup>.

Cet écart très important est surtout expliqué par les revenus extra-agricoles, puisque les revenus monétaires moyens de l'agriculture et de l'élevage ne se montent qu'à 5 700 € (37 400 F) contre 2 775 € (18 200 F) pour les ménages de type A1. Notons enfin que les installés gagnent deux fois plus que les non-installés et que ces derniers éprouvent des difficultés à dégager des revenus monétaires de l'agriculture.

**tableau II-6 : quelques données sur les agriculteurs « modernes » (en €/ménage et /an)**

en euros	revenu total <sup>1</sup>	dont			aides et emprunts	
		agriculture	élevage	salaires	aides reçues <sup>2</sup>	emprunts <sup>2</sup>
installés	18 295	6 675	1 525	4 500	21 175	7 550
non installés	9 650	1 450	1 100	4 725	1 905	3 065
ensemble	14 450	4 350	1 350	4 590	12 600	5 550
<b>En francs</b>						
installés	120 000	43 770	10 000	29 500	138 900	49 500
non installés	63 400	9 540	7 200	31 000	12 500	20 100
ensemble	94 850	28 600	8 800	30 100	82 700	36 400

<sup>1</sup> revenu total en €/ménage et par an.

<sup>2</sup> montants reçus ou empruntés depuis l'installation, moyenne par ménage.

source : enquête SDA/Cirad.

L'agriculture contribue, au moins pour les installés, à ces revenus élevés mais les trajectoires des ménages enquêtés soulignent que malgré des ruptures importantes, ils ont toujours eu accès à des niveaux de revenus supérieurs à la moyenne des ménages mahorais<sup>128</sup>. Ils sont généralement issus de familles bénéficiant d'une forte reconnaissance sociale dans leur village ou à des niveaux supérieurs.

### c) Aperçus sur les aides et subventions reçues par les « modernes »

Les aides et subventions touchées (cf. tableau II-6) sont aussi significatives de la différence entre ces ménages et la moyenne des ménages agricoles, mais aussi de la différence entre installés et non installés.

Les comptes rendus de CTOA (Commission territoriale d'orientation agricole, devenue en juillet 2001 Commission départementale d'orientation agricole), qui seront examinés en détail dans le chapitre V, vont dans le même sens et révèlent la nature des choix de politique agricole. Les agriculteurs « installés » sont les principaux bénéficiaires des aides qui y sont distribuées (près de 20 % du montant des dossiers ayant reçu un avis favorable depuis 1997, y compris les dossiers collectifs). Cette manne pour les individus, qui constitue un investissement non négligeable de la part de la collectivité, ne concerne au total que 16 individus.

La dotation à l'installation s'accompagne en fait presque toujours de subventions supplémentaires, généralement légitimées par les difficultés à démarrer une exploitation

<sup>127</sup> Ils sont légèrement supérieurs à ceux des ménages agricoles disposant de hauts revenus réguliers (type R1).

<sup>128</sup> Il y a tout de même quelques exceptions notables, mais qui concernent plutôt les non installés.

« commerciale » et par la faiblesse de la dotation pour y parvenir<sup>129</sup>. Il n'est pas rare non plus que ces mêmes agriculteurs sollicitent et obtiennent des aides auprès d'autres « guichets non agricoles » (pour l'électrification, la construction, des investissements divers).

Ces pratiques très actives de recherche de subventions débouchent aussi sur la recherche d'autres types de financements (contractions d'emprunts en particulier<sup>130</sup>). Elles s'inscrivent dans une stratégie de constitution de réseaux d'accès à l'information. Les montants obtenus et la connaissance des actions menées par les services contrastent avec les difficultés d'accès à l'information constatées dans les enquêtes précédentes.

Le rôle de ces réseaux d'accès à l'information ne s'en tient pas à la seule acquisition d'aides ou de prêts de la part des pouvoirs publics. Ils ont aussi une fonction économique plus générale. En effet, ils permettent l'accès à des opportunités de marchés (grande distribution, collectivité), voire à des « coups » commerciaux ponctuels. Plus rarement, ils offrent des possibilités d'association et de partenariat, parfois avec des investisseurs extérieurs à Mayotte. D'une manière générale, l'accès à l'information s'appuie aussi sur une activité institutionnelle forte (responsabilité dans des groupements encadrés par les services techniques et/ou dans les syndicats agricoles, implication dans la vie associative ou politique, cf. chapitre III).

Les non installés sont généralement moins présents dans les circuits institutionnels liés à l'administration, mais peuvent compter sur une reconnaissance locale importante. Ils sont actifs dans les dynamiques collectives autonomes, c'est à dire fonctionnant pour partie en marge de l'action publique (cf. chapitre III).

### **2.2.3. Eléments sur les systèmes de production, performances et stratégies agricoles**

Les agriculteurs « modernes » sont caractérisés par la grande diversité de leurs systèmes de production et de leurs choix techniques. Cette diversité est à rapprocher de celle observée dans la typologie chez les ménages dépendants de l'agriculture de la typologie.

Il faut cependant noter que si les cultures traditionnelles (bananes et manioc) sont présentes dans toutes les exploitations à des fins d'autoconsommation et sociales, la fonction commerciale de l'agriculture est préférentiellement assurée par les cultures maraîchères et de diversification.

La spécialisation est rare :

- Le maraîchage est présent dans 10 exploitations sur 18, mais seulement 2 exploitations sont spécialisées dans la vente de produits maraîchers.
- Les producteurs de fleurs et les aviculteurs sont les plus spécialisés, aussi bien en termes de temps consacré à l'activité qu'en termes d'acquisition de revenus.
- L'ylang-ylang et la vanille sont en particulier toujours associés à d'autres cultures commerciales (maraîchage, fruits), ou à de l'élevage. Ils ne permettent pas, même pour cette population de « modernes », d'assurer des niveaux de revenus suffisants.
- On note en moyenne plus de six cultures différentes dans les systèmes de production des exploitations enquêtées. Cette absence de spécialisation se retrouve aussi chez les

---

<sup>129</sup> Les dernières dotations votées en 1999 s'élèvent à plus de 15 250 € (100 000 F), alors qu'elles n'étaient que de 12 200 € (80 000 F) avant la réforme de la Dotation à l'installation agricole (DIA) en 1996.

<sup>130</sup> Parfois des emprunts sont obtenus auprès des banques grâce à des investissements réalisés avec la DIA.

éleveurs qui associent élevage et agriculture, mais aussi aviculture et élevage bovin ou caprin.

Le niveau technique des exploitations est semble-t-il étroitement lié à leur degré de spécialisation. Ainsi, parmi les 18 chefs de ménages enquêtés, une petite minorité admet avoir une maîtrise suffisante pour faire face à la gestion quotidienne de leur exploitation. De ce fait, la plupart déclarent être dans une phase d'apprentissage et avouent construire progressivement leur expérience par l'observation des réussites et échecs techniques.

De l'avis de tous les observateurs, les performances techniques de ces exploitations « modernes », ne peuvent pas être comparées à celles réalisées pour les mêmes productions à la Réunion ou en métropole. Le modèle visé par la politique d'installation et d'encadrement n'est finalement « reproduit » que dans quelques très rares exploitations. Il reste que ce jugement fait bien entendu référence à des normes externes. Il mérite d'être nuancé par la durée finalement courte de la mise en application des politiques volontaristes de modernisation et par le niveau technique des agriculteurs mahorais, mais il conviendrait aussi et surtout de construire des références davantage en prise avec la réalité agricole de Mayotte. Les performances de la bananeraie mahoraise, dont les itinéraires techniques sont très spécifiques, sont en particulier finalement très mal évaluées<sup>131</sup>.

Les agriculteurs spécialisés sont aussi ceux dont le projet agricole est le plus abouti, le plus inscrit dans la durée et le mieux maîtrisé. Pour autant, les trajectoires montrent que la construction de cette spécialisation obéit généralement à des processus relativement longs et est souvent précédée d'échecs commerciaux et de réorientations stratégiques.

Les marchés visés sont enfin déterminants dans le choix des systèmes de culture. Les « modernes » installés optent préférentiellement pour des produits à haute valeur ajoutée destinés aux classes moyennes et aisées (aviculture de qualité, élevage de lapin et de canards, fleurs, produits maraîchers tels que haricots, salades, courgettes, poivrons, peu consommés par la majorité des ménages mahorais). Il semblerait que les personnes les plus impliquées dans les réseaux d'accès à l'information construisent leur projet en fonction des références de ces réseaux. Il est aussi logique que les faveurs des services techniques aillent vers des systèmes de cultures qu'ils maîtrisent, c'est à dire se rapprochant de ceux du modèle que les politiques tentent d'impulser.

Les non installés s'orientent davantage vers les marchés des produits traditionnels. La commercialisation de la banane pendant le ramadan est une stratégie souvent citée comme très intéressante. Ils mettent en œuvre des systèmes techniques globalement moins intensifs et moins coûteux, tant pour des questions de gestion de trésorerie que pour mieux permettre des réorientations stratégiques en cas d'opportunités d'activités extra-agricoles plus rentable.

#### **2.2.4. Quelques remarques sur la représentation de l'agriculture « moderne »**

Il ressort de l'analyse fine des structures d'activités et des revenus que les agriculteurs réputés « modernes », comme les autres, relèvent d'un besoin d'approche globale. La prise en compte de la diversité des pratiques et des objectifs est une condition *sine qua non* pour la définition de politiques d'appui adaptées.

Parmi les 18 personnes enquêtées, seules quatre considèrent leur exploitation agricole stabilisée et inscrite dans la durée. Cinq estiment au contraire que leur équilibre est précaire

---

<sup>131</sup> Même si la technicité des agriculteurs mahorais semble très bonne eu égard aux conditions climatiques et pédologiques plutôt défavorables à la culture de la banane.



et qu'un accident de production ou une rupture, même courte, des circuits de commercialisation remettrait en cause l'existence même de leur exploitation.

Les caractéristiques principales des « modernes » sont finalement leur connaissance relative des ressources offertes par les services de l'agriculture et leur capacité de dialogue et de négociation avec l'administration. Ils en tirent une reconnaissance de la part des différentes instances de pouvoirs locaux ou territoriaux et, parfois, ces aptitudes leur permettent d'exercer des fonctions de représentation du monde paysan venant encore renforcer leur position.

La réalité « commerciale », « spécialisée » et « professionnelle » de l'agriculture qu'ils mettent en œuvre est en revanche plus discutable. Elle est encore très éloignée du modèle de référence explicite ou implicite des services techniques.

En tout état de cause, il apparaît que le résultat majeur de cette coupe transversale dans la réalité agricole mahoraise est bien l'absence de rupture entre les types identifiés. Plutôt que qu'une opposition entre les « modernes » et les « autres », c'est bien d'un continuum dont il s'agit, marqué par la prégnance de systèmes d'activités composites.



## **CHAPITRE III : LES DYNAMIQUES COLLECTIVES**

En ce qui concerne les formes et les modalités de l'action collective à Mayotte, deux constats semblent partagés par la plupart des acteurs du développement agricole et rural ainsi que par nombre d'observateurs extérieurs : l'importance des dynamiques collectives dans le secteur social et culturel et la faiblesse de l'organisation professionnelle agricole.

L'objectif de ce chapitre est de contribuer à l'explication de cet apparent paradoxe :

- en mettant en évidence les différentes formes que revêt l'action collective à travers, notamment, un premier inventaire des grands types d'organisations existantes ;
- en procédant à une première caractérisation des différents types d'organisation ;
- en identifiant les principaux facteurs qui pourraient expliquer les résultats mitigés obtenus en matière d'organisation des producteurs.

La méthodologie utilisée pour atteindre cet objectif, basée sur l'identification et la caractérisation « à dire d'acteurs » des différentes formes d'organisation existantes, est détaillée en annexe n°1. Elle a consisté en une soixantaine d'entretiens, le plus souvent qualitatifs, croisés avec le recueil de données quantitatives lorsque cela était possible. Des extraits de ces entretiens sont présentés sous forme de citations classées par thème en annexe n°3.

Dans l'analyse des données, l'accent a été mis sur :

- Le classement des organisations au sein des grandes catégories étudiées en fonction notamment des activités principales qu'elles mènent.
- La perception que les différents acteurs ont des organisations et en particulier de leurs place et rôles, de leurs résultats et de leurs difficultés.
- L'identification des facteurs qui favorisent/freinent la dynamique collective.

La présentation du diagnostic sur les dynamiques collectives est organisée en quatre sections.

- La première s'intéresse au contexte social dans lequel s'inscrivent les formes nouvelles d'organisations qui se mettent en place. Volontairement, nous nous sommes limités à fournir des éléments relatifs aux réseaux familiaux et sociaux qui structurent l'organisation villageoise.
- La deuxième présente brièvement le mouvement associatif hors agriculture. Cette analyse devra être complétée ultérieurement en lien avec les travaux qui sont menés par ailleurs, avec l'appui de la Direction de la Jeunesse et des Sports notamment.
- La troisième est consacrée à la présentation et à l'analyse de la structuration socioprofessionnelle agricole. Après le rappel de quelques points de repères historiques, sont présentés des éléments d'analyse concernant :
  - les coopératives et le Gecoopam ;
  - les différents groupements et associations agricoles ;
  - les organisations syndicales ;
  - la section agricole de la Chambre professionnelle de Mayotte.
- La quatrième, plus brève, est consacrée aux dynamiques territoriales (communales et inter-communales) qui sont impulsées notamment par les contrats de ville et s'expriment par la mise en place de GIP, de chartes et de projets communaux.

## **1. EVOLUTIONS ET PERMANENCES DES RESEAUX FAMILIAUX ET SOCIAUX**

Les changements globaux que connaît Mayotte (*cf.* introduction générale et chapitre I) ont des incidences sur l'organisation des réseaux familiaux et sociaux qui ont réglé l'organisation de la société mahoraise. Sans prétention d'exhaustivité, les principales évolutions semblent concerner un affaiblissement relatif du lien social et l'adaptation de certaines formes d'organisation pré-existantes.

### **1.1. DES LIENS SOCIAUX ET FAMILIAUX ENCORE STRUCTURANTS MAIS MENACES**

#### **1.1.1. Les facteurs de la distension des liens sociaux**

Le manque d'espace dans les parcelles villageoises habitées amène à délocaliser la maison des filles vers des zones plus éloignées. Ce phénomène introduit des ruptures physiques dans l'espace familial contrôlé par les femmes et donc, à plus au moins longue échéance, une réduction de la convivialité et sans doute une plus grande distance sociale. La tendance de certains ménages à construire une maison commune peut avoir un effet comparable, en renforçant notamment l'autonomie du ménage. De façon générale, l'amélioration de l'habitat grâce aux programmes immobiliers soutenus par les pouvoirs publics aura aussi sans doute pour effet de modifier l'espace dans lequel s'organisent les relations familiales. Il convient de souligner cependant les efforts d'adaptation déployés par la Société Immobilière de Mayotte (SIM).

L'émigration d'une partie significative de la population active peut avoir des incidences différenciées au plan familial. Ainsi, lorsque c'est le couple qui part à la Réunion ou en métropole, les stratégies centrées sur le seul ménage peuvent s'en trouver consolidées. En revanche, le départ du seul chef de ménage peut donner lieu à des stratégies familiales dans lesquelles les transferts alimentent l'investissement au village.

Les mariages en dehors du village d'origine entraînent des ruptures avec sa communauté et un recul par rapport aux règles sociales qui y sont en vigueur.

Il peut aussi y avoir apparition de conflits familiaux autour du foncier, dès lors que la croissance démographique, la baisse de la fertilité, l'urbanisation mais aussi la régularisation en cours accroissent la pression sur les terres cultivables.

Face à l'augmentation des besoins monétaires, certaines personnes en difficulté se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations vis-à-vis de leur groupe. A l'inverse, l'évolution des modes de consommation crée des écarts beaucoup plus visibles entre villageois, et génère des frustrations pouvant aller jusqu'à l'exclusion sociale. D'une manière générale, le développement de l'emploi salarié contribue à renforcer les stratégies individuelles d'accumulation et de consommation.

La cohésion au sein des *zikao*\* peut diminuer du fait d'absences de certains de leurs membres, inactifs en dehors des occasions exceptionnelles (festins, grands mariages).

### 1.1.2. Des règles sociales spécifiques encore fortes

Ces évolutions, inéluctables, ne doivent cependant pas occulter la prégnance des règles sociales sur les comportements quotidiens des individus.

La matrilocalité se maintient et ainsi que le note Blanchy-Daurel [1990], la résidence matrilocale donne « *une protection pour les femmes* » ce qui est rare dans d'autres sociétés musulmanes. Cette sécurité, indéniable, ne doit pas faire oublier la lourdeur des tâches qui reviennent aux femmes, l'accès très récent à la scolarisation des jeunes filles, l'accès très limité de la plupart des femmes rurales aux revenus monétaires, à l'information, à la formation et aux aides. De façon générale, la marginalisation des femmes dans les processus de prise de décision, internes et externes au village, est réelle.

Un fort sentiment d'appartenance à leur village existe chez la plupart des mahorais et il est frappant de voir le naturel avec lequel nombre de cadres travaillant à Mamoudzou « *rentrent chez eux* » le soir, à l'autre bout de l'île. Ce sentiment s'exprime également dans l'importance accordée par la plupart des personnes rencontrées aux réseaux sociaux et familiaux auxquels elles appartiennent ; cela se traduit par des échanges non marchands très significatifs, par une adhésion au système de don et contre-don qui ne peut être assimilé à un simple prélèvement opéré par « *ceux qui ont peu* » auprès de ceux qui ont « *réussi* ».

Les réseaux familiaux et sociaux démontrent aussi leur efficacité pour relever des « *défis modernes* ». Ils peuvent ainsi faciliter l'accès à l'information et donc aux aides publiques, l'obtention d'un emploi. Ils s'avèrent aussi utiles en politique où les solidarités sociales semblent jouer parfois un rôle plus important que l'adhésion à un projet ou à un programme.

Enfin, les réseaux familiaux jouent parfois un rôle dans la modernisation du secteur agricole. Ainsi, par exemple, certains groupements, notamment maraîchers, ont une base familiale plus ou moins restreinte ou élargie, où, cependant, les femmes constituent l'essentiel de la main d'œuvre. Nombre de « *serres mahoraises* », subventionnées par les pouvoirs publics, semblent notamment avoir été mises en place grâce à l'entraide familiale.

## 1.2. ADAPTATION ET DIVERSIFICATION DES FORMES D'ORGANISATIONS FEMININES : ZIKAO ET TONTINES

Certaines formes d'organisation pré-existantes s'adaptent aux nouvelles contraintes (cas des zikao féminins par exemple) et de nouvelles organisations apparaissent (les tontines). Les deux cas présentés ci-après mettent en évidence les évolutions qui s'opèrent.

### 1.2.1. Associations de quartier et zikao dans un village du Nord

Il y a vingt ans, il existait dans le village deux grandes associations de femmes ; une par quartier. Ces organisations regroupaient toutes les femmes du quartier, « *de 10 à 70 ans* » ; la responsable « *en chef* » était la *fundî deba* et le pouvoir de décision était entre les mains des femmes âgées de plus de 60 ans. Au sein de ces grandes associations de quartier, existaient les *zikao*\* (classes d'âge) regroupant les sœurs d'âge (*hirim*\*). Aujourd'hui, du fait de l'augmentation de la population, les associations de quartier se sont réorganisées à l'échelle du sous-quartier, en se scindant chacune en deux associations. Il s'agit cependant d'une segmentation d'ordre seulement pratique car, d'une part, les associations de sous-quartier restent reliées à l'association mère et, d'autre part, les *zikao* restent structurés à l'échelle du quartier.

Cette réorganisation concilie quatre impératifs :

- conserver la structuration en classe d'âge qui, au-delà d'un héritage culturel, permet de regrouper des personnes ayant des préoccupations communes ;
- créer une structure de sous-quartier pour les manifestations collectives qui réunissent les femmes sans distinction d'âge ;
- limiter le nombre de membres dans chaque association car au-delà de 20-30 personnes, des difficultés de gestion apparaissent ;
- garder l'unité au sein du quartier car l'association conserve un chef unique, la séparation en deux groupes visant surtout à faciliter la gestion interne.

L'association de sous-quartier mène beaucoup d'actions, centrées sur l'organisation des cérémonies et sur l'aide, au quotidien, des membres pour leurs tâches domestiques et sociales.

### 1.2.2. Des groupes d'entraide « nouveaux » (les *shikoa* ou tontines)

Des groupes de solidarité plus restreints ont fait leur apparition. Ainsi dans le village enquêté au Sud, à côté des *zikao*, une tontine a été créée en 1999. C'est une femme qui, avec l'autorisation de son mari, en a eu l'initiative. Chaque participante cotise une somme fixe et, quand son tour est venu, touche la totalité des cotisations versées sur un cycle.

Les objectifs sont :

- de constituer une épargne visant à satisfaire les besoins monétaires ponctuels mais incontournables des membres (construction et mobilier, cérémonies, rentrée scolaire) ;
- de s'entraider, dans le sens de profiter d'une épargne collective pour satisfaire des besoins imprévus.

Au départ, en 1999, le *shikoa* comptait 10 participantes versant mensuellement 20 F (3 €). En 2001, 13 adhérentes cotisent 200 F (30,50 €), le changement s'accompagnant de nouvelles règles très précises. Une personne étrangère (ne faisant pas partie de la famille proche ou élargie d'une participante) ne peut adhérer, il est interdit de démissionner avant l'achèvement d'un cycle, chaque adhérente s'engage à aider les femmes ayant des difficultés pour cotiser et en cas de décès les enfants de la défunte doivent verser pour elle.

Le respect des règles est garanti par un jeu de sanctions, comprenant la radiation, et donc l'exclusion du groupe social correspondant, mais aussi la menace d'une sanction divine. Des adhérents lésés peuvent par exemple demander à Dieu de punir le fautif.

Dans l'exemple du Nord, un *shikoa* regroupe des hommes et des femmes. Véritable « *groupe de travail* », il permet de résoudre des problèmes précis. Il est formé par des personnes de la même classe d'âge, et est perçu comme une émanation du *shikao*. Les conditions d'adhésion et de démission, ainsi que les sanctions prévues en cas de manquement aux règles sont de même nature et tout aussi strictes que dans le cas précédent.

Le remboursement obligé est dans les deux cas parfaitement admis et le jeu de sanctions est efficace. Il n'en va pas de même quand l'argent vient de l'extérieur, et en particulier du *cirkali*. Ce dernier est considéré, au même titre que les *wazungu*, comme suffisamment riche pour donner et n'est de ce fait pas concerné par le principe de réciprocité.

### 1.2.3. Quelques remarques sur les réseaux familiaux et sociaux

#### a) La nécessité d'appartenir à un groupe

Tous les ruraux rencontrés au cours des enquêtes ont souligné l'importance que revêt l'appartenance à un groupe socialement reconnu. Elle permet de recevoir de l'aide en cas de problème financier et de pouvoir effectuer, grâce à l'entraide, des travaux qui seraient irréalisables du fait de la faiblesse des revenus monétaires. L'intégration dans ces organisations collectives, considérée comme une richesse, est aussi une condition indispensable à toute ascension dans la hiérarchie villageoise.

Les groupes sont cependant de nature distincte. L'appartenance à certains est de fait obligatoire dès lors qu'elle est liée à la religion (confrérie) ou que la non-adhésion entraîne l'exclusion sociale (*shikao*). En revanche, les groupes de travail nouveaux (au sein du *shikao* ou en dehors de lui) tels que les tontines, fonctionnent selon le principe de l'adhésion volontaire. Des critères de sélection sont définis par le groupe initiateur qui se réserve le droit de refuser certaines demandes d'adhésion.

#### b) Des solidarités horizontales et des hiérarchies reconnues

L'accent est mis par les ruraux rencontrés sur les notions d'entraide, de solidarité au sein d'une classe d'âge (*shikao*), sur la base de proximités sociales, géographiques (la famille élargie, le sous-quartier, le quartier, le village) et religieuses (confrérie). Cela ne doit pas occulter cependant l'existence de hiérarchies sociales fortes :

- pouvoir des aînés/aînées sur les cadets/cadettes au sein de la famille, des *zikao* et entre les *zikao* ;
- forte pré-éminence des hommes sur les femmes, des « lettrés » sur les moins instruits, des responsables religieux sur les fidèles, de la sagesse des aïeux sur le reste de la population.

#### c) Les formes d'organisation s'adaptent au nouveau contexte

De nouvelles contraintes sont ressenties par exemple par les femmes. Elles s'efforcent d'y répondre notamment par l'action collective.

Il ressort des entretiens que la vie est devenue plus dure pour les femmes. Le développement du salariat des hommes s'accompagne pour elles d'un surcroît de travail dans les champs et la nécessité de trouver de l'argent apparaît comme une préoccupation permanente. Malgré une forte contrainte de temps, elles sont disposées à faire toute activité rentable pour gagner l'argent nécessaire pour élever leurs enfants et économiser en cas de problème. Actuellement, les besoins quotidiens absorbent le peu qu'elles peuvent gagner. L'insertion dans des projets collectifs apparaît comme une solution pour pallier ces contraintes. La plupart des femmes interviewées se déclarent intéressées ou déjà engagées dans des projets d'ateliers artisanaux ou de maraîchage collectif.

Dans un tel contexte, la réorganisation des *zikao* et le développement des tontines mettent en évidence la capacité, notamment des femmes, de recourir à l'action collective pour mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de leurs projets individuels.



#### d) Les conditions de l'action collective

En dehors des obligations sociales collectives auxquelles les individus ne peuvent se soustraire sous peine de marginalisation, les « groupes de travail » qu'ils mettent en place fonctionnent d'autant plus efficacement qu'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- une adhésion volontaire des membres sur la base d'objectifs convergents et mobilisateurs mais limités ;
- la nécessité d'une forte confiance entre les membres, qui conduit à limiter le nombre d'adhérents et à n'intégrer dans le groupe que « *des personnes qu'on connaît bien...* » ;
- des règles strictes, connues de tous, et des sanctions sévères en cas de manquement ;
- la caution d'une « *personne respectée* » qui donne crédibilité à l'entreprise et peut assurer une fonction de médiation en cas de dysfonctionnements.

## 2. UNE INTENSE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

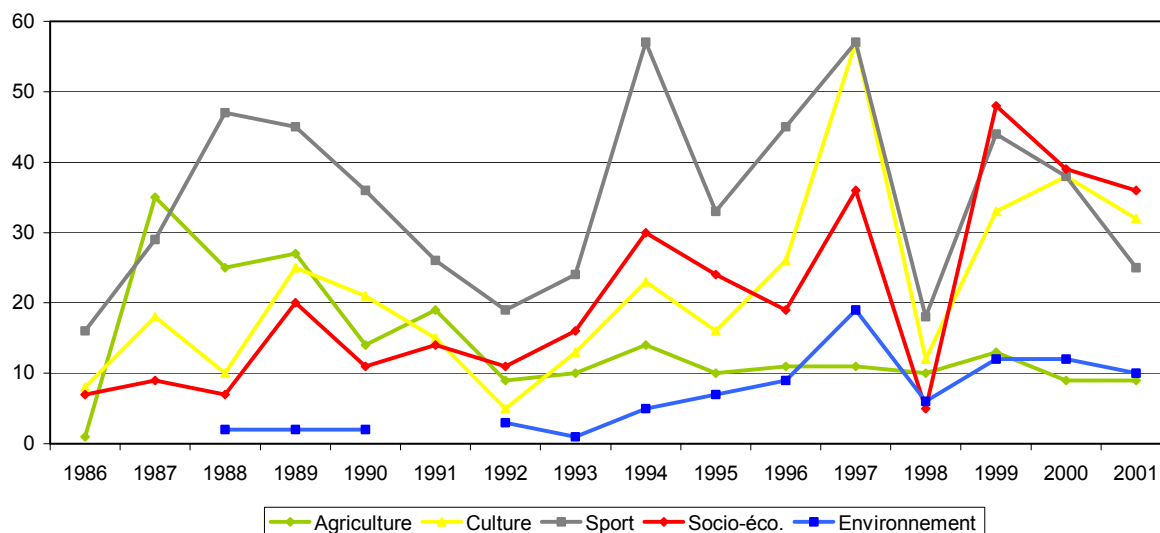
La dynamique associative est intense à Mayotte et aussi très diverse ; tous les observateurs en conviennent et deux études ont déjà été menées pour la caractériser <sup>132</sup>. On s'efforcera dans cette partie du chapitre de mettre en évidence la diversité et la vitalité du mouvement associatif hors agriculture, les organisations agricoles faisant l'objet d'une partie spécifique.

### 2.1. QUELQUES DONNEES GENERALES

Le fichier recensant les associations créées depuis 1986 à Mayotte est révélateur du dynamisme du mouvement associatif<sup>133</sup>. Environ 130 associations se créent chaque année, le rythme s'étant fortement accéléré depuis 1993. De 66 associations enregistrées par an entre 1986 et 1993, la moyenne annuelle est de 166 depuis 1994.

C'est logiquement dans la commune de Mamoudzou que la majorité des associations sont créées depuis 1986 (29 %), mais Petite-Terre, à l'origine du mouvement associatif des années 50 puis 70, reste très dynamique (12 % des associations créées). Les trois communes du Nord (Acoua, Mtzamboro et Bandraboua) montrent aussi une forte dynamique associative (12 % également) mais le phénomène est plus récent. A l'inverse, la commune de Bandrele est celle où se créent le moins d'associations (trois seulement depuis 1986, sur les 2111 qui se sont créées à Mayotte). En dehors de ces cas extrêmes, la progression suit la démographie, les communes les plus peuplées accueillant le plus grand nombre d'associations.

#### **Graphique III-1 : associations créées à Mayotte depuis 1986 par principaux domaines**



source : préfecture de Mayotte

<sup>132</sup> Cf. Soibahaddine [1996] et l'histoire des associations à Mayotte avant 1981 (réalisée en 2001 et non encore disponible lors de la présente étude).

<sup>133</sup> Les données traitées dans cette partie présentent une grande diversité de situation. Elles offrent une bonne image de la dynamique associative d'ensemble, mais doivent être interprétées avec prudence.

Le Graphique III-1 montre une évolution des principaux domaines d'activités des associations. Si le sport reste le domaine privilégié, l'émergence des associations à vocation culturelle et socioéconomique est un phénomène majeur depuis le début des années 90. Quoique moins marquée, l'arrivée des associations environnementales est aussi un élément fort de la dynamique associative mahoraise. Elle se fait du reste au détriment de la création d'associations agricoles. Les deux domaines sont autant représentés aujourd'hui alors qu'il se créait 5 fois plus d'associations agricoles à la fin des années 80.

Les centres d'intérêt évoluent à Mayotte. L'incitation que représentent les aides et les subventions de la part de la Délégation à l'Environnement et de la Direction des Affaires Culturelles expliquent partie de cette progression.

Le fichier donne également des indications sur le fonctionnement des associations créées par domaine d'activité. Seulement 30 % des associations agricoles créées depuis 1986 remplissent leurs obligations statutaires et en font état à la préfecture ; 48 % semblent avoir cessé toute activité. Ces taux sont de 81 et 5 % pour les associations pour l'environnement, qui sont aussi les plus récentes, et 62 et 19 % pour l'ensemble des associations.

## **2.2. DIVERSITE DES ASSOCIATIONS : QUELQUES ILLUSTRATIONS DE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE A L'ECHELON LOCAL**

Le repérage des associations à l'échelle d'un village se heurte de fait à deux difficultés :

- Toutes les associations déclarées officiellement à la préfecture (statut loi 1901) ne sont pas actives.
- Certaines mènent des activités sans avoir forcément de statut juridique, même si elles envisagent parfois d'officialiser leur existence.

Les premiers repérages effectués donnent un aperçu de la diversité des associations.

### **2.2.1. Les associations culturelles à base religieuse**

Nous prendrons deux exemples pour illustrer la dynamique des associations à base religieuse.

#### **a) Le *mulidi* dans un village du Sud**

Créée en 1990 à l'initiative de cinq villageois, cette association de *mulidi* a repris l'héritage d'une association ancienne tombée en désuétude du fait de la mort de certains de ses adhérents. Elle a pour objectif d'apprendre les chants et les danses *mulidi* et de permettre au village de participer collectivement aux manifestations organisées.

Une école a d'abord été ouverte dans le village et l'association a ensuite réuni les maîtres et les élèves. Il y a actuellement 20 adhérents dont 5 personnes âgées et 15 jeunes, le président étant la personne la plus âgée. L'adhésion est ouverte à tous et soumise à la fourniture « d'une bassine de gâteaux ». Il n'y a pas de cotisation régulière mais les adhérents prennent en charge le transport quand l'association est invitée à l'extérieur (20 à 25 fois par an).

## b) Le deba dans un village du Sud

Les associations de *deba*, réservées aux femmes, sont souvent organisées à l'échelle du quartier.

L'association enquêtée a été créée en 1999 par une femme *fundi* (maître coranique) qui en est aussi la présidente. Ce sont les élèves (filles) de l'école coranique qui en ont eu l'idée, reprise ensuite par la *fundi*, qui a ouvert l'association aux autres femmes. Il y a actuellement une soixantaine d'adhérentes dont une vingtaine de femmes adultes (moyenne d'âge de 50 ans), des jeunes femmes mariées et des jeunes filles de plus de 14 ans. Un seul homme est membre de l'association et en est aussi le guide. Il s'agit du grand *fundi* du quartier, homme connu et respecté.

Les buts de l'association sont ainsi décrits par la présidente :

- « *conserver le patrimoine culturel des femmes dans le village et dans notre quartier ;*
- *valoriser mes élèves dans d'autres domaines et faire connaître mon école ;*
- *permettre à mes élèves de réaliser des activités en commun en dehors de l'école du coran, mais qui sont liées aux paroles du bon Dieu ;*
- *donner une autre image à mon école et à mes élèves. »*

Les activités sont très diverses. L'organisation de *deba* dans le village et/ou la participation à des cérémonies dans d'autres villages s'accompagnent souvent d'opérations d'entraide en travail ou de soutien financier à une personne membre en difficulté.

Le fonctionnement de l'association est assuré par des cotisations des membres qui ne sont pas régulières mais deviennent obligatoires dès que la décision est prise. Ces cotisations répondent à des besoins précis de l'association (achat du *tchandaroua* ou du maillot emblème de l'association, frais de transport). Des systèmes de crédit permettent d'en étaler le paiement.

## c) Remarques sur les associations à fondement religieux

Les associations culturelles à fondement religieux sont très nombreuses à Mayotte et sont souvent en relation entre elles à travers les invitations entre villages. Elles sont proches des formes d'organisation sociale issues de la tradition (en particulier par leur objet et le pouvoir exercé par les anciens) mais certaines pensent à acquérir un statut loi 1901 leur permettant de recevoir des aides.

### **2.2.2. Les associations environnementales**

Elles sont nombreuses à Mayotte mais diversement structurées et actives

Nées généralement autour d'objectifs limités (nettoyage de sites), certaines associations environnementales sont capables, avec des appuis adéquats, de diversifier leurs activités sans renoncer à leur objectif initial. On note ainsi l'émergence d'une vision dynamique de l'environnement qui peut inclure des activités éducatives (découverte, observations), économiques (valorisation de ressources, tourisme) et culturelles.

Par exemple, citons :

L'association « Mtzamboro A Messo » (l'avenir de la commune de Mtzamboro) vient de l'initiative de cinq jeunes de nettoyer les plages de la commune. Ils ont réussi à mobiliser les

autres jeunes et la population a soutenu l'initiative en leur fournissant l'alimentation. Finalement créée en 1997, l'association se maintient et développe ses activités par la mobilisation des lycéens et des collégiens.

Elle compte actuellement 30 membres actifs dont quatre filles, bénéficie du soutien de la direction de la Jeunesse et des Sports et de la délégation à l'Environnement et est sponsorisée par des commerçants<sup>134</sup>. Elle propose comme activités :

- l'observation des tortues (en mai) ;
- l'organisation annuelle (en juillet) de « la semaine de l'avenir » qui combine des actions environnementales, culturelles et éducatives ;
- la plantation d'arbres.

L'association pour le nettoyage et la propreté de la commune de Bandrele (ANPCBA) a été créée en 1996 avec les objectifs limités (nettoyer et entretenir les sites et plages de la commune, sensibiliser les habitants de la commune à l'environnement). Elle a depuis fortement diversifié ses activités qui concernent aussi bien le secteur économique que le secteur culturel. Un travail particulier a été mené avec les femmes productrices de sel. Outre la valorisation des méthodes traditionnelles d'extraction, un effort a été porté sur le conditionnement et la qualité. La création d'un éco-musée du sel offre aujourd'hui une exposition permanente et est un lieu de commercialisation du sel.

Soutenue par la délégation de l'Environnement et par le Comité du Tourisme de Mayotte, l'association a obtenu en 2000 le prix de la meilleure association. Elle emploie cinq Contrats Emploi Solidarité et a créé son site Internet. Les activités initiales se poursuivent, en particulier le nettoyage de la rivière au printemps et la participation active à la semaine de la jeunesse de Bandrele. Il importe aussi de noter que l'ANPCBA participe aux réunions d'élaboration de la charte environnementale de Bandrele (cf. infra).

### **2.2.3. Les associations de loisirs pour les jeunes**

De très nombreuses associations existent à Mayotte dans les domaines des loisirs des enfants et des jeunes, du sport, de la musique. Elles n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du présent diagnostic. Aussi les remarques ci-après ne peuvent-elles prétendre rendre compte de la diversité des initiatives.

#### **a) Quelques observations**

Tous les observateurs mettent en évidence un fort engouement des jeunes pour le sport ; pour le football bien sûr (la coupe de Mayotte est un des grands événements de l'île) mais aussi pour le basket-ball et le volley-ball. Il n'est pas rare qu'un village compte plusieurs équipes pour un seul sport et les compétitions sont nombreuses et variées.

On observe aussi une attention accrue pour les loisirs des enfants. Cette attention se traduit par la mise en place progressive, dans chaque commune d'un Centre Communal des Loisirs des Enfants et des Jeunes (Cclej). L'initiative en revient à la Direction de la Jeunesse et des Sports, soucieuse d'occuper les écoliers pendant les vacances scolaires. L'essentiel des ressources (entre 80 et 90 %) des Cclej provient de subventions de la Jeunesse et des Sports et de la municipalité, le reste des dépenses étant couvert par des ressources propres

---

<sup>134</sup> Le GIP Nord (qui inclut la commune de Mtzamboro) appuie les initiatives associatives. Un projet de création d'un gîte touristique porté par une fédération de la vingtaine d'associations que compte le village est par exemple actuellement en discussion.

(organisation de manifestations culturelles et/ou sportives). Un animateur payé par la municipalité y est affecté et de nombreux animateurs, le plus souvent bénévoles, encadrent les activités proposées aux enfants.

On note enfin l'existence de nombreuses associations centrées sur des activités culturelles (musique, théâtre) qui bénéficient d'un soutien très variable de la part des pouvoirs publics et qui ont des degrés d'activité fluctuants mais parfois importants.

#### b) Une expansion rapide du mouvement associatif des jeunes

Ainsi que le note Soibahaddine [1996], l'intérêt pour les activités sportives, de loisirs, culturelles, pour les jeunes est lié à la « *transformation du rythme de vie de l'enfant* », la scolarisation massive transformant le statut de l'enfant qui cesse d'avoir un rôle dans la production : « *libéré des travaux des champs et de la plupart des tâches domestiques, le garçon mahorais découvre « le temps libre » extrascolaire. Il s'ensuit souvent désœuvrement et vagabondage que le mouvement associatif cherche à combler en proposant des activités nouvelles.* » Le développement des associations, tendance amorcée en « *Petite-Terre, dans les milieux de tradition chrétienne ou animiste..., s'étend à la Grande Terre..., d'Est en Ouest et du Sud au Nord* », il se « *démocratise* » et « *s'ouvre de plus en plus au sexe féminin* » (bien que des réticences sociales freinent encore la participation des jeunes filles aux activités associatives dans les villages du Nord de l'île).

#### c) Un intérêt affirmé des pouvoirs publics pour les activités sportives et de loisirs des jeunes.

Les municipalités (de façon certes variable) et la Direction de la Jeunesse et des Sports notamment apportent un important appui aux activités sportives, socio-éducatives et de loisirs des jeunes : subvention, création d'infrastructures, mise à disposition de personnel qualifié.

Cet intérêt des pouvoirs publics résulte de la place déterminante des activités associatives dans la stratégie de prévention des crises sociales, dont le risque d'occurrence est loin d'être négligeable dans une société confrontée à des changements très rapides, où les jeunes de moins de 20 ans représentent 60 % de la population et où les modes de consommation évoluent plus vite que la création d'emplois et l'augmentation des revenus. Dans une perspective de moyen terme, nombre de responsables sont conscients du rôle que peut jouer le mouvement associatif pour accompagner les changements sociaux, favoriser la socialisation et l'insertion professionnelle des jeunes et lutter contre les différentes formes d'exclusion.

Il existe ensuite une demande de la part des jeunes et des capacités d'initiatives que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer.

C'est du reste devant ces constats que, dans le cadre du contrat de plan 2000-2004, la Direction de la jeunesse et des sports a mis en place des coordinateurs municipaux devant définir et mettre en œuvre la politique de la commune envers les jeunes.

Mis à disposition de la mairie, ils assurent le lien entre la DJS et leur commune, organisent des manifestations et assurent la maintenance des équipements sportifs et/ou liés aux activités de jeunesse.

Six postes de coordinateurs devraient être créés en 2001 dans les communes de Boueni, Mtsangamoudji, Tsingoni, Mamoudzou, Koungou et Sada. Le niveau requis est au minimum le Bac et les candidats seront préférentiellement choisis au sein de leur commune. Ces six postes devraient être complétés en 2002 par d'autres embauches. Il est bien entendu trop tôt

pour juger de ce nouveau programme, mais il témoigne de la volonté des services centraux de pallier les difficultés rencontrées par certains animateurs.

#### **2.2.4. Une tendance au regroupement des associations à l'échelon communal et villageois**

Elle résulte dans de nombreux cas d'une incitation des organismes d'appui qui peuvent difficilement traiter avec une multitude d'associations, souvent de petite taille.

Des Offices Municipaux de la Jeunesse et des Sports (OMJS) ont ainsi été créés (en 1982 par exemple à Mzamboro). Leur conseil d'administration regroupe souvent des élus des différentes associations, un représentant de la mairie, l'animateur communal, éventuellement un représentant du Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé dans le cadre des contrats de ville. Des comités spécialisés existent souvent (pour le sport, pour la culture notamment). Dans certains villages, il peut exister un comité qui regroupe des représentants des différentes associations. C'est le cas de la section OMJS d'un village du Nord qui élabore des projets qui seront soumis, pour financement, à la commission communale de l'OMJS<sup>135</sup>.

#### **2.2.5. D'autres types d'associations**

De nombreuses associations à vocations sociale et socio-éducative existent et s'efforcent d'assumer des fonctions d'intérêt général, « *dans le prolongement de l'action administrative* » notait Soibahaddine [1996] en citant des objets aussi divers que la lutte contre l'analphabétisme (Aprosasoma), la prévention de la délinquance (Apredema), la formation professionnelle initiale et continue (Aficam, APFC, Agepac).

Des associations culturelles regroupent également des jeunes et des adultes pour des activités théâtrales, de chant, pour la création et la gestion de bibliothèques, et des associations de parents d'élèves existent presque partout.

### **2.3. ELEMENTS D'ANALYSE SUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF**

La revue (très incomplète) qui vient d'être faite met en évidence la vitalité d'un mouvement associatif mahorais qui prend des formes très diverses et est en évolution permanente. Trois grandes remarques peuvent être formulées à l'issue des entretiens réalisés sur le thème.

#### **2.3.1. Des dynamiques multiformes qui se renforcent et se structurent parfois à des niveaux supérieurs**

La plupart des associations émerge de l'action volontaire de quelques individus ayant une proximité géographique et/ou sociale (gens d'un même quartier, personnes ayant des affinités particulières). La naissance de l'association est souvent précédée de débats au sein du groupe initiateur, de la recherche de cautions sociales et de la conduite menée avec « *les moyens du bord* ». Selon les résultats obtenus dans cette phase initiale, soit le groupe poursuit son entreprise et la formalise progressivement dans une association (déclarée ou non), soit il abandonne, parfois provisoirement.

---

<sup>135</sup> Ces projets sont très divers. Dans ce même village, ils concernent la création d'un centre de loisir (Cclej), d'une école de sport, d'un lavoir, d'un ponton pour faciliter l'embarquement des pêcheurs.

Dans tous les cas cependant, les associations reposent sur un petit groupe de responsables locaux, fortement mobilisés autour desquels gravitent des membres diversement actifs et des personnes qui participent aux activités proposées sans s'impliquer dans leur organisation.

Les initiatives associatives semblent émaner de toutes les catégories sociales (anciens, adultes, jeunes, hommes et femmes). Selon la nature du groupe initiateur, l'objet de l'association mais aussi son fonctionnement interne sont toutefois différenciés. C'est ainsi que l'on trouve à Mayotte des associations centrées sur ce que I. Soibahaddine appelle « *la sauvegarde du patrimoine culturel mahorais par un mouvement de retour aux sources, un recentrage des activités sur le fond local : chansons, danses et chants folkloriques et/ou religieux* ». Il n'est pas rare que ces organisations obéissent à des règles sociales héritées du passé. En revanche, d'autres organisations se réclament (ou favorisent) des valeurs nouvelles : épanouissement de l'individu, renforcement de l'autonomie, promotion de la jeunesse, valorisation de l'innovation. Elles introduisent ainsi dans la pratique une contestation des règles sociales.

Ces deux tendances semblent interagir plus que se contredire. Les associations dirigées par les anciens composent avec des exigences nouvelles dues à la scolarisation, à l'emploi salarié des jeunes adhérents. Elles instituent des réunions où se noue un dialogue entre générations. Pour leur part, les associations de jeunes recherchent la caution des « *grandes personnes du village* », dont l'appui est nécessaire pour obtenir l'adhésion de la population et parfois le soutien des autorités municipales.

Lorsqu'elles élargissent leurs activités (ou leur rayon d'action), les associations sont confrontées à des problèmes nouveaux comme, par exemple, le maintien/renforcement de la mobilisation des membres, surtout quand elles ont recours à des salariés pour exécuter certaines tâches. Dans certains cas, une collaboration fructueuse se noue entre une association locale ancienne et une association nouvelle. C'est le cas dans un village du Sud où collaborent le Cclej mis en place récemment et l'association déjà ancienne qu'est Tama-Ndiema.

### **2.3.2. Le statut des associations et les relations qu'elles entretiennent avec l'extérieur**

Certaines associations sont « officielles ». Elles ont un statut juridique (loi 1901), sont reconnues par les pouvoirs publics qui nouent des partenariats avec elles, et bénéficient d'aides diverses. D'autres associations résultent d'initiatives exclusivement locales, n'ont souvent pas de statut juridique, fonctionnent avec des règles propres et avec les ressources que mobilisent les adhérents. Elles peuvent entretenir des relations avec d'autres associations de même type mais il s'agit de relations horizontales, basées sur la réciprocité.

Cette distinction a une incidence sur la vie des associations et sur leur portée sociale :

- La capacité d'action des premières est plus grande mais leur degré d'autonomie est inférieur car la reconnaissance extérieure induit des contraintes, les aides accordées influent sur les objectifs, les programmes d'action et les priorités.
- La collaboration avec des organismes extérieurs renforce la crédibilité des organisations mais elle peut aussi, dans certains cas, être un facteur de démobilité des adhérents. La recherche d'aides, de subventions peut accaparer une part importante des énergies.

Il convient à cet égard de souligner que les appuis que reçoivent les associations de la part des pouvoirs publics sont absolument nécessaires et parfaitement légitimes dès lors qu'elles remplissent des fonctions d'intérêt général et fournissent des services de proximité, souvent de qualité et à un coût bien moindre que celui d'une administration ou d'une entreprise



privée (du fait notamment de l'implication d'un nombre variable de bénévole). Il importe cependant de préciser que les associations ne peuvent pas devenir un simple prolongement de l'action administrative, sous peine de transformer les responsables en « gérants » d'un service, et les adhérents en simples « utilisateurs ».

### 2.3.3. Les forces et faiblesses du mouvement associatif

Les principaux points forts du mouvement associatif à Mayotte semblent être :

- sa diversité qui reflète les différentes forces qui sont à l'œuvre dans la société mahoraise ;
- sa capacité à mobiliser des énergies et des ressources privées et publiques autour d'objectifs très divers et évolutifs qui correspondent aux attentes de la population ;
- l'impact qu'il a auprès des jeunes, à travers les activités sportives et de loisirs mais aussi à travers des activités culturelles, environnementales, d'éducation et de formation.

Il convient également de noter que les municipalités et les GIP (dans le cadre des contrats de ville, *cf. infra*) appuient le mouvement associatif mais s'appuient souvent aussi sur lui pour promouvoir des actions collectives (la journée de l'orange organisé en 2001 à Mtzamboro en est un exemple) portées par les différentes associations locales qui se regroupent alors de façon conjoncturelle ou plus permanente. Le dialogue avec les dirigeants de toutes les associations d'une commune permet aux responsables locaux de toucher les différentes catégories de la population, qui plus est à travers les éléments souvent les plus dynamiques.

Des faiblesses sont également signalées par certains responsables ou animateurs associatifs :

- l'irrégularité de la participation de certains adhérents, plus difficilement sanctionnée dans les associations « modernes » que dans les associations entièrement endogènes ;
- l'intérêt que certains adhérents manifestent pour les services offerts mais leur faible implication dans la vie de l'association (cas par exemple de certains Cclej où les parents envoient leurs enfants sans participer aux réunions) ;
- le manque de formation de nombre de responsables confrontés à des problèmes croissants quand augmente par exemple le volume d'activité des associations ;
- la difficulté de faire vivre des associations à un niveau dépassant le niveau villageois. Ceci suppose de dépasser les clivages inter villages et donc de se placer souvent en porte-à-faux avec les fondements des associations totalement endogènes. Ils faut alors recréer des règles de gestion qui ne soient pas perçues comme venant du *cirkali*.

### 3. LES ORGANISATIONS AGRICOLES

En 1985, la mission Sommier [1985] observe que « *les structures mises en place n'ont pas ou peu fait appel à l'agriculteur mahorais... et ignorent la notion de gestion* ». La coopérative agricole Cama est qualifiée de « *coopérative qui n'en est pas une* ». Il est reconnu à la Coprel (élevage) des activités intéressantes mais difficiles à distinguer de celles du centre d'élevage. D'autres groupes sont identifiés mais jugés « *sans vie* ».

Dix ans plus tard, la mission Barbezant [1995] souligne « *une organisation professionnelle faiblement structurée* » et met l'accent sur :

- la section agricole de la Chambre professionnelle de Mayotte (CPM) qui « *par manque de moyens, ... ne semble pas avoir de projet professionnel agricole véritable* » ;
- un syndicalisme agricole qui assure « *un rôle consultatif et pas connu ou trop peu connu des... pouvoirs publics...* » ;
- l'existence de 26 groupements locaux « *impulsés par la DAF* » pour bâtir une dynamique locale et mener des actions de sensibilisation.

Le rapport voit dans ces groupements le moyen de « *faire prendre en charge progressivement le développement par les professionnels eux-mêmes* ». Il souligne « *le renforcement de l'activité d'animation de la DAF..... (prévoyant) la modification des relations entre agents de développement et agriculteurs* » et la création d'une dynamique professionnelle « *à partir de la création de groupements d'agriculteurs....* ».

Parmi les propositions formulées en 1995, on note :

- la nécessité de faire émerger des leaders ;
- l'élargissement des tâches qui reviennent aux groupements de base ;
- la création d'une assemblée des présidents de groupements ;
- une plus grande reconnaissance du syndicalisme agricole ;
- la nécessité « *d'accroître l'implication de la profession agricole dans le service de développement de la DAF...* »

En 1998 la mission Bichat [1999] ne dresse pas un diagnostic spécifique des organisations agricoles, mais note tout de même la prégnance de l'entrée technique de la plupart des interventions et recommande des interventions plus orientées sur « *les principes d'initiative à la base de la responsabilisation des agriculteurs, qui passe par la prise en compte de leurs demandes...* »

La mise en perspective de ces analyses avec les observations réalisées au cours de l'étude permet de souligner que des progrès significatifs ont été accomplis en matière d'organisation des producteurs même si la structuration socioprofessionnelles demeure encore faible.

Dans cette partie du rapport, on s'efforcera de présenter quelques repères historiques, de caractériser les principales organisations existant actuellement et de formuler des éléments d'analyse concernant d'une part les forces et les faiblesses des organisations et d'autre part les facteurs qui favorisent/freinent la structuration socioprofessionnelle.

### 3.1. LES PREMIERES FORMES D'ORGANISATIONS : LES SOCIETES D'AGRICULTURE.

Une histoire des organisations agricoles à Mayotte reste à faire. Elle serait utile pour comprendre les difficultés que rencontre aujourd'hui la structuration des ruraux et pour lever le « *mystère historique* »<sup>136</sup> qui entoure la naissance de certaines coopératives.

Avant la colonisation, il n'y avait pas à Mayotte (pas plus qu'ailleurs) d'organisation agricole spécifique dès lors que l'organisation technico-économique était très intégrée à l'organisation sociale. C'est à partir de 1950, avec les sociétés d'agricultures, créées par des mahorais, qu'apparaissent les premières formes d'organisations. Quatre principales sociétés ont été très actives avant de décliner dans les années 70 puis de disparaître. Un témoin présente l'expérience comme suit.

*« A l'époque, les gens disposaient des terres familiales peu propices à l'agriculture, alors que les produits agricoles (café, coprah, vanille, girofle, riz, essence d'ylang-ylang) se vendaient très bien. C'est à partir de là que l'idée est venue aux gens de se grouper en associations par village pour acquérir des terres plus fertiles et plates. Les gens de Sada ont acheté ou échangé<sup>137</sup> des terres à Dembeni, les gens de Chiconi ont acheté à Hacheiki, les gens de Mtsangamoudji à Soulou, les gens de Ouangani à Ouongojou.*

*En achetant des terres en commun, les gens avaient deux grands objectifs :*

- *Achat des terres en commun car ça revient moins pour chacun si on achète à plusieurs.*
- *Acquisition et utilisation de matériel agricole en commun, commercialisation des produits agricoles, stockage, vente de produits alimentaires ».*

*« Chaque société possédait son magasin où chaque membre pouvait livrer ses produits agricoles. En général, les magasins étaient mixtes (produits agricoles et alimentaires). Comme le magasin ne payait pas les gens à la livraison, mais après la vente des produits, le fait qu'il y avait des produits alimentaires dans le magasin permettait aux associés de prendre une avance de produits alimentaires. On pouvait même échanger des produits agricoles contre des produits alimentaires : cela motivait les associés à produire plus.*

*Chaque société avait son bureau avec un gérant<sup>138</sup> et fonctionnaient avec son propre budget : c'est à dire les bénéfices réalisés par la société en vendant des produits alimentaires et autres produits et les produits agricoles achetés aux associés. Il n'avait pas d'intervention de l'administration, même pas de subvention. »*

*« Le commerce se faisait majoritairement à la boutique de la société. Les associés vendaient ou achetaient leurs produits dans la boutique. En ce qui concerne les produits vivriers, seuls le riz et le manioc étaient vendus. Le véritable commerce des produits agricoles concernaient surtout les produits de rente notamment le coprah, la vanille, l'ylang-ylang, le*

---

<sup>136</sup> L'expression est d'un responsable de la DAF.

<sup>137</sup> Ces échanges consistaient en fait à fournir café, coprah et essence à la Bambao contre des terres. Ce système de leasing a permis aux paysans n'ayant pas de moyens d'acquérir des parcelles à haut potentiel agricole.

<sup>138</sup> Quelques meneurs scolarisés auraient impulsé la structure hiérarchique et organisationnelle des sociétés, permettant un fonctionnement en phase avec les partenaires potentiels. Cependant, la majorité des adhérents étaient des paysans intégrant la société parce qu'insérés dans les organisations de quartier des autres membres.

café<sup>139</sup>. Les sociétés avaient aussi des relations d'échange et de commercialisation avec la société Bambao qui était basée à Combani »<sup>140</sup>.

*« Les sociétés avaient acheté les premiers camions, les premiers tracteurs de Mayotte : ces derniers servaient à transporter uniquement des gens jusqu'à leur exploitation en saison des pluies. La société de Sada avait même réussi à acheter un bateau pour faire la liaison Sada à Mombassa et organiser un commerce d'import-export avec les pays voisins. Certaines cultures (le gingembre et le poivre) ont été introduites à Mayotte à cette occasion ».*

Le déclin aurait commencé dans les années 1970 à cause d'un ensemble d'évènements :

- *« l'augmentation du poids de l'administration vis à vis des sociétés ;*
- *le départ des responsables des sociétés vers les bureaux ;*
- *la chute des prix des produits agricoles ;*
- *les anciens dirigeants sont morts et qu'il n'y a pas d'initiative des jeunes ;*
- *les jeunes ne s'intéressent pas à l'agriculture : ils veulent travailler dans l'administration*
- *le capital des sociétés a disparu progressivement avec le ralentissement des activités ».*

Le démantèlement de la Bambao a également eu un impact déterminant sur la disparition des sociétés d'agriculture. En perdant leur principal client et le seul opérateur ayant les infrastructures pour gérer l'aval des filières, les sociétés ne pouvaient plus faire jouer la complémentarité entre produits agricoles et produits alimentaires.

Les sociétés ont fortement marqué l'esprit des mahorais et sont toujours perçues comme des structures particulièrement efficaces. L'absence d'organisation de ce type aujourd'hui est justifiée par une série de constats en forme d'enseignements.

- *« les anciens étaient plus disciplinés ;*
- *il y avait beaucoup de respect pour les réalisations faites ;*
- *chacun se sentait responsable au sein de la structure parce que l'administration n'était pas impliquée dedans ;*
- *le financement des opérations était auto-contrôlé ;*
- *l'organisation au sein des sociétés était plus adaptée ;*
- *les structures aujourd'hui manquent d'adaptation, il y a des problèmes de solidarité entre les gens, il n'y a pas de respect des réalisations subventionnées, l'administration est trop impliquée dans les réalisations de telle sorte qu'il n'existe pas d'autonomie ;*
- *les jeunes ne sont pas intéressés par l'agriculture qui est qualifiée de dégradante ».*

### **3.2. DES ORGANISATIONS AGRICOLES PROMUES PAR L'ADMINISTRATION**

A partir de la fin des années 70, l'effort de développement agricole impulsé par l'administration s'est accompagné d'un appui à la structuration socioprofessionnelle des producteurs. Cette orientation visait à reconstruire une architecture pour les différentes filières qui avaient été déstructurées par le retrait des anciennes sociétés coloniales (Bambao et SPPM).

---

<sup>139</sup> Des spécialisations existaient : Ouangani sur l'ylang-ylang, Sada sur le riz et le coprah, Chiconi et Mtsangamoudji sur la vanille.

<sup>140</sup> A priori, les produits hors vivrier étaient vendus à la Bambao, qui trouvait là le moyen de compléter ses approvisionnements à bons prix. Il semble qu'entre la Bambao et les sociétés d'agriculture un équilibre convenable aux 2 parties ait pu être trouvé. En tous les cas, il n'a pas été fait état de conflit ouvert ou de rapports de concurrence entre les 2 structures.

Elle s'est traduite par la création d'abord d'organisations économiques (les coopératives) et ensuite d'organisations technico-économiques (les groupements locaux). Ce n'est que tout récemment que des organisations de représentation du monde agricole ont vu le jour.

### **3.2.1. Les coopératives**

#### **a) Les premières coopératives**

La Cama (coopérative des agriculteurs de Mayotte) a été créée en 1978 et était à l'origine une association loi 1901. En 1992, elle avait cinq secteurs d'activité : collecte et exportation d'ylang-ylang, construction d'alambics, collecte et exportation de vanille, collecte et vente de légumes, approvisionnement des exploitation en intrants et en petits matériels.

La Capflm (coopérative agricole des producteurs de fruits et légumes de Mayotte) a démarré son activité en 1993. Issue d'une scission de la Cama elle a repris à celle-ci les activités liées à la filière fruits et légumes.

La CVM (coopérative des producteurs de vanille de Mayotte) est quant à elle issue de l'association des producteurs de vanille de Chiconi qui avait été constituée en 1986. Elle a pris le statut de coopérative agricole en 1990.

La Coprel (coopérative pour la promotion de l'élevage) a été créée en 1993 et a poursuivi les activités menées antérieurement par la Société de Promotion et l'Élevage (Soprel). Elle avait pour objet l'approvisionnement des exploitations, la commercialisation des produits des adhérents et l'appui technique auprès des éleveurs.

Un audit réalisé en 1996 à la demande de l'Odeadom a mis en évidence une forte dépendance des coopératives vis à vis des subventions et des difficultés de trésorerie. Les propositions formulées mettaient en particulier l'accent sur la nécessité pour les coopératives agricoles d'augmenter de façon très significative leur activité et de se restructurer pour réaliser des économies en matière de fonctionnement. Un regroupement des moyens était proposé qui a été suivi d'effets en 1998 :

- Les deux coopératives traitant des produits destinés au marché local (Coprel et Capflm) ont fusionné dans la Coopam (Coopérative des producteurs agricoles de Mayotte).
- Les deux coopératives traitant des produits destinés à l'exportation (Cama et CVM) ont fusionné dans la coopérative Uvoimoja.

#### **b) La Coopam**

Du fait de la liquidation judiciaire de la Coopam, décidée en octobre 2001, il a été difficile de rencontrer les responsables dans une ambiance sereine et la guerre sur les chiffres précédant le jugement n'a pas permis d'aboutir à une collecte d'informations suffisante pour dresser une évaluation des actions. Il a par ailleurs été jugé préférable de focaliser l'attention sur les structures encore viables.

Il convient cependant de souligner que si la Coopam comptait toujours près de 250 membres en 2001 (280 en 1998 lors de la fusion), seulement une dizaine de producteurs de fruits et légumes et 5 aviculteurs pouvaient être qualifiés de coopérateurs. Cette désaffectation, indicateur indéniable des difficultés de la structure, ne doit tout de même pas occulter les efforts certains qui ont été effectués dans les derniers mois.

Arrivé en février 2001, un nouveau commercial, devenu directeur en août, avait entamé un travail de remise à flot, en changeant notamment les conditions de livraison et de paiement aux producteurs, en renouvelant et personnalisant les rapports avec les coopérateurs. Un effort de valorisation du magasin de la place du marché a aussi été entrepris<sup>141</sup>. Cet effort n'a cependant pas permis de réaliser des bénéfices, les charges salariales et coûts fixes restant trop lourds. Du fait du niveau des dettes en 2000<sup>142</sup> et de la persistance des déficits, l'administration a refusé de renflouer une fois de plus la coopérative et a déclaré la liquidation.

Aujourd'hui, des tentatives de commercialisation collective par le biais d'une Sarl (Tama Sarl) et d'un système d'actionnariat sont en train de se mettre en place. Le recours à des crédits (via la Sofider, cf. chapitre V) sont également en projet. L'idée de départ est de fonctionner avec un nombre réduit de producteurs, choisis parmi les plus réguliers des coopérateurs. Ces derniers ont cotisé à la nouvelle structure et espèrent obtenir des débouchés sur le marché de la grande distribution (cf. chapitre I). Il est bien entendu trop tôt pour juger de ces nouvelles initiatives, mais elles semblent porteuses d'espoirs et reçoivent l'appui de la CPM.

### c) La coopérative Uvoimoja

La création de la coopérative Uvoimoja en 1998 obéissait à une logique économique et commerciale. Il s'agissait de réaliser des économies d'échelle en réduisant des charges de structure excessives étant donné le niveau d'activité, et de créer des synergies pour la commercialisation des produits destinés à l'exportation (toutes filières confondues).

Diverses mesures devaient accompagner la fusion : recrutement d'un directeur ayant des compétences commerciales affirmées, aides publiques, subventions d'équilibre de la Collectivité, prise en charge partielle du salaire du technicien vanille par l'Odeadom, rénovation des alambics, campagne de publi-promotion, le tout grâce à des aides complémentaires de l'Odeadom et à la mobilisation du fonds Stabex.

La coopérative assure aujourd'hui diverses fonctions de collecte, transformation (hors distillation de l'ylang), conditionnement et commercialisation des produits. Cependant les résultats économiques, s'ils sont significatifs, n'ont pas été à la hauteur des espérances :

- La commercialisation de vanille noire est en baisse (de l'ordre 2 tonnes par an)<sup>143</sup>.
- Suite à l'embargo qui a frappé Anjouan, les ventes d'essence d'ylang ont doublé pour atteindre 7 tonnes en 2000.
- En revanche, les ventes de café sont restées peu importantes : des 7 tonnes transformées en l'an 2000, une seule tonne a été vendue et 6 sont stockées par la coopérative.

Les résultats de la coopérative et les difficultés indéniables qu'elle rencontre résultent de multiples facteurs que les différentes parties concernées analysent sur des termes différents mais souvent convergents.

---

<sup>141</sup> Le chiffre d'affaire du magasin de la place du marché se serait en particulier rapidement et significativement amélioré, tandis que le système de paiement direct à la collecte avait redonné confiance dans la structure.

<sup>142</sup> A noter que la Coopam avait accusé des pertes de 600 000 F en 1999 et de 230 000 F en 1998.

<sup>143</sup> les ventes 2000 ont atteint 3,7 tonnes mais avec le report de 1,3 tonnes de la campagne 1999.

### i) Des difficultés propres aux filières d'exportation

Uvoimoja cumule de nombreux handicaps qui relèvent d'abord de la situation extrêmement difficile des secteurs d'exportation à Mayotte (cf. chapitre I). La coopérative est confrontée à l'instabilité et à la concurrence des marchés internationaux mais aussi aux problèmes de la production locale, affaiblie par le découragement de producteurs vieillissants.

La coopérative a été marquée par de graves difficultés de commercialisation en 1998 et 1999, et l'amélioration de la situation en 2000 est liée à des raisons conjoncturelles (embargo de l'île d'Anjouan et cyclone à Madagascar) dont elle a su tirer profit pour l'ylang. En revanche, les retombées pour la vanille resteront très limitées puisque du fait des contraintes de fécondation des gousses, une réaction rapide à l'amélioration soudaine du marché international est impossible.

### ii) Des difficultés propres à la coopérative

Outre ce contexte de marché difficile, la coopérative est handicapée par une double contrainte : l'existence d'un contrat mal négocié avec un courtier de Grasse (France) qui bénéficie d'une clause d'exclusivité sans offrir aucune contrepartie en terme de quantité d'achat minimale, et la concurrence locale de collecteurs privés plus performants et réactifs.

Si le premier problème renvoie à la rupture ou à la nécessaire renégociation du contrat commercial, le second met en évidence des défaillances plus profondes.

- La coopérative paye les producteurs dans des délais variables et après les livraisons quand les collecteurs privés paient comptant, ce qui correspond à l'attente des producteurs.
- Les fonds de roulement alloués par la Collectivité (213 430 € pour l'ylang et 152 450 € pour la vanille) sont localisés au GECOPAM afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés pour du fonctionnement. Ils ne peuvent être mobilisés que par un comité de pilotage où siègent deux coopérateurs, deux conseillers généraux et un représentant de la DAF.
- Les charges de la coopérative restent importantes eu égard à son volume d'activité. Elle emploie 16 personnes dont 9 permanents et 7 CES ou « emplois consolidés » ce qui demande beaucoup de travail administratif.
- La coopérative devait bénéficier de subventions d'équilibre, mais elle n'en a bénéficié que pendant deux ans (1998 et 1999) car, suite au refus de certification des comptes par le commissaire aux comptes, la Collectivité a suspendu son appui.
- Enfin, le technicien ylang a quitté la coopérative et travaille maintenant pour l'un des collecteurs concurrents.

En conséquence, la coopérative a été confrontée fin 1999 à un fort endettement qui s'est traduit par une dégradation importante de son fond de roulement, amélioré de façon conjoncturelle en 2000 par l'augmentation des recettes et un désendettement partiel.

Plus généralement, nombre d'acteurs et d'observateurs soulignent :

- Le caractère « *mi-administratif* » de la coopérative, dû à l'influence des pouvoirs publics sur son fonctionnement. C'est là un fait indéniable, qui est en quelque sorte la contrepartie du soutien que les pouvoirs publics lui apportent. Dans la pratique, cette situation n'a pas que des avantages. Elle introduit des lourdeurs (et sans doute des habitudes) qui nuisent à la recherche d'un dynamisme commercial. Elle introduit aussi pour certains un balancement entre la logique sociale liée aux aides publiques et la logique économique qui doit être celle d'une entreprise confrontée à un marché extérieur défavorable et à une concurrence intérieure aiguë.

- La faible implication des producteurs dans le fonctionnement de la coopérative. Les adhérents sont souvent de simples utilisateurs. Peu informés des contraintes (internes et externes) des filières vanille et ylang-ylang, peu concernés par des réorientations qu'ils ont peu débattues, les producteurs ne respectent pas - le plus souvent - la clause de livraison totale et exclusive et choisissent leur acheteur en fonction de critères d'opportunité. S'ils sont encore 300 producteurs d'ylang et 600 producteurs de vanille à avoir livré à Uvoimoja en 2001, les quantités fournies par les adhérents sont très variables et souvent faibles. Une lassitude existe vis-à-vis de ces problèmes récurrents de la coopérative qui s'exprime parfois de façon virulente (cf. annexe n°3).
- La faiblesse de l'appui apporté par la coopérative à ses membres. Tant pour la production que pour la distillation cette faiblesse s'explique par le manque de moyens opérationnels mais aussi par la faible connaissance du nombre précis de ses adhérents, selon les dires du nouveau directeur commercial. Néanmoins, en terme d'action concrète, Uvoimoja envisage aujourd'hui de s'engager dans le renouvellement des alambics en collaboration avec la DAF et avec le soutien de l'Odeadom et de la CTM.

#### d) La Coopérative des Pêcheurs de Mayotte (Copemay)

Comparée aux coopératives agricoles, la Copemay « *fonctionne bien* ». Elle compte actuellement 400 adhérents d'après son directeur, ce qui était à peu près déjà le cas en 1989 et en 1993. Ce sont des propriétaires de barques pour l'essentiel. Selon les statuts de la coopérative, pour être adhérent il faut être de nationalité française et être pêcheur exclusif ou avoir plus de 50 % de son revenu provenant de la pêche.

Parmi les activités de la coopérative, l'audit réalisé en 1993 [Selve 1993] notait :

- la commercialisation du poisson ;
- l'achat et la vente de matériel de pêche ;
- la distribution des hydrocarbures détaxés ;
- un atelier de réparation.

En 1992, le chiffre d'affaires de la Copemay était de 986 000 € (6 467 000 F) et « *avait été multiplié par 7 en 9 ans* », la croissance ayant été particulièrement forte en « *1987, année où ont été mis en place des prêts* » pour l'équipement de pêcheurs et en 1990, « *année où la Copemay s'est chargée de l'activité d'essence détaxée et où l'Yvalan<sup>144</sup> a commencé à livrer à la coopérative* ». En 1992, 54 % du chiffre d'affaires provenait du carburant détaxé, 9 % de la vente d'embarcation, 22 % de la vente de moteurs, de matériel de pêche et de pièces détachées et 15 % de la commercialisation du poisson.

La croissance rapide du chiffre d'affaires, qui s'explique en partie par le fait que nombre d'aides publiques à la pêche se sont effectuées par le biais de la coopérative, n'en a pas moins posé des problèmes d'organisation et de gestion. Le rapport d'audit notait ainsi que les comptes d'exploitation négatifs enregistrés en 1990 et 1991 correspondaient à l'augmentation du volume de poisson vendu. L'activité, déficitaire du fait des charges importantes (eau, électricité, entretien du véhicule et de la chambre frigorifique), a pesé sur les résultats.

A l'occasion du présent diagnostic, il n'a pas été procédé à une étude approfondie de la Copemay. Les observations qui suivent s'appuient donc sur des données partielles.

---

<sup>144</sup> Navire de 12 m de type chalutier, qui s'était installé en 1989 à Mayotte pour exploiter les espèces démersales, et qui a fait naufrage en 1994.



En 2000, le chiffre d'affaires de la coopérative a été selon son directeur d'environ 533 600 € (3 500 000 F). L'achat de poisson est d'environ 50 tonnes par an, ce qui correspond à 1% des prises estimées à Mayotte, et sa commercialisation représente à peu près 30 % du chiffre d'affaires. Viennent ensuite la vente de bateaux et de moteurs et les ventes de matériel de pêche et de sécurité (25 % chacune). La coopérative vend également du carburant.

L'activité de commercialisation du poisson stagne depuis plusieurs années bien que l'achat aux pêcheurs demeure une priorité et qu'une poissonnerie répondant aux normes d'hygiène ait été installée. Les problèmes sont récurrents. Les approvisionnements demeurent faibles et irréguliers et en cas d'apport important, la coopérative ne peut pas tout prendre du fait de charges de congélation élevées, non couvertes par les prix du marché. Les circuits de vente se sont récemment diversifiés, intégrant la demande de lycées, de l'hôpital de Mamoudzou (20 % des ventes) et la fourniture de poisson frais à l'hypermarché Cora (25 %). Depuis peu, la Copemay distribue du poisson d'aquaculture provenant de l'entreprise Subagri.

Malgré ces efforts indéniables, force est de constater que la Copemay est confrontée à un marché du poisson peu favorable. La vente directe constitue l'essentiel de la mise en marché. De leur côté, les petits commerçants locaux se sont équipés de congélateurs qui leur permettent de gérer les périodes de pénuries et de surplus. Enfin, le regroupement de l'offre de la petite pêche rencontre des difficultés liées à la faiblesse des marges [E. Sourisseau 2001].

Devant ces limites, la Copemay réfléchit sur sa transformation en un « véritable outil agro-alimentaire » qui pourrait proposer de nouveaux produits avec des normes sanitaires répondant aux exigences d'une partie de marché local et de l'exportation. Elle compte pour cela sur le développement de la pêche des palangriers et de l'aquaculture. Certains observateurs notent cependant que l'installation de jeunes pêcheurs encadrés par les services techniques n'est pas chose aisée. Outre la formation à acquérir, une expérience doit être acquise avant l'installation. Les investissements initiaux coûtent cher et les jeunes pêcheurs installés doivent faire face « à la concurrence déloyale » liée aux pratiques de nombreux armateurs locaux qui confient l'exploitation à des anjouanais. En revanche, certains sont plus optimistes en ce qui concerne le développement de l'aquaculture.

#### e) Le Gecoopam

Association régie par la loi 1901, le Gecoopam (Groupement d'entraide des coopératives de pêche et d'agriculture mahoraises) a été créée en 1994, « à l'initiative de cinq coopératives qui existaient à l'époque ». Son objet est large :

- « favoriser le mouvement coopératif (pêche et agriculture) de l'île ;
- défendre les intérêts moraux et financiers de ses adhérents ;
- proposer et animer une cellule de gestion des structures adhérentes ;
- assister les agriculteurs installés dans leurs gestion d'exploitation en réalisant bilan et compte de résultat à partir de la comptabilité qui leur aura été fournie ;
- promouvoir les activités agricoles de diversification et d'innovation technique ;
- assurer certaines tâches techniques, administratives et commerciales en appui aux organismes à vocation de développement agricole ;
- organiser la révision des comptes des structures qui y sont soumises ».

Au départ, le Gecoopam a contribué à la diminution des charges de gestion des coopératives membres (« éviter que chacune paie son propre commissaire aux comptes ») et à l'organisation de la formation destinée notamment à leur personnel salarié.

Progressivement, ses fonctions se sont encore élargies, avec en particulier la gestion de plusieurs fonds<sup>145</sup> :

- le fonds de lutte contre la cercosporiose, financé par la Collectivité et l'Odeadom ;
- les fonds de roulement de la coopérative Uvoimoja depuis 1998 ;
- le fonds pour l'insémination artificielle des bovins ;
- le fonds pour le programme maraîcher (achat de bâches pour des « serres mahoraises »).

La Gecoopam assure également la comptabilité des agriculteurs ayant bénéficié de la Dotation d'Installation en Agriculture (DIA), et avait repris celle de la Coopam, en 2001. Il s'occupe aussi du magasin de la place du marché.

Les ressources du groupement proviennent des cotisations des membres (payées avec une régularité variable à l'exception de la Copemay qui est à jour) et d'un soutien de la collectivité qui prend en charge les salaires des employés, le fonctionnement courant (qui transite par la DAF) et un appui forfaitaire à la fonction de commissaire aux comptes. Les services rendus par le Gecoopam sont gratuits. La structure est dirigée par un conseil d'administration dont le président actuel est le trésorier d'Uvoimoja, le trésorier le directeur de la Copemay et le secrétaire général le directeur d'Uvoimoja.

Le Gecoopam bénéficie de la confiance de tous les acteurs (pouvoirs publics, responsables des coopératives et aussi des producteurs adhérents aux coopératives), du fait notamment de la compétence et du sérieux de son comptable. Le revers de la médaille réside peut-être dans la tendance à lui confier des tâches toujours plus nombreuses, notamment en ce qui concerne la gestion des divers fonds créés par les pouvoirs publics. On peut en effet se demander si ces fonds ne sont pas une solution efficace à court terme mais qui a l'inconvénient de déresponsabiliser les coopératives et d'éviter les éventuelles mesures d'assainissement, nécessaires pour que les défaillances dans certaines gestions soient corrigées.

A cet égard, un renforcement des activités de formation, d'appui et de suivi du Gecoopam serait sans doute souhaitable pour éviter une gestion parfois « en double commande » qui alourdit les procédures sans préparer réellement l'avenir.

Il faudrait de façon plus générale éviter le risque que le Gecoopam devienne une simple structure relais pour les aides publiques, ce qui détournerait, partiellement au moins, le groupement de son objet initial.

#### f) Quelques observations générales sur les coopératives

L'étude qui a été réalisée n'est qu'exploratoire. Les observations ci-après doivent être considérées comme des hypothèses qui devront être approfondies, vérifiées, débattues, et bien sûr nuancées en fonction de chaque coopérative particulière.

#### i) des coopératives avec bien peu de « coopérateurs »

En dehors d'un noyau relativement limité de responsables, les adhérents des coopératives se considèrent plus comme des « utilisateurs » des services offerts par la structure que comme étant partie prenante d'un projet qui serait aussi le leur. Certes, cette situation se retrouve partout mais elle semble prendre à Mayotte une ampleur préoccupante, comme l'attestent certains faits révélateurs : cotisations souvent irrégulières, participation à

---

<sup>145</sup> A noter que le futur fond de compensation de l'ylang sera lui aussi géré par le Gecoopam.

l'élargissement du capital souvent très limitée, non respect par beaucoup de membres de la clause de livraison exclusive, faible degré d'information sur les difficultés réelles des coopératives et jugements parfois lapidaires sur les structures collectives (cf. annexe n°3).

Divers facteurs concourent sans doute à cette situation :

- Le « modèle coopératif », dans son principe, paraît certes approprié pour des petits producteurs, mais il peut aussi dans les faits et dès le début avoir été perçu comme plaqué de l'extérieur et décalé par rapport aux pratiques, aux attentes des ruraux et aux références que constituaient les sociétés coloniales et... les privés actuels.
- Les faiblesses de la communication interne, de l'information et de la formation des adhérents n'ont pas permis de combler ce décalage initial, malgré une participation souvent significative semble-t-il aux assemblées générales.
- Les responsables des coopératives n'ont pas fait respecter par les adhérents nombre d'obligations et cela ne leur a sans doute pas été possible. Offrant des services souvent peu nombreux et irréguliers, préoccupés par la nécessité d'augmenter le volume d'activité, craignant la désaffection de membres, ils ont été sans doute aussi contraints à une flexibilité qui a encouragé le laxisme et l'absence de prise de responsabilité.

ii) Une logique de recherche de rentabilité parfois décalée de la réalité

Définies comme des structures économiques, les coopératives ont sans doute pris insuffisamment en compte d'une part certaines contraintes sociales et d'autre part les conditions de renforcement de la coopération entre les membres.

- Les coopératives ont eu pour aire d'action la totalité de l'île ce qui se justifie à l'évidence du point de vue économique (« *pour faire du chiffre, il faut faire du volume* ») mais qui ne favorise pas la construction de solidarités entre les membres. En général, les coopératives, dès qu'elles dépassent l'échelon local, fonctionnent d'autant mieux qu'elles s'appuient sur des relais décentralisés efficaces. Or, ces relais (personnes, structures) semblent avoir manqué aux coopératives de Mayotte.
- La spécialisation des coopératives par production s'inscrit elle aussi dans une logique économique éprouvée. Elle n'est pas cependant une norme absolue d'efficacité notamment lorsque les adhérents ont des systèmes de production très diversifiés et peuvent être de ce fait demandeurs de services pour plusieurs productions (en matière d'approvisionnement, de conseil, de mise en marché, de transformation). La spécialisation les a amenés à se centrer sur la fonction de commercialisation. Elle a limité la capacité de chacune d'elles à offrir des services diversifiés dès lors qu'ils entraînaient un coût difficilement supportable. Ce faisant, dans un marché peu organisé et souvent défavorable, elles se sont trouvées en concurrence directe avec des opérateurs privés souvent plus à même de s'adapter rapidement aux évolutions de la conjoncture.
- Les regroupements/fusions de 1998 semblent avoir surtout été guidés par la volonté de réaliser des économies d'échelle en matière de fonctionnement. Cet objectif est à l'évidence légitime et la solution retenue avait le mérite d'une grande cohérence. Il aurait été peut-être possible de profiter de la mise en évidence des problèmes par les audits de 1997 pour ouvrir un large débat, au sein de chacune des coopératives et entre les coopératives, afin de créer les conditions d'une information des membres et d'accroître la responsabilisation de certains d'entre eux.

### iii) « Le faible dynamisme commercial » des coopératives agricoles

Souvent souligné par les observateurs, il peut être lié à des compétences inadaptées de certains responsables techniques, qui posent la question des modalités de leur choix, de leur formation continue et des appuis dont ils bénéficient. Il peut aussi résulter de la lourdeur de certaines procédures<sup>146</sup> et de la protection qu'offrent des « idées-sauvetage » récurrentes qui mettent à l'abri des sanctions de la réalité du marché.

### iv) Une gestion, parfois perçue « en double commande »

Cet aspect est source d'incompréhensions et tensions entre les responsables des coopératives et l'administration qui les soutient.

Depuis leur création, et tout au long de leur histoire parfois mouvementée, les coopératives ont été l'objet de l'attention soutenue et persévérante des pouvoirs publics et de l'administration. Les aides ont été nombreuses et ont pris des formes diversifiées (l'appui à la Copemay, plus conjoncturel, ne doit pas masquer qu'elle a bénéficié du « marché » ouvert par les aides aux pêcheurs adhérents). Les coopératives ont été ainsi « sauvées », parfois à plusieurs reprises, par les subventions qu'elles ont reçues et qui restent nécessaires à la survie de certaines d'entre elles.

« En contrepartie », de cet appui, les pouvoirs publics sont intervenus dans la définition des orientations et dans la gestion des coopératives, ce qui vaut parfois à ces dernières des qualificatifs tels que « *coopératives d'Etat* » ou « *coopératives de l'administration* ». Cette intervention de l'Etat a généré nombre de malentendus, de frustrations (de part et d'autre) et aussi des déceptions partagées.

Il importe de noter que l'aide des pouvoirs publics à des coopératives était et demeure nécessaire et légitime dès lors qu'on se situe dans une logique de développement et dans une perspective de long terme. Dans le même temps, il est normal et indispensable que les pouvoirs publics et l'administration aient un droit de regard sur l'utilisation qui est faite des aides allouées. Nombre d'expériences dans des situations comparables à Mayotte, montrent qu'il est important que l'appui soit apporté sur la base d'un contrat explicite et négocié qui fixe la stratégie définie, les engagements et les domaines de compétences respectifs, les conditions réciproques d'exécution du contrat et les sanctions prévues en cas de manquement.

Au-delà de son indispensable aspect juridique et administratif, un tel contrat peut aussi avoir une valeur pédagogique dès lors que sa négociation est l'occasion d'élargir le débat, au sein de la coopérative, en impliquant les responsables élus et le personnel technique mais aussi le plus possible d'adhérents, d'informer de façon approfondie de la spécificité de chaque type de subventions, de définir de façon concertée les objectifs, les plans d'action, les modalités de gestion, de suivi et d'évaluation, ou de préciser conjointement les sanctions.

---

<sup>146</sup> Par exemple les fonds de roulement sont domiciliés au Gecoopam et mobilisables seulement par un comité de pilotage dont la composition paraît plus politico-administrative que commerciale.

### 3.2.2. Les groupements agricoles locaux

Dès les années 80 et surtout au cours des années 90, la DAF a appuyé la création de groupes agricoles locaux, qui ont eu le plus souvent les caractéristiques suivantes :

- des groupes de taille préférentiellement réduite (15-20 adhérents) réunissant des producteurs volontaires ayant des relations de proximité géographique et souvent des liens familiaux ou sociaux ;
- des groupes spécialisés autour d'une même activité (maraîchage, élevage, pêche) ou d'une même fonction (l'irrigation par exemple) ;
- des groupes bénéficiant d'un appui rapproché au plan organisationnel, matériel et technique.

L'intérêt accru de l'administration pour les groupements semble avoir été lié à la création en 1994 du service de développement agricole (SDA) par le regroupement de plusieurs services de la DAF et par l'adoption d'un nouveau schéma d'organisation combinant une approche territoriale et une approche par filière (création des zones).

En 1995, le rapport Barbezant identifiait 11 groupes d'éleveurs et 15 groupements de maraîchers. Du fait de l'action conjuguée du SDA et de la Chambre professionnelle de Mayotte (cf. infra), on comptait au moment de l'étude (2001) une vingtaine de groupements d'éleveurs, 19 GDAP, 5 associations d'irrigants, auxquels s'ajoutent les associations de distillation d'ylang-ylang. Parallèlement à ces initiatives, on peut souligner l'action du Service des Pêches et de l'Environnement Marin de la DAF qui, à partir de 1994, a mis en place des Comités villageois des Pêcheurs et Eleveurs Marins de Mayotte (Covipemm).

#### a) Les groupements maraîchers

Sur les 19 groupements maraîchers (ou 22, selon les sources), 14 font l'objet d'un suivi (régulier pour 11 d'entre eux) en matière d'animation de la part de la CPM et du SDA.

Au départ, il s'agissait généralement de groupements villageois, ou plus rarement de quartiers (exemple à Koungou), par la suite, des groupements familiaux se sont parfois détachés du groupement villageois, formant ainsi un groupe spécifique. C'est le cas à Kani Keli et à Mirereni. Dans certains villages, il peut y avoir un seul groupement fonctionnant sur une base familiale (Mliha ou Chiconi).

Le nombre de membres officiels varie de quelques personnes à une soixantaine mais il n'est pas rare que les adhérents réellement actifs soient peu nombreux (de 2 ou 3 personnes à une vingtaine). Les femmes constituent l'essentiel des membres des groupements maraîchers et prennent une part active à la mise en valeur des périmètres.

La création du groupement demande une certaine énergie. Outre l'accès à l'information sur les conditions à remplir pour créer la structure et obtenir des aides, les intéressés doivent trouver un terrain pour installer le périmètre maraîcher. Il peut s'agir d'un terrain appartenant à la collectivité (cas de Dzoumogne, de Dembeni ou de Koungou) à la commune ou à un privé. Dans tous les cas un bail doit être signé, ce qui implique des formalités accomplies avec l'appui du SDA et de la CPM. Enfin, de façon à ce que le SDA puisse s'occuper du montage des dossiers de demande de subventions, de leur instruction et de leur défense en CDOA, les statuts doivent être rédigés, un bureau élu et une déclaration faite à la préfecture<sup>147</sup>.

---

<sup>147</sup> A noter que tous les groupements visités au cours de l'étude ont reçu des aides, le plus souvent sous forme d'investissement pour l'installation du périmètres maraîcher.

Les GDAP bénéficient d'un appui de la DAF mais le SDA s'est désengagé de certaines fonctions d'appui en 1998 (aide en travail, fourniture systématique de produits, réparation du réseau d'irrigation). Son unité de mécanoculture continue à faire des prestations de service mais il s'est recentré sur la formation et le suivi technique. Il n'intervient notamment pas en matière de commercialisation. Cette évolution de l'appui apporté par le SDA est souvent mal comprise par certains groupements qui considèrent que « *Coconi ne fait plus son travail...* ».

Pour sa part, la CPM a affecté un de ses animateurs au suivi des groupements maraîchers. Il effectue des visites fréquentes, paraît entretenir des relations de confiance avec les responsables et apporte un appui à l'organisation du travail, à la réflexion prospective sur les différents problèmes rencontrés.

Les groupements maraîchers ont des niveaux d'activité très variables : certains observateurs considèrent que sur les 5 groupements familiaux, deux « *fonctionnement bien* » voire « *très bien* » et trois ont des difficultés, notamment de main-d'œuvre. Parmi les groupements villageois, seulement 4 fonctionneraient bien ou très bien, mais les périmètres maraîchers ne sont mis en valeur qu'en saison sèche.

Les investissements sont collectifs mais la mise en valeur se fait généralement de façon individuelle, y compris dans certains groupements familiaux. La contribution des membres au groupe prend souvent la forme d'une cotisation, qui permet de faire face aux charges collectives : paiement des façons culturales, achat de semences ou d'intrants.

Le maraîchage est une activité qui peut s'avérer rentable, dès lors qu'il est conduit dans des conditions techniques adaptées et que les intéressés font preuve de dynamisme commercial (cf. annexe n°3). Les coûts restent maîtrisés et, malgré l'absence de données objectives (cf. chapitre I) la demande semble largement supérieure à l'offre, même si les prix de la majorité des produits chutent en saison sèche.

Les problèmes ne manquent cependant pas et les agents du développement notent :

- l'absentéisme de certains adhérents « *qui ne semblent pas s'intéresser au maraîchage ou se découragent* » ;
- des résultats médiocres dus à des causes diverses (manque d'eau, attaques parasitaires) ;
- des retards dans le labour par la SDA, qui fait face il est vrai à de réelles contraintes de programmation ;
- la difficulté à acquérir certains équipements onéreux (motoculteur) ;
- le paiement tardif par la coopérative qui pousse à rechercher d'autres débouchés.

On peut également observer d'autres problèmes conduisant parfois à des blocages. Les membres de certains groupements semblent peu motivés et expriment des doléances à répétition auprès des services techniques. Les malentendus sur le statut du foncier sur les périmètres sont également fréquents et exacerbés par la pression grandissante sur la terre. Ainsi les baux signés sont parfois interprétés (de bonne foi ou non) comme des titres.

#### b) Les groupements d'éleveurs

Les groupements d'éleveurs émergent également au début des années 90. Favorisés au départ, les regroupements villageois sont aujourd'hui encore majoritaires dans le secteur de l'élevage.

La création d'un groupement est ici plus aisée, puisqu'il n'est pas nécessaire de disposer de terrains et qu'aucune affiliation à une structure fédérative ou coopérative n'est exigée. Reste « seulement » le montage du dossier, les éleveurs recevant à ce niveau un appui de la DAF.

Les besoins de financement et d'aides des éleveurs sont finalement très proches de ceux exprimés par les maraîchers. Ils concernent :

- du grillage pour clôturer les terrains et préserver les cultures ;
- des abreuvoirs et des bâtiments pour abriter les animaux pendant la période des pluies ;
- des terrains disponibles et légalement appropriés pour la pratique de l'élevage.

La DAF a aussi effectué des opérations de diffusion de boutures de cannes fourragères pour encourager les éleveurs à mettre en place des parcelles dédiées à l'alimentation des animaux.

En 1997, on comptait une vingtaine de groupements d'éleveurs sur l'ensemble de l'île, soit un doublement par rapport à 1995. Mais cette embellie fut de courte durée. S'il s'avère difficile d'en connaître le nombre, il semblerait que seuls quelques-uns ont encore un fonctionnement effectif. Le chiffre exact n'est pas connu puisqu'un groupement peut continuer à avoir une existence légale sans avoir d'activité et que les services d'encadrement ne se déplacent que sur leur sollicitation. La tendance lourde est cependant, de l'avis de tous les observateurs, à la baisse des activités collectives au niveau villageois.

Une autre tendance est la désaffectation des membres. Par exemple, le groupement de Bandrele, l'un des réputés les plus actifs et dynamiques à sa création et pendant les premières années de son existence, comptait 10 membres à ses débuts en 1993. En 1995, 17 éleveurs supplémentaires l'avaient rejoint mais depuis le nombre d'adhérents est retombé à 14.

L'élevage apparaît comme un secteur sinistré du point de vue des dynamiques collectives. Ainsi que le notait Faye [2001], « *les groupements villageois existants apparaissent peu actifs et se limitent souvent à jouer un rôle de facilitateur pour capter les subventions* ». Ces constats ont conduit l'encadrement, et en particulier la CPM, à changer complètement de stratégie avec la création de l'Association des Eleveurs de Mayotte (cf. infra).

Certaines aides ont effectivement permis la pose de grillage et la construction de bâtiments d'élevage. Néanmoins, le principal besoin –l'acquisition de terres- n'a pu être satisfait, ce qui a entraîné découragement et désaffectation d'un certain nombre de membres de groupements. Comme dans le cas du maraîchage, certains éleveurs avaient en particulier compris, ou voulu comprendre, que le groupement était synonyme d'obtention d'un titre foncier. Ainsi, lorsque après quelques années aucune solution n'est trouvée, la lassitude des éleveurs se traduit par un repli sur des stratégies individuelles (qui n'ont du reste jamais été totalement négligées).

Cette désaffectation est aussi due au fait que le regroupement est aujourd'hui moins nécessaire pour l'obtention de financement. La possibilité d'avoir des aides individuelles à la modernisation pour des bâtiments ou des équipements incite à des changements de pratiques chez les éleveurs.

Dans le cas de Bandrele, mais il apparaît que le problème peut se poser ailleurs, les membres du groupement montrent du doigt l'interdiction de faire pâturer leurs animaux dans les réserves forestières implantées sur les hauts mais très proches de leurs terrains. Cette interdiction serait selon eux fortement pénalisante. Ils affirment que si les points d'eau ne sont pas dans les réserves, les ruptures de parcours occasionnées par le renforcement des contrôles les empêche de mettre en œuvre des stratégies commerciales efficaces. L'analyse n'est cependant pas partagée par tous. Certains pensent que la baisse du nombre des

adhérents est surtout due à la démission de certains qui, sans renoncer à leur activité, ne voient plus d'intérêt dans le groupement. Pour les tenants de cette analyse, la réserve serait un argument utilisé par les éleveurs toujours membres du groupement pour être redevables du *cirkali* et, par exemple, obtenir des terrains en échange.

Malgré ces difficultés, le groupement de Bandrele, d'après les agents du SDA continue d'être actif. Il semble que ses membres restent convaincus de son utilité et affichent également la volonté de continuer à collaborer ensemble pour réaliser certaines opérations. En particulier, et c'est un signe de l'aspect hautement stratégique de la démarche depuis l'instauration de la politique de regroupement, pour acquérir des terres.

Il semble qu'il existe une demande forte (et le démarrage de l'Associations des Eleveurs plaide dans ce sens) de la part de certains éleveurs et que le regroupement peut être une solution intéressante pour bien des aspects techniques et commerciaux. Cependant, et peut-être plus dans ce secteur qu'ailleurs, l'intérêt immédiat moins grand d'une démarche collective et le haut niveau de pluriactivité imposent une grande souplesse dans les formes d'association. Il semblerait que le dirigisme des interventions n'a pas permis de faire émerger des projets qui puissent être partagés par les membres d'un même groupement tout en restant réalistes, ni d'encourager la création de formes d'organisation adaptées.

### c) Les associations d'irrigants

Parmi les cinq associations d'irrigants mises en place à Mayotte, l'association Baboul'Baraka a un fonctionnement effectif malgré « *quelques problèmes* ».

Confronté à de nombreuses demandes individuelles en matière d'irrigation, le Service d'Economie Agricole de la DAF a proposé aux demandeurs d'une même zone de se regrouper pour que puisse être mis en place un réseau d'irrigation collectif. Les investissements ont bénéficié d'une subvention en CTOA, mais les bénéficiaires ont apporté leur contribution, sous forme de cotisation et de travail. Jusqu'alors, l'association avait la charge d'assurer l'entretien et la réparation des équipements.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses. Elles se traduisent notamment dans le faible intérêt des nombreux membres, qui considèrent que c'est « *au président de s'occuper de tout* », dans des retards dans les contributions et donc dans l'absence d'entretien du réseau. Il peut s'y ajouter parfois des malveillances.

Les deux causes de dysfonctionnement les plus fréquemment avancées sont les suivantes :

- Les membres de l'association ne constituent pas toujours un ensemble homogène. Ainsi, dans l'association Baboul'Baraka, on retrouve 2 groupements maraîchers (constitués de femmes) et 19 agriculteurs individuels, eux-mêmes hétérogènes. A côté de personnes engagées dans une activité agricole (ou d'élevage) importante, on retrouve des personnes y accordant moins d'intérêt, voire des producteurs qui sont partis laissant leur « exploitation » à un salarié. Certains membres d'associations d'irrigants n'ont par ailleurs pas formulé de demande mais comme leurs champs devraient être traversés par les canalisations, ils ont été intégrées pour « éviter des problèmes ».
- Pour expliquer le non paiement des factures (calculées à partir des compteurs installés pour chaque membre), certains invoquent le coût trop élevé de l'eau (porté à 7,6 cts d'€ par mètre cube du fait du gaspillage constaté lorsqu'il était de 4,6 cts d'€) et aussi le fait que les compteurs ne soient pas toujours relevés, faute d'une attribution précise des tâches. Il s'y ajoute dans certains endroits un refus « de principe » (« *les installations sont à la DAF, il lui appartient de les entretenir !* »), des conflits interpersonnels ou de la frustration de personnes considérant avoir été exclues de l'association lors de sa création.



Ainsi, si la pertinence de l'idée de créer des associations d'irrigants mérite d'être réaffirmée, il apparaît sans doute nécessaire d'apporter au moins autant d'attention aux aspects socio-économiques qu'aux aspects techniques avant de créer une installation qui doit être utilisée et entretenue collectivement. Une animation préalable permettrait notamment d'identifier les objectifs des adhérents potentiels et d'en tenir compte lors de la conception du réseau. De même, la nécessité de définir des règles précises et de les appliquer dès le départ est une revendication récurrente.

#### d) L'Adva et la mise en place des GVA

##### i) Principes de fonctionnement

En 1997 a démarré un « *programme expérimental de développement durable des productions vivrières en zone de forte érosion* » qui faisait suite à l'action de lutte contre le brûlis menée par le SDA. Ce programme a été financé par l'Odeadom et la Collectivité Territoriale de Mayotte. Des « *groupes de travail* » ont été créés dès le démarrage du programme et sont ensuite devenus des groupements de vulgarisation agricole (GVA) ayant le statut d'association loi 1901. Les membres des GVA sont des producteurs d'un même bassin versant ou d'un même lieu-dit. Quatre GVA ont été créés en 1997, 8 en 1998, 8 en 1999, 2 en 2000, et 3 étaient en cours de création en 2001. Le nombre d'adhérents varie de 6 à 45.

Dès 1997 l'Association pour le développement et la vulgarisation agricole (ADVA) a été créée. Elle fédère les GVA, « *assure leur suivi, leur animation, la gestion des financements et la formation des agriculteurs* ». Depuis 1999, le conseil d'administration comprend 8 représentants des GVA, 2 conseillers généraux, un représentant de la chambre professionnelle, un représentant de la fédération des syndicats agricoles et un représentant des agriculteurs auprès de l'Odeadom.

Créés autour de deux objectifs principaux (« *augmenter la production vivrière à vocation alimentaire et marchande grâce à des techniques compatibles avec le développement durable* » ; « *structurer et professionnaliser les agriculteurs* »), les GVA visaient principalement « *les petits agriculteurs traditionnels* » qui n'étaient pas touchés par les offres de modernisation agricoles impliquant une installation selon des normes hors de leur portée (dotation d'installation agricole par exemple).

Sur la base d'un programme, négocié chaque année par les agents de l'Adva avec chaque groupement, des « *thèmes de travail* » sont mis en place, concernant notamment :

- la lutte contre l'érosion (courbes de niveau, plantations de légumineuses fourragères) ;
- le maintien de la fertilité des sols (mise en place de compostières) ;
- de nouveaux itinéraires techniques concernant le travail du sol ;
- l'utilisation de semences améliorées et la rotation des cultures ;
- l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

Les propositions techniques font l'objet de parcelles de démonstration dans les groupements, l'objectif étant bien sûr l'adoption de nouvelles techniques par les adhérents et leur application sur leurs parcelles propres. Les GVA sont aussi des embryons de coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole dès lors qu'ils acquièrent (à des prix très subventionnés) et gèrent du matériel agricole (élagueuses, débroussailleuses). L'Adva assure enfin une fonction de prestation de service aux GVA (labour au tracteur, vente de semences et d'engrais) et des voyages d'étude sont organisés, à Madagascar notamment.

## ii) Eléments d'analyse sur l'Adva et les GVA

Une évaluation précise des actions menées par l'Adva et de leur impact est aujourd'hui souhaitable pour tirer, quatre ans après son démarrage, des enseignements permettant à la fois de consolider ses acquis et de mieux tenir compte des problèmes rencontrés. Sans prétendre à une analyse détaillée des GVA, les observations et les échanges réalisés permettent d'avancer quelques remarques, formulées par les responsables de l'Adva.

- Les GVA semblent toucher la population qui était initialement visée et qui avait assez peu bénéficié jusque là d'un appui comparable. C'est là un acquis indéniable même s'il est encore quantitativement limité.
- Les responsables considèrent que les 22 GVA actuels regroupent environ 250 agriculteurs (dont 65 % sont des femmes), soit environ 1500 personnes. Ces GVA, surtout composés au départ d'agriculteurs assez âgés, intègrent, de plus en plus de jeunes et de pluriactifs.
- La démarche porterait progressivement ses fruits, l'Adva annonçant au sein des GVA un recul de la culture itinérante et de la jachère, une diffusion de la culture en ligne, la familiarisation des agriculteurs avec l'outillage vulgarisé.
- Toujours selon les responsables de l'Adva, les GVA rencontrent cependant des difficultés qui s'expriment par un certain absentéisme lors des rendez-vous individuels ou de démonstration, des incompréhensions quant au rôle et au fonctionnement des parcelles test, par un refus d'appliquer certaines techniques une fois que l'encadrement se desserre.

De leur côté, les membres de GVA expriment des satisfactions, mais aussi des réserves.

- Il ressort des entretiens avec les producteurs que l'accès au matériel est une incitation forte pour la création de certains groupements. Il s'agit en effet d'un matériel très utile qui limite la pénibilité du travail et qui est acquis pour 10 % de sa valeur. Des demandes nombreuses existent du reste pour du nouveau matériel (tarières ou... « bulldozer »).
- Le matériel est cependant parfois jugé « inadapté » (« *des tronçonneuses trop petites* » par exemple) ou ne correspondant pas à la nature de l'activité initialement projetée (cas d'un groupement qui voulait un moulin à maïs et qui n'a pas pu l'obtenir). L'utilisation du matériel fait enfin l'objet de règles précises, parfois contraignantes, et est plus intensive dans certains groupements que dans d'autres.
- La fourniture d'engrais à des prix avantageux et les prestations de labour complétant celles du SDA semblent aussi fort appréciés.
- Les agriculteurs confirment les difficultés notées par les responsables de l'Adva en matière d'adoption de certains thèmes techniques qui ne sont pas suffisamment discutés mais plutôt imposés.

Malgré les aspects positifs, les difficultés rencontrées par l'Adva, et en particulier le manque de réappropriation par les agriculteurs des techniques diffusées, sont préoccupantes. La dynamique des groupements peut paraître, à certains égards, très opportuniste (l'accès aux subventions) et il est dommage qu'une meilleure articulation n'ait pas été recherchée avec les dynamiques collectives préexistantes.

## e) Les Comités Villageois des Pêcheurs et Eleveurs Marins de Mayotte (Covipemm)

Les Covipemm ont été constitués suite aux propositions pour le développement de la pêche mahoraise (définies lors des premières assises de la pêche à Mayotte fin 1994), afin d'organiser, de valoriser et d'animer la filière de la pêche dans les villages de pêcheurs [E. Sourisseau 2001]. L'une des principales recommandations des assises concernait en effet l'établissement de groupements de pêcheurs afin de créer un organe officiel de

représentation des producteurs susceptible de constituer une force de proposition. Ces structures devaient également participer activement à l'écoulement et à la valorisation de la production jugées défallantes.

Actuellement, on compte sept Covipemm, basés à Mliha et Kani-Keli, Chiconi et Mtsahara, Tsararano, Sada et Petite-Terre, dont le principe de fonctionnement repose sur une structure de type associatif, gérée par un bureau composé d'au moins un président, un secrétaire et un trésorier et élu par l'assemblée des pêcheurs adhérents. Les comités bénéficient également de l'aide d'un technicien du SPEM (Service des Pêches et de l'Environnement Marin) chargé de les suivre, les motiver et les conseiller dans leurs actions et en particulier pour l'obtention des subventions accordées par la Commission Territoriale d'Orientation de la Pêche et de l'Aquaculture (CTOPA).

Les ressources financières proviennent à la fois des cotisations des adhérents, des bénéfices tirés de l'activité des ventes de poissons, éventuellement des ventes de carburant et/ou de la location de barques, et des subventions accordées par la CTOPA au titre notamment de l'aide à la valorisation des produits de la mer. Les principales charges sont constituées des achats de poissons (et de carburant), des dépenses en eau et en électricité.

Malgré l'enthousiasme des pêcheurs pour ces projets à leur début, force est de constater que les Covipemm ont pour la plupart rencontré dès le départ de graves dysfonctionnements ne leur permettant pas de remplir leurs fonctions. Ainsi pour l'année 2000, les ventes totales des Covipemm ont constitué moins de 15 tonnes soit une part très faible du total débarqué (évalué à 5 000 tonnes par le SPEM). De plus, les comités ne se sont pas révélés être des interlocuteurs capables de faire émerger des propositions de développement pour le secteur.

Cependant, ce résultat globalement négatif masque des situations contrastées. En effet, quatre Covipemm sur sept sont réellement en activité et, parmi ceux-ci, seuls ceux de Mliha et Kani-Kéli ont une activité régulière et font preuve d'un véritable dynamisme, en totalisant d'ailleurs 90 % des ventes de l'année 2000 (Kani-Kéli : 55 %, Mliha : 35%). A noter que la petite coopérative de Mliha approvisionne régulièrement l'hôpital de Mamoudzou.

Les Covipemm de Chiconi et M'tsahara fonctionnent de leur côté de façon beaucoup plus sporadique alors que les autres ont soit cessé toute activité (Sada), soit n'ont jamais réellement fonctionné (Petite-Terre, Tsararano).

Plusieurs facteurs explicatifs de ces dysfonctionnements peuvent être avancés :

- Comme dans le monde agricole, les tentatives d'organisation du secteur se heurtent aux spécificités d'une activité fortement marquée par le partage du temps de travail des producteurs avec d'autres activités. Ceci entraîne une implication moindre d'un grand nombre de pêcheurs dans la vie des coopératives.
- La faiblesse de l'implication des pêcheurs et les difficultés d'appropriation des structures collectives sont accentuées par la présence de nombreux travailleurs clandestins, qui sont souvent les acteurs effectifs de l'activité. Les propriétaires de barques confient souvent celles-ci en location et ne sortent pas toujours en mer. Il est évident que ces clandestins ne peuvent participer à la structuration du secteur<sup>148</sup>.
- Il semble également que la gestion de certains des Covipemm ait été récupérée par des acteurs relativement influents dans les villages, mais non directement concernés par l'activité de pêche et ayant pour objectif principal d'étendre leurs réseaux d'influence (en particulier à Chiconi et Petite-Terre).

---

<sup>148</sup> Relevés par de nombreux acteurs, les caractéristiques, la place et le poids du travail clandestin sont cependant méconnus. Il semble désormais nécessaire, et cela est vrai pour d'autres secteurs, qu'un effort d'appréciation objective de cette réalité soit entrepris.

- Les graves erreurs de gestion qui ont ensuite été commises ont contribué à décrédibiliser plus encore l'action de ces comités aux yeux des pêcheurs, qui se détournent dès lors de ces structures. Il semble ainsi que les modes de gestion constituent le critère le plus discriminant entre ces coopératives. Les coopératives de Kani-Keli et de Mliha, si elles présentent encore de nombreux dysfonctionnements, en particulier en ce qui concerne l'hygiène et le respect des normes de traitement du poisson, sont représentées par des personnes fortement impliquées, et bénéficiant de la légitimité des pêcheurs adhérents.

### 3.2.3. Des organisations technico-économiques particulières

Seront brièvement présentées dans cette partie, les organisations liées à la filière ylang-ylang et deux initiatives qui sont parties des producteurs eux-mêmes et sont soutenues par la Chambre professionnelle (le groupement de Bouyouni et l'Association des Eleveurs de Mayotte, Adem).

#### a) Les organisations liées à la filière ylang-ylang

Outre la coopérative Uvoimoja, d'autres organisations ont été mises en place au sein de la filière ylang-ylang. On peut notamment citer les groupements de producteurs (souvent créés autour de la distillation collective) et très récemment l'association des producteurs d'ylang-ylang créée à l'occasion d'une nouvelle Ogaf et soutenue par la DAF et le Cnasea.

#### i) Distillation collective et organisation des producteurs

Beaucoup d'espoirs ont été placés à certaines périodes dans la distillation collective dès lors qu'elle est apparue comme la condition d'améliorations techniques relativement coûteuses. Des projets ont été initiés dans ce sens et ils ont été soutenus par l'Odeadom et la collectivité. Ainsi, après une opération expérimentale menée en 1994 à Soulou, sous la responsabilité de la Cama, une distillerie collective (Salambia) a également été installée à Mtsangamoudji et quelques alambics ont été financés pour des groupes plus restreints.

L'expérience s'est avérée globalement peu concluante. Les équipements des distilleries de Mtsangamoudji et de Soulou sont abandonnés et les alambics financés par la collectivité ne semblent pas être tous opérationnels. Sans prétendre à une analyse approfondie, quelques remarques peuvent être avancées :

- La distillation est en soi une opération exigeante et des améliorations sont certes souhaitables. Cependant, les contraintes spécifiques qu'elle présente peuvent être plus facilement prises en compte à l'échelon individuel ou par des groupes restreints. Dans des groupements importants, le risque est grand que la qualité diminue (du fait d'une cueillette de fleurs insuffisamment mûres, d'un temps trop long entre cueillette et distillation).
- Certaines opérations de distillation collective semblent avoir représenté un défi technologique et organisationnel peut-être trop important, que le groupement a eu des problèmes à assumer (recrutement et gestion de salariés, organisation de la collecte et transport, gestion matérielle et financière).
- Dans les faits nombre de membres semblent s'être comportés comme de simples utilisateurs peu concernés par la gestion de l'outil mis à leur disposition.
- Des tensions ont parfois existé entre les responsables et certains salariés, les responsables ont eu du mal à suivre et à contrôler la gestion financière.
- L'information et la formation semblent souvent insuffisantes. C'est le cas par exemple pour un alambic (financé par la collectivité), installé mais non utilisé.

Les expériences ne doivent pas cependant conduire à un rejet de la distillation collective, qui semble possible au sein de groupes restreints, dont les membres se sont cooptés. Il convient de noter par exemple que les responsables de l'ancien groupement de Mtsangoumoudji ont constitué un nouveau groupement et souhaiteraient récupérer les alambics pour distiller sur leurs parcelles. Ils se disent prêts à distiller par groupes de 2 à 3 personnes par alambic.

Enfin, une dernière expérience collective vient d'être initiée à Dziani Bole pour les producteurs-distillateurs de Mtsahara. Dans ce cas, le regroupement de presque tous les alambics sur le même site est déjà ancien. Il y a un an, les producteurs ont formulé le souhait de remplacer leurs alambics abîmés. La DAF leur a proposé d'abandonner le système traditionnel de *banga* individuel au profit d'un bâtiment collectif équipé d'alambics en inox avec brûleurs à pétrole. Les producteurs semblent favorables à ce projet, même s'ils ont gardé chacun leurs vieux alambics en attendant.

A terme, le projet vise :

- la modernisation des équipements et le regroupement des producteurs ;
- le remplacement du bois de chauffage par une autre source d'énergie (le pétrole) ;
- l'amélioration de la qualité de l'essence et de la longévité des alambics.

Cette distillerie est présentée comme un test, pour éventuellement diffuser largement les alambics à pétrole en remplacement du système traditionnel, fortement consommateur de bois et jugé de ce fait dégradant l'environnement. La mise en place a duré 2 ans et le premier essai, réalisé en septembre 2001, semble prouver l'efficacité technique du système. Cependant il faudra suivre les évolutions réelles des pratiques pour juger du niveau d'appropriation de la technique par les distillateurs, ainsi que son impact en terme économique et financier.

## ii) L'association des producteurs d'ylang-ylang de Mayotte

Elle a été mise en place à l'initiative de la DAF, dans le cadre de l'Ogaf environnementale qui a démarré récemment et qui vise la conservation des arbres et le renforcement de la filière. L'Ogaf complétera le dispositif d'aides existant<sup>149</sup> pour des montants calculés comme suit :

- 0,65 € (4,26 F) par arbre pour l'entretien de la plantation
- 0,76 € (4,98 F) par arbre pour l'entretien et la vente de fleurs
- 0,82 € (5,38 F) par arbre pour l'entretien et la vente d'essence.

L'association des producteurs regroupe environ 280 membres, dotés d'une carte professionnelle avec un droit d'adhésion de 3,05 € (20 F). Elle est conçue comme une structure professionnelle chargée d'animer l'Ogaf. Les entretiens qui ont eu lieu avec des adhérents et certains responsables de l'association mettent en évidence les points suivants :

- L'information sur l'Ogaf est fournie de façon segmentée ce qui a suscité des attentes parfois déraisonnables chez certains producteurs.
- Le délai entre les premières informations diffusées et la mise en place effective de l'Ogaf a été long ce qui amène certains adhérents de l'association à dire « *nous avons beaucoup entendu et attendu ; nous n'y croyons pas vraiment* ». Ce problème est cependant aujourd'hui en partie résolu avec le déblocage des premières aides.
- Les différentes étapes de l'instruction de l'Ogaf sont parfois perçues comme « *des conditions [pour l'accès aux aides] que l'on augmente à chaque fois* ».

---

<sup>149</sup> Aides de l'Odeadom pour la rénovation du parc d'alambics (en relation avec la CDM), aides de la CDM pour le fonds de roulement d'Uvoimoja et pour le fonds pour l'achat de stocks invendus, auxquelles s'ajoute la mise en place du fonds Stabex pour la promotion des filières ylang et vanille (cf. chapitre I).

- Certains producteurs fondent de grands espoirs dans l'association qui regroupe de « vrais producteurs d'ylang », qui s'est choisi « un président qui produit de l'ylang et qui connaît les problèmes », et qui est bien décidée « à parler ». C'est là un signe fort encourageant pour une association très récente. Le fait que ses responsables tirent une partie significative de leurs revenus de l'ylang, aient une information très correcte de l'Ogaf et fassent un travail d'information auprès des membres incline à l'optimisme.

Se pose toutefois le problème de la durabilité de l'opération. L'exemple de la prime anti-brûlis engage sur ce point à la prudence. Il conviendra de suivre si l'amélioration de l'entretien des plantations aboutit à des réels changements de pratiques, ou si elle ne répond qu'à une logique de guichet.

#### b) Le groupement de Bouyouni

C'est une des rares organisations mises en place à partir d'une initiative locale, soutenue et accompagnée par la Chambre professionnelle (CPM) et qui bénéficie depuis novembre 2000 d'une Ogaf. Cette Ogaf a été préparée par la CPM qui a fait l'étude préalable et qui anime l'opération (un animateur de la Chambre y est affecté à plein temps).

Au départ, il semble y avoir la volonté d'un agriculteur (l'actuel président du groupement), de régénérer ses cocotiers. Il s'est adressé à la CPM pour avoir un appui et c'est dans les échanges avec la Chambre qu'est née l'idée de créer un groupement. Les réticences étaient grandes au départ car « certains sont fatigués des groupements ». La constitution de la structure a mis un an et elle paraît avoir été axée au départ sur la mise en place d'une pépinière collective permettant la régénération de la cocoteraie. L'actuel président et l'animateur de la Chambre ont joué un rôle important dans la mise en place du groupement qui compte actuellement une trentaine de membres, principalement des femmes.

Trois points peuvent être notamment soulignés :

- Le programme d'action, centré au départ sur la rénovation de la cocoteraie s'est élargi progressivement. Plusieurs actions sont ainsi prévues dans le cadre de l'Ogaf : hydraulique, aménagement de pistes pour la desserte de parcelles, plantation et mise en place de cultures, acquisition de matériel agricole en commun, expérimentations, formation. Le tout a été défini en concertation avec les adhérents.
- Ce programme prend en compte les activités diversifiées que mènent les ruraux et privilégie une approche territoriale (appui aux activités menées par les membres du groupement dans le périmètre de l'Ogaf plutôt qu'une approche sectorielle par produit).
- Le programme combine des actions collectives (gestion du matériel, formations) et des actions individuelles qui s'efforcent de répondre aux problèmes que les membres rencontrent sur leurs propres parcelles.

La mise en œuvre du programme n'en est qu'à son début et certaines choses préoccupent les adhérents, en particulier la régularisation de la situation foncière. L'importance des délais de mise en œuvre des actions programmées est aussi soulignée. Il reste que malgré un début de lassitude, les membres du groupement semblent satisfaits des actions menées qui « correspondent à leurs attentes » et apprécient l'appui apporté par la CPM.

#### c) L'Association des éleveurs de Mayotte (Adem)

Cette association a été créée en septembre 2000 à la demande des éleveurs. Partant du constat que de nombreux éleveurs sont écartés des aides publiques par manque d'informations, l'Adem vise à représenter tous les éleveurs de la collectivité.

L'Adem est appuyée par la chambre professionnelle et se fixe comme objectifs :

- la réorganisation de la filière ;
- la responsabilisation des acteurs ;
- l'accès de tous aux aides publiques ;
- l'appui au montage de projets de ses membres.

Association territoriale, l'Adem entend reprendre à son compte la réorientation du secteur en améliorant la concertation avec les services techniques. Elle a ainsi été conçue pour disposer d'un droit de consultation et a aussi obtenu une grande indépendance pour une association de ce type. Elle vise aussi à travailler avec un cabinet vétérinaire privé. Le fait que ce soient les éleveurs qui expriment une telle demande est symptomatique d'une évolution des mentalités et de la volonté de professionnaliser et de responsabiliser les éleveurs. Le projet de l'Adem sur les 5 prochaines années prévoit enfin la création de relais communaux facilitant la circulation de l'information.

Le démarrage des activités de l'Adem n'a pu être effectif qu'en octobre 2001. Il est donc trop tôt pour juger des actions menées et de leurs impacts. Cependant, son insertion dans de nombreux programmes en cours et les efforts de communication interne laissent présager des avancées intéressantes et une meilleure adaptation au public visé. Il reste que l'inscription du programme dans les circuits commerçants apparaît limitée.

### **3.2.4. Quelques remarques sur les organisations technico-économiques**

Les producteurs et les organismes d'appui au développement formulent nombre de réserves sur les organisations à vocation technico-économiques (coopératives, groupes locaux) mises en place dans le cadre de divers projets de développement.

L'étude confirme les observations faites sur :

- le niveau d'activité variable mais souvent limité de beaucoup d'organisations ;
- la faible appropriation dont les organisations font l'objet de la part de leurs membres.

Il convient cependant de se garder de toute généralisation hâtive car, au niveau local, apparaissent des initiatives qui trouvent parfois l'appui dont elles ont besoin pour se développer et se consolider.

#### **a) Une dynamique d'organisation toujours largement descendante**

La plupart des organisations socio-économiques ont été promues de l'extérieur, par la DAF le plus souvent, ou dans le cadre de programmes spécifiques soutenus par les pouvoirs publics. Il est légitime (et nécessaire) que les interventions de développement se préoccupent de la structuration socioprofessionnelle. Cependant, dans nombre de cas, les formes d'organisation proposées, leurs objectifs et leurs modalités de fonctionnement, paraissent coïncider de façon très variable avec la réalité des pratiques économiques et sociales et avec les attentes des producteurs.

Ainsi, par exemple, des organisations sectorielles et fortement spécialisées sont proposées à des ruraux souvent pluriactifs, engagés dans des productions agricoles diversifiées et destinées en premier lieu à l'alimentation familiale. L'entrée est souvent exclusivement technique (du fait notamment du profil des intervenants) alors que les préoccupations des adhérents sont d'abord économiques et sociales : sécuriser l'alimentation et les revenus, s'inscrire dans des réseaux de solidarités réciproque ou consolider la situation foncière.

## b) Des incompréhensions sur les attentes des producteurs

L'adhésion des producteurs aux formes d'organisation qui leur sont proposées est souvent motivée par des attentes (des espérances) qui coïncident diversement avec les objectifs des intervenants extérieurs.

Il n'est pas rare que la constitution d'un groupement soit perçue par les producteurs comme une condition imposée pour l'accès à la terre (régularisation foncière, bail), à l'eau (équipements hydrauliques subventionnés), au matériel agricole et à d'autres types d'aides. Lorsque les aides attendues tardent à venir, ne correspondent pas aux attentes ou cessent, l'intérêt pour l'organisation diminue et les adhérents considèrent alors que « *l'administration ne fait pas son travail* ». Cette tendance est accrue par le fait que l'information sur l'intérêt de se regrouper est parfois faite de façon maladroite, en mettant l'accent sur les perspectives financières.

La réduction, depuis quelques années, des appuis matériels directs apportés par la DAF notamment, accroît le mécontentement à son endroit et augmente le désintérêt accru pour des organisations « *où on ne gagne rien* ».

## c) La difficulté à combler le décalage entre l'offre en matière d'organisation et les attentes des ruraux

Cette difficulté semble liée à plusieurs facteurs :

- La création de l'organisation est souvent très assistée et les démarches administratives sont généralement faites par les structures d'appui qui instruisent les dossiers, les défendent devant les organisations financières et jouent un rôle central dans la mise en place des équipements. Le rôle des adhérents devient alors majoritairement passif.
- De façon générale, il y a un déficit d'animation lors de la création des organisations et l'appui qui leur est ensuite apporté est essentiellement administratif, financier et technique. Des formations et sensibilisations sont certes faites auprès des ruraux, mais elles sont parfois trop rapides et surtout centrées sur la justification des objectifs des programmes et des formes d'organisation proposés. Il est plus rare que l'animation prenne la forme d'un véritable appui à la réflexion collective, d'un accompagnement des ruraux dans la définition d'objectifs et de programmes d'action concertés, puis, dans un deuxième temps, des domaines relevant de l'action collective et donc de nouvelles formes d'organisation. Or, certains exemples semblent montrer que la fonction d'animation est fort utile et doit être permanente.
- Nombre de groupements sont en outre hétérogènes, les motivations communes qui ont conduit à l'adhésion pouvant être partagées par des membres étant dans des situations agricoles contrastées et poursuivant des stratégies différenciées. L'apparente unanimité qui a permis la création du groupement et la demande d'aides se lézarde peu à peu, l'absentéisme se développe car certains adhérents sont déçus par les aides obtenues. Le groupement peut se réduire à un noyau restreint de personnes ayant des intérêts partagés et qui parfois pensent à créer un autre groupement sur une base familiale ou de cooptation. Les tensions peuvent aussi se développer, et en particulier des jalousies à l'endroit de certains membres et des soupçons concernant la gestion.
- L'importance accordée à l'information et à la formation au sein des groupements reste le plus souvent limitée. Les efforts sont cantonnés au seul domaine technique, et prennent parfois un aspect très diffusionniste avec la transmission de messages uniformes à des producteurs très divers. Peu de moyens sont investis dans l'alphabétisation des adultes



(qui serait fort utile aux femmes), dans l'amélioration de l'accès à l'information technique, économique, mais aussi sociale.

- La démonstration du bien-fondé des thèmes proposés semble prendre le pas sur l'analyse des pratiques, la réflexion sur les alternatives techniques, économiques, ou organisationnelles possibles, et, de façon générale, sur l'écoute et le dialogue. Rares sont les animateurs qui s'efforcent de le faire. Ces initiatives pourraient être encouragées par des formations méthodologiques adaptées.

#### d) Des évolutions lentes mais positives

Les indéniables difficultés rencontrées par des organisations économiques impulsées de l'extérieur, fortement assistées, souvent peu appropriées par leurs adhérents et souvent peu efficaces ne doivent pas faire oublier que des résultats positifs ont aussi été obtenus. Certaines organisations locales enregistrent ainsi des résultats significatifs dans la durée (certains groupements maraîchers) ou font preuve d'initiative pour dépasser les blocages (certains groupements d'éleveurs, de producteurs d'ylang ou d'associations d'irrigants).

Dans les quelques cas observés au cours de l'étude, les facteurs suivants sont réunis :

- un leadership dynamique et socialement respecté constitué par un responsable (ou un petit groupe) fortement motivé et mieux informé et formé que la moyenne des producteurs ;
- des objectifs collectifs clairs et partagés, cohérents et complémentaires avec les stratégies individuelles et familiales des membres actifs.
- une adaptation de l'organisation collective aux objectifs visés qui peut prendre des formes diverses parmi lesquelles la réduction de l'effectif, la réorganisation du travail selon des critères auto-définis, l'élaboration de règles précises de fonctionnement et de gestion...

Des organisations économiques émergent à l'initiative des producteurs. Même si elles sont encore très dépendantes d'appuis techniques et financiers extérieurs, elles traduisent la volonté des agriculteurs à penser eux-mêmes les services qui leur sont destinés (l'Association des Eleveurs de Mayotte par exemple). En cela, elles devraient être encouragées par les pouvoirs publics, même si ceux-ci ne partagent pas tous leur choix.

### **3.3. L'EMERGENCE D'UNE STRUCTURATION PROFESSIONNELLE PORTEE PAR LES AGRICULTEURS**

Depuis quelques années, on observe de la part de certains producteurs agricoles une volonté affirmée (même si elle est minoritaire) d'organisation autonome pour jouer un rôle dans l'orientation du développement agricole et dans la mise en œuvre des programmes qui les concernent.

#### **3.3.1. L'affirmation des syndicats agricoles**

L'histoire du syndicalisme agricole à Mayotte est récente. Le premier syndicat (la Fédération Syndicale des Exploitants Agricoles de Mayotte, FSEA) a été créé en 1981 par un petit groupe d'agriculteurs qui aurait été conseillé par la Direction de l'Agriculture qui cherchait à renforcer la structuration du milieu agricole. L'action de la FSEA s'est focalisée sur l'organisation de la commercialisation avec une tentative infructueuse - du fait de l'opposition des pouvoirs publics - de promouvoir un système de stabilisation pour l'ylang-ylang et le

cocotier puis, avec plus de succès, une lutte contre la pratique du troc qui pesait encore lourdement sur les pratiques commerciales de l'époque.

L'essoufflement de ce premier mouvement a cependant été rapide et ce n'est que récemment, après plusieurs années d'attentisme, que se sont structurés les trois syndicats actuels.

a) La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles de Mayotte (FDSEAM)

Après la création d'un syndicat autonome (HAKI ou droit des paysans) les responsables de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles de Mayotte (FDSEAM) actuelle ont fusionné avec l'ancienne FSEA qui était en veilleuse.

Elle regroupe, selon ses responsables, des syndicats communaux et la plupart des organisations économiques en sont membres (Adva, Association des Eleveurs, associations d'irrigants, 5 groupements maraîchers). Elle a également des adhérents individuels estimés à 400. Il est à noter que « *les coopératives sont restées en dehors...* ».

Depuis sa re-création, la FDSEAM a travaillé à la structuration interne du syndicat, à la formulation de propositions concernant l'avenir de l'agriculture à Mayotte et déploie des efforts importants pour être mieux reconnue par les acteurs institutionnels du développement. Au moment de l'étude, trois événements-clefs marquent son histoire récente : la grève, qui a précédé sa participation aux Assises de l'Agriculture (dont un des slogans était « *Non à l'agriculture de bureau !* »), un voyage à la Guadeloupe où ses représentants ont participé à un atelier sur la multifonctionnalité de l'agriculture et un voyage à Paris pour rencontrer en particulier la FNSEA et l'Odeadom.

b) Le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA)

Il a été créé en 1994 et regroupait au départ cinq syndicats intercommunaux dont les représentants forment le CDJA. Selon ses responsables, il est actuellement structuré par commune et le nombre d'adhérents est en augmentation rapide. Le CDJA travaille en étroite collaboration avec la FDSEAM et défend en particulier les intérêts des jeunes agriculteurs concernant l'installation, les aides qui y sont liées et l'accès au foncier.

c) La Confédération Paysanne

Elle est très récente (janvier 2001) et son président ne cache pas que c'est parce qu'il n'a pas été élu à la présidence de la FDSEAM qu'il a décidé de créer la Confédération Paysanne de Mayotte. Il annonce 520 adhérents à la création, 1800 aujourd'hui (dont 63 % de femmes). A l'échelon territorial, le syndicat compte 4 secrétaires, 9 délégués sectoriels et 3 coordinateurs qui sont aussi animateurs.

Sa victoire aux dernières élections à la Chambre professionnelle place la Confédération en position de force dans le débat avec les services de l'agriculture.

d) Des remarques sur les syndicats

- Les trois syndicats sont jeunes et leurs responsables sont diversement expérimentés. Ils se définissent comme des autodidactes et tous ceux qui ont été rencontrés mettent l'accent sur l'importance de développer la formation syndicale.

- Les responsables des syndicats semblent se recruter principalement parmi les agriculteurs « modernes » dont l'exploitation a une orientation marchande et qui ont souvent bénéficié d'aides (à l'installation notamment). L'audience réelle des syndicats auprès des autres producteurs est, comme partout, difficile à estimer.

A Mayotte comme ailleurs, la possession d'une carte d'adhérent n'implique pas forcément ni cotisation à jour, ni attitude militante. Les producteurs rencontrés au cours de l'étude sont peu nombreux à faire spontanément référence aux syndicats (bien que cela se produise) et c'est la FDSEAM qui est, de l'avis général, le syndicat le plus enraciné.

- Malgré « *des discours ou des comportements parfois jugés excessifs de certains responsables* », les syndicats semblent catalyser à la fois le mécontentement d'un certain nombre de producteurs, et parfois leur exaspération<sup>150</sup>. Ils catalysent sans doute aussi les aspirations d'une catégorie de producteurs « modernistes » qui pensent que l'agriculture peut être rentable même si elle n'est pas la seule source de revenus.

Certains thèmes sont à l'évidence populaires et légitimes : responsabilisation des agriculteurs, droit à la retraite, amélioration du revenu, sécurisation foncière, eau et voirie rurale.

- Il est important de noter que les syndicats ont le souci de formuler des propositions générales et sectorielles (*cf.* par exemple [FDSEAM 2000]) et s'efforcent de prendre des positions lorsque surviennent des problèmes particuliers (crise de la Coopam et, plus récemment l'orientation du programme sectoriel sur la banane de l'Odeadom). On peut certes noter que certaines propositions semblent inspirées par la situation en métropole ou pourraient être plus approfondies.

Il faut cependant reconnaître que les syndicats ont eu jusqu'ici peu d'appuis pour alimenter leur réflexion, élargir leurs références et renforcer leurs compétences internes.

### 3.3.2. La Chambre professionnelle de Mayotte (CPM)

Depuis 1989, huit élus (puis 6 en 2001) du secteur agricole (sur un total de 20, puis de 36 en 2001) siègent à la CPM. Dès sa création, la section agricole a initié une action de suivi rapproché en maraîchage qui a débouché sur la création de groupements. Actuellement, la CPM continue à assurer l'animation des groupements maraîchers qui bénéficient aussi de l'appui technique du SDA, apporte un appui à l'Association des Eleveurs de Mayotte (Adem, *Cf. supra*) et au groupement de producteurs de Bouyouni, bénéficiant d'une Ogaf (Opération Groupée d'Aménagement Foncier).

La section agricole de la CPM assure à la fois une fonction de représentation et de service aux producteurs. Les représentants professionnels sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. En 2001, étaient électeurs à la chambre « *les anciens élus qui ont accompli un mandat d'au moins trois années, ..., les personnes physiques dont l'activité principale relève des secteurs de la pêche et de l'agriculture et qui appartiennent à une coopérative ou à un groupement de producteurs reconnus...* »<sup>151</sup>. Le taux de participation à l'élection, élevé en 1997 a été de 42 % en 2001.

<sup>150</sup> En particulier à l'endroit d'actions de développement dont les résultats sont jugés décevants, devant la diminution des aides et de l'assistance directe apportée par la DAF.

<sup>151</sup> 2019 personnes étaient inscrites dans le collège agriculture et 536 dans le collège pêche en 2001, contre plus de 3000 en tout lors de l'élection de 1997

Les moyens dont dispose la section agricole sont limités en personnel (un directeur, cinq techniciens dont un technicien DAF mis à disposition) et en ressources financières. La section n'a pas d'autonomie budgétaire.

Outre les actions menées en direction des groupements maraîchers, de l'Ogaf de Bouyouni dont la CPM assure la maîtrise d'œuvre, et de l'élevage (appui à l'Adem), la section agricole a nombre d'autres activités plus conjoncturelles dépendant de l'actualité agricole. Elle a des concertations régulières avec l'administration, et, plus généralement, fournit un appui à la réflexion des agriculteurs.

Trois remarques peuvent être faites :

- La CPM semble offrir un cadre propice à la réflexion des agriculteurs « modernes » qui se préoccupent de l'avenir de l'agriculture mahoraise. Perçue comme une instance autonome où ces agriculteurs ont toute leur place, elle paraît un lieu privilégié pour renforcer les capacités d'analyse, de proposition et de négociation d'une profession émergente. Ses actions en matière d'accès élargi des responsables à l'information et à la formation mériteraient cependant sans doute d'être affirmées et renforcées.
- Les relations que la CPM entretient avec les autres acteurs professionnels (Adva, associations des éleveurs) semblent bonnes bien que plus ou moins denses selon le cas. Elles gagneraient sans doute à être renforcées parfois. Les relations avec les pouvoirs publics sont jugées plutôt sereines et basées sur une reconnaissance réciproque. Cela constitue un atout pour une réflexion concertée sur les options en matière agricole et sur les évolutions souhaitées du dispositif d'appui aux producteurs.
- Les appuis apportés par la CPM à l'échelon local sont actuellement peu nombreux mais ils semblent appréciés. Ils pourraient sans doute être améliorés (par une formation plus approfondie des animateurs par exemple) et élargis progressivement à d'autres organisations locales qui en seraient demandeuses.

### **3.3.3. Profession agricole et débats en cours**

Les organisations de représentation des agriculteurs sont récentes et, comme dans beaucoup d'endroits, sont animées par des responsables souvent mieux informés et formés que la majorité des ruraux, souvent aussi mieux dotés en moyens de production que la moyenne des agriculteurs. Ces organisations sont fragiles et elles doivent faire face à de nombreux problèmes quotidiens sans avoir les moyens de les relever. Elles recherchent, parfois maladroitement, une reconnaissance institutionnelle qu'elles obtiennent souvent de façon limitée, ce qui crée dans certains cas frustrations et tensions.

Au plan institutionnel, deux débats sont en cours :

#### **a) La création d'une Chambre d'agriculture**

Les syndicats y sont très attachés alors que les pouvoirs publics semblent plus réservés. Ce projet soulève des questions importantes, notamment sur la possibilité d'instaurer un impôt foncier pour financer la future Chambre. Si aucun problème n'est insoluble, il convient cependant de noter que la seule référence est le statut des Chambres d'agriculture métropolitaines, ce qui restreint fort le champ des solutions envisageables. Des solutions originales pourraient sans doute être trouvées pour concilier de façon évolutive l'aspiration légitime des producteurs à prendre des responsabilités dans le développement et dans la définition des orientations de la politique agricole.

## b) Le statut de l'agriculteur

Partiellement lié au débat précédent, la revendication d'un statut de l'agriculteur portée elle aussi par les syndicats semble cristalliser plusieurs aspirations et plusieurs références. Il s'agit d'abord de la retraite des ruraux, qui est une revendication légitime mais qui pourrait être satisfaite en faisant appel à la solidarité nationale (retraite universelle minimum par exemple). Il s'agit ensuite de la revalorisation sociale des ruraux, l'agriculture étant « *peu motivante pour les jeunes* ».

Une ordonnance, construite sur le modèle métropolitain et prévoyant la reconnaissance des agriculteurs et leur inscription dans un registre tenu par la Chambre professionnelle est en préparation. Des discussions sont à ce titre engagées sur les modalités de tenue de ce registre – outil qui, notons le, n'existe pas en métropole – et sur les implications concrètes de l'ordonnance en matière de droits sociaux des agriculteurs.

La question en débat est aussi celle des conditions de travail et de rémunération des produits agricoles qui renvoie, au delà du statut, à la question de la modernisation technique, de l'organisation des filières, des dispositifs d'aide et de compensation.

Enfin, le débat sur le statut de l'agriculteur, qui ne sera pas du tout tranché avec l'ordonnance en préparation, renvoie à des questions de politique agricole plus générales concernant la place et les rôles de l'agriculture à Mayotte. Il s'agit là d'un débat central et il est frappant d'observer qu'il se développe avec peu de références à la multifonctionnalité de l'agriculture structurant pourtant la loi d'orientation agricole de 1999.

## **3.4. EN GUISE DE CONCLUSION SUR LES ORGANISATIONS AGRICOLES**

### **3.4.1. Un premier classement des organisations**

Deux grandes catégories d'organisations peuvent sans doute être identifiées, à partir notamment de leur origine et des fonctions qu'elles assurent (ou qui leur sont assignées).

- La première catégorie est constituée par des organisations mises en place par l'administration, qui mènent des activités dans les secteurs technique et économique et qui se structurent à l'échelle du territoire (coopératives) ou à l'échelon micro-local (groupes locaux de divers types). Ces organisations regroupent un nombre élevé d'adhérents théoriques (peut-être 3000 personnes) mais les liens de ces membres avec leur organisation paraissent très faibles, voire parfois inexistantes. Beaucoup d'adhérents aux coopératives ne leur livrent qu'une partie de leurs produits. L'absentéisme et la désaffection touchent tous les groupements locaux, qui se restructurent parfois sur une base familiale ou sur la base d'un groupe restreint dont les membres se sont co-optés.
- Peuvent être classées dans une seconde catégorie les différentes formes d'organisation, souvent récentes, qui assument des fonctions de représentation (les jeunes syndicats) et d'appui aux agriculteurs (la Chambre professionnelle). Elles projettent aussi de mettre en place des services technico-économiques (Adem par exemple). Ces organisations professionnelles sont encore émergentes et animées par une catégorie particulière (et minoritaire) d'agriculteurs « modernes ». Leur audience réelle est difficile à préciser (800 à 1000 personnes plus ou moins actives) mais pourrait s'élargir à l'avenir, à la faveur notamment de certains types d'actions appréciés des ruraux.

Il est à noter que l'Adva peut être classée dans cette seconde catégorie. Les groupements locaux ont été certes mis en place dans le cadre d'un projet soutenu par les pouvoirs publics, mais la constitution rapide de l'Adva, la composition de son conseil d'administration (où les agriculteurs sont majoritaires) et son autonomie affirmée vis-à-vis de l'administration lui donnent un caractère professionnel indéniable.

### 3.4.2. Les dynamiques d'organisation minoritaires

Les dynamiques d'organisation dans le secteur agricole concernent une minorité de ruraux, qui est encore plus restreinte en terme d'adhérents « actifs ».

- Les producteurs dans les situations les plus favorables (en matière d'accès au foncier, de capacité d'investissement, d'accès à l'information et de formation) sont aussi ceux qui paraissent investir le plus dans les organisations agricoles. Ils assurent des responsabilités syndicales, sont présents à la Chambre professionnelle et actifs dans nombre de groupes locaux.
- Un grand nombre de ruraux, surtout les femmes, paraissent peu concernés par des organisations agricoles souvent méconnues. Ces dernières, jouant un rôle important dans une production agricole familiale mais aussi commerciale, doivent se « débrouiller » seules ou avec l'aide de solidarités familiales ou de proximité.
- Les groupes locaux semblent réunir souvent les deux catégories de ruraux : des responsables-producteurs en situation favorable ou moyenne et des adhérents en situation très variable présents lors de la constitution du groupement ou contactés par l'intermédiaire de réseaux familiaux et sociaux.

Cette situation n'a rien d'exceptionnel dès lors que, partout, les « *agriculteurs qui se lèvent* » ne sont jamais les plus pauvres, ni les moins informés. Dans le cas de Mayotte, d'autres facteurs peuvent jouer et notamment :

- les caractéristiques spécifiques d'une agriculture encore largement tournée vers la consommation familiale et les dons, qui ne constitue souvent qu'une composante minoritaire du revenu des ménages ruraux (cf. chapitre II) ;
- l'accès très limité (surtout des femmes) à l'information concernant les aides existantes et les appuis mobilisables ;
- la connaissance partielle des organismes d'appui sur les stratégies et les pratiques des ménages ruraux qui explique la difficulté à définir des approches adaptées.

### 3.4.3. Des dynamiques d'organisation fragiles et parfois « décalées »

Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir des organisations agricoles dans le secteur technique et économique ont été et demeurent importants. Ils sont pleinement justifiés par l'intérêt intrinsèque (et largement démontré) de coopératives, de groupes locaux, d'associations spécialisées par production ou par types de produits. Les résultats obtenus sont cependant très inférieurs aux espérances. Quatre types de facteurs (qui ne sont pas spécifiques à Mayotte) peuvent les expliquer :

- L'effort de structuration professionnelle a obéi à une logique d'intervention très volontariste traduite par la création d'organisations nouvelles dont les objectifs, les activités, la structuration et le fonctionnement internes ont été peu (ou pas) concertés. Cette situation a donné à l'administration un rôle dominant dans la mise en place, le

fonctionnement des organisations et la résolution des crises. Elle a engendré en conséquence une très forte dépendance de ces organisations, qui restent sous tutelle, et une faible appropriation par leur adhérents.

- Le caractère sectoriel des organisations mises en place semble avoir accentué la difficulté pour les ruraux de s'approprier les organisations nouvelles. Nul ne peut contester l'utilité des organisations spécialisées dans une fonction ou dans une production. Cependant, l'absence d'une approche multisectorielle à l'échelon d'un territoire (le quartier, le village, la commune) a sans doute été d'autant plus pénalisante que l'agriculture mahoraise est très diversifiée et dépend en partie de règles sociales locales (en matière d'accès au foncier notamment).
- Les efforts déployés pour accompagner et renforcer les dynamiques émergentes ont été très limités, en ce qui concerne notamment l'animation de proximité, l'élargissement de l'accès à l'information, la formation des responsables et des adhérents (qui a été surtout technique). Peu d'attention semble en outre avoir été apportée aux pratiques des producteurs, à leurs stratégies ainsi qu'aux contraintes qui freinent l'adoption de techniques nouvelles.
- Les organisations qui se mettent en place à l'initiative de certaines catégories d'agriculteurs sont elles aussi fragiles. Elles semblent fortement influencées par le modèle agricole français actuel. Elles paraissent en revanche peu informées des processus qui ont conduit à sa mise en place il y a près de cinquante ans, des interrogations qu'il suscite en métropole et des ajustements en cours (loi d'orientation de 1999). Si des efforts ne sont pas faits pour renforcer les capacités d'analyse, de proposition, de négociation et d'action (information, voyages d'études, formation économique) le risque est réel qu'elles s'engagent dans des voies décalées par rapport à la réalité agricole de Mayotte (cf. chapitre introductif).

Il est clair qu'une agriculture « économique moderne » a sa place. Elle ne devrait pas conduire cependant au rejet d'autres formes d'agriculture qui existent majoritairement à Mayotte et dont la multifonctionnalité peut être un atout.

L'ancrage à la base des organisations devrait enfin être renforcé pour associer le plus possible les ruraux aux débats en cours.

## 4. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Cette dernière partie, consacrée aux dynamiques territoriales, s'appuie sur 3 exemples de projets de développement local :

- un projet communal en direction de l'environnement ;
- un projet communal en direction de l'artisanat ;
- les contrats de ville, instruments privilégiés de la politique de la ville dans le XII<sup>e</sup> contrat de plan.

Il est important de noter la rareté de telles initiatives tournées vers le développement local à Mayotte. Cette faiblesse peut paraître paradoxale alors qu'un consensus semble émerger sur la nécessité de mettre en œuvre des approches locales et intégrées. La dimension de l'île et la forte pression démographique à laquelle Mayotte doit faire face plaident en effet pour une vision concertée et touchant à tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Nous tenterons de mettre en lumière la nature des projets étudiés, les résultats qu'ils obtiennent et les difficultés qu'ils rencontrent.

### 4.1. DEUX EXEMPLES D'INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU COMMUNAL

#### 4.1.1. La charte communale d'aménagement et de gestion de l'environnement de la commune de Bandrele

##### a) Historique du projet

En 1996, en réponse à la dégradation progressive du milieu marin et terrestre de Mayotte, le programme FFEM<sup>152</sup> « protection et mise en valeur d'espaces naturels d'intérêt écologique majeur à Mayotte » a été initié pour une durée de 3 ans. Le territoire concerné par le projet s'étendait sur les communes de Bandrele et Chirongui (en partie), Boueni et Kani Keli (en totalité), et comprenait aussi la réserve marine de Saziley.

5 axes d'intervention avaient été fixés :

- création et équipement de zones de protection à l'intérieur du lagon ;
- mise en place d'observatoires de l'environnement marin récifal et des espèces phares ;
- sensibilisation du public et des visiteurs ;
- valorisation et implication des communautés locales et villageoises ;
- mise à disposition d'outils transversaux pour une stratégie de protection d'ensemble du territoire.

Le budget prévu s'élevait à 7,5 MF financé à 43 % par le FFEM, 20 % par la Collectivité et le reste par la Convention de développement inscrite au XI<sup>e</sup> contrat de plan, par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

---

<sup>152</sup> Le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) a été créé en 1994 pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. C'est un mécanisme bilatéral français, qui s'ajoute au mécanisme multilatéral que constitue le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).



Les résultats les plus probants ont concerné les 3 premiers axes d'intervention. En 1999, un audit externe mené par le bureau d'études SOFRECO a conclu à l'utilité de la poursuite du programme sur les années 2000 à 2003 avec un réaménagement des axes d'intervention en 2 actions plus fonctionnelles :

- mise en place d'un plan de gestion du lagon de Mayotte ;
- élaboration d'une charte communale d'aménagement et de gestion de l'environnement sur la commune de Bandrele<sup>153</sup>.

Le financement de ces 2 opérations devait être assuré par les crédits non dépensés du programme FFEM (près de 4 millions de francs).

#### b) Les objectifs de la charte

La charte a pour objectif d'orienter la politique environnementale de la commune en définissant « *les bases d'une gestion durable et valorisante et du patrimoine culturel et naturel de la commune consentie sur les bases d'une méthode participative* »<sup>154</sup>. Sa réalisation et sa mise en œuvre ont pour ambition la mise au point d'un outil d'aménagement des espaces ruraux.

Autrement dits, les objectifs affichés concernent :

- « *l'amélioration du cadre et de la qualité de vie ;*
- *l'amélioration des relations et du dialogue social ;*
- *la préservation de l'environnement ;*
- *l'engagement de la commune sur ces objectifs. »*

Le choix de la commune de Bandrele s'explique par la présence d'espaces naturels protégés et par les actions déjà entreprises de 1996 à 1999. La mise en œuvre de la charte sera suivie avec attention car elle a pour vocation d'être le prototype d'une démarche s'étendant progressivement à tous les territoires ruraux de Mayotte.

#### c) Méthodologie utilisée pour l'élaboration de la charte

La charte constitue un outil d'aménagement pour les acteurs locaux responsables de la gestion du territoire. « *Elle est établie selon des méthodes participatives, faisant intervenir la population et ses groupements fonctionnels, en vue d'assurer son appropriation et son application par tous les habitants de la commune, dans la mesure de leurs responsabilités* ».

L'élaboration est prévue sur une durée de 3 ans (1999-2001) et bénéficie d'une méthodologie et d'un calendrier définis par les 4 étapes suivantes :

- étape 1 : réalisation d'un état des lieux de la situation économique, sociale, patrimoniale et environnementale de la commune
- étape 2 : identification des problèmes et des contraintes locales, élaboration d'un diagnostic stratégique précisant l'objectif global ainsi que les moyens mobilisables pour y parvenir.

---

<sup>153</sup> Au départ, seuls les villages de Dapani et de Mtsamoudou, directement en prise avec les activités autour de Saziley du conservatoire du littoral, devaient être concernés par la charte. Il a été jugé utile d'étendre le territoire d'intervention à la commune, pour en faciliter l'inscription institutionnelle.

<sup>154</sup> FFEM, « Termes de référence pour l'établissement d'une Charte Communale d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement – Commune de Brandrele », DAF/Service Environnement et Forêt, 2000.

- étape 3 : élaboration d'un plan d'action. Véritable programme opérationnel de la charte, il doit indiquer comment les actions identifiées par l'analyse stratégique doivent être mises en œuvre par les différents partenaires pour atteindre l'objectif global issu du « *processus de concertation local* ». Trois types d'actions seront distingués :
  - « *des actions d'aménagement, de protection et de conservation en vue d'améliorer, de protéger ou de retrouver certaines caractéristiques fragiles ou dégradées des milieux physiques biologiques* » ;
  - « *des actions de développement correspondant à des projets émanant de la population et supportés par des groupes susceptibles d'en assurer la réalisation mais aussi la gestion ultérieure* » ;
  - « *des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement* » (actions engagées dès le début de l'étude)
- étape 4 : rédaction de la charte et approbation par les partenaires.

Les deux premières étapes bénéficient de tout le travail de recueil de données et d'animation déjà entrepris à Bandrele durant le programme FFEM.

#### d) Le dispositif d'animation et le budget prévisionnel

Le maître d'œuvre du programme est le Service Environnement et Forêt (SEF) de la DAF et la première phase préalable d'élaboration consacrée à l'étude, l'animation et la sensibilisation des acteurs, est mise en œuvre par le dispositif de pilotage suivant :

- Une équipe qui regroupe une animatrice locale recrutée par l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de la commune de Bandrele, une chargée de mission SEF/DAF responsable du volet « sensibilisation et éducation à l'environnement » et un coordinateur SEF/DAF.
- Un conseil de la charte qui réunit les principales administrations concernées par le projet : la préfecture, la DAF, la Direction de l'Équipement (qui intervient sur la réhabilitation du village de Hamouro), la DASS, la Direction de la Jeunesse et des sports, la mairie de Bandrele, le Comité du tourisme, la Délégation à l'environnement, l'OMJS, la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le Syndicat intercommunal de développement du sud. Ce conseil, qui s'est réuni pour la dernière fois en mars 2001, donne un avis consultatif. Sa composition n'est pas figée et doit favoriser la concertation du plus grand nombre d'acteurs. Ainsi la Chambre professionnelle devrait y être intégrée, ainsi que des représentants des associations intervenant dans la commune.

Le projet a bénéficié également de 3 missions d'appui méthodologique réalisées par un bureau d'études externe. Ces missions devaient être l'occasion de valider chacune des étapes de l'élaboration de la charte. La proposition de financement établie par la SOFRECO s'élevait à 1,345 millions de francs sur 3 ans pour l'élaboration de la charte, répartis comme suit : 19 % provenant du FFEM ; 37 % de la Convention de Développement et 44 % de la Collectivité.

#### e) Aperçus sur les réalisations du projet

La réalisation des étapes 1 à 3 a notamment conduit à la constitution de 3 groupes de travail composés d'acteurs sensés représenter un « *ensemble d'interactions* » spécifiques avec les problématiques environnementales :

- un groupe « environnement » composé des acteurs directement concernés par le thème, en particulier les responsables des associations environnementales de la commune ;
- un groupe « socio-économie » composé des acteurs économiques dont l'activité a trait avec la problématique de l'environnement (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, notamment) ;
- un groupe « socio-culturel » composé d'acteurs du monde associatif sensés animer et relayer les actions du projet.

Six réunions par groupe devaient permettre de caractériser les perceptions des acteurs de l'environnement et leurs aspirations par rapport à l'engagement des collectivités. Il s'agissait aussi d'identifier leurs besoins, de façon à pouvoir construire des actions politiques et institutionnelles adaptées.

Par ailleurs, des échanges avec le Programme de Protection et de Mise en valeur des Espaces Naturels d'intérêt écologique à Madagascar, ont été développés. Une mission s'est rendue à Mayotte et une coopération s'est nouée. Il est prévu un voyage à Madagascar pour bénéficier des acquis d'un projet plus ancien.

Plusieurs actions ont également été effectuées dans le cadre du volet « sensibilisation et éducation » : des animations dans les écoles de la communes ainsi que des plaquettes de sensibilisation aux problèmes environnementaux ont été réalisées.

Le projet en est maintenant à l'étape 4, la rédaction de la charte devant être achevée en 2002. Il est bien entendu difficile d'en dresser un bilan. Néanmoins, si certains résultats peuvent déjà être relevés, la mise en œuvre semble se heurter à de nombreuses difficultés qu'il convient également de souligner.

#### f) Contraintes et difficultés rencontrées

Le frein principal concerne la difficulté à mobiliser les acteurs locaux autour du thème de l'environnement. Il a en effet été très difficile de réunir les gens dans les groupes de travail. Seul le groupe « environnement » a pu organiser les 6 réunions prévues, alors que pour les autres, la mobilisation s'est vite essoufflée.

Il faut noter que la mobilisation des élus a également posé problème. Une première réunion au démarrage du projet était parvenue à rassembler l'ensemble des responsables de la commune, mais beaucoup n'ont pas assisté à la seconde. Depuis, leur implication est jugée insuffisante par l'équipe en charge de la rédaction de la charte, même si la mairie continue d'apporter sa contribution matérielle. Cette désaffection traduit bien la difficulté d'appropriation de la charte et des problématiques liées à l'environnement en général.

Les responsables ont pu observer que :

- Les thèmes discutés en réunion avaient tendance à glisser vers des problèmes sectoriels, voire vers des considérations individuelles. Les projets économiques, avec demande de soutiens financiers et portés par des acteurs individuels étaient par exemple très souvent évoqués. Au sein du groupe socio-économie, il n'a pas été possible de dépasser ces logiques sectorielles, notamment avec les agriculteurs et les éleveurs.
- Ces difficultés sont aggravées par l'obligation de travailler au niveau communal. Les réunions se tenaient au début à Bandrele, puis ont été délocalisées, avec des moyens mis à disposition des participants. Malgré ces efforts, il a été très difficile de satisfaire les gens et de dépasser la vision villageoise et les clivages inter villages. Des problèmes de langue se posent entre les villages parlant shimaore et shibushi, et les intervenants dont

certaines ne parlent que le français. Plus fondamentalement, il n'existe pas d'instance de régulation supra villageoise issue de l'univers coutumier mahorais (cf. supra).

D'autres freins importants, liés cette fois à la conception même du projet peuvent également être relevés :

- Les incertitudes sur le financement de la suite du programme et donc sur les réalisations concrètes après la phase d'étude contribuent à la démobilisation. Sans encourager une politique de guichet, les acteurs doivent pouvoir se rattacher à du concret pour s'engager dans la démarche. Actuellement, les perspectives de retombées sur la commune, aussi bien pour les élus que pour les acteurs économiques et sociaux, ne semblent pas suffisantes pour enclencher un processus participatif, sauf pour les associations environnementales. Cette situation induit aussi un sentiment de précarité pour les agents du projet eux-mêmes, qui peut à terme jouer sur leur motivation.
- Comme il a été signalé plus haut, les objectifs de la charte se situent dans une dynamique de long terme. On peut se demander si la durée du projet est suffisante pour obtenir les résultats visés.
- Enfin, il semble que le projet soit sous-dimensionné par rapport à ses ambitions. Les moyens humains mis à disposition et les relais institutionnels apparaissent insuffisants. Or, seul un effort d'animation permanente peut permettre la réalisation des objectifs, surtout lorsque les programmes de sensibilisation ne débouchent pas sur des promesses de financements.

Les responsables du projet, conscients de toutes ces limites, s'accordent sur l'intérêt de continuer l'effort de sensibilisation, d'information et de concertation. Pour ce faire, le choix d'actions visibles, spectaculaires, servant de vitrine et capables d'inciter une plus grande prise de parole dans les débats devrait être privilégié lors de la rédaction de la charte.

#### **4.1.2. Le projet « village *Tobe* » de Boueni**

Le projet « village *tobe* »<sup>155</sup>, est une action de valorisation pour le développement local des programmes de formation professionnelles de la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP), en faveur de la commune de Boueni. Il s'agit de la seule action de ce type de la DTEFP, et peut être à ce titre perçue comme une opération test.

##### **a) Présentation du projet**

Le projet vise à faciliter la création d'un réseau d'artisans formés à l'occasion de stages professionnels mais confrontés à des difficultés de valorisation de leur production. Pour ce faire, une réflexion a été menée par la DTEFP sur l'inscription des thèmes et contenus des formations dans un projet plus global de développement local. La valorisation de l'artisanat comme élément moteur d'une politique touristique à l'échelle de la commune a été définie comme objectif principal.

Dans la commune de Boueni, le développement des activités artisanales se heurte surtout à une absence d'emplacements spécifiques et de qualité pour produire et exposer dans de bonnes conditions. Pour pallier ces insuffisances, le projet doit aboutir à la création d'un

---

<sup>155</sup> Le *tobe*\* est le nom shimaore du village de culture habité durant la saison des travaux agricoles de façon à surveiller les parcelles. Cette pratique de délocalisation pour l'agriculture a aujourd'hui disparu. Le *tobe* était un élément fort de l'organisation socio-économique et est à ce titre un symbole de la tradition mahoraise.

véritable village artisanal (le « village *tobe* ») permettant d'héberger des artisans et d'accueillir des touristes.

Pierre angulaire du projet, le village doit jouer deux rôles principaux :

- une vitrine de l'artisanat et des savoirs-faires locaux de la commune de Boueni (il est également prévu de vendre des produits agricoles, d'ouvrir un restaurant, ...)
- un « *conservatoire de pratiques traditionnelles nécessaire au repérage des populations* »<sup>156</sup>

Compte tenu de son implication dans de nombreux projets touristiques (maison de la mer, gîte rural communal, l'association de construction des boutres, la maison de l'artisanat), la mairie de Boueni s'est montrée particulièrement favorable à cette idée. Il est aussi apparu que le village pouvait être un élément fédérateur d'actions jusqu'à présent relativement dispersées, et constituer un vrai projet de développement local.

En effet, le projet adopte une démarche territoriale tentant d'intégrer tous les villages de la commune de Boueni. La formation professionnelle est au cœur du dispositif et doit être l'occasion d'actions d'information et de sensibilisation sur les dynamiques touristiques.

Quatre actions principales ont été identifiées :

- la construction du village artisanal sous la forme d'un chantier-école ;
- l'exploitation du village, en liaison étroite avec la politique de développement touristique de la commune (centre d'information et de loisir, un bureau des artisans sera notamment chargé des relations extérieures) ;
- la mise en place d'un programme d'alphabétisation, en particulier en faveur des femmes ;
- la mise en place d'un programme de formation qui vise à encourager la diversification des activités artisanales. Ce volet intitulé « pluriactivité familiale », comprend une série de stages de formation au maraîchage, au petit élevage et à la transformation des produits (assurée par l'Agepac), mais aussi d'amélioration des techniques de l'artisanat, de présentation des produits et de techniques de gestion et de ventes.

#### b) Mise en œuvre

L'idée de ce projet remonte à plusieurs années. Elle prend sa forme définitive début 2000 avec la signature d'un avenant à la Convention Locale de Développement de la commune de Boueni entre l'Etat, la CTM et la commune, relatif au projet « village *tobe* ». La DTEFP maître d'ouvrage, a identifié l'association M'Sindzano (masque de beauté en shimaore) comme porteur de projet. M'Sindzano a ainsi signé une convention avec l'Etat en avril 2000 permettant de recruter une coordinatrice chargée du suivi de l'opération.

Une commission de suivi regroupe la DTEFP, la Mission Locale, la Direction de l'Agriculture, le SAEM, la Direction de l'Équipement, la Direction des Affaires Culturelles, la commune de Boueni et les organismes de formation ayant été choisis pour intervenir sur le projet. Elle intervient sur le choix des formations et sur l'état d'avancement du projet en général. L'implication de la commune s'accompagne d'appuis en équipements et en personnel technique.

---

<sup>156</sup> Rapport d'activités sur le projet « village *tobe* », DTEFP, 2001.

### c) Les réalisations

Les responsables mettent en avant le travail important effectué en matière de sensibilisation. L'identification des stagiaires a permis à des personnes en grande difficulté de bénéficier de formations et de s'insérer ainsi dans une démarche collective. On note d'ailleurs un réel engouement des stagiaires et une motivation forte, liés à cette vision intégrée des actions envers l'artisanat.

Près d'une dizaine de stages de formation a été réalisée en accord avec les objectifs initiaux de construction et d'exploitation du village. En regroupant des participants originaires de villages différents, ces stages contribuent également à diffuser les savoir-faire. Des voyages d'étude, des expositions, des aménagements de locaux et des opérations de valorisation autour du thème de l'artisanat ont aussi été organisés.

Néanmoins, le « village *tobe* » n'a toujours pas vu le jour et le projet doit faire face à de nombreuses contraintes :

- Les travaux ont été retardés par un conflit foncier opposant la commune et le propriétaire supposé du terrain. Une solution semble aujourd'hui sur le point d'aboutir mais le retard pris est considérable.
- Le changement de municipalité intervenu en cours de projet a entraîné une réorientation de la politique touristique de la commune moins favorable au projet.
- De nombreuses actions ne peuvent être actuellement entreprises car elles sont liées à l'existence même du village.
- Cet état de fait provoque la lassitude des principaux bénéficiaires potentiels.
- Malgré les avancées soulignées par les responsables, les querelles entre les villages contribuent à freiner la mise en œuvre du projet.
- Même si le bilan des stages de l'Agepac apparaît globalement positif, les initiatives de micro projets qu'ils ont suscitées se heurtent à des problèmes fonciers et surtout à un problème de ressource en eau. Ils ont également du mal à trouver leur place dans le projet communal global.

D'une façon générale, les objectifs de développement local affichés ne sont pas encore atteints. Il faudra attendre la construction du village pour pouvoir véritablement juger de la réussite du projet. On peut cependant s'interroger sur la démarche ayant conduit à définir les principales actions, et sur leur cohérence avec les besoins réels et les demandes exprimées par les bénéficiaires. La difficulté à faire émerger clairement les attentes des populations cibles apparaît du reste un obstacle récurrent, souvent lié à la gestion en urgence, à l'opportunité d'un financement.

## 4.2. LES CONTRATS DE VILLES

Les contrats de villes sont inscrits dans le 12<sup>ème</sup> contrat de plan Etat Mayotte (2000-2004). Emanation directe de la politique de la ville appliquée en métropole, ils sont porteurs de grandes espérances face à l'émergence à Mayotte d'une problématique urbaine inquiétante.

### 4.2.1. Les principes fondateurs des contrats de ville

Au niveau national, la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire<sup>157</sup> entend favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques de développement, définies autour de projets territoriaux globaux. Dans cette optique, le contrat de ville offre la possibilité de redéfinir la politique de la ville sous la forme d'un projet de développement urbain harmonieux et équilibré. A travers une procédure contractualisée, il constitue un instrument opérationnel de mobilisation des acteurs d'une ou plusieurs communes autour d'un programme local de développement social urbain.

*« Le contrat de ville constitue le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre, de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre les processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes. Son objectif est le développement d'une ville équilibrée permettant l'intégration harmonieuse de toutes ses composantes. »<sup>158</sup>*

Les objectifs du contrat de ville passent ainsi de façon prioritaire par la lutte contre les processus de ségrégation urbaine et sociale. Dans ce but, le projet doit comporter des programmes d'actions concrètes visant à favoriser l'emploi, la prévention de la délinquance, l'action sociale, culturelle et sportive, les opérations de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements, la création et le soutien au fonctionnement d'équipements de quartiers et, de façon plus générale, toutes les actions concourant à lutter contre l'exclusion des populations des quartiers défavorisés.

Le contrat de ville a été conçu comme devant être la résultante d'une dynamique politique et technique locale qui agence différents éléments constitutifs du processus contractuel, et en particulier : l'élaboration d'un diagnostic partagé (étape préalable à la signature du contrat) ; la concertation avec la société civile, la formalisation d'un programme d'action concrètes ; des interventions sur des sites prioritaires définis localement.

*« La logique de projet, la démarche de diagnostic, la négociation d'objectifs partagés, le pilotage dans la durée de politiques complexes, l'évaluation comme mode normal d'ajustement des programmes d'action sont autant de nécessités requises pour une telle ambition. »*

La phase de diagnostic préalable constitue une étape essentielle. Elle s'appuie sur des études complémentaires qui visent à rassembler la majorité de données de cadrage disponibles et qui sont réalisées généralement par un cabinet d'ingénierie extérieur. Le diagnostic définit ainsi les grandes orientations de la politique de la ville et détaille également des programmes d'actions thématiques applicables à l'ensemble du périmètre du contrat. L'ensemble est consigné dans une convention-cadre qui constitue un véritable document de référence. Les objectifs, définis sous formes de grandes orientations, sont ainsi déclinés en plusieurs axes stratégiques d'intervention aboutissant à l'identification d'une série de plusieurs actions concrètes.

<sup>157</sup> Loi n°99-533 du 25 juin 1999, portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995.

<sup>158</sup> Circulaire du 31 décembre 1998 sur les contrats de ville 2000-2006.

## 4.2.2. Application à Mayotte des contrats de villes

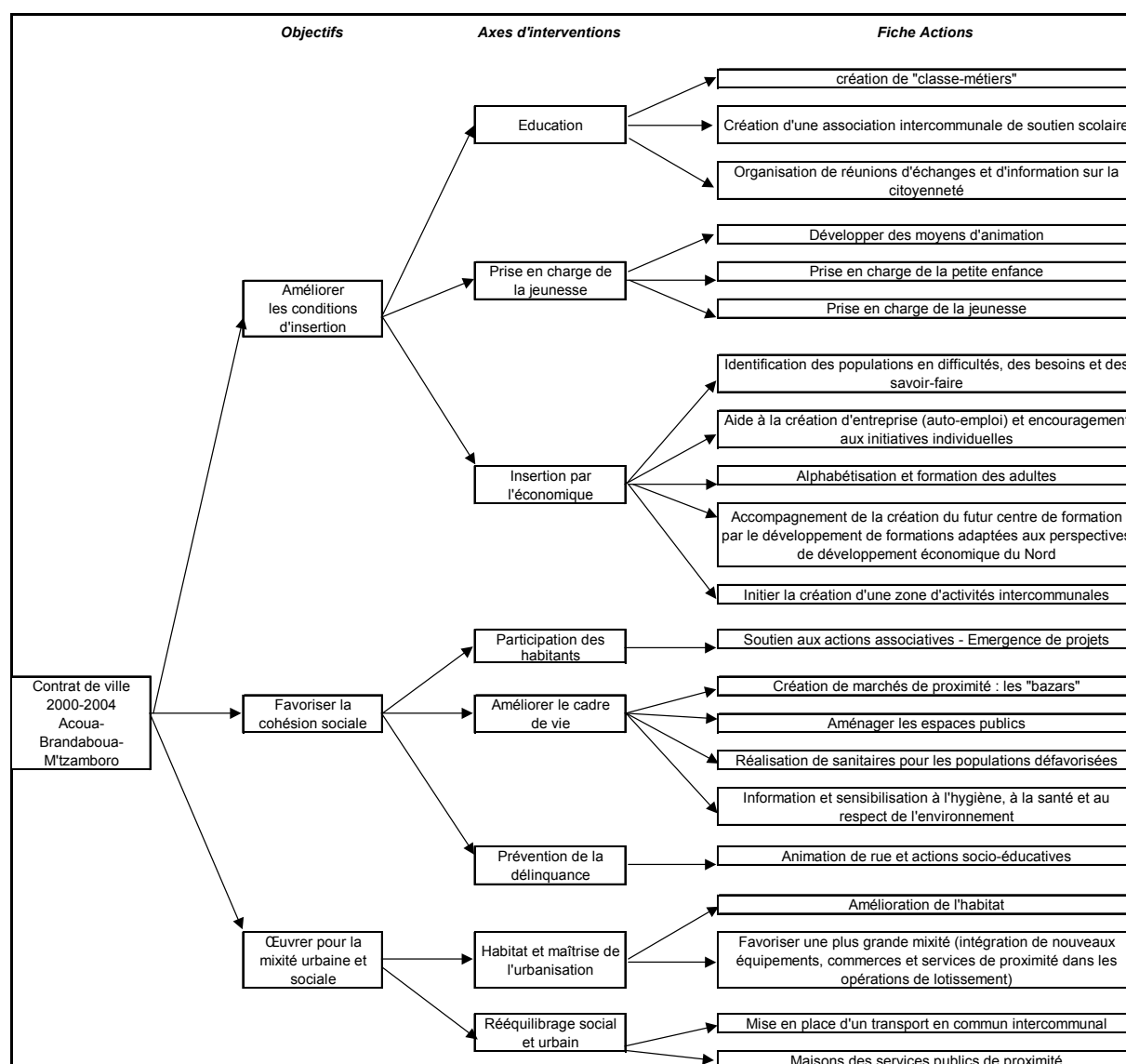
On compte quatre contrats de villes intercommunaux conclus pour la période 2000-2004 :

- Acoua-Brandaboua-Mtzamboro ;
- Mamoudzou-Koungou<sup>159</sup> ;
- Sada-Chiconi ;
- Petite-Terre.

### a) Un exemple de contenu d'un contrat de ville à Mayotte

Le graphique suivant illustre, dans le cas du Nord (Acoua-Bandraboua-Mtzamboro), le contenu des contrat de ville à Mayotte.

### graphique III-2 : objectifs, axes d'interventions et fiches actions du contrat de ville du Nord



<sup>159</sup> La commune de Mamoudzou avait déjà réalisé un contrat de ville animé par le GIP « Horizon Mamoudzou » de 1994 à 1999.



La schématisation sous forme d'arborescence déclinant les objectifs jusqu'aux actions permet de souligner les efforts réalisés au niveau de la conception du projet.

Le contrat de ville du Nord est défini par rapport à trois grands objectifs s'articulant autour de huit axes principaux d'intervention et une série de vingt-quatre actions « *concrètes transversales et complémentaires* » [BCEOM 2000]. A noter que trois actions préalables à la mise en œuvre des programmes ont également été définies et ne figurent pas dans le graphique III-2. Elles visent à mettre en place le GIP, communiquer et sensibiliser autour du contrat de ville et créer un observatoire de suivi et d'évaluation des actions. Les projets individuels ou collectifs peuvent être proposés et financés dans la mesure où ils apparaissent cohérents avec les actions identifiées et qu'ils participent ainsi à la réalisation des grandes orientations de la politique de la ville ainsi définie.

#### b) Les différentes actions finançables

On distingue 3 types d'actions financées par le contrat de ville :

- les actions propres du projet, décidées en cours d'exécution par les responsables du GIP, sous réserve de rentrer dans les objectifs globaux de la convention (pour Sada-Chiconi, on peut noter par exemple le financement de certains projets d'associations, une contribution à la construction de la maison des jeunes et de divers équipements publics) ;
- les actions directes du projet, sur lesquelles le contrat de ville s'est engagé à la signature de la convention (pour Sada-Chiconi il s'agit entre autres de projets associatifs culturels, de l'animation, de la prévention de la délinquance, la maison artisanale) ;
- les opérations réalisées par le projet, qui répondent à des demandes formulées par la population (les installations d'activités à caractère économique et associatif sont les plus fréquentes).

#### c) Les moyens humains et financiers

Egalement prévu par la circulaire, un dispositif de pilotage du contrat regroupe une structure exécutive (à Mayotte, cette structure prend la forme d'un Groupement d'Intérêt Public), une instance de pilotage politique et une instance de pilotage technique.

- Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitue la structure juridique choisie pour la mise œuvre et la coordination des actions des contrats de ville. Elle offre un cadre bien adapté pour la coopération entre des partenaires publics et privés dans un but d'intérêt général. A Mayotte, les représentants de l'Etat (Direction de la Jeunesse et des Sport, Direction de l'Equipement et Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) disposent de la majorité des voix (51 %) au conseil d'administration du GIP. Les représentants des communes, les conseillers généraux concernés et les principaux représentants des associations complètent la composition du conseil. Le GIP emploie également un chef de projet, une équipe d'animation composée d'agents de développement et un secrétariat. Les effectifs sont variables selon les contrats de ville.
- Le comité de pilotage politique est l'instance décisionnelle. Il est composé du préfet, du sous-préfet, des conseillers généraux et des maires des communes concernées. Il définit les orientations et les enjeux du contrat et nomme le chef de projet.

- Le comité de pilotage technique est chargé du suivi et de l'accompagnement du projet. Il est composé du chef de projet qui en est l'animateur et de représentants des services techniques de la préfecture et des collectivités locales concernées.

Les financements mobilisés sont conséquents : pour les 5 ans à venir, 43 millions de francs sont alloués au contrat de ville Mamoudou-Koungou, 17 millions de francs pour les contrats de Sada-Chiconi et du Nord. Ces financements proviennent pour 80 % de l'Etat et pour 15 % de la Collectivité, les 5 % restant étant à la charge des communes.

Les crédits des contrats de ville viennent ainsi s'ajouter à ceux engagés par les communes ou par les services de l'Etat. « *La politique de la ville n'est pas une politique sectorielle de plus. Elle constitue une dimension de toutes les politiques publiques* »<sup>160</sup>.

A ce titre, il convient de noter qu'à Mayotte, les crédits inscrits pour les contrats de ville ne sauraient se substituer à des actions complémentaires et sont en particulier distingués des dotations de rattrapage prévues par l'accord sur l'avenir institutionnel de Mayotte.

#### d) Aperçus sur les résultats et perspectives des contrats de ville

Le contrat de ville doit se doter d'un dispositif d'évaluation permettant un réajustement des actions en cours d'exécution. Ce dispositif passe donc par la définition préalable d'indicateurs précis permettant la mise en œuvre de l'évaluation : objectif général et objectifs particuliers, calendrier de réalisation, responsabilités, indicateurs de performance, etc.

Il semble que ce dispositif fasse globalement défaut dans les contrats de ville de Mayotte, même si le contrat de ville du Nord a prévu la création d'un observatoire de suivi et d'évaluation de ses actions<sup>161</sup>. On est donc en droit de s'interroger sur la réalisation concrète d'une démarche d'évaluation, ce qui peut représenter une lacune de l'opération.

Les contrats de ville n'en sont qu'à leur deuxième année de réalisation. Il est donc trop tôt pour juger de leur efficacité. Les éléments d'analyse qui suivent sont essentiellement le reflet de la perception qu'ont les personnes rencontrées de l'action des contrats de ville.

Des facteurs positifs et favorables aux dynamiques de développement recherchées peuvent être dès à présent relevés :

- La mise en œuvre des contrats bénéficie d'une procédure de qualité qui repose sur la conception d'un diagnostic préalable relativement complet des dynamiques de développement local. Cet exercice permet de rassembler des informations indispensables dans un contexte local mahorais qui souffre particulièrement de l'absence de données socio-économiques pour ce type de projet. L'exercice a du reste été bien perçu et apprécié par les populations et les structures de pilotage.
- Les moyens financiers et humains mobilisés sont importants, les structures d'animation (les GIP) bénéficiant notamment du bon niveau de formation de leur chef de projet. Des réserves sont cependant parfois émises quant au niveau de formation des animateurs. En particulier, dans l'exemple du GIP Nord, il a été décidé que les animateurs devaient être obligatoirement originaires d'une commune où intervient le contrat de ville, ce qui a semble-t-il entraîné des difficultés dans leur choix.

<sup>160</sup> Circulaire du 31 décembre 1998 sur les contrats de ville 2000-2006.

<sup>161</sup> La circulaire du 31 décembre 98 insiste sur le caractère essentiel de l'évaluation en cours de réalisation. Cette évaluation ne doit pas être considérée comme source de sanctions éventuelles car elle doit surtout contribuer à améliorer le pilotage du projet. On comprend également que la validité et la fiabilité de l'évaluation sont fortement liés aux choix des indicateurs.

- La souplesse du dispositif d'actions offre la possibilité de s'adapter au contexte local et aux spécificités mahoraises. Ainsi de nombreux projets agricoles sont soumis aux contrats de ville et vont être mis en œuvre en 2002<sup>162</sup>. Ils sont accueillis favorablement dans la mesure où ils participent à la réalisation des grandes orientations du programme, ce qui témoigne bien de la forte interdépendance entre le rural et l'urbain, voire de la difficulté à les dissocier. Ils concernent plus particulièrement les axes stratégiques de l'insertion par l'économie et de l'amélioration du cadre de vie (actions de création de marchés, « bazars », soutien aux coopératives de pêche). Dans cette logique, et après avoir organisé la journée de l'orange, le GIP Nord pourrait être amené à animer un projet d'Ogaf de développement agricole à partir de la valorisation de la filière de l'orange de Mtzamboro. De tels axes d'interventions pour le développement n'auraient vraisemblablement pas vu le jour au sein d'une structure plus rigide.
- Les acteurs du développement local (élus, habitants, associations) sont impliqués et responsabilisés tout au long du processus de réalisation du programme. Il semblerait que la méthodologie et le montage institutionnel, contrairement aux autres programmes s'intéressant au développement, favorisent une forte mobilisation des politiques.
- Les GIP sont ainsi une véritable force d'action et d'animation sur le terrain. Ils sont très présents, déjà connus et reconnus. Leurs actions sur le terrain (mais aussi les déblocages des fonds déjà effectués) font qu'ils bénéficient de toute évidence d'une bonne crédibilité auprès des populations concernées. Ils doivent de fait répondre à une très forte demande.
- Il est vrai, et cette partie de l'étude sur les dynamiques collectives en atteste, qu'ils sont, sur les territoires concernés, les acteurs du développement les plus proches du terrain et les mieux informés. Les GIP constituent ainsi de véritables centres de ressources en informations. Ils apparaissent déjà comme des interlocuteurs incontournables pour l'étude des problématiques de développement local dans leur zone d'intervention.
- Même si le dispositif d'évaluation n'est pas actuellement respecté, il existe dans le principe une volonté de contrôle des réalisations qui devrait être rendue plus effective dans les années à venir.

Néanmoins, le dynamisme indéniable des programmes mis en œuvre se heurte à certaines difficultés et contraintes qui nécessitent également d'être soulignées :

- De l'aveu de leurs responsables, les contrats de ville sont victimes de leur succès et du nombre important de dossiers à traiter. Chef de projet et animateurs éprouvent des difficultés à prendre du recul et à assurer la cohérence du projet par rapport aux grands objectifs initiaux. Dans l'action, le respect de la construction méthodologique est difficile.
- De plus, les contrats de villes sont des outils de développement local conçus pour et par la métropole. Leur fonctionnement implique de façon implicite un niveau de formation minimal des bénéficiaires éventuels qui fait défaut à Mayotte. Même si leur souplesse permet d'intégrer des programmes de formation visant à pallier ces défaillances (par exemple sous forme de d'actions d'alphabétisation), les animateurs estiment consacrer une partie très (trop) importante de leurs temps à la gestion et à l'accompagnement des procédures, au détriment de l'animation globale du projet.

---

<sup>162</sup> Une vingtaine de dossiers en direction de l'agriculture serait en cours de traitement au niveau du GIP Sada-Chiconi.

- La notion d'intercommunalité, mise également en avant pour juger de l'opportunité des projets, n'est pas toujours bien comprise, ainsi qu'en témoignent les nombreux clivages inter-villages qui ressortent dans la mise en œuvre effective des actions. Les contrats de ville font l'objet de beaucoup d'attention sur ce thème puisque jusqu'à présent, l'administration a toujours eu beaucoup de mal à susciter un intérêt supra-villageois<sup>163</sup>. Ces projets, où l'inter-communalité est affichée et défendue dans tout le montage et la réalisation, ont donc valeur de test pour les futures politiques d'aménagement du territoire.
- Les limites géographiques de l'action du contrat sont définies par celles des communes concernées et ne présentent pas forcément de cohérence territoriale adéquate en termes de dynamique de développement.

Au final, malgré les difficultés soulignées et à la lumière de l'ensemble des projets de développement initiés à Mayotte, les contrats de ville constituent actuellement les structures les plus dynamiques et les plus prometteuses en termes d'outils d'encadrement du développement local. Ils présentent en effet le double avantage de proposer une démarche de qualité, déjà testée et validée par ailleurs, associée à un dispositif d'actions relativement souple et susceptible de s'adapter aux contraintes du contexte local, tout en bénéficiant de moyens importants et cohérents par rapports aux objectifs visés.

La démarche est également participative et inscrite dans la durée, ce qui laisse à penser que les contrats de ville sont les mieux armés pour contribuer à faire émerger et à formuler en des termes traduisibles pour l'action, les aspirations des populations, ou tout au moins leur vision de leur territoire.

#### 4.3. QUELQUES REMARQUES SUR LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

A la différence des dynamiques collectives étudiées dans les trois premières parties, les projets exposés ici constituent bien des démarches construites de développement, et s'inspirent d'une approche globale et concertée.

Tous trois s'appuient sur des dynamiques locales déjà existantes et traduisent des demandes de valorisation ou d'intervention clairement identifiées :

- des sites touristiques et environnementaux de qualité ;
- un patrimoine artisanal en voie de redynamisation ;
- une urbanisation porteuse de développement économique mais aussi d'exclusion.

Il importe de noter que la charte environnementale et les contrats de ville sont des outils d'aménagement du territoire conçus et mis en œuvre en métropole. Le projet village tobe, en particulier la construction et l'animation à partir d'un village artisanal, s'inspire lui aussi d'actions pensées, testées et évaluées dans le contexte métropolitain. Les références de ces interventions ont pour point de départ la notion de territoire, défini comme « *un ensemble géographique offrant une cohésion historique, culturelle, économique et sociale* ». Le développement doit renforcer cette cohésion et permettre ainsi la mise en valeur des potentialités du territoire sur l'initiative des acteurs locaux. Centrées sur un espace et non sur des secteurs d'activités, il est acquis que de telles opérations doivent s'inscrire dans la durée pour avoir un impact sur le territoire.

Du fait des caractéristiques de Mayotte et de la transition actuellement à l'œuvre (dimension réduite, environnement fragile, pression démographique forte, concurrence pour l'utilisation

---

<sup>163</sup> La présente étude le souligne amplement.

du foncier, changement institutionnel redistribuant les rôles), les approches en terme de développement territorial y apparaissent particulièrement adaptées. Ceci est d'autant plus vrai que les élus, confrontés à des situations complexes et devant à l'avenir endosser davantage de responsabilités, sont favorables à une plus grande concertation et une plus grande clarté dans la définition des choix collectifs de développement.

Pour autant, et c'est là un paradoxe, les projets de développement territoriaux sont embryonnaires à Mayotte. Ils sont très peu nombreux et on peut considérer que l'on est au début d'un processus. Du fait de leur caractère récent, il est également difficile de dresser un bilan de leurs actions, mais certaines contraintes importantes peuvent déjà être soulignées :

- Le changement d'échelle entre des actions au niveau des quartiers ou des villages et leur intégration au niveau d'une commune (ou de plusieurs communes), rencontrent des obstacles que les modes d'intervention actuels ne semblent pas en mesure de lever totalement. Les clivages inter villages sont notamment renforcés par la superposition d'instances de régulation sociale liée à la transition institutionnelle en cours, et dans laquelle s'inscrivent les projet de développement local.
- Deux autres types de contraintes ont été soulignés par les responsables rencontrés :
  - la grande difficulté à identifier et à formuler les aspirations des populations ;
  - la rigidité de certaines règles de fonctionnement des projets dans le contexte mahorais.
- Un déficit d'animation est aussi constaté. Cette composante essentielle n'est pas toujours correctement dimensionnée (contrats de ville et charte de Bandrele). Il s'en suit une méconnaissance des besoins réels du public cible et des difficultés pour assurer la cohérence d'ensemble des projets.

Les acquis des expériences en cours doivent de toute façon être mieux partagés et analysés, de façon à définir des méthodologies et des modes d'action mieux adaptés.

**CHAPITRE IV : LA REPRESENTATION SPATIALE DES DYNAMIQUES  
AGRIQUES**

Les chapitres précédents ont permis de mettre en évidence la diversité des systèmes d'activités et des formes d'organisation collective rencontrés dans le monde agricole mahorais. Il importe maintenant, de façon à conférer un caractère plus situé aux analyses, d'intégrer au bilan diagnostique une approche de la diversité spatiale des dynamiques agricoles.

Le zonage des dynamiques agricoles réalisé ici permet d'appréhender ces diversités territoriales à des échelles très fines. Il a nécessité l'identification des facteurs structurant l'occupation de l'espace afin de découper l'île en zones homogènes du point de vue de leur fonctionnement et de leurs dynamiques agricoles<sup>164</sup>.

Ce découpage repose sur des critères écologiques, historiques, sociaux et économiques. La démarche nécessite en conséquence une approche globale et suppose de s'extraire d'une logique purement agricole pour intégrer les systèmes d'activités et les composantes liées à l'aménagement du territoire. Les résultats permettent ainsi de replacer les stratégies individuelles et collectives des exploitations dans leur contexte territorial.

Après avoir relevé les principaux constats issus des entretiens réalisés pour la construction de la représentation spatiale des dynamiques, ce chapitre s'efforce de préciser les éléments structurants de l'occupation de l'espace. Ces éléments sont traduits en un zonage opérationnel, présenté à l'aide de supports cartographiques. Le zonage est ensuite confronté aux résultats de l'enquête auprès des ménages réalisée dans le cadre du bilan-diagnostic (cf. chapitre II). Dans un dernier temps, les perspectives du travail initié ici sont discutées.

## **1. UN ACCROISSEMENT GENERAL DES SURFACES AGRICOLES SUR L'ILE**

D'après le discours des acteurs locaux rencontrés, l'ensemble de l'île connaît une augmentation des surfaces agricoles qui se traduit en particulier par une mise en culture croissante des pentes. L'activité agricole occupe maintenant la majorité des espaces disponibles, jusqu'à la limite des réserves forestières. L'élevage se développe d'ailleurs très souvent à l'intérieur même des réserves. Le sud de l'île semble toutefois moins marqué par ce phénomène, du fait des conditions écologiques défavorables qui limitent l'activité agricole.

Cet accroissement des surfaces résulte de plusieurs facteurs :

- L'augmentation de la population se traduit par une concurrence forte entre urbanisation et agriculture. Les terres de meilleure aptitude agricole, situées en plaine, sont progressivement occupées par les extensions d'urbanisation. Pour maintenir un niveau de production et tenir compte de la croissance des besoins du fait de la démographie, les agriculteurs remontent progressivement le long des pentes et mettent en culture des surfaces plus importantes.
- Le phénomène général d'appropriation du foncier est conditionné en partie par le processus de régularisation foncière en cours. Ce dernier est d'ailleurs source de nombreux conflits, intra-familiaux ou inter-institutionnels. Tel est le cas sur Bandrele où la procédure de régularisation pratiquement terminée provoque des conflits fonciers entre la mairie et le Service de l'environnement et de la forêt de la DAF<sup>165</sup>. Les conflits familiaux illustrent une diminution des dynamiques collectives et des prêts de terres, les agriculteurs mahorais préférant confier la mise en valeur de leurs parcelles à de la main-

---

<sup>164</sup> Cf. les éléments de méthodologie contenus dans l'annexe n°1 pour un aperçu sur la réalisation concrète du zonage.

<sup>165</sup> Ce service est chargé de l'aménagement du domaine forestier public en réserves forestières et de sa gestion, dont la délimitation est parfois, comme à Bandrele, source de conflit.

d'œuvre anjouanaise. Dans ces conditions, l'agriculture joue un rôle important en tant que marqueur foncier.

- La maladie de la cercosporiose des bananiers et l'importance des vols sur cette culture poussent les agriculteurs à accroître les surfaces pour maintenir des niveaux de production identiques. Le réel impact de ces problèmes n'est toutefois pas aisé à établir car ils sont également à l'origine d'un découragement des producteurs, qui préfèrent développer des stratégies plus intensives autour des villages littoraux. Les bananiers sont, en effet, moins sensibles à la maladie dans les régions les plus ventées et leur surveillance est facilitée.

L'augmentation des surfaces agricoles ne s'accompagne pas d'une charge de travail supplémentaire pour les agriculteurs mahorais. Il semble, en effet, que la main-d'œuvre anjouanaise joue un rôle de régulation important. L'utilisation de plus en plus fréquente de cette main-d'œuvre clandestine est commune à toute l'île et demeure capitale dans les stratégies d'occupation de l'espace. Elle assure l'ouverture de nouveaux périmètres maraîchers et entretient les champs de vivriers. Les mahorais se concentrent sur d'autres activités considérées comme plus lucratives, excepté dans les régions à fort potentiel agronomique comme la région Centre. Ce phénomène semble aboutir à une extensification des systèmes de cultures dans les zones excentrées et à une intensification des cultures vivrières autour des villages.

Cette augmentation des surfaces se traduit différemment selon les productions : apparemment, on assiste à un accroissement des surfaces réservées à la banane et au maraîchage et à une réduction des cultures traditionnelles d'exportation (ylang-ylang et vanille). Le projet d'Ogaf du Cnasea portant sur la culture de l'ylang-ylang pourrait toutefois limiter la réduction de cette production. Le maraîchage, et ce d'une manière unanime pour l'ensemble des acteurs locaux rencontrés, connaît une dynamique importante. Un grand nombre de producteurs a, en effet, compris l'intérêt que présente cette production, confiée majoritairement à de la main-d'œuvre anjouanaise.

Par ailleurs, il apparaît que les structures de fonctionnement villageois ne sont plus un facteur de différenciation des stratégies d'occupation de l'espace. Les contrastes qui existaient auparavant entre villages d'origines ethniques différentes (malgache, comorienne, mahoraise) se sont estompés. Cela ne veut cependant pas dire que l'identité villageoise n'a plus d'importance, au contraire. Le village reste le lieu privilégié d'expression des réseaux sociaux et familiaux de solidarité.



## 2. LES FACTEURS STRUCTURANT L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Les facteurs structurant l'organisation de l'espace sur l'île sont de trois ordres :

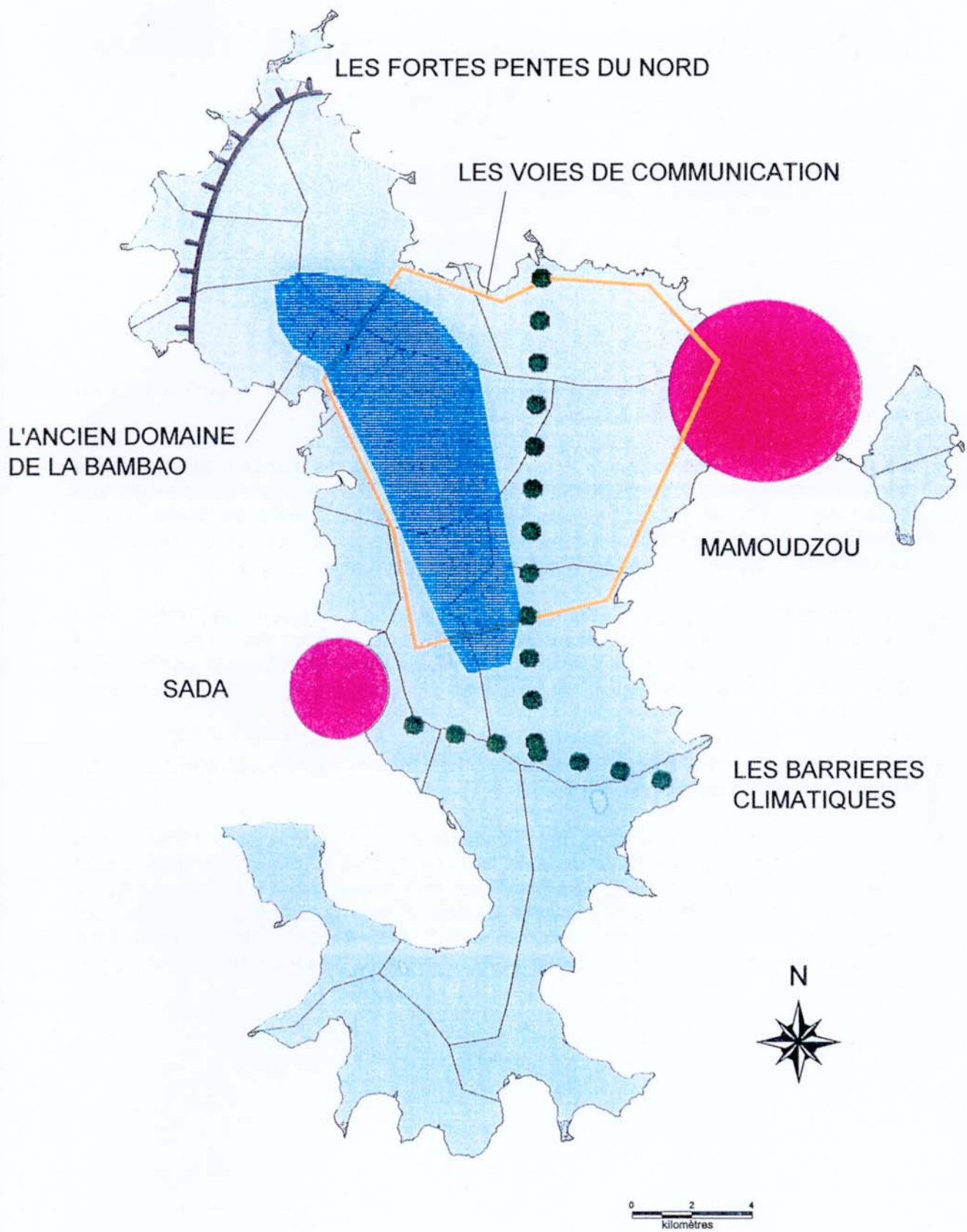
- le relief ;
- les villes de Mamoudzou, de Sada et le réseau routier ;
- les facteurs historiques et sociaux.

Ces facteurs sont représentés de manière schématique sur la carte IV-1.

### 2.1. LE RELIEF

Le relief montagneux, même si les sommets ne dépassent pas 660 m (Mlima Benara), contraint fortement l'organisation spatiale de l'île. Il influe sur :

- La répartition de la pluviosité, car le relief forme de véritables barrières climatiques qui engendrent un gradient de pluviométrie orienté NO/SE. Les zones qui bénéficient des pluviosités les plus abondantes se situent donc au Nord-Ouest et Centre-Ouest, les plus faibles au Sud (cf. carte IV-2). La zone Nord-Est connaît quant à elle un fort gradient de pluviosité lié à la pente. Seules les hauteurs sont bien arrosées.
- La concentration des terres à fortes potentialités agricoles au niveau des plateaux des zones Centre-Ouest et Nord-Ouest de l'île, exception faite pour les plaines plus ou moins étendues le long du littoral (cas de la grande plaine bananière s'étalant de Poroani à Chirongui ou de celle de Dapani dans le sud de l'île même si elles souffrent d'une contrainte en eau).
- La dégradation de la fertilité sur les hauts de Mamoudzou caractérisés par des pentes fortes et des sols plus fragiles.
- l'accès aux parcelles de culture, notamment pour la zone Nord. Les fortes pentes littorales de Mliha à Mtsahara concentrent l'activité agricole le long d'une étroite bande côtière. Les plateaux intérieurs, d'accès difficile, sont délaissés par les mahorais qui en confient l'exploitation à des anjouanais. Historiquement, cette difficulté d'accès aux plateaux et l'exiguïté des terres agricoles autour des villages sont à l'origine d'une émigration des agriculteurs des villages de l'extrême Nord vers les plaines de Bouyouni et de Longoni.



**Carte IV - 1 : éléments structurants du territoire mahorais**

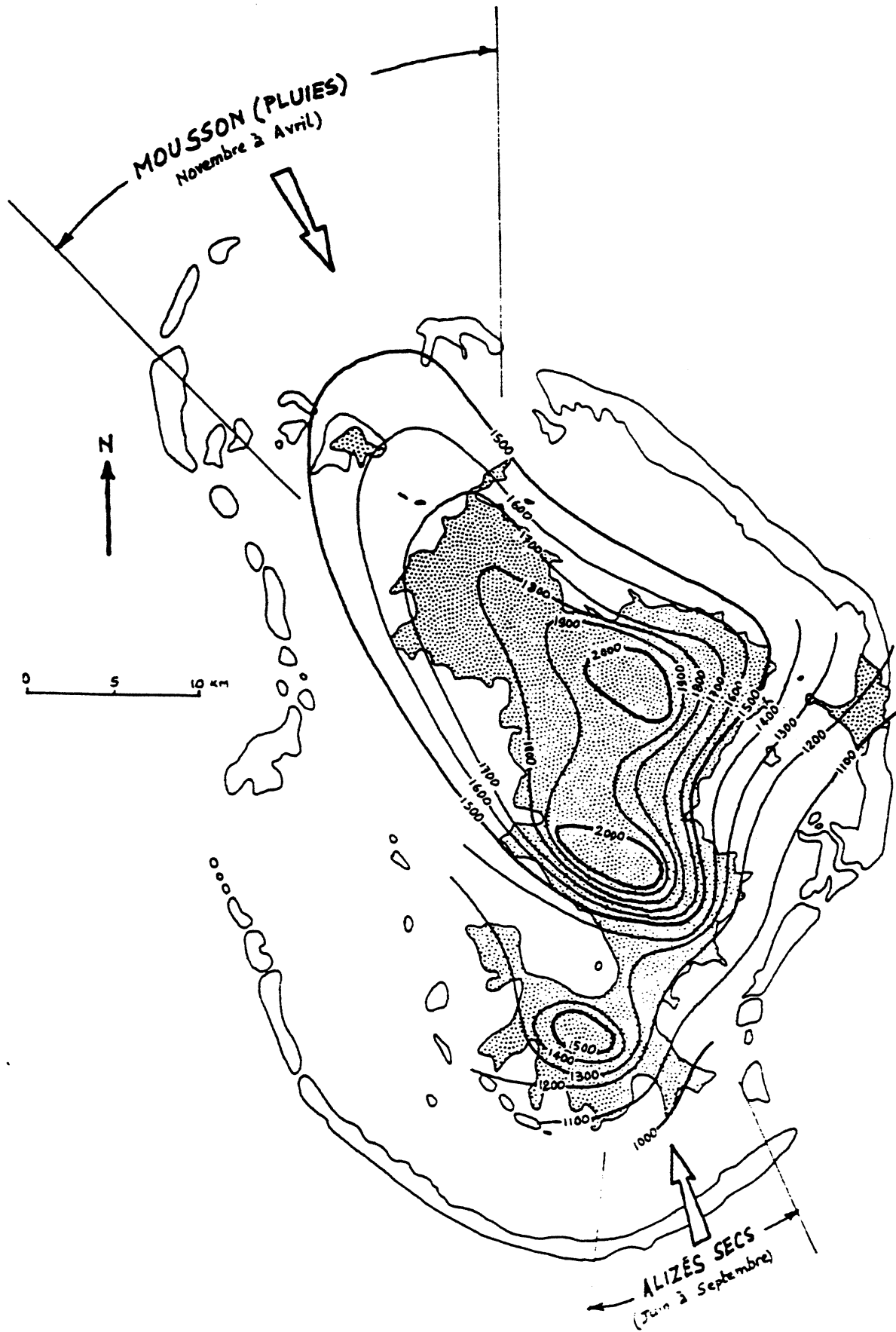
## **2.2. LES VILLES DE MAMOUDZOU, DE SADA ET LE RESEAU ROUTIER**

La ville de Mamoudzou constitue un pôle d'activité important. L'ensemble Mamoudzou - Petite-Terre - Koungou regroupait en effet en 1991 plus de 50 % de la population active et le taux d'activité y était le plus important de l'île [RCT 1996]. D'après les chiffres du recensement de 1997, ce même ensemble concentrait toujours 49 % de la population active. La logique de pôle économique semble donc perdurer et le rééquilibrage territorial n'est pas enclenché. L'ensemble Sada-Chiconi, qui constitue le second pôle d'activités de l'île, ne regroupe que 12 % des actifs. Toutefois, il est amené à se développer dans les années à venir et ce processus, déjà enclenché, lui confère un rôle d'attraction locale significatif.

Les migrations pendulaires vers et à partir de ces deux pôles, en particulier Mamoudzou génèrent des flux quotidiens importants de travailleurs, fluidifiés par l'existence d'une route nationale. C'est le cas, mais dans une moindre mesure, avec les villes du Sud, telles que Bandrele et Boueni. Le réseau routier favorise également la zone Centre-Est de l'île qui bénéficie d'un réseau de pistes développé facilitant l'approvisionnement et la vente des produits agricoles.

Mamoudzou constitue également un marché alimentaire de premier ordre. De ce fait, les parcelles proches de la ville concentrent les activités de diversification, principalement le maraîchage. L'influence du marché de Mamoudzou se ressent ainsi jusqu'à Dzoumogne au Nord et Dembeni au Sud. Le développement de la zone d'activités de Longoni pourrait aussi confirmer une croissance de la demande en produits agricoles.

La proximité de la ville de Mamoudzou induit enfin un phénomène d'appropriation du foncier. La forte pression démographique engendre une compétition forte sur l'utilisation de la terre. Les spéculations foncières sont fréquentes du fait d'une augmentation rapide et soutenue du prix du foncier. Des stratégies d'occupation de l'espace particulières se développent. Par exemple sur la zone de Vahibe, des parcelles sont acquises par des salariés pluri-actifs de Mamoudzou qui confient à nouveau principalement leur mise en valeur à de la main-d'oeuvre anjouanaise.



**carte IV-2 : pluviométrie moyenne annuelle (source : Raunet, 1992)**

### 2.3. LES FACTEURS HISTORIQUES ET SOCIAUX

La vente de l'ancien domaine de la Bambao, qui occupait les parties Centre et Nord-Ouest de l'île, a eu des répercussions importantes sur les modes d'appropriation foncière et, par suite, sur les stratégies des agriculteurs.

Dans la zone Centre, directement exploitée par la société, des salariés de la Bambao ou certaines personnes exogènes ayant des capacités financières ont pu acquérir du foncier au moment du retrait. Au regard des bonnes potentialités écologiques de la zone et du dynamisme de certaines de ces personnes, des stratégies de production plus intensives que dans le reste de l'île et davantage orientées vers le marché se sont développées.

Par contre, dans la zone Nord-Ouest, l'exploitation se faisait à travers un système de métayage. La Bambao, en cédant les terres de ce second titre à ces anciens métayers, a conduit au renforcement de logiques paysannes moins tournées vers la commercialisation des productions.

La Bambao a également marqué le paysage agricole par la culture de l'ylang qui occupe encore une part significative des terres dans les zones anciennement concernées par le domaine. Ainsi des plantations d'ylang en culture pure existent encore autour de Combani. C'est aussi le cas dans d'autres zones, comme dans la région de Sada, mais dans une moindre mesure.

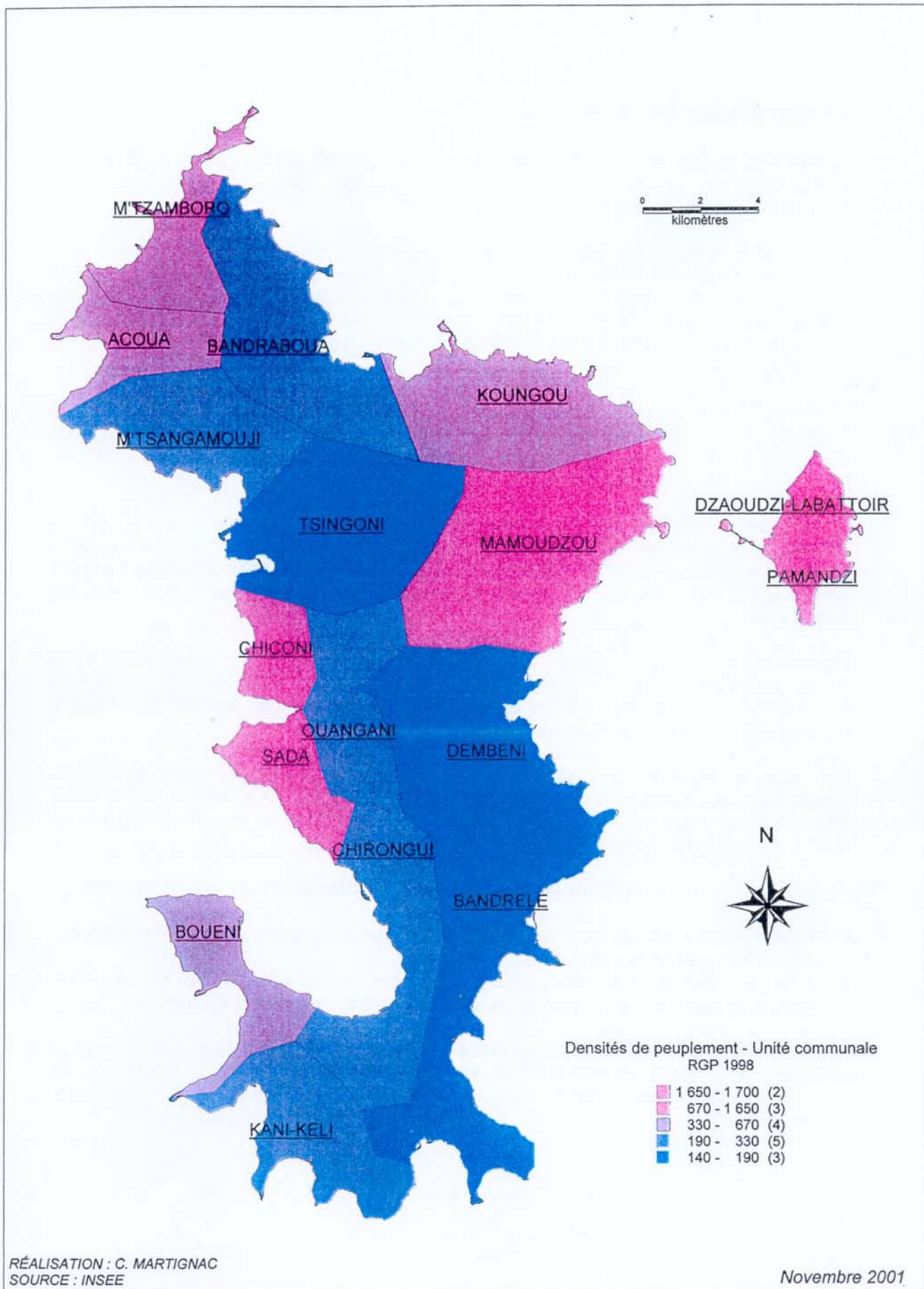
Mayotte a aussi connu la création de « sociétés » d'agriculture qui correspondaient à des achats groupés de terres exploitées par les populations en place et fonctionnant en parallèle à la Bambao (cf. chapitre III). Dans ce cas, l'acquisition du foncier agricole a profité à la population locale, même si les sociétés n'ont plus d'activité aujourd'hui.

Ces facteurs historiques expliquent pour partie l'organisation du peuplement de Mayotte. L'analyse de la répartition actuelle de la population (cf. carte IV-3) montre une pression démographique plus importante sur le littoral nord, sur Sada et Boueni, ainsi que sur Mamoudzou et Petite-Terre.

Quoiqu'il en soit, la répartition de la population sur l'île fait apparaître un double contraste :

- entre la moitié nord, qui concentre plus des trois-quarts de la population, et la moitié sud, au peuplement plus discontinu, et ;
- entre la concentration démographique de type urbain du Nord-Est (Mamoudzou et Petite-terre) et le reste de l'île, où prédomine une organisation rurale du peuplement.

Historiquement, la pression démographique a conduit à des mouvements importants de population en quête de nouvelles terres agricoles : la zone proche de Dembeni pour les exploitants de Sada, les plaines de Bouyouni et de Longoni pour les producteurs originaires du littoral nord.

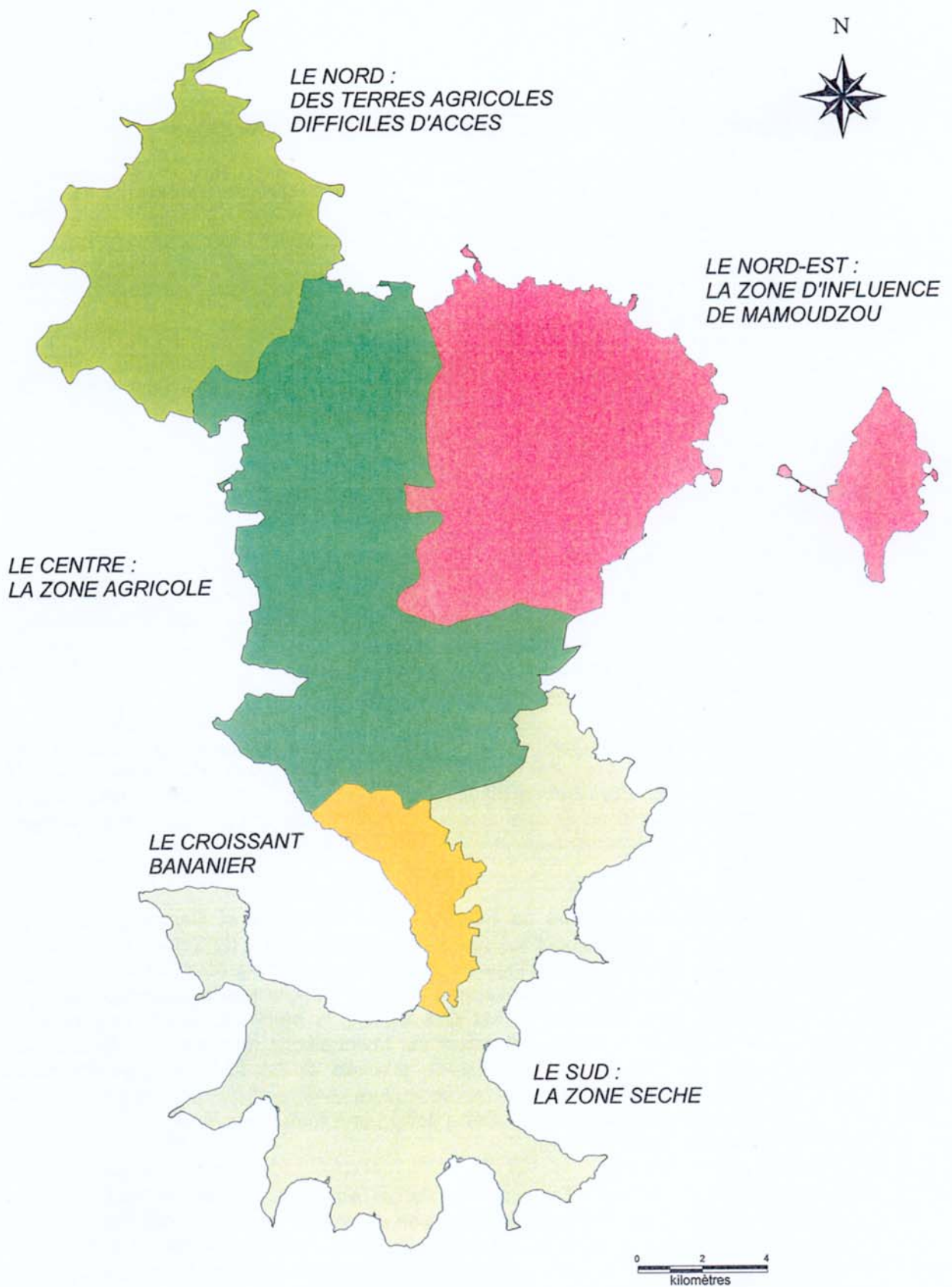


**Carte IV- 3 : densités de peuplement de l'île de Mayotte**

### 3. UNE PROPOSITION DE ZONAGE DES DYNAMIQUES AGRICOLES

Le découpage de l'île en zones de dynamique agricole homogène a été construit à partir des éléments structurants précédents. Le zonage est présenté à l'aide de supports cartographiques. Cinq zones sont identifiées :

- Le **Nord** (*de Mtsangamoudji à Bandraboua*) : zone caractérisée par de fortes pentes littorales et des plateaux intérieurs difficiles d'accès qui connaissent une importante dégradation de la fertilité. Les agriculteurs privilégient la pluri-activité (commerce, pêche...) et concentrent leurs activités agricoles à dominante vivrière sur les pentes proches des villages. En arrière, les plateaux sont mis en valeur par de la main-d'œuvre anjouanaise qui y développe un système de polyculture-élevage.
- Le **Centre** : zone la plus agricole de l'île où le potentiel agronomique des terres est le plus important et la pluviométrie élevée. Trois sous-zones peuvent se distinguer en fonction du type de population installée et du système foncier en place :
  - Le Centre-Nord (*de Longoni à Dzoumogne au nord et plateaux de Bandranzia et de Soulou au sud*) : zone dont les terres ont été en partie appropriées par les populations de Mtsangamoudji (en référence au système foncier des « sociétés ») ; les systèmes de production sont fortement marqués par la culture de la banane orientée vers le marché mais la pluri-activité est moins forte que dans la Nord. La densité de population y est aussi plus faible.
  - La région de Combani : zone à plus faible densité de population, occupée principalement par des personnes originaires d'autres régions de l'île (conséquence du système foncier de la Bambao). Les stratégies de production sont plus intensives et orientées vers la vente de produits agricoles. La culture d'ylang y est encore bien présente et on y enregistre un taux de pluri-activité moins important.
  - Le Centre-Sud (*terroirs de Sada, Chiconi, Ouangani et Dembeni*) : zone plus « traditionnelle », aujourd'hui sous l'influence de la ville de Sada. Du temps de la Bambao, des réserves villageoises orientées vers la production vivrière étaient présentes. Elles ont permis l'appropriation du foncier par la population locale. La pression démographique y est plus élevée, la pluri-activité est importante, en particulier avec la pêche et le travail sur Mamoudzou (de nombreux fonctionnaires sont issus de Sada). Les flux de produits et de population sont d'ailleurs importants avec le chef-lieu. Une agriculture vivrière performante y est maintenue à côté de plantations résiduelles d'ylang ; une forte diversification en maraîchage est observée sur Dembeni.
- **Le Nord-Est** (*de Longoni à Tsoundzou et Petite-Terre*) : zone sous l'influence de la ville de Mamoudzou, caractérisée par une pression démographique importante et un espace fortement urbanisé. Le potentiel agronomique est plus faible au vu des fortes pentes mais la pluviométrie reste élevée. Les stratégies d'occupation de l'espace traduisent une appropriation foncière. On assiste à un développement important du maraîchage pour répondre à la demande du marché, en concurrence forte sur le foncier avec les zones urbaines.



Réalisation : C. Martignac  
Sources : ZADA novembre 2001 - M. Piraux, J.M. Sourisseau, C. Martignac

**Carte IV-4 : proposition de zonage des dynamiques agricoles de Mayotte.**



- **Le Sud** (*Bandrele et zone Sud*) : zone dont le climat est plus sec et dont le potentiel agronomique des sols est plus faible ; la pression démographique y est aussi moins forte mais les surfaces en réserves forestières sont importantes<sup>166</sup>. L'agriculture y est en déclin avec le maintien d'un système vivrier et d'élevage conduits de manière extensive, au profit de la pluri-activité, notamment dans la pêche et le tourisme.
- **La plaine de Poroani et de Chirongui** (« *le croissant bananier* ») : zone en monoculture de banane marquée par une pluviosité plus faible ; la cocoteraie y est en déprise. Les stratégies vivrières sont peu orientées vers la commercialisation. La zone est caractérisée par la présence d'anciennes grandes propriétés foncières actuellement morcelées mais dont le statut et les attributaires légaux restent à préciser.
- 

**tableau IV-1 : caractéristiques écologiques des différentes zones.**

Zone	Surface (km <sup>2</sup> )	Surface totale de l'île	Surfaces en padzas <sup>1</sup>	Surfaces avec pentes < 20 %	Terres au potentiel agronomique élevé <sup>2</sup>	Pluviométrie (mm/an) <sup>3</sup>
Nord	61	20 %	13 %	34 %	13 %	1398
Centre	105	35 %	6 %	74 %	23 %	1769
Nord-Est	86	29 %	7 %	43 %	11 %	1388
Sud	96	32 %	14 %	43 %	8 %	1088
Croissant bananier	15	5 %	10 %	88 %	26 %	-

<sup>1</sup> Part de la surface totale de chaque zone.

<sup>2</sup> Selon la carte de potentialité des terres de Raunet et Latrille.

<sup>3</sup> Les postes météorologiques repris sont successivement les suivants : Mtzamboro, Combani, Mamoudzou, Bandrele. Il s'agit de postes climatologiques ayant au moins dix ans d'ancienneté [Saïd et Perraudin 2000].

### 3.1. DESCRIPTION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DE CHAQUE ZONE

Une description plus précise des dynamiques propres à chaque zone a été engagée. Afin d'en faciliter la compréhension, nous présentons les résultats sous la forme de tableaux.

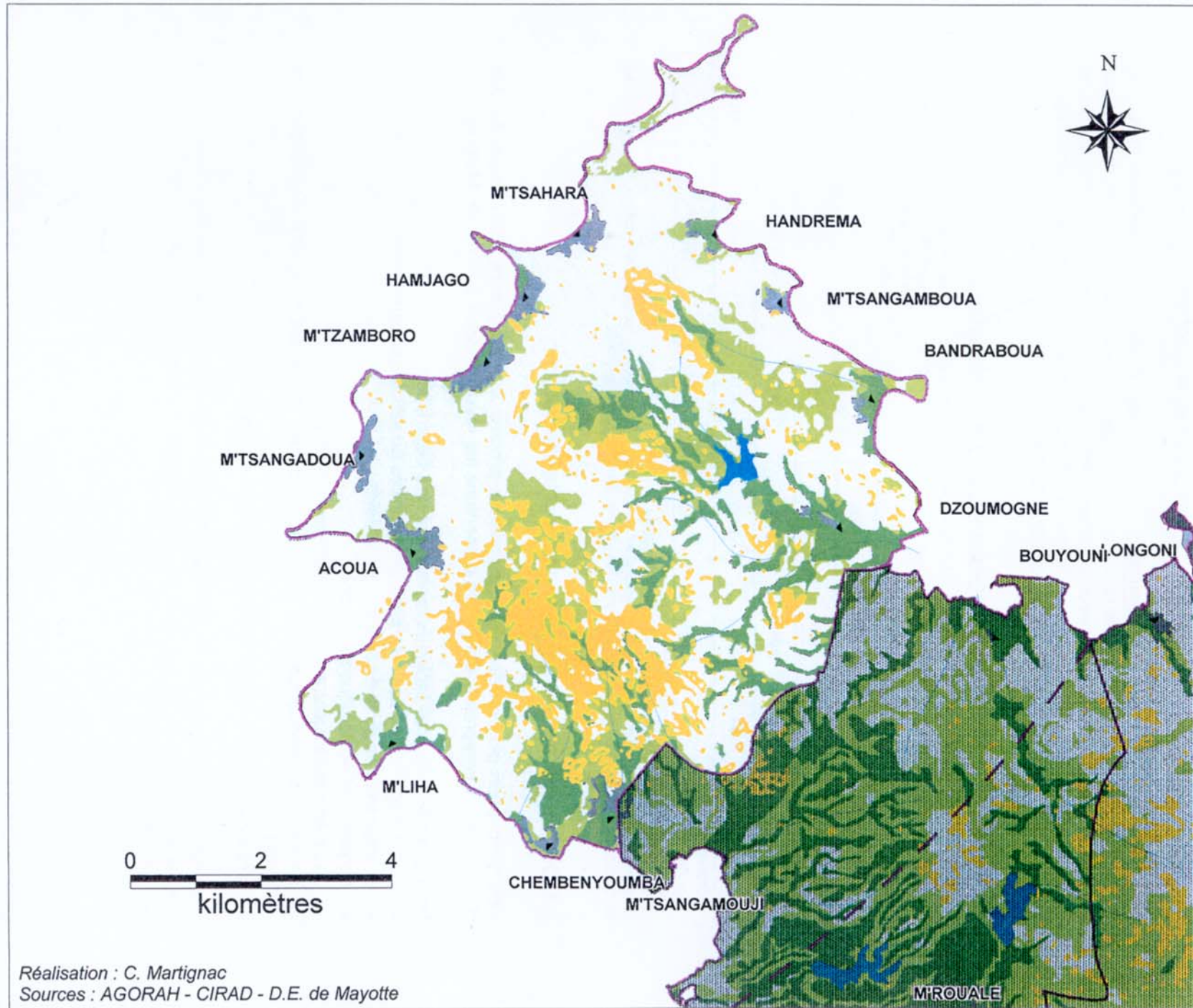
Pour chaque zone, ces tableaux reprennent une description :

- du paysage et des activités agricoles menées au sein de chaque zone ;
- des spécificités de la population qui y réside ;
- du potentiel écologique de la zone ;
- des éléments structurants des dynamiques territoriales ;
- de leurs conséquences sur les stratégies des producteurs et sur l'occupation de l'espace ;
- des dynamiques importantes observées dans la zone.

Les cartes présentées par zone regroupent les informations relatives aux pentes, aux padzas et aux sols de bonne aptitude agronomique. La légende facilitant leur lecture figure sur un volet dépliant, situé à la page 179.

<sup>166</sup> les trois communes de Bandrele, Dembeni et Chirongui rassemblent à elles seules plus de la moitié des 5 700 ha de réserves forestières, qui entrent dans l'utilisation de leur territoire à plus de 25 %

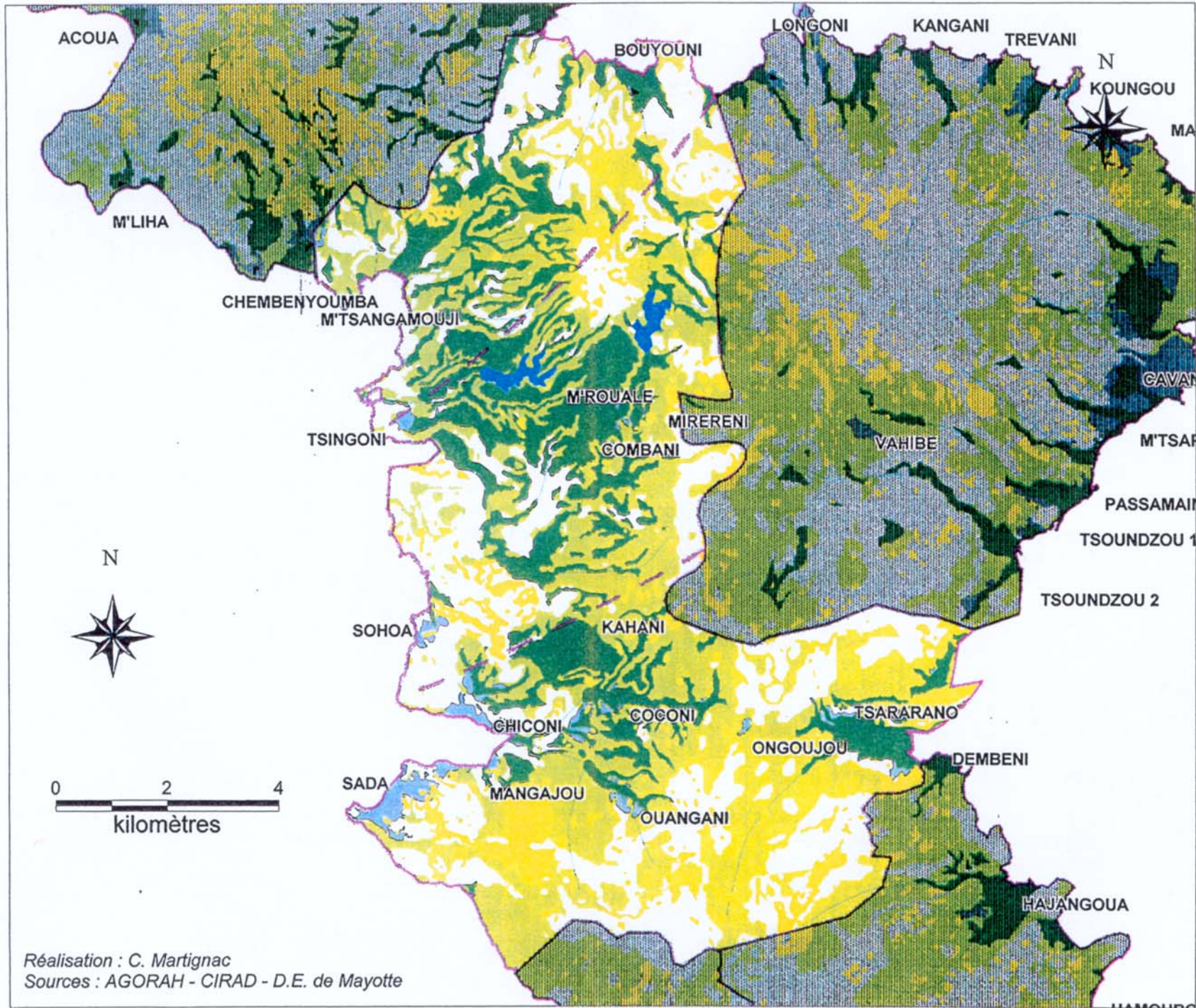
Carte IV-5 : le Nord, des terres agricoles difficiles d'accès.



Réalisation : C. Martignac  
Sources : AGORAH - CIRAD - D.E. de Mayotte

Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b>Le Nord</b></p> <p>« De Mtsangamoudji à Bandraboua »</p>	<p>Les <b>zones de pentes</b> proches du littoral (de Mliha à Mtsahara) sont cultivées en vivrier avec une dominante banane et d'une manière assez intensive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élevage caprin est présent dans ou aux abords des villages.</li> <li>- De Hamjago à Handrema, il existe des champs d'oignon et de tomates cerises sur les pentes, sans irrigation, ce qui correspond à une pratique ancienne.</li> <li>- Activité de pêche importante localisée sur le littoral ouest de l'île.</li> </ul> <p>Les <b>plateaux intérieurs</b>, difficiles d'accès, ont été partagés par les villages du littoral. Un système de polyculture –élevage (vivrier, cocotier, Ylang-Ylang, vanille, élevage, poivre) s'y est développé. L'élevage bovin est aussi présent sur les padzas et les animaux sont élevés au piquet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture d'orange sur l'îlot de Chissioua Mtzamboro et au Nord d'Handrema.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants des villages littoraux cultivent les fortes pentes alors que ce sont principalement des anjouanais sur les plateaux.</li> <li>- Beaucoup ont développé une activité de <b>commerce</b> et la <b>pêche</b>.</li> <li>- La population des villages du littoral nord a émigré jusque dans les plaines proches de Bouyouuni et de Longoni où elle s'est d'ailleurs sédentarisée. On note actuellement <b>moins de migrations pour l'agriculture</b> entre les deux zones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pluviométrie</b> un peu plus faible qu'au Centre (Combani) mais qui reste abondante.</li> <li>- Plateaux <b>fertiles</b> entourés de nombreux padzas surtout dans la partie sud.</li> <li>- <b>Pentes</b> très fortes sur le littoral, et pourcentage de surfaces en pentes &gt;20 % important dans les plateaux intérieurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <b>pentés très fortes</b> autour des villages qui les isolent un peu.</li> <li>- <b>L'inadéquation du réseau de voies de communication.</b> Il est dégradé sur le littoral et on note une absence de liaison entre la bordure du littoral et les plateaux.</li> <li>- Le <b>statut foncier</b> type métayage de la Bambao qui a permis une appropriation plus facile du foncier par les populations endogènes.</li> <li>- <b>Forte densité de population</b> sur le littoral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des terroirs villageois qui se sont étendus sur les <b>plateaux</b>.</li> <li>- <b>Pluri-activité</b> marquée notamment dans le commerce et la pêche.</li> <li>- Plus faible dynamique de projet et de contact avec le milieu institutionnel que dans les autres zones.</li> <li>- Séparation entre <b>l'élevage</b> bovin sur les plateaux et l'élevage caprin. Celui-ci se fait au niveau des villages, ou dans les zones « rassi » sur le littoral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Concentration et intensification</b> sur les pentes proches de villages alors que les plateaux sont un peu délaissés et mis en valeur par de la main-d'œuvre anjouanaise. Par conséquent, des <b>surfaces agricoles relativement stables</b>.</li> <li>- Régularisation du foncier en cours par le Cnasea.</li> <li>- Plusieurs projets d'agro-tourisme existent.</li> <li>- Renforcement de la pluri-activité.</li> <li>- Contrat de ville dynamique dans le Nord montrant une évolution favorable des initiatives locales.</li> </ul>

Carte IV-6 : le Centre, la zone agricole de Mayotte.

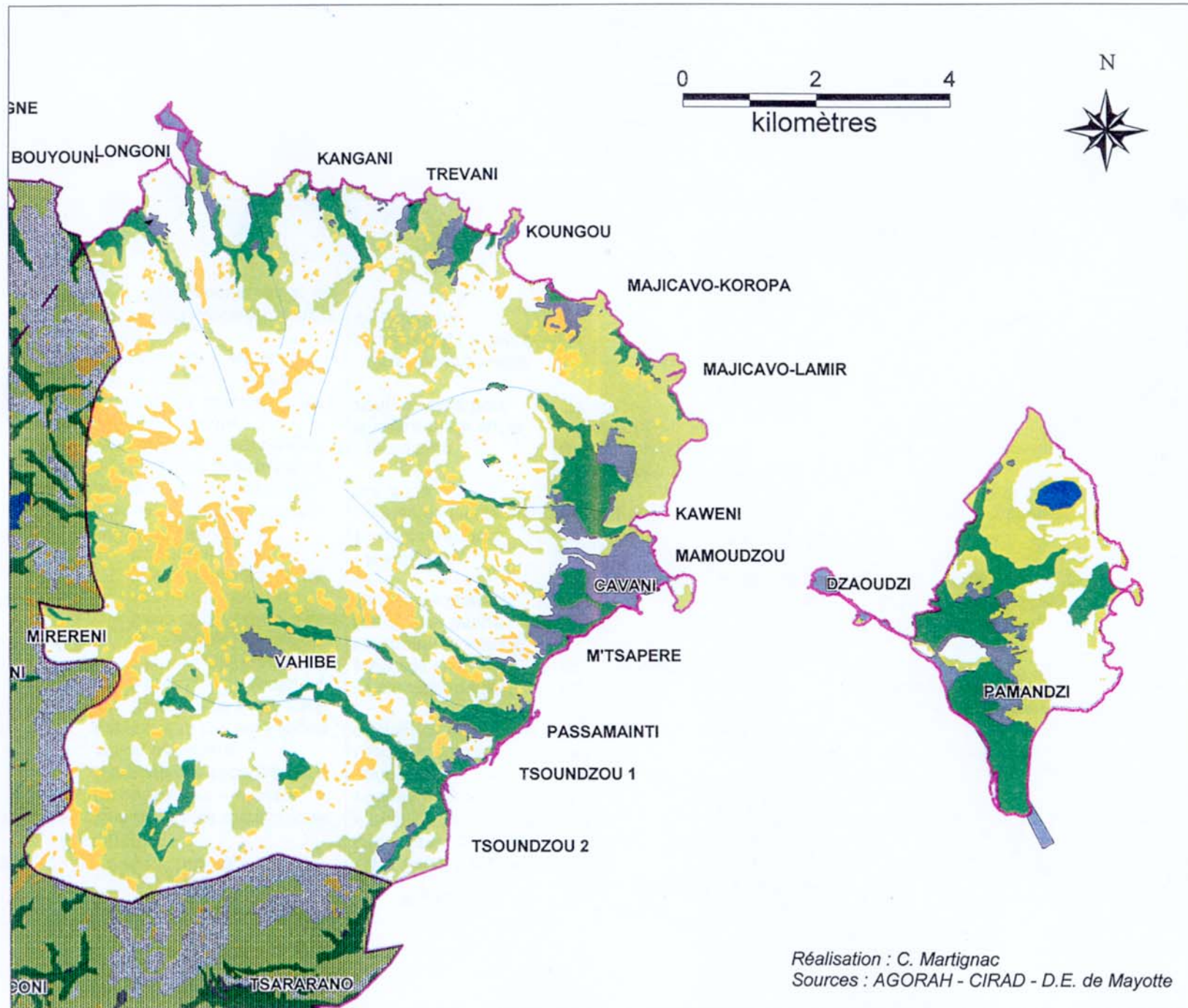


Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b>Le Centre</b></p> <p><b>Le Centre-Nord</b></p> <p>« De Longoni à Dzoumogne au Nord, plateaux de Bandranzia et de Soulou au Sud. »</p>	<p>- <b>Zone de tradition agricole</b>, en particulier sur les plateaux de Bandranzia et de Soulou (importance historique des ports de Soulou et Dzoumogne pour les exportations à l'époque de la Bambao).</p> <p>- Poches d'ylang-ylang (Mtsangamoudji et Chembenyoumba) avec tout de même prédominance de la <b>banane à plus forte vocation marchande</b>.</p> <p>- Les abords des villages sont dans cette partie ouest complètement <b>urbanisés</b>.</p> <p>- Plus au Nord (de Dzoumogne à Longoni), poches maraîchères partout où cela est possible (en fonction de la disponibilité en eau), mais aussi bananiers et manioc dans les plaines littorales, traces d'ylang..</p>	<p>- <b>Population agricole ancienne</b>.</p> <p>- Achats groupés de terres, « <b>sociétés</b> » fonctionnant en parallèle à la Bambao.</p> <p>- Agriculteurs de Mtsangamoudji réputés très <b>mobiles</b>, puisque disposant de terroirs éloignés, au-delà des 2 plateaux les plus proches.</p> <p>- Afflux de clandestins (Soulou : point important de débarquement des anjouanais).</p>	<p>- Zone à très <b>bonne pluviosité et à fort potentiel agronomique</b>.</p> <p>- Les plateaux de l'Ouest et les plaines du Nord sont fertiles.</p> <p>- Un <b>fort potentiel</b> pour le maraîchage au Nord, du fait de la présence de plaines arrosées.</p>	<p>- Les conditions écologiques favorables.</p> <p>- La <b>route</b> et le réseau de pistes agricoles.</p> <p>- Une gestion ancienne du <b>foncier</b> (coexistence du métayage Bambao et de « shamba » familiaux).</p> <p>- Le développement de la demande en produits maraîchers du marché de Mamoudzou lié à une disponibilité dans cette zone de la <b>main-d'œuvre clandestine</b>.</p>	<p>- Développement de l'utilisation de la <b>main-d'œuvre clandestine</b> par des propriétaires terriens pour l'exploitation maraîchère au Nord et pour l'entretien des champs de vivrier sur les plateaux.</p> <p>- Maintien des cultures de rente, héritage du passé.</p> <p>- Influence jusqu'à Dzoumogne du <b>marché de Mamoudzou</b>. La route carrefour de Soulou – Bouyouuni, ancienne, permet un accès aux marchés.</p> <p>- Problèmes de vols du fait de la route carrefour de Soulou-Bouyouuni. Les parcelles sont à la fois isolées et exposées.</p> <p>- Modification des stratégies agricoles du fait du recul des cultures de rentes, du développement du maraîchage et du marché du vivrier.</p>	<p>- <b>Maintien de l'occupation de l'espace agricole</b>, voire ouverture de périmètres maraîchers par la main-d'œuvre anjouanaise.</p> <p>- <b>Persistance d'une agriculture vivrière</b>, le plateau de Bandranzia étant réputé comme une des meilleures zones à banane de Mayotte et orientation vers le marché. La zone est très fréquentée par les collecteurs connectés au marché de Mamoudzou. Ceci permet de vendre dans la parcelle.</p> <p>- Diminution de la culture de l'ylang-ylang.</p> <p>- Agriculture un peu affectée suite à la mise en service de la retenue de Dzoumogné (perte de surfaces de monoculture de banane), mais celle-ci permet de nouvelles perspectives (fruitiers et maraîchage).</p> <p>- Le développement de la zone d'activité de Longoni pourrait confirmer une <b>croissance de la demande en produits agricoles</b>. La zone centre-nord pourrait y répondre du fait des conditions écologiques favorables.</p>

Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b><u>Le Centre</u></b></p> <p><b><u>La région de Combani</u></b></p> <p>« La zone autour de Combani »</p>	<p>- Une zone dont le potentiel agricole est le plus important de Mayotte.</p> <p>- Système de polyculture – élevage tourné vers le marché (surtout le maraîchage autour de Combani), conduit de manière plus intensive.</p> <p>- Présence encore importante d'ylang, y compris en culture pure (surtout dans le nord de Combani).</p> <p>- Système vivrier dominé par la banane.</p> <p>- Présence d'une grande cocoteraie « pure » proche de Combani.</p>	<p>- Beaucoup de <b>propriétaires</b>, soit - des personnes qui travaillaient à la Bambao, -des salariés qui ont acheté le terrain.</p> <p>- une population <b>exogène</b> (venue de Sada notamment).</p> <p>- Une population caractérisée par un <b>esprit d'initiative et d'entrepreneuriat</b> plus important, avec un niveau de formation souvent meilleur.</p> <p>- Une forte présence de <b>Grands Comoriens</b> travaillant à la Bambao et restés sur l'île.</p>	<p>- <b>Très bon potentiel agricole</b> correspondant à une zone de plateaux fertiles.</p> <p>- Peu de surfaces avec de fortes pentes, moins de padzas que dans les autres zones.</p> <p>- <b>L'eau</b> est disponible en grande quantité, surtout dans le nord de Combani (retenue collinaire).</p>	<p>- Les <b>conditions écologiques très favorables</b>.</p> <p>- <b>L'histoire</b> liée à la Bambao qui explique la présence de l'ylang et <b>l'appropriation foncière</b> par des personnes dynamiques.</p> <p>- Des <b>voies de communication importantes</b> (réseau de piste dense) qui facilitent l'approvisionnement et la vente des produits agricoles.</p> <p>- <b>Faible densité de population</b>.</p>	<p>- Les stratégies de production sont <b>plus intensives</b>, avec des cultures orientées vers le marché (maraîchage, fruitiers et élevage) pour une dizaine d'agriculteurs.</p> <p>- <b>L'investissement</b> en temps de travail est plus important dans l'agriculture pour les hommes et les femmes.</p> <p>- Le revenu agricole est plus élevé et <b>moins de pluri-activité</b>.</p> <p>- La zone concentre une part importante des interventions publiques.</p> <p>- L'entrepreneuriat y est plus important.</p> <p>- Moins de « shambas » collectifs.</p> <p>- La culture de l'Ylang est toujours présente.</p>	<p>- <b>Augmentation des surfaces agricoles</b> globales et particulièrement en maraîchage.</p> <p>- Le <b>potentiel agricole est important</b>, d'où des investissements en capital et en travail dans l'agriculture plus conséquents.</p> <p>- Diminution de la production d'ylang.</p>

Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b>Le Centre</b></p> <p><b>Le Centre-Sud</b></p> <p>« Zone des terroirs de Sada, Chiconi, Ouangani et Dembeni »</p>	<p>- Sur <b>Sada, Chiconi, Ouangani</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une zone plus traditionnelle de polyculture – élevage.</li> <li>• L'espace est découpé par zones de culture appropriées par les villages. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de polyculture – élevage. Le vivrier est à dominante manioc (et maraîchage) autour de <b>Sada et de Chiconi</b> et à dominante banane (avec Ylang) autour de Ouangani.</li> </ul> </li> </ul> <p>- L'activité de <b>pêche</b> est importante sur Sada et Chiconi.</p> <p>- <b>Tsararano</b> : existence d'une zone acquise par la population de Sada avec du maraîchage spécialisé en tomate.</p> <p>- Sur la zone de <b>Dembeni</b> : forte diversification en maraîchage avec spécialisation sur la salade.</p> <p>- Au <b>Nord de Dembeni</b> : zone à bananes en monoculture sur les pentes.</p>	<p>- Sur <b>Sada, Chiconi, Ouangani</b> : zone plus « traditionnelle », des villages anciens, des agriculteurs essentiellement originaires de la zone.</p> <p>- <b>Population plus agricole</b> sur Ouangani et Kahani (ce dernier est un village anjouanais).</p> <p>- <b>Nombreux fonctionnaires</b> et personnes influentes sur Sada.</p> <p>- Beaucoup <b>d'anjouanais</b> sur la zone de <b>Dembeni</b>.</p> <p>- Grandes propriétés foncières sur le Nord de Dembeni.</p>	<p>- Zone de <b>plateaux fertiles</b> et plaines alluviales sur Dembeni.</p> <p>- Zone de <b>dégradation</b> plus importante à l'ouest de Sada.</p> <p>- <b>Pluviosité</b> un peu plus faible que sur la zone de Combani.</p> <p>- Une zone un peu plus sèche encore sur Dembeni.</p>	<p>- Les <b>conditions écologiques favorables</b>.</p> <p>- Les <b>facteurs historiques</b>, notamment la Bambao (réserves villageoises) et l'histoire très ancienne du village de Sada.</p> <p>- <b>Densité de population forte</b> sur la commune de Sada.</p> <p>- <b>L'espace limité de Sada</b> qui a poussé les agriculteurs à cultiver vers Dembeni.</p> <p>- La <b>route</b> vers Mamoudzou.</p>	<p>- Forte appropriation du foncier par des personnes endogènes, sauf sur la zone de Dembeni.</p> <p>- Bon potentiel agricole.</p> <p>- Fonctionnement vivrier plus <b>traditionnel</b>, sauf sur Dembeni.</p> <p>- <b>Pluri-activité</b> forte, renforcée sur Sada et Chiconi, moins sur Ouangani.</p> <p>- Flux d'actifs importants vers Mamoudzou.</p> <p>- Fort développement du <b>maraîchage</b> sur Dembeni, orienté sur la salade, avec des propriétaires souvent absents (main d'œuvre anjouanaise) et une commercialisation sur Mamoudzou.</p> <p>- Une présence encore importante de l'ylang.</p>	<p>- <b>Augmentation de surfaces sur les pentes</b>, l'élevage se développe même dans les réserves forestières.</p> <p>- Recolonisation de terres de la collectivité sur Sada suite à une mauvaise interprétation d'une décision administrative.</p> <p>- Augmentation des surfaces cultivées en <b>maraîchage</b>.</p> <p>- Maintien d'une agriculture vivrière performante.</p> <p>- Diminution de la production d'ylang.</p> <p>- Accroissement de la pluri-activité et des transferts avec Mamoudzou.</p>

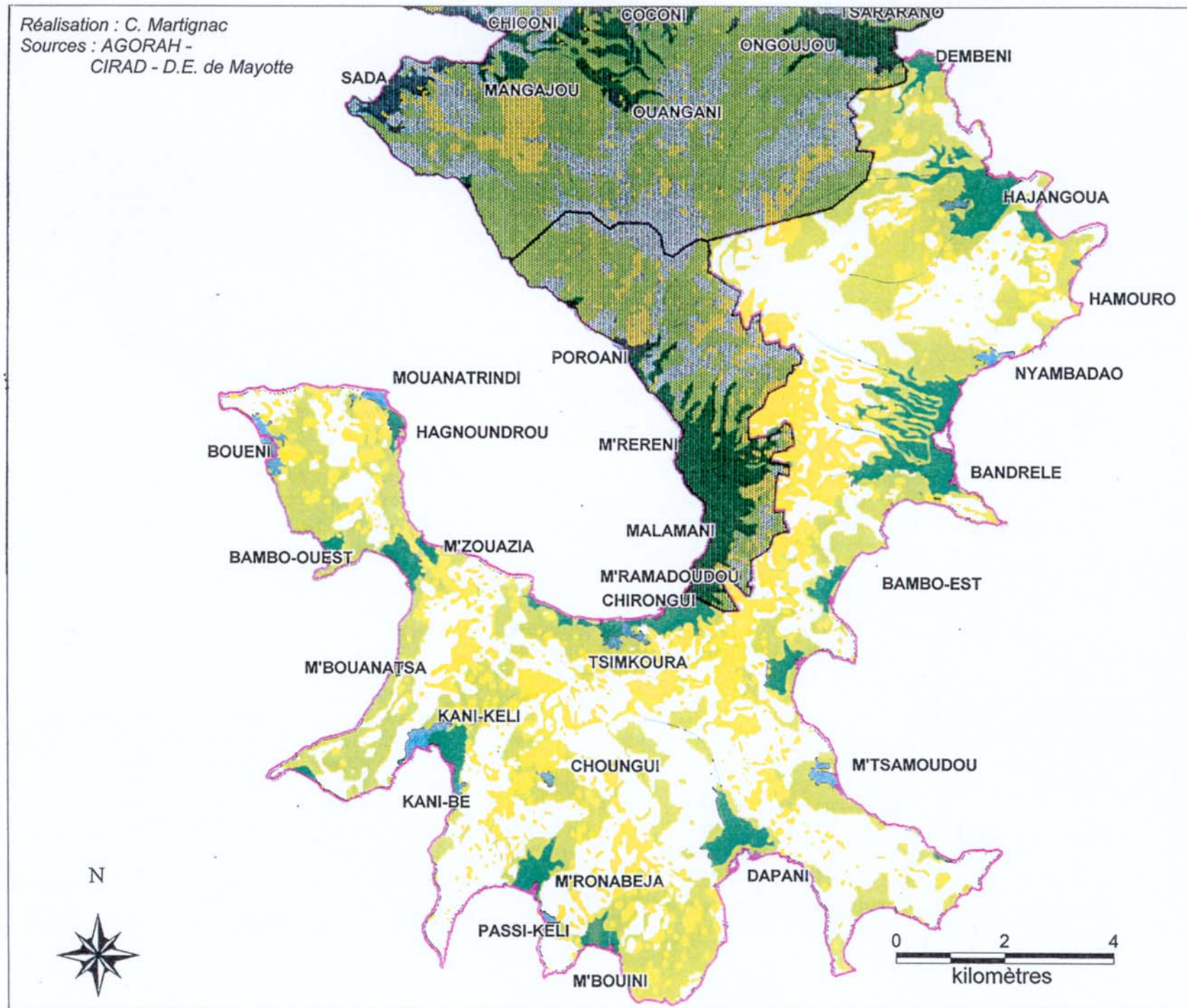
Carte IV-7 : le Nord-Est, la zone d'influence de Mamoudzou





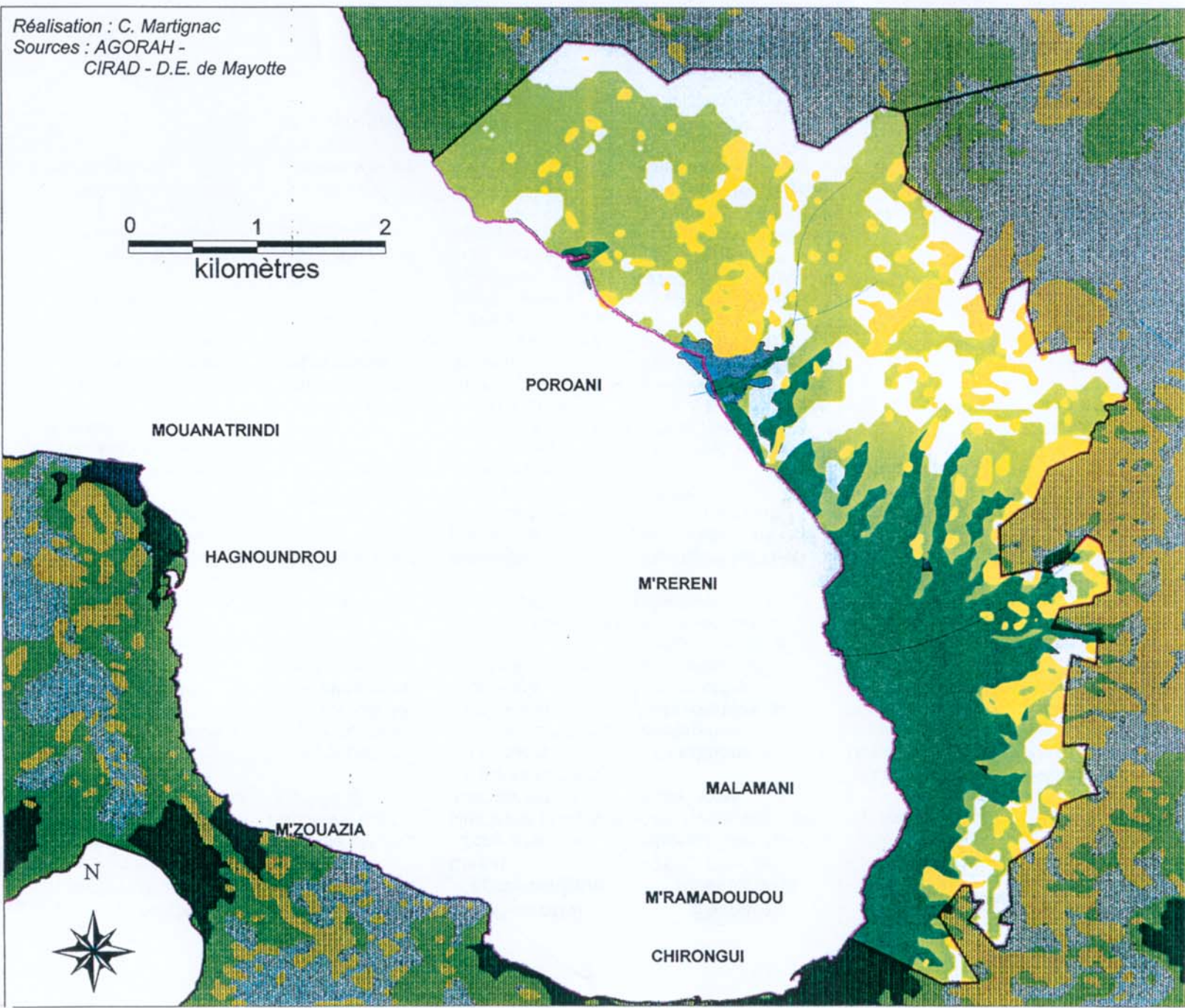
Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b>Le Nord-Est</b></p> <p>« de Longoni à Tsoundzou, Petite-Terre »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone fortement <b>urbanisée</b>, particulièrement en Petite-Terre (poches vivrières restreintes).</li> <li>- <b>Pentes</b> généralement dégradées et faiblement cultivées, banane manioc avec élevage sur les pentes du Centre, dominante manioc sur le littoral nord.</li> <li>- <b>Vallées du sud</b> plus fertiles, ainsi que la zone de <b>Maevadoane</b> : système en polyculture (vivrier associé à des traces d'ylang-ylang) et élevage.</li> <li>- Zone agricole plus marquée autour de <b>Vahibe</b>, vallées et plateaux à tradition de culture de rente aujourd'hui très dégradés avec un maintien de la fertilité localisée.</li> <li>- Dès que la pente et l'accès à l'eau le permettent, développement du <b>maraîchage</b>.</li> <li>- Importance des surfaces dédiées aux <b>réserves forestières</b>.</li> <li>- Culture de mangues sur Petite-Terre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Population d'origines diverses</b>, toutes les parties de l'île sont représentées, mais aussi importants flux d'immigrants attirés par Mamoudzou (indiens, anjouanais, Grand Comoriens, malgaches).</li> <li>- <b>Possibilités d'emploi très diverses</b>, plutôt tournées vers les services et le salariat, pluri-activité forte.</li> <li>- Même constat en <b>Petite-Terre</b>, avec vraisemblablement un poids de l'agriculture moindre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plus faible fertilité intrinsèque</b> sur les pentes à l'ouest de Mamoudzou et au nord de la zone.</li> <li>- Sols plus <b>dégradés</b> dans la zone de <b>Vahibe</b> (érosion forte)</li> <li>- Bonnes conditions écologiques pour le <b>maraîchage</b> si l'accès à l'eau est <b>garanti</b>.</li> <li>- Conditions défavorables aussi en Petite-Terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'influence la zone urbaine</b> et de la proximité des zones d'activités pour la définition des stratégies d'occupation de l'espace et pour la structuration de la demande en produits agricoles.</li> <li>- Les <b>meilleures infrastructures</b> de l'île avec en particulier un réseau très dense de voies d'accès.</li> <li>- La <b>dégradation physique</b> des paysages agricoles anciens et la faible fertilité de la majorité des pentes.</li> <li>- <b>Morcellement foncier</b> lié à un démantèlement tardif de grandes propriétés foncières sur les zones agricole de Vahibe, mais maintien de propriétés sur Maevadoane.</li> <li>- La <b>plus forte densité de population</b> de l'île.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégies agricoles orientées vers la <b>spéculation foncière</b>.</li> <li>- <b>Forte concurrence</b> avec l'extension de Mamoudzou, risques de disparition des activités agricoles intra urbaines de Kaweni.</li> <li>- <b>Acquisition de parcelles</b> par des <b>salariés pluri-actifs</b> de Mamoudzou.</li> <li>- <b>Faible densité des cultures</b> sur les pentes et poursuite de la <b>dégradation</b>, mais remontée des cultures jusqu'aux limites des réserves forestières.</li> <li>- <b>Marchés agricoles</b> sur les routes vers Mamoudzou.</li> <li>- Effet d'entraînement, pour le <b>maraîchage</b> en particulier, de la proximité du marché de Mamoudzou.</li> <li>- Flux de produits de Grande Terre vers Petite-Terre largement déficitaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte concurrence sur le foncier, <b>spéculation foncière</b>.</li> <li>- Développement régulier et non encore démenti d'un marché des <b>produits maraîchers</b> depuis le début des années 90.</li> <li>- <b>Logiques vivrières</b> concentrées sur des parcelles morcelées.</li> </ul>

Réalisation : C. Martignac  
Sources : AGORAH -  
CIRAD - D.E. de Mayotte



Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b>La zone du Sud</b></p> <p>« Bandrele et zone Sud »</p>	<p><b>La partie nord</b> (Bandrele) :</p> <p>Système agricole axé sur le vivrier et l'élevage, conduits de manière extensive.</p> <p><b>La partie sud :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivrier et élevage sur les pentes avec du maraîchage et de la banane en monoculture sur les plaines littorales, surtout sur la plaine de Dapani.</li> <li>- Culture de mangue sur Bouéni (vergers de mangues greffées).</li> <li>- Sur l'ensemble de la zone sud, les <b>padzas</b> sont nombreux et occupés par de l'élevage.</li> <li>- Emprise forte de la réserve forestière.</li> <li>- Activité de pêche importante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'histoire agricole est plus ancienne sur la partie sud.</li> <li>- La population autour de Boueni a un <b>niveau de formation plus élevé</b>, part importante d'emplois administratifs.</li> <li>- <b>Pluri-activité forte.</b></li> <li>- Travail agricole dominant des femmes.</li> <li>- Importance de la <b>main-d'œuvre anjouanaise</b> surtout au nord de la zone.</li> <li>- Peu d'agriculteurs exogènes.</li> <li>- Individus demandeurs en actions de développement.</li> </ul>	<p><b>Climat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone avec une plus faible pluviosité avec accentuation sur les extrémités est et ouest, soumise aux alizés secs de juin à septembre.</li> <li>- Hydrologie : régime d'oued.</li> <li>- Une contrainte en eau importante.</li> </ul> <p><b>Morpho-pédologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sols de bonne aptitude agronomique mais en fortes pentes et présence importante de blocs et de cailloux (surtout sur Bouéni).</li> <li>- Plainnes littorales riches en alluvions et favorables à l'agriculture.</li> <li>- Les padzas sont nombreux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ZPF</b> : Zone en réserves forestières et CEL (protection forte) importantes.</li> <li>- <b>Conditions écologiques défavorables</b> (sauf sur les plaines alluviales) : sols caillouteux, déficit hydrique, padzas nombreux.</li> <li>- <b>La route de l'est</b>, qui constitue un axe majeur de transit Nord/Sud.</li> <li>- <b>Foncier</b> : manque de terrains agricoles et régime de la propriété privée dominant mais les conflits existent (cas de Bandrele).</li> <li>- Pourcentage élevé de <b>salariés</b> (ouvriers, administration).</li> <li>- Une <b>pression démographique plus faible</b> (excepté sur Bouéni).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones à plus faibles potentiels agricoles.</li> <li>- <b>Sur la région de Bandrele</b> : zone structurée autour de la route, avec ventes directe de produits agricoles.</li> <li>- <b>La zone au sud</b> connaît un taux de pluri-activité important.</li> <li>- Diminution des surfaces en maraîchage.</li> </ul>	<p><b>Surfaces agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tendance légère à l'amenuisement des surfaces cultivées et à la réduction des troupeaux du fait de la présence du domaine forestier, des conditions écologiques moins favorables et du développement de l'urbanisation.</li> <li>- Déclin du maraîchage sur Mbouini et Mronabeja.</li> <li>- Présence sur Bandrele de main-d'œuvre anjouanaise qui met en valeur les terres et contribue à freiner la diminution de surface.</li> </ul> <p><b>Foncier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits fonciers sur Bandrele entre la mairie et le SEF.</li> <li>- Régularisation foncière du Cnasea (qui est pratiquement terminée) contestée.</li> <li>- Forte évolution des activités vers le tourisme : transport de touristes vers les îlots et économie liée au <i>voule</i>. Il existe d'ailleurs des conflits autour de projets touristiques.</li> <li>- Perspectives de développement de <b>retenues collinaires</b> qui pourraient stimuler le développement d'une agriculture plus « commerciale ».</li> </ul>

Carte IV-9 : le Croissant bananier



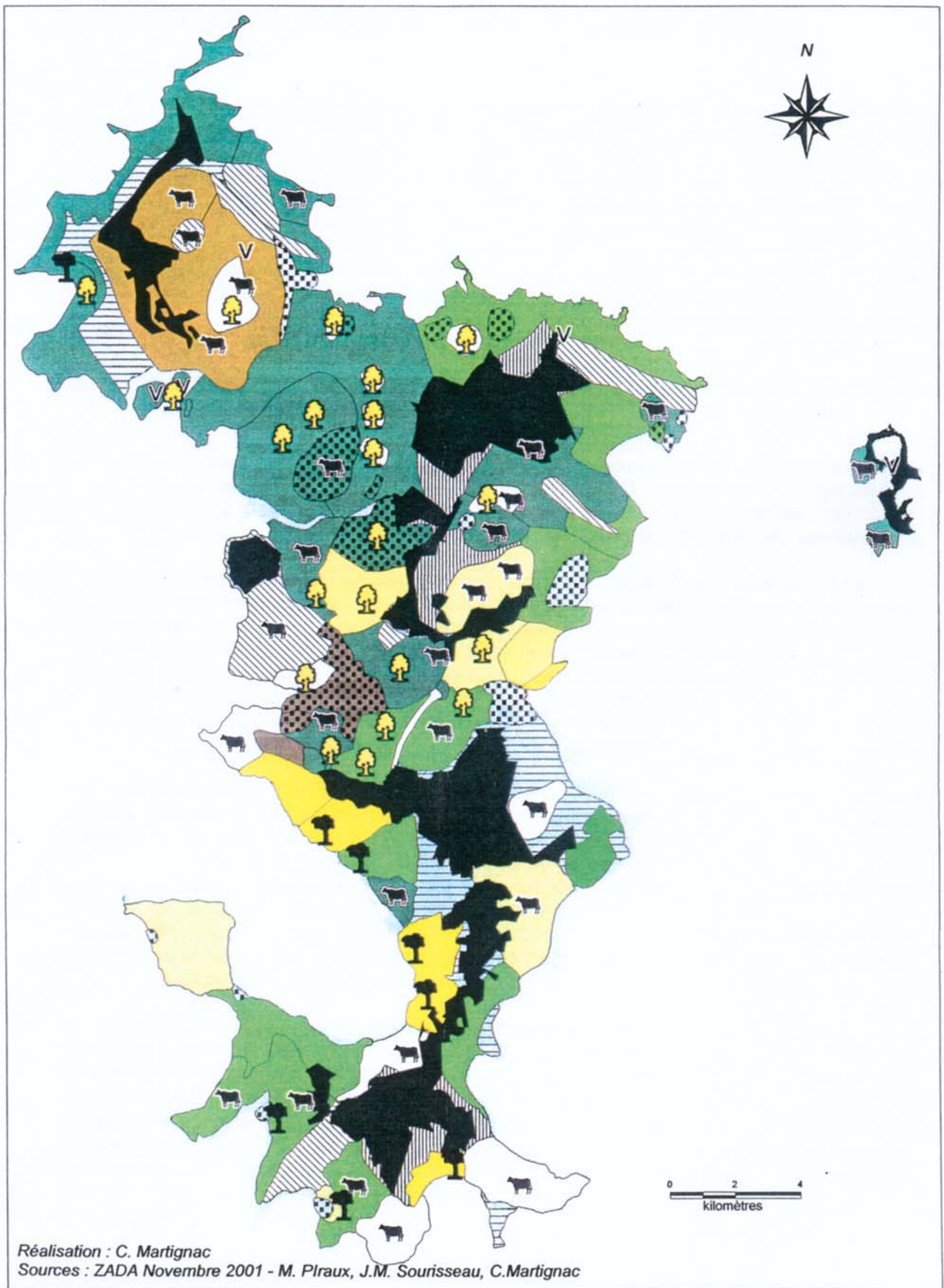
Zone	Paysages et activités agricoles	Population	Potentiel agronomique	Éléments structurants	Conséquences	Dynamiques
<p><b><u>Le croissant bananier</u></b></p> <p>« Zone de Poroani à Chirongui »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banane en monoproduction intensive (du nord de Chirongui jusqu'à Poroani),</li> <li>- Banane, élevage et vivrier plus au Nord.</li> <li>- De nombreuses anciennes cocoteraies existent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup d'employés, administratifs ou ouvriers avec une <b>disponibilité financière plus importante</b>.</li> <li>- De nombreux <b>travailleurs anjouanais</b>.</li> <li>- Travail des <b>femmes</b> important.</li> <li>- <b>Deux grandes propriétés</b> existent, occupées par des familles mahoraises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaine littorale alluvio-colluviale.</li> </ul> <p><b>Climat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gradient pluviométrique faible mais croissant vers le nord.</li> <li>- Contrainte en eau importante.</li> </ul> <p><b>Morpho-pédo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vastes surfaces planes riches en alluvions-colluvions, les pentes sont faibles en remontant vers l'est.</li> <li>- Bonne aptitude des terres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La plaine.</li> <li>- Les grandes propriétés qui correspondent à d'anciens grands domaines qui restent à régulariser.</li> <li>- Forte pluri-activité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédominance nette de la <b>banane</b>.</li> <li>- <b>Morcellement</b> « officieux » du foncier.</li> <li>- Des <b>stratégies vivrières</b> peu orientées vers la commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attente de <b>régularisation</b> des situations foncières.</li> <li>- La majeure partie de la zone est classée en zone agricole de protection forte au SRADT.</li> <li>- Le marché de Sada qui offre des perspectives de diversification mais avec un problème de disponibilité en eau.</li> </ul>

### 3.2. ZONAGE DE L'OCCUPATION DU SOL

Un travail plus fin a été mené au sein de chaque zone afin de représenter l'occupation actuelle des sols. Il a été réalisé à partir de la connaissance qu'en avaient les acteurs locaux. La carte n'a pas la prétention de représenter de manière précise les limites des différentes activités agricoles menées dans chacune des zones mais veut illustrer la grande diversité des situations agraires de l'île.

Les résultats cartographiques, présentés sur la carte d'ensemble (carte IV-10), montrent les grandes tendances des systèmes de production développés par zone :

- Prépondérance des systèmes qualifiés de vivriers qui offrent une diversité importante : dominante banane ou manioc (cette dernière étant surtout présente dans la zone de Sada), conduite plus extensive dans le sud, associations très différentes avec d'autres cultures (vanille, ylang, maraîchage) ou avec l'élevage.
- Présence de l'élevage dans la majorité des zones avec une concentration plus importante dans le Sud du fait des conditions écologiques plus difficiles. Dans ce cas, l'élevage caprin et l'élevage bovin sont conduits de manière similaire, contrairement à ce qui se passe dans la zone Nord, où les caprins sont confinés sur les pentes et les bovins sur les plateaux intérieurs.
- Progression nette du maraîchage, en particulier dans la zone Nord-Est proche de Mamoudzou, alors que les surfaces allouées à cette production dans le Sud se réduisent, notamment sur Mbouini et Mronabeja.








**Carte IV-10 : modes d'occupation agricole des sols à Mayotte**

# LEGENDE DES CARTES

Légende cartes

## CARTES DE PRESENTATION DES ZONES

(cartes IV-5 à IV-9)

-  PENTES INFÉRIEURES A 20 %
-  SOLS DE BONNE APTITUDE AGRONOMIQUE (1)
-  PADZAS
-  LIMITES DE ZONES
-  PRINCIPALES RIVIERES

(1) d'après les travaux réalisés par Raunet et Lafrille. Sont considérées comme de bonne aptitude agronomique les unités morphopédologiques suivantes : mangrove, plaines littorales, plaines intérieures, glacis d'épandage, fonds de vallées, nappes de matériel pyroclastique à tuf de ponces et plateaux.

## MODES D'OCCUPATION DU SOL (2)

(carte IV-10)

-  VIVRIER DENSE
-  VIVRIER MOINS DENSE
-  VIVRIER TRES PEU DENSE
-  BANANE
-  BANANE MOINS DENSE
-  MANIOC
-  POLYCULTURE
-  MARAICHAGE
-  FORETS
-  PADZAS
-  ZONE NON CULTIVEE
-  RESERVES FORESTIERES (sources DAF)
-  ELEVAGE (bovins, ovins, caprins)
-  YLANG
-  COCOTERAIES
-  VANILLE

(2) d'après le zonage à dire d'acteurs réalisé en novembre 2001.  
Se reporter à la note méthodologique située en début d'ouvrage.





## **4. LA DIMENSION SPATIALE DES SYSTEMES D'ACTIVITES : UNE LECTURE PAR COMMUNE**

Partant du zonage opérationnel construit « à dire d'acteurs », la lecture spatiale des systèmes d'activités analysés dans le chapitre II se heurte à des problèmes méthodologiques qu'il convient de souligner. L'unité d'interprétation des données d'enquêtes étant la commune de résidence, la mise en relation avec le découpage en zones homogènes du point de vue de l'occupation de l'espace est délicate car la mobilité des actifs peut gêner l'analyse. Ainsi, si une personne résidant à Mtsapere cultive à Combani, elle sera recensée dans la commune de Mamoudzou et non pas à Tsingoni. La confrontation des deux méthodes d'approche de l'agriculture apporte malgré tout un éclairage supplémentaire particulièrement intéressant, surtout en vue d'une utilisation opérationnelle de la connaissance des systèmes d'activités.

### **4.1. VENTES DE PRODUITS AGRICOLES : UNE FORTE DIFFERENCIATION SPATIALE DANS L'ACCES AU MARCHE**

Un des critères pour la construction de la typologie est l'existence ou non de ventes de produits agricoles (cf. chapitre II). La carte IV-11 ci-après a été réalisée, en séparant dans l'échantillon des enquêtes auprès des ménages, ceux qui commercialisent une partie de leur production de ceux qui produisent uniquement pour la consommation et les dons.

Dans les communes sous l'influence urbaine (Sada et Chiconi, Mamoudzou et Petite-Terre), l'agriculture a semble-t-il bien une fonction d'occupation de l'espace dans une logique de spéculation foncière, tandis que les terrains laissés libres pour l'exploitation se réduisent. Des activités agricoles anciennes et sur un relief accidenté ont par ailleurs épuisé les sols. Les opportunités plus grandes de revenus réguliers salariés<sup>167</sup> et des situations foncières complexifiées par un marché de la terre en pleine explosion renforcent les obstacles pour une activité commerciale et il semble logique que la part des ménages vendant leurs produits agricoles soit faible (inférieure à 43 %).

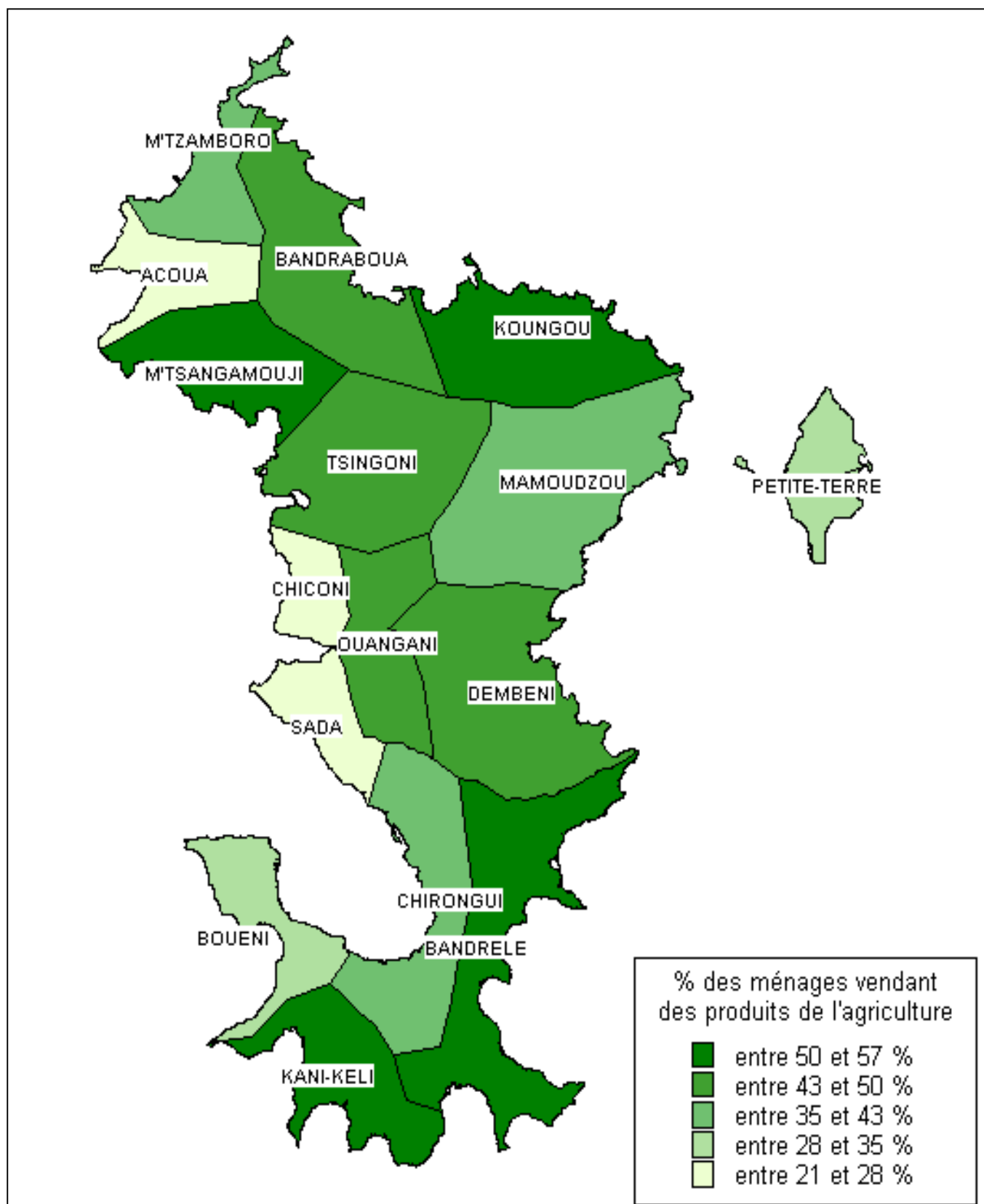
Les ménages agricoles des communes d'Acoua et de Mtzamboro sont quant à eux soumis à l'enclavement de leurs terroirs agricoles. Leur repli sur les pentes aux abords des villages oriente les stratégies vers la consommation et les dons. A Boueni, l'éloignement des grands centres de consommation se double de problèmes de fertilité des sols et d'une faible pluviométrie. Enfin, la commune de Chirongui, pourtant zone de plaines consacrées à la monoculture de banane, n'est traditionnellement pas tournée vers le marché, du fait d'un mauvais accès aux voies de communication<sup>168</sup>. Cette commune connaît une situation foncière particulière, avec la régulation en cours de grandes parcelles ayant appartenues à un ancien président de la république des Comores et qui sont l'objet de convoitises.

A Kani Keli et Bandrele, généralement considérées comme peu dynamiques du point de vue de l'agriculture, plus de la moitié des ménages vendent pourtant leurs produits. A Kani Keli, l'élevage et le maraîchage expliquent ce phénomène (35 % des ménages vendent des animaux et/ou des légumes). Si dans cette dernière commune la part des salaires domine dans les systèmes d'activités, dès que la rémunération est jugée insuffisamment élevée ou régulière, les ménages se tournent vers l'agriculture. Il existe aussi un marché local restreint à destination d'une population travaillant notamment au collège et ayant un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne du territoire (données Insee, enquête de 1999).

---

<sup>167</sup> Dont on sait qu'ils sont généralement préférés à l'agriculture en cas d'arbitrage.

<sup>168</sup> La route Sada Chirongui est beaucoup moins fréquentée que celle remontant à l'est vers Bandrele.



Source : enquêtes SDA/Cirad.

**carte IV-11 : répartition par commune des pratiques de ventes de produits agricoles**

A Bandrele la forte représentation des ménages qui commercialisent des produits agricoles renvoie à des logiques villageoises : 70 % d'entre eux n'habitent pas dans le chef-lieu de la commune. Les logiques de commercialisation sont d'une manière générale davantage dues aux opportunités de ventes liées à une augmentation du trafic sur la route nationale n°1 qu'à une dynamique agricole forte.

La majorité des ménages est insérée au marché dans l'ensemble comprenant les communes de Dembeni, Ouangani, Tsingoni, Mtsangamoudji, Bandraboua et Koungou. Il convient de remarquer que les logiques de ventes sont surtout présentes dans le sud des communes de Bandraboua et de Mtsangamoudji, zones les plus proches des voies d'accès vers Mamoudzou. Conformément aux conclusions du zonage « à dire d'acteurs », l'attraction du marché de Mamoudzou apparaît de toute façon comme le facteur déterminant de cette répartition spatiale. A l'exception de Kani Keli, dans toutes les communes relevant d'une logique commerciale les ménages agricoles vendent pour approvisionner Mamoudzou et Petite-Terre.

#### **4.2. LOCALISATION DES MENAGES SPECIALISES DANS L'AGRICULTURE**

Le poids des ménages dépendant de l'agriculture et/ou de l'élevage (types A1 et A2 de la typologie, cf. chapitre II) dans chaque commune du territoire permet de mieux positionner les déterminants spatiaux des spécialisations agricoles.

A Tsingoni et Ouangani, réputées comme les communes les plus agricoles de Mayotte, seuls 9 et 12 % des ménages vivent en premier lieu de l'agriculture et de l'élevage (types A1 et A2). Ces données sont en dessous de la moyenne de l'ensemble de l'échantillon (14 %) et en apparence contradiction avec le zonage à dire d'acteurs. Mais, en fait, si ces communes ont un fort potentiel agricole, qui s'exprime effectivement par l'émergence d'exploitations dynamiques, la masse des agriculteurs n'y est pas spécialisée.

Les ménages dépendant de l'agriculture sont les plus représentés dans les communes de Koungou (28 %) et de Bandraboua (26 %).

- A Koungou les actifs agricoles sont principalement des hommes de plus de 50 ans qui investissent et dépensent peu pour l'agriculture, mais profitent du marché de Mamoudzou pour vendre banane et manioc (parfois des fruits et des produits du maraîchage). Ils limitent ainsi les risques liés à l'accès à la terre et à la recrudescence des vols.
- A Bandraboua il convient de distinguer les villages du nord de la commune (Handrema et Bandraboua) des villages du Sud (Dzoumogne et Bouyouni). Au Nord, les agriculteurs enquêtés sont en situation de précarité, ils ne commercialisent que des produits « *traditionnels* » et n'engagent pas de dépense. Au Sud, on retrouve le profil des agriculteurs de Koungou, avec des activités maraîchères plus importantes (30 % des ventes de l'échantillon). Les investissements agricoles restent de toute façon très faibles.
- A Ouangani, la faible proportion de ménages vivant de l'agriculture est à moduler par la place de la distillation et du commerce de l'ylang-ylang dans les systèmes d'activités (comptabilisée dans les revenus de l'artisanat). Près d'un tiers des ménages dispose de revenus liés à cette filière, même si ceux-ci ne constituent qu'un appoint aux salaires et autres activités de commerce.

- A Tsingoni, le paradoxe apparent de la faible spécialisation agricole repose sur la prépondérance des ménages dépendants des transferts sociaux et familiaux. Même si cela n'exclut pas des pratiques davantage spécialisées par quelques entrepreneurs dynamiques, l'agriculture a dans cette commune un important rôle social d'entretien des réseaux.

Dans les communes de Bandrele et Kani Keli 20 % des ménages dépendent des activités agricoles et d'élevage, ce qui confirme la répartition selon les pratiques de mise en marché.

- A Bandrele, ces ménages sont originaires des villages de Nyambadao et de Bambo Est et possèdent des structures de revenus basées sur l'agriculture et les transferts, ce qui leur dégage du temps pour la commercialisation. Ils n'intensifient pas.
- La situation est plus complexe à Kani-Keli du fait de l'existence d'un marché local. On note un partage de la commercialisation entre les légumes, la banane et le manioc, et la présence d'éleveurs profitant des meilleures conditions sanitaires. Les ménages dépendant de l'agriculture se concentrent cependant dans le village de Kani Keli. Les dépenses de production sont sensiblement plus élevées qu'ailleurs, de même que les revenus tirés de l'agriculture. Il semble que Kani Keli comporte aujourd'hui davantage de ménages spécialisés dans l'agriculture, même si les contraintes physiques et climatiques limitent les perspectives de développement agricole dans la commune.

Mis à part Mamoudzou, où une agriculture commerciale péri-urbaine semble émerger parallèlement au maintien du terroir ancien de Vahibe, les communes urbaines (Sada et Chiconi, Dzaoudzi et Pamandzi) comportent peu de ménages ayant pour stratégie l'agriculture commerciale. La préférence marquée pour des revenus réguliers et immédiats entraîne certainement d'importantes ruptures et des retours ponctuels vers l'agriculture, mais il y a ici convergence entre le faible niveau des ventes agricoles et la très rare dominante agricole dans les systèmes d'activités. Déjà signalée, la pression sur le foncier dans le contexte urbain va du reste dans le sens de ces constats. Son importance et son poids dans la prise de décision stratégique est largement confirmée par les enquêtes.

Dans les communes d'Acoua et de Mtzamboro au Nord et de Boueni et de Chirongui au Sud, qui regroupent un nombre élevé de ménages agricoles déclarés dans la population, les difficultés d'accès aux parcelles ou aux axes de commerce freinent la mise en œuvre d'une agriculture commerciale assurant un niveau de revenu suffisant.

## 5. PERSPECTIVES

Les résultats du zonage à dire d'acteurs et de la lecture spatiale de l'enquête auprès des ménages montrent une grande diversité des dynamiques agricoles. Les causes de ces dynamiques ont pu être identifiées : les conditions écologiques qui contraignent fortement l'organisation spatiale de l'île, les facteurs économiques et sociaux (notamment le pôle d'activité de Mamoudzou), directement liés à l'histoire même de Mayotte.

La concurrence foncière entre agriculture, urbanisation et espaces naturels, ainsi que l'appropriation du foncier sont des facteurs de conflits potentiels importants. Une analyse plus poussée devrait permettre de comprendre les stratégies patrimoniales et d'évaluer le rôle fondamental de la main-d'œuvre anjouanaise dans ces stratégies.

Dans ces conditions, l'agriculture semble avoir un rôle de marqueur foncier important aux yeux des mahorais. L'augmentation des surfaces agricoles semble ainsi aboutir à une extensification des systèmes de production dans les parcelles lointaines des villages et à une intensification dans les parcelles vivrières proches des villages.

Les informations obtenues montrent que la formalisation des connaissances populaires mérite d'être poursuivie. Deux domaines pourraient en bénéficier amplement :

- **Les approches de développement local** : la démarche engagée pourrait être enrichie par les dire d'acteurs au sein de chaque zone en vue de prévoir des interventions en fonction de la spécificité des zones et de proposer des actions réalisables avec des appuis techniques et financiers externes.

Le zonage permet de replacer les stratégies individuelles et collectives des exploitants et leurs projets dans leur contexte territorial, afin d'en comprendre éventuellement les facteurs de cohérence et d'incohérence. On a vu que la confrontation entre une vision globale et une vision davantage centrée sur les ménages agricoles permet de révéler certaines divergences entre les potentialités d'une zone et leur traduction au niveau microéconomique.

- **Les politiques** volontaristes à mener pour la gestion de l'espace agricole et l'aménagement concerté du territoire, notamment le véritable défi foncier qui impose de clarifier les choix et les objectifs politiques sur l'utilisation des terres.

**CHAPITRE V : APERÇUS SUR L'OFFRE INSTITUTIONNELLE  
D'APPUI AU MONDE AGRICOLE**

A l'instar de nombreux constats déjà dressés par le passé, l'analyse du système d'aide révèle les résultats mitigés voire les échecs des principales politiques agricoles menées à Mayotte. Elle montre que la faillite ou la fragilité des coopératives et de la majorité des groupements de producteurs, de même que les performances modestes des agriculteurs réputés « modernes », résultent largement de l'inadéquation des dispositifs d'appuis mis en œuvre au contexte local.

Alors que les éléments de diagnostic de la situation agricole de l'île présentés dans les chapitres précédents sont largement partagés par les acteurs du monde rural rencontrés, il peut ainsi paraître étonnant qu'ils soient finalement pas ou peu pris en compte dans la définition de l'offre institutionnelle d'appui et de ses modalités d'application.

Il importe à ce stade de revenir plus précisément sur les logiques guidant les interventions publiques en direction de l'agriculture. L'analyse objective des formes d'appui issues de ces logiques permettra une meilleure évaluation de l'écart existant entre la réalité de l'agriculture mahoraise et les besoins des ruraux.

## **1. APERÇUS SUR LES DISPOSITIFS D'APPUI EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE**

### **1.1. BREF RAPPEL SUR L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'AGRICULTURE A MAYOTTE**

#### **1.1.1. Les étapes de la construction des structures et des dispositifs d'appui**

A partir de 1976, la France a dû définir son intervention à Mayotte. Après des décennies de « léthargie » coloniale et de tentatives sans suite d'instauration d'un modèle agro-exportateur, il convenait en effet de substituer une logique de développement agricole à celle de rente agricole d'exportation. Ce n'est donc finalement que depuis 25 ans (et même moins) que des politiques publiques visant à accélérer le développement économique se sont mises en place, le plus souvent sans implication réelle des mahorais et sous l'autorité très forte de l'administration [RCT 1996].

Les actions entreprises s'inscrivent toutes dans une logique de « rattrapage du retard » notamment en matière d'équipements et d'infrastructures, d'éducation et de santé. En ce qui concerne l'agriculture, la logique de rattrapage se traduit par des objectifs techniques orientés vers l'augmentation des productions. La satisfaction de ces objectifs, en référence au modèle métropolitain d'appui à une agriculture productiviste, impose « naturellement » un dispositif institutionnel privilégiant la vulgarisation de techniques éprouvées en France et sensé encourager la spécialisation.

Il faut cependant attendre 1987 pour qu'une politique structurée se mette en place. Auparavant, la Direction de l'agriculture se contentait de fournir des aides directes (sous forme de bons d'achat) sans lien pensé avec des projets à vocation économique. Commencent alors les politiques de création de groupements de producteurs (*cf.* chapitre III) et les programmes d'installation de jeunes agriculteurs (*cf.* chapitre II). L'administration, à défaut de pouvoir s'appuyer sur des interlocuteurs jugés crédibles, est seule maître d'œuvre de ces interventions.

Cette seconde phase d'intervention est, au regard des objectifs visés, un échec. Les performances techniques ne décollent pas et on n'assiste pas à l'émergence d'une agriculture « moderne », « spécialisée » et « économique ». Ces constats conduisent à des réajustements à partir du début des années 1990, mais c'est surtout en 1994 qu'une réorientation sensible est tentée. Les objectifs productivistes, sans être remis en cause, sont

révisés à la baisse et l'accent est mis, au moins dans l'affichage des politiques, sur l'accompagnement social des populations agricoles les plus défavorisées. Il s'agit de lutter contre les dangers d'une explosion urbaine.

Faute d'outils adaptés, les promesses d'appuis spécifiques au maintien des ruraux dans les campagnes resteront lettre morte. Par contre, pour améliorer l'accompagnement technique des agriculteurs, le Service développement agricole de la DAF est créé par regroupement d'anciennes cellules, avec la volonté de se rapprocher du terrain et des dynamiques locales (cf. infra). Chose nouvelle pour Mayotte, le milieu des années 1990 voit aussi l'émergence de nouvelles structures qui, si elles fonctionnent pour une large part sur des crédits publics, apportent une vision nouvelle des problématiques de développement agricole.

L'Adva est ainsi créée en 1994. Le Cirad et le Cnasea interviennent à Mayotte depuis 1995 en appui ou en articulation avec la DAF. La Chambre professionnelle et sa section agriculture commencent à proposer quelques services techniques. Enfin, le tissu des organismes de formation agricole se densifie.

Ces nouvelles structures apportent une évolution par rapport aux strictes logiques d'assistanat prévalant après le rattachement à la France ; mais elles restent du domaine du *cirkali* dans les représentations paysannes et l'architecture institutionnelle du secteur agricole demeure fortement centralisée.

### **1.1.2. Les nombreuses fonctions de la Direction de l'agriculture et de la forêt**

#### **a) Organisation et effectifs**

La DAF comptait, hors emplois de type CES ou CEC, près de 420 agents en décembre 2000. Ces effectifs importants, mais qui sont néanmoins en régression régulière, se justifient par les nombreuses fonctions qu'elle doit assumer au sein de la Collectivité [DAF 2001].

Elle est chargée, comme les directions départementales de métropole, de « *mettre en œuvre la politique de l'Etat sous trois aspects (technique – financier – réglementaire)* » ; mais elle est aussi « *un service technique de la préfecture* » et couvre à ce titre une large gamme de fonctions.

Du fait de l'absence de direction régionale et de représentation de certains offices mais aussi « *pour pallier l'absence d'organisations professionnelles structurées et responsables et d'un secteur privé de services à l'agriculture* », la DAF de Mayotte exerce des fonctions spécifiques de compétence locale : protection des végétaux, autorité pour l'enseignement agricole, protection, gestion et mise en valeur du domaine forestier public, protection des milieux marins et police des pêches, infrastructures rurales, recherche appliquée, participation à la gestion foncière, appuis techniques et prestations de services aux agriculteurs.

Il est clair que ces interventions visent en premier lieu à adapter une structure conçue selon des normes métropolitaines aux vides institutionnels de Mayotte. Le cumul des fonctions et surtout leur centralisation du fait d'une hiérarchisation forte engendrent d'importantes rigidités et un manque de lisibilité des missions et rôles des différents services techniques. A noter que la rotation des chefs de services, essentiellement métropolitains, et d'une partie du personnel accentue encore ce manque de lisibilité.

Enfin, en plus de toutes ces fonctions, la DAF a un droit de regard (et parfois de contrôle) sur la quasi-totalité des programmes à caractère agricole développés dans l'île. Elle est à ce titre



chargée de l'application et de la gestion des conventions passées entre les institutions agricoles, l'Etat et/ou la Collectivité.

Neuf services, auxquels s'ajoutent le cas spécifique du lycée agricole et l'équipe de direction, sont répartis dans trois principaux sites (Mamoudzou, Coconi et Dembeni) :

- Le Service administration générale (60 agents en décembre 2000).
- Le Service des ateliers de maintenance.
- Le Service aménagement rural et foncier (5 agents) contribue à la restructuration foncière par l'instruction de dossiers de régularisation et à la « *sauvegarde des terres à fort potentiel agricole* ».
- Le Service des équipements ruraux (11 agents) intervient notamment sur les dossiers de l'eau potable (captage, stockage et traitement), des déchets ménagers, du développement de l'électricité rurale.
- Le Service des pêches et de l'environnement marin (22 agents) est chargé de la surveillance et de la protection de l'environnement marin et de l'aide au développement des pêches et de l'aquaculture.
- Le Service de l'économie agricole (21 agents) doit assurer :
  - la collecte et la diffusion de quelques statistiques agricoles : relevé des prix au marché de Mamoudzou, recensement des producteurs d'ylang et de l'état du verger, occupation des sols (TERUTI) ;
  - le suivi des coopératives ;
  - la gestion des dossiers d'aides présentés en Commission d'orientation agricole ;
  - la protection des végétaux (vérification des lots importés et délivrance de certificats d'exportation).
- Le Service vétérinaire et élevage (35 agents) s'occupe du contrôle de l'hygiène alimentaire, du suivi de la santé et de la protection des animaux.
- Le Service de l'environnement et de la forêt (132 agents) a en charge la protection, la gestion et la mise en valeur du domaine forestier public et des sites naturels terrestres en général, l'inventaire et la conservation de la biodiversité terrestre (faune et flore) et la police de l'eau.
- le Service développement agricole (103 agents, *cf. infra*).

Le budget de la DAF se montait en 2000 à près de 27 millions € (177,6 millions F), dont près de 20 millions € (130 millions F) étaient consacrés à l'investissement. La masse salariale s'élevait à 4,46 millions € (29,2 millions F). A noter que 90 % des personnels permanents sont des agents de la Collectivité de Mayotte, parmi lesquels 40 % sont fonctionnaires.

#### b) Le Service développement agricole de la DAF

Ce service, créé pour renouveler les appuis au monde rural, est le plus en prise avec l'accompagnement direct des ménages agricoles. Il a des missions très larges et spécifiques pour un territoire français et comprend :

- une cellule de vulgarisation agricole ;
- trois cellules orientées vers l'appui aux filières des fruits et légumes, des vivriers, et de l'élevage) ;
- deux cellules d'intervention et de prestations de services (mécanoculture et hydraulique).
- la station de recherche de Dembeni qui était aussi jusqu'à peu, sous la gestion du SDA.

La structuration du SDA visait à se rapprocher du monde agricole et toutes les cellules étaient effectivement en contact quotidien avec les agriculteurs. Le SDA est cependant le service le plus touché par les réductions régulières de moyens humains et matériels à la

DAF, en grande partie à cause des incertitudes nées avec les projets de création d'une Chambre d'agriculture, dont il assure une partie des fonctions probables.

Du fait de ses missions de proximité (en particulier le montage et l'instruction des dossiers présentés en Commission d'orientation agricole, *cf. infra*), la cellule Vulgarisation du SDA, est souvent assimilée à la DAF toute entière dans l'esprit des ménages agricoles<sup>169</sup>. Elle est à ce titre souvent rendue responsable de l'ensemble des difficultés de l'agriculture mahoraise.

De leur côté, les agents de cette cellule témoignent du manque de marge de manœuvre dont ils disposent et notamment de leur enfermement dans des logiques d'actions descendantes. Ils soulignent la lourdeur des procédures et les difficultés rencontrées lors du montage de dossiers d'aide qui, surtout avec les réductions de moyens du service et le faible niveau de formation de certains de ses assistants, freinent leurs actions concrètes et grèvent le dialogue avec les agriculteurs. L'absence de participation de ces agents à la conception des dispositifs qu'ils doivent mettre en œuvre apparaît préjudiciable dans le contexte de Mayotte, surtout lorsque ces dispositifs sont inspirés par des normes importées et inadaptées à la réalité locale.

### 1.1.3. Les autres organismes d'appui

Les autres organismes d'appui à l'agriculture, installés à Mayotte ou créés pour la plupart dans les années 1990 se distinguent par leur domaine d'intervention et par leur mode de fonctionnement :

- L'Aficam et l'Agepac<sup>170</sup> assurent la formation professionnelle des agriculteurs et fonctionnent avec pour seul bailleur de fonds la DTEFP. Le marché est donc faiblement concurrentiel et les organismes n'ayant qu'un seul interlocuteur, c'est celui-ci qui décide, sans trop de consultations avec le monde rural et les professionnels de l'agriculture, des grands thèmes de formation. La formation initiale est exclusivement dispensée par le lycée agricole de Mayotte (niveau CAPA et BEPA).
- La section agriculture de la Chambre professionnelle, après un démarrage peu ambitieux, multiplie ses interventions depuis 1996. D'abord cantonnée au suivi des groupements maraîchers, elle assure aujourd'hui des appuis de terrain diversifiés, incluant des efforts importants d'animation en direction des groupements maraîchers et des éleveurs bovins. A bien des égards son action est proche de celle du SDA de la DAF, mais ses interventions semblent moins dirigistes, avec un accent important mis sur la participation des agriculteurs ciblés.
- Le Cnasea, outre son engagement dans le processus de régularisation foncière [Périer 1999] mène ou encadre des actions de développement. La gestion des fonds Ogaf pour Mayotte lui échoit et il peut être maître d'œuvre des actions engagées dans le cadre de ces Ogaf. Il a enfin repris en main la politique d'installation des agriculteurs (*cf. supra*). La logique d'intervention du Cnasea à Mayotte est très proche de celle mise en œuvre en métropole. L'obligation du strict respect des procédures élaborées pour guider ses actions lui confère une certaine rigidité dans le contexte de Mayotte.

---

<sup>169</sup> En CDOA, un syndicaliste nommait ainsi récemment le chef du SDA « *chef de l'agriculture à Mayotte* ».

<sup>170</sup> L'Aficam, officiellement créée en 1980, gère aujourd'hui la partie privée de l'enseignement dispensé à Coconi. L'Agepac, Agence de formation et de développement, est une structure réunionnaise implantée depuis peu à Mayotte.

- Un Centre de ressources hébergé par le lycée de Coconi et chargé, entre autres, d'assurer le lien entre le monde rural et les organismes impliqués dans l'agriculture a été créé en 2001.
- L'Adva intervient à travers les Groupement de vulgarisation agricole qu'elle crée et soutient. Elle est aussi orientée vers la prestation de services (cf. chapitre III) et a ainsi repris à son compte certaines interventions anciennes de la DAF.
- Le Cirad, établissement public de recherche spécialisé dans l'agriculture tropicale, intervient à nouveau à Mayotte depuis 1995 après un temps de présence dans les années 1960 au travers de l'ancien Irat. Il est lié par convention à l'Etat et à la Collectivité. Outre des travaux d'expérimentation chez les agriculteurs et le démarrage en 2001 d'un programme de recherche en sciences sociales, le Cirad doit reprendre la gestion de la station expérimentale de Dembeni en 2002.

Sur ces actions de recherche et de développement, la vision des acteurs du monde rural apparaît assez confuse. Les fonctions de chaque organisme, leur mode spécifique d'intervention et les conditions à remplir pour bénéficier de leur appui restent opaques. La diversification des structures, s'il ne fait aucun doute qu'elle est nécessaire et qu'elle sera bénéfique à terme, gagnerait aujourd'hui à être mieux expliquée.

Dans ce contexte en pleine évolution, émergent également des organisations de représentation du monde agricole, et en particulier les syndicats (cf. chapitre III pour une analyse de leur implantation et des fonctions qu'ils remplissent).

## **1.2. LES DIFFERENTS « GUICHETS » OUVERTS AUX AGRICULTEURS A MAYOTTE**

### **a) Aperçu sur les aides à l'agriculture dans les conventions et contrats de plan Etat-Mayotte**

L'ensemble du dispositif institutionnel est très majoritairement financé par l'Etat et la Collectivité départementale de Mayotte. Une partie du financement des programmes et actions sectorielles est ainsi incluse dans les contrats de plan Etat-Mayotte (cf. infra). Par ailleurs, bien qu'appartenant à la zone euro, Mayotte est incluse dans les « pays et territoires d'outre-mer » de l'Union européenne. Elle bénéficie à ce titre du concours du FED et non des fonds structurels européens<sup>171</sup>. Depuis 2001, l'Union européenne intervient aussi en mobilisant des fonds Stabex pour l'appui aux filières ylang et vanille.

A l'exception des montants totaux inscrits dans les contrats de plan et dans la convention économique et sociale 1995-2000, il n'a pas été possible d'obtenir des données détaillées permettant de reconstituer l'ensemble des soutiens à l'agriculture à Mayotte. Cependant, et malgré les retards pris dans l'exécution du 12<sup>e</sup> contrat de plan et les possibilités de financements complémentaires hors contrat de plan, le Tableau V-1 offre une idée des sommes affectées au développement agricole par les pouvoirs publics.

Ces crédits n'incluent bien entendu pas le fonctionnement des administrations qui concerne des montants considérables venant indirectement en appui au secteur (cf. supra l'aperçu sur le budget de la DAF), mais dont l'analyse nécessiterait une étude spécifique. Ils comprennent par contre une partie des appuis à certains des organismes récemment installés à Mayotte, comme notamment le Cirad et l'Adva.

<sup>171</sup> Le VIII<sup>e</sup> FED (1996-2000) s'est ainsi concentré sur le financement de l'adduction d'eau et de l'assainissement, ainsi que sur le financement de l'aquaculture (10,1 millions €, 66 millions F sur 4 ans), le IX<sup>e</sup> FED s'élève quant à lui à 15,2 millions €, 100 millions F)

**Tableau V-1 : les budgets de l'Etat et de la Collectivité de Mayotte pour l'agriculture inscrits dans les contrats de plan et convention Etat / Mayotte depuis 1995.**

En millions €	Etat			Collectivité			Total		
	agri.	équip.	total	agri.	équip.	total	agri.	équip.	total
11 <sup>e</sup> contrat de plan	8,33	8,28	59,57	2,74	3,04	23,97	11,07	11,92	83,53
Conv. éco et sociale 1995-2000	14,59	76,27	274,86	2,40	0,49	53,52	16,99	139,80	328,38
12 <sup>e</sup> contrat de plan	8,99	138,09	274,41	1,48	13,65	30,49	10,47	151,74	304,90
<b>Total</b>	<b>31,91</b>	<b>222,64</b>	<b>608,84</b>	<b>6,62</b>	<b>17,18</b>	<b>107,98</b>	<b>38,53</b>	<b>303,46</b>	<b>716,81</b>

source : IEDOM, 12<sup>e</sup> contrat de plan Etat / Mayotte.

Seuls 3,8 % des budgets de l'Etat et de la CDM sont consacrés à l'agriculture dans le 12<sup>e</sup> contrat de plan 2000-2004 (5,4 % sur l'ensemble des contrats et convention depuis 1995)<sup>172</sup>. La faiblesse relative de ces concours (en regard par exemple des budgets d'équipement présentés simultanément) est justifiée par la part supposée de l'agriculture dans le produit intérieur brut de Mayotte et par la baisse sensible du nombre d'agriculteurs entre les recensements de la population de 1985 et 1997 (respectivement 60,4 et 19,2 % des actifs [Insee 2000]).

#### b) Aperçu sur les types de crédits et les aides directes accessibles aux agriculteurs

Outre les aides examinées en Commission d'orientation agricole et celles allouées par l'Odeadom (cf. infra), les agriculteurs peuvent bénéficier d'autres soutiens directs, même s'ils concernent pour l'instant des montants bien plus faibles.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est présente à Mayotte depuis 1996. L'Adie propose des prêts d'un montant moyen de 990 € par dossier pour l'installation de personnes non éligibles aux crédits commerciaux. Elle constitue à ce titre un soutien particulier à des agents en situation précaire. En 2000, 6 des 154 prêts décaissés par l'Adie l'ont été en direction de l'agriculture et 19 en direction de la pêche. Notons que l'agriculture a été une source d'impayés au démarrage de l'association qui, si elle continue à lui accorder de l'intérêt, agit dès lors avec prudence<sup>173</sup>.

Un rapprochement entre l'Adie et certains services techniques (en particulier la Chambre professionnelle) et surtout les organismes de formation professionnelle agricole (Agepac) semble s'opérer. Si pour l'heure les montants engagés restent très faibles, les différents acteurs y voient un potentiel de développement important.

La Sofider (organisme de crédit dont l'Agence française de développement est actionnaire à hauteur de 51 %) s'est implantée à Mayotte en mai 2001. Elle peut intervenir pour des montants plus importants (supérieurs à 4 575 €). Des négociations ont notamment été entamées avec Tama Sarl pour relancer la filière « poules pondeuses » avec les anciens adhérents de la Coopam.

L'agriculture est également théoriquement éligible à l'Aide territoriale à l'investissement. Cette aide de la Collectivité a été créée en 1996 et modifiée en 2000. L'ATI est gérée par la DIRAD et s'adresse aux petites et moyennes entreprises qui concourent au développement

<sup>172</sup> 16 millions d'euros (1,6 pour l'agriculture et la pêche et 13,71 pour l'équipement) sont engagés par d'autres partenaires dans le cadre du contrat de plan. L'Etat participe par ailleurs pour 434,48 millions d'euros, hors contrat de plan, à des programmes de constructions scolaires, logement social, résorption de l'habitat insalubre et autres missions régaliennes.

<sup>173</sup> A noter aussi que les agriculteurs pouvaient, jusqu'en 1996, bénéficier de prêts bonifiés garantis par le Fonds général d'investissement. La faiblesse des taux de recouvrement a conduit à abandonner cette forme de soutien.

de l'île et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 228 673 €. Elle vise à couvrir une partie des investissements productifs en première année de fonctionnement ou de renouvellement d'activité. Comme toutes les autres aides de la Collectivité, elle implique un apport personnel du bénéficiaire. Elle est plafonnée à 14 865 € et nécessite un montant minimum d'investissement de 4 575 €.

L'ATI est cumulable avec d'autres formes d'aides généralistes comme le Défi jeune<sup>174</sup>, l'ACCRES<sup>175</sup> ou encore les subventions accordées par la délégation aux droits des femmes. Le cumul de ces aides ne doit cependant pas excéder 70 % du montant des investissements primables. Les entreprises agricoles peuvent enfin théoriquement depuis 2001 obtenir un appui en gestion d'entreprise sous forme de chèque-conseil dans le cadre du Fonds territorial d'aide au conseil (FTAC), à condition d'investir un minimum de 4 575 €. Ce fonds est une émanation directe d'une procédure métropolitaine.

Très peu de dossiers d'ATI concernant l'agriculture ont été présentés à ce jour, et aucune aide ACCRES, Défi jeune ou FTAC n'a été attribuée au secteur agricole à notre connaissance. Les demandeurs sont le plus souvent redirigés vers la CDOA. Il pourrait cependant s'avérer très intéressant, notamment pour les projets alliant agriculture et tourisme, de combiner des aides spécifiquement agricoles avec des allocations ATI. Des montages de dossiers en direction du tourisme vert, sur des crédits inscrits au contrat de plan, sont en cours.

Quoique particulières, les indemnités versées par la DTEFP aux stagiaires de l'Aficam et de l'Agepac vont de 137 à 183 €/mois (900 à 1 200 F). Elles contribuent à l'incitation à la production. Près de 250 stagiaires sont accueillis chaque année par ces deux organismes pour des formations allant de 6 à 12 mois et peuvent en bénéficier.

Les autres aides directes concernent les subventions pour garantir le prix plancher de l'essence d'ylang-ylang (*cf.* chapitre I, § 3.3.1) et le lancement en 2001 de l'Ogaf agri-environnementale de soutien au maintien de la filière ylang-ylang. Cette dernière opération devrait consacrer 838 500 € sur 5 ans à près de 400 producteurs. D'une manière générale, les financements Ogaf inscrits dans le 12<sup>e</sup> contrat de plan Etat-Mayotte (2,195 millions € soit 14,4 millions F sur le budget Etat et CDM) ne sont pas épuisés par les trois opérations actuellement en cours (réforme foncière, réhabilitation de la cocoteraie à Bouyouni et ylang-ylang, *cf.* chapitre III). D'autres projets sont en cours d'élaboration.

Enfin, après cinq ans de procédure, 1,07 millions € venant des fonds du Stabex devraient pouvoir être mobilisés pour le financement du développement des filières ylang et vanille. Outre des opérations de publi-promotion des filières, une partie de ces fonds devrait être affectée à des aides directes à l'investissement.

---

<sup>174</sup> Aides attribuées par la Direction de la jeunesse et des sports à des jeunes de 15 à 28 ans, à la suite d'un concours. Les aides sont comprises entre 1 520 et 7 620 € (entre 10 et 50 000 F) et doivent se cumuler avec d'autres financements.

<sup>175</sup> Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, accessible à des personnes en difficulté et qui comprend des exonérations de charges et des prêts sans intérêt (avances).

## 2. ELEMENTS D'ANALYSE SUR LES AIDES EXAMINEES EN COMMISSION D'ORIENTATION AGRICOLE

Du fait des difficultés à réunir une information complète et à affecter les différents engagements des bailleurs de fonds entre aides directes et indirectes, nous ne traiterons dans ce qui suit que des aides directes aux producteurs relevant de l'approbation de la Commission départementale d'orientation agricole<sup>176</sup> et des programmes sectoriels de l'Odeadom.

### 2.1. LES TYPES D'AIDES ATTRIBUES EN COMMISSION D'ORIENTATION AGRICOLE

Trois types d'aides directes nécessitant la constitution d'un dossier sont aujourd'hui proposés aux agriculteurs<sup>177</sup>.

#### 2.1.1. Aide à l'installation

Financée par l'Etat et la Collectivité de Mayotte, cette aide correspond à la Dotation d'installation agricole (DIA). Elle est plafonnée 15 250 € (100 000 F), versée en deux tranches : 60 % à l'acceptation du dossier en commission et 40 % après contrôle de réalisation. La durée de réalisation du projet est de trois ans, le remboursement des sommes perçues pouvant être réclamé en cas de dépassement. Le Cnasea est chargé de l'instruction des dossiers.

L'obtention de la DIA est soumise aux conditionnalités suivantes<sup>178</sup> :

- être agriculteur à titre principal : consacrer plus de 50 % de son temps à l'agriculture et en retirer au moins 50 % de son revenu ;
- avoir une capacité technique attestée (diplôme ou validation du « *stage 200 heures* ») ;
- être français, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière ;
- avoir entre 20 et 40 ans au moment de l'installation ;
- réaliser une étude prévisionnelle d'installation (EPI) sur six ans ;
- être dans une situation foncière « *stable* » : propriétaire ou bénéficiaire d'un bail de neuf ans ;
- réaliser le programme d'investissements dans les 6 mois après l'attribution de l'aide ;
- tenir une comptabilité durant au moins cinq ans<sup>179</sup>.

---

<sup>176</sup> La Commission territoriale d'orientation agricole (CTOA) a été rebaptisée Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) en juillet 2001 lors de l'adoption de la nouvelle loi statutaire.

<sup>177</sup> La présentation qui suit s'appuie sur le document réglant « *l'attribution des aides en agriculture examinées en CTOA* », adopté le 26 janvier 1999. Ce texte fait toujours référence, même si quelques modifications ont été apportées ponctuellement à certaines procédures. Il se substitue aux textes de 1994 et de 1998.

<sup>178</sup> Un système de points permettant de moduler le montant de la DIA et tenant compte du niveau de qualification du candidat et des caractéristiques globales de son projet d'exploitation devrait être appliqué à partir de 2002.

<sup>179</sup> Cette comptabilité est tenue par le comptable du Gecoopam (*cf.* chapitre III).

### 2.1.2. Aide à la modernisation

Financé par la collectivité, ce type d'aide cible les investissements productifs. Les conditions d'attribution visant au départ les agriculteurs les plus « *performants* » ont été revues et assouplies en avril 2001.

- Jusqu'à un montant de 1 195 € (80 000 F) par période de trois ans, la participation à l'investissement varie selon la nature du demandeur ou son objet (70 % pour un exploitant individuel, 80 % pour un groupement, 85 % pour les cultures vivrières).
- Pour des montants compris entre 1 195 et 41 925 € (80 000 à 275 000 F), le taux unique de prise en charge par la collectivité est de 50 %.

Compte tenu des graves problèmes de fourniture d'eau sur l'île, une proposition particulière a été faite en matière d'aides à l'investissement hydraulique, afin de faciliter le captage et le stockage des eaux de pluies ou de ruissellement. Pour ce type d'investissement, le taux de prise en charge est porté à 90 % de l'investissement, plafonné à 41 925 € (275 000 F).

Pour bénéficier des aides à la modernisation il faut remplir les conditions suivantes :

- être français, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière ;
- avoir entre 20 et 60 ans ;
- être propriétaire ou bénéficiaire d'un bail de neuf ans ;
- disposer d'une SAU supérieure ou égale à 1 ha ;
- avoir un diplôme agricole ou cinq années de pratique agricole ;
- produire un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 3 050 € (20 000 F) ;
- justifier d'un apport personnel ;
- tenir une comptabilité simplifiée.

### 2.1.3. Aides à caractère social

Ces aides sont destinées aux ménages agricoles les plus démunis. Elles visent à améliorer les conditions de vie des agriculteurs de façon à les maintenir en zone rurale.

Il suffit pour en bénéficier de justifier :

- d'un revenu inférieur à la moitié d'un SMIG ;
- d'une surface agricole utile inférieure à 1 ha.

Ces aides ciblent des améliorations de la structure de production (essentiellement de l'investissement) et sont plafonnées à 1 520 € (10 000 F). Il convient de noter qu'aucun dossier pour une aide de ce type n'a été jusqu'alors présenté en commission.

## 2.2. LES AGRICULTEURS BENEFICIAIRES

Entre le 25/02/97 au 29/05/01, 180 dossiers (concernant 152 individus ou groupements) ont bénéficié d'un avis favorable, soit une quarantaine de dossiers par an. Ces dossiers correspondent à une aide globale de près de 943 000 € (6,2 millions de francs).

L'aide est destinée à des associations de producteurs et à des exploitations agricoles individuelles (Tableau V-3). Ce sont les aides individuelles qui, selon un critère de nombre de dossiers acceptés, sont les plus nombreuses (plus de 75 % de l'ensemble des cas). Par contre, en valeur, la répartition est à peu près équilibrée entre bénéficiaires individuels et collectifs.

**Tableau V-2 : traitement des dossiers présentés en CDOA**

dossiers	nbre de dossiers	valeur totale (€)	valeur totale (FF)
ajournés	40	333 670	2 188 730
avis favorable	180	942 709	6 183 765
rejetés	5	5 434	35 647

source : comptes rendus CTOA/CDOA, SEA/DAF, période du 25/02/97 au 29/05/01.

L'ensemble de l'aide se chiffre à quelques 114 300 € (750 000 F) par an en moyenne. Le montant des aides par projet est environ trois fois plus important dans le cas des projets collectifs que dans celui des projets individuels.

**Tableau V-3 : répartition des aides de la CDOA entre acteurs collectifs et ménages agricoles**

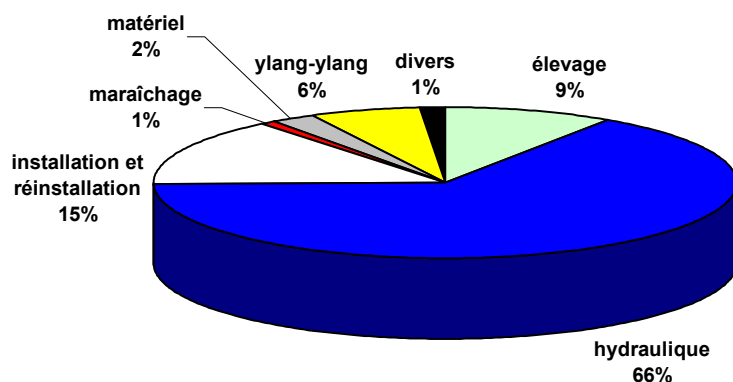
Bénéficiaires	nombre	val. tot. (€)	val. moy. (€)	val. maxi (€)	val. mini (€)
Collectifs	36	478 895	13 303	110 373	610
Individuels	116	463 814	3 998	20 160	247
		val. tot. (F)	val. moy. (F)	val. maxi (F)	val. mini (F)
Collectifs	36	3 141 347	87 260	724 000	4 000
Individuels	116	3 042 418	26 228	132 244	1 621

source : comptes rendus CTOA/CDOA, SEA/DAF, période du 25/02/97 au 29/05/01.

### 2.3. LES PROJETS FINANCES

Les aides à l'installation concentrent 15 % des aides, contre 85 % pour les aides à la modernisation. Par ailleurs, une grande discrimination existe entre les projets techniques présentés par les agriculteurs. Cette différenciation s'exprime par la répartition du nombre de dossiers acceptés par thème et par le montant unitaire alloué par dossier et par thème (Graphique V-1).

**Graphique V-1 : répartition par thèmes des montants attribués en CDOA**



source : comptes rendus CTOA/CDOA, SEA/DAF, période du 25/02/97 au 29/05/01.



L'hydraulique agricole est le principal poste. Elle concerne la moitié des dossiers bénéficiant d'un avis favorable et concentre plus de 65 % de l'enveloppe financière au cours de la période. Les projets financés sont très variables. Il peut s'agir de la mise en place d'un dispositif complet d'irrigation gravitaire par une association d'irrigants, d'une installation ou réfection d'adduction en eau d'une exploitation mais, le plus souvent, les projets sont plus modestes et portent sur le creusement d'un puits, l'acquisition d'une pompe ou l'installation d'un système d'abreuvement des animaux.

Seuls cinq projets collectifs importants, dont les montants sont compris entre 25 155 et 110 525 € (165 000 et 725 000 F), ont été réalisés au cours de la période. L'installation des agriculteurs vient en seconde position de part l'importance de l'enveloppe allouée, mais ne concerne que 16 producteurs.

L'élevage et le matériel agricole viennent ensuite, loin derrière l'hydraulique, ils concernent l'un et l'autre environ 13 % des dossiers examinés au cours de la période (cf. annexe n°4), mais l'enveloppe consacrée à l'élevage est nettement plus importante que celle du matériel agricole. En ce qui concerne l'élevage, les aides portent essentiellement sur la construction de clôtures et bâtiments correspondant à un échantillon très large de type d'élevage : gros ou petits ruminants, volailles, lapins. Dans le cas du matériel, les achats de tronçonneuses et de débroussailleuses sont majoritaires.

L'ylang-ylang concerne quelques 5 % des dossiers ayant un avis favorable mais 6 % du volume d'aide. Les sommes allouées servent essentiellement à moderniser les installations de distillation : acquisition d'alambics plus performants, amélioration de l'adduction d'eau, construction d'abris, etc.

Deux demandes portent sur l'équipement et la réalisation d'un projet complexe incluant des activités d'élevage, de maraîchage et de production d'essence d'ylang-ylang. Ces deux projets correspondent à 1,5 % environ des aides.

Enfin, le maraîchage, bien que concernant près de 8 % des dossiers, mobilise moins de 1 % de l'enveloppe. L'aide porte essentiellement sur la construction d'abris et de serres froides. Une partie des appuis en matière hydraulique concerne toutefois pour partie le maraîchage.

### 3. APERÇUS SUR LES AIDES SECTORIELLES DE L'ODEADOM

Les programmes sectoriels agréés par l'Odeadom encore en cours d'exécution sont présentés dans le tableau V-4). S'ajoutent à ces programmes le soutien à l'Adva pour le développement durable des productions vivrières (440 000 € octroyés entre 1997 et 2000 et qui se poursuit), le soutien à l'Ogaf de Bouyouni et une convention particulière pour l'appui à la filière ylang (61 000 € pour la rénovation d'alambics).

**tableau V-4 : récapitulatif des programmes sectoriels Odeadom en cours en 2001 (milliers €)**

nom du programme	période	Collectivité	Odeadom	autres	total
Fruits, légumes et épices	2000-2004	201	313	127	<b>641</b>
Aquaculture	2001-2004	335	224	457	<b>1 017</b>
Aviculture	1999-2002	784	470	357	<b>1 611</b>
Ruminants	2001-2004	526	1 024	35	<b>1 584</b>
Banane	2000-2004	93	77	0	<b>171</b>
<b>total</b>		<b>2 115</b>	<b>2 273</b>	<b>1 237</b>	<b>5 625</b>

source : SEA/DAF.

Les données examinées en détail dans cette partie du rapport (fournies eux aussi par le Service d'économie agricole de la DAF) correspondent aux sommes effectivement débloquées par l'Odeadom en 2000 et 2001. Elles permettent de repérer les aides « visibles » par les acteurs du secteur et les actions réellement engagées. Ils offrent un aperçu des grandes orientations de l'Odeadom ces dernières années, mais occultent les aides votées et non encore débloquées<sup>180</sup>.

**tableau V-5: répartition par type d'actions des versements effectifs d'aides Odeadom**

EN EUROS	%	val. tot.	val. moy.	val. min.	val. max.
aides directes aux agriculteurs	<b>22 %</b>	147 087	14 709	631	41 469
analyses	<b>7 %</b>	50 227	12 557	9 147	19 818
investissements collectifs	<b>5 %</b>	36 135	12 045	11 933	12 217
encadrement permanent	<b>51 %</b>	340 284	16 204	4 065	53 274
appuis extérieurs	<b>15 %</b>	99 020	7 617	390	15 245
<b>total</b>	<b>100 %</b>	<b>672 752</b>	<b>13 191</b>	<b>390</b>	<b>53 274</b>
EN FRANCS	%	val. tot.	val. moy.	val. min.	val. max.
aides directes aux agriculteurs	<b>22 %</b>	964 824	96 482	4 140	272 016
analyses	<b>7 %</b>	329 467	82 367	60 000	130 000
investissements collectifs	<b>5 %</b>	237 031	79 010	78 278	80 136
encadrement permanent	<b>51 %</b>	2 232 118	106 291	26 667	349 452
appuis extérieurs	<b>15 %</b>	649 526	49 964	2 555	100 000
<b>total</b>	<b>100 %</b>	<b>4 412 967</b>	<b>86 529</b>	<b>2 555</b>	<b>349 452</b>

source : SEA/DAF, période du 01/01/00 au 11/12/01.

<sup>180</sup> Les délais parfois longs entre les décisions et les règlements et la gestion au sein d'organisations multiples selon les programmes peuvent par ailleurs brouiller la lisibilité des financements. Il convient aussi de noter que nous n'avons pas pu obtenir un état financier des différents programmes.

Les financements Odeadom sont attribués par filière de production. Les programmes sectoriels bénéficient généralement d'un appui complémentaire de la Collectivité de Mayotte et appuient des structures collectives relais. Ils regroupent différents modes d'intervention :

- encadrements techniques permanents (salaires et fonctionnement) ;
- aides directes aux producteurs ;
- financements d'analyses de sols ou virologiques ;
- paiement d'études et d'une assistance technique extérieure ;
- investissements à caractère collectif.

### **3.1. L'ENCADREMENT DES FILIERES**

L'encadrement technique permanent concentre plus de la moitié des sommes versées et a principalement concerné ces deux dernières années :

- le programme banane hébergé par le Gecoopam (34 % de l'encadrement) ;
- le programme culture vivrière hébergé par l'Adva (23 %) ;
- l'aviculture (Coopam et Mabawa, 17 %) ;
- l'aquaculture (Aquamay, 13 %).

### **3.2. LES AIDES DIRECTES AUX PRODUCTEURS**

Les aides directes aux agriculteurs transitent par les organisations professionnelles au sein des différentes filières. Les procédures sont globalement jugées lourdes, contraignantes, et surtout longues par les acteurs locaux et les organismes instruisant les dossiers. Par contre, une fois le versement effectué par l'Odeadom à l'organisation hébergeant le programme, il suffit d'être reconnu par le groupement en question pour en bénéficier.

En 2000 et 2001 les aides directes ont concerné 22 % des engagements de l'Odeadom répartis entre :

- l'achat d'équipement pour les GVA (54 %) ;
- des indemnités de productions de bananes (22 %) ;
- des soutiens aux éleveurs (13 %) ;
- des aides à la plantation de vergers et de vanilleraies (11 %).

### **3.3. LE SOUTIEN POUR DES APPUIS TECHNIQUES EXTERIEURS ET L'INVESTISSEMENT**

Les dotations pour les appuis extérieurs ont quant à eux privilégié la filière banane, qui concentre 41 % des montants versés (15 % pour le document vidéo sur la cercosporiose et 26 % pour les missions d'expertise réalisées par le Cirad). On trouve ensuite l'aviculture (27 % des montants versés), l'aquaculture (14 %), l'élevage bovin (11 %), l'ylang-ylang (4 %).

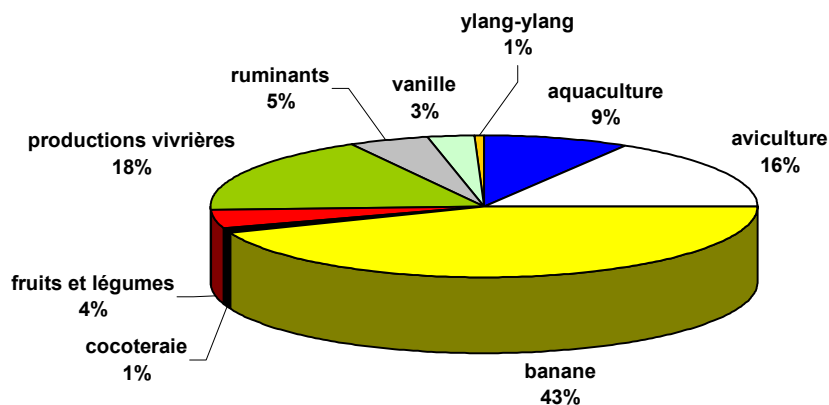
Le Gecoopam a par ailleurs bénéficié, toujours pour le programme banane, de 79 % des crédits alloués aux analyses, principalement dans le cadre de la lutte contre la cercosporiose. Les 21 % restant concernent des traitements sanitaires à destination de l'aviculture.

Enfin, la répartition des investissements collectifs va dans le même sens, la filière banane concentrant les deux tiers des sommes engagées (un tiers pour l'irrigation de la bananeraie, un tiers pour l'achat de matériel d'analyse). Le tiers restant a été affecté à la construction de bâtiments pour l'aviculture.

### 3.4. LES AIDES ODEADOM PAR FILIERE DE PRODUCTION

Une approche par filière montre que le programme banane hébergé par le Gecoopam occupe, tous types d'actions confondus, 43 % des aides versées ces deux dernières années. Ces montants s'expliquent par l'attention portée à la lutte contre la cercosporiose. En ajoutant les actions en direction de l'ADVA, force est de constater que l'Odeadom a concentré ses efforts sur les cultures vivrières sur ces deux dernières années, mais que cette tendance pourrait être sensiblement modifiée.

**Graphique V-2 : répartition par filière des versements d'aide Odeadom**



source : SEA/DAF, période du 01/01/00 au 11/12/01.

Les soutiens à l'aviculture, déjà importants, devraient en particulier bénéficier d'une augmentation dans les années à venir, avec des projets de modernisation de la filière œufs en particulier. Du fait de la fermeture de la Coopam fin 2001, et après diverses propositions<sup>181</sup>, les aides devraient être redirigées vers la société Tama, SARL créée en octobre 2001 et qui reprendrait les activités de la coopérative.

La création de l'Association des éleveurs de Mayotte (ADEM, cf. chapitre III) sera également soutenue par l'Odeadom, ce qui devrait accroître le poids du programme « ruminant », en particulier pour ce qui concerne l'encadrement permanent.

<sup>181</sup> En particulier un projet d'Association des éleveurs de volailles (ADELVOL) initié par les opérateurs privés de la filière.

## 4. ELEMENTS DE SYNTHESE SUR LES AIDES DIRECTES A L'AGRICULTURE

### 4.1. LES AIDES A LA MODERNISATION

Au regard des constats des chapitres précédents, ces éléments d'analyse font surtout apparaître une inadéquation entre les besoins des ruraux et l'offre en aides directes des services d'encadrement et d'appui.

- Les montants des aides sont faibles compte tenu des besoins en matière d'équipements et d'accès aux marchés, mais aussi du faible niveau d'accumulation des exploitations concernées. Les montants apparaissent insuffisants pour enclencher un réel processus d'amélioration technique et économique des systèmes mis en œuvre par les agriculteurs.
- Tenues de respecter un tant soit peu les formats imposés en métropole, les procédures, même allégées, écartent de nombreuses personnes. De fait, malgré des crédits potentiels importants, les aides directes ne touchent qu'une infra-minorité d'agriculteurs et ne font qu'effleurer l'agriculture mahoraise. Il suffit pour s'en persuader de mettre en balance les 152 bénéficiaires des aides acceptées en commission et le montant des soutiens directs de l'Odeadom (73 500 € par an dont plus de la moitié est consacrée à l'équipement des GVA) avec les évaluations comptant près de 16 000 ménages concernés par l'agriculture à Mayotte.
- La répartition des aides témoigne de leur caractère inégalitaire, en particulier celles attribuées en CDOA. Outre le poids du poste installation et réinstallation dans les montants totaux alloués (14 %), il convient de noter que la plupart des agriculteurs « installés » présentent également des dossiers de modernisation. La concentration des aides s'ajoute donc à leur caractère sélectif.
- La pluriactivité des agriculteurs, caractéristique incontournable de l'agriculture mahoraise, n'est que très faiblement prise en compte.
- L'appui en matière d'hydraulique agricole apporté par la CDOA est certainement justifié compte tenu de la contrainte en matière d'abreuvement des animaux, d'eau d'irrigation voire d'eau à usage domestique. Par contre, le maraîchage, l'un des postes jugés les plus « stratégique » en matière d'approvisionnement alimentaire de la population urbaine de l'île, est le moins bien doté en CDOA. En dehors des financements qui passent sous la rubrique « hydraulique », la filière fruits et légumes n'occupe quant à elle que 4 % des versements de l'Odeadom en 2000 et 2001.
- La mise en marché des produits agricoles, qui compte parmi les principaux facteurs de blocage des dynamiques agricoles, n'est pas prise en considération. Les objectifs purement techniques et productifs des aides écartent toute mesure en direction de la commercialisation des productions.
- Les moyens mis en jeu pour la lutte contre la pauvreté sont inexpressifs. L'absence de dossiers pour les aides à caractère social en CDOA est caractéristique des lacunes de communication entre le monde paysan et les services techniques, ou de l'incapacité à agir dans ce domaine.
- Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et les problématiques de sa valorisation, thèmes novateurs en matière de développement agricole, ne sont pas explorés. La promotion de la qualité des produits, l'appui à la conservation de la biodiversité, le maintien des potentialités de l'environnement, qui deviennent centraux en métropole et

dans les départements d'outre-mer, n'ont fait l'objet d'aucune aide spécifique à ce jour à Mayotte. Le lancement de l'OGAF ylang-ylang et la mobilisation des fonds Stabex pourraient cependant marquer un début de prise en compte de ces thèmes dans les dispositifs d'appui.

## 4.2. QUELQUES REMARQUES SPECIFIQUES SUR LES INSTALLATIONS D'AGRICULTEURS

### 4.2.1. Un bilan globalement négatif

L'inefficacité de la politique d'installation d'agriculteurs, déjà évoquée (cf. chapitre II § 2.2), mérite d'être à nouveau soulignée. Le Gecoopam, chargé du suivi de la comptabilité des installés depuis 1996, a reçu en 2000 les pièces comptables de 10 agriculteurs sur les 18 devant les lui remettre. Trois personnes au moins ont touché des dotations et font l'objet d'une procédure de recouvrement par la Collectivité. Cinq dossiers d'installation sont passés en CDOA depuis 1998, mais ne sont pas suivis par le Gecoopam. Les agriculteurs actifs ayant profité du programme d'installation mis en place en 1996 sont aujourd'hui théoriquement au nombre de 22, mais la traduction de cette subvention par une exploitation « *moderne* » et « *économique* » n'est pas toujours réalisée.

Ces constats ne sont pas nouveaux. Démarrées timidement en 1987, les installations concernaient une trentaine de dossiers en 1990. La politique visait alors l'installation de double-actifs ayant des titres fonciers. Elle consistait en l'attribution de prêts à taux bonifiés nécessitant une garantie foncière. Les bénéficiaires ont rapidement installé des parents sur les parcelles et ont utilisé les aides et surtout les emprunts pour d'autres formes d'investissement, jugées plus rentables mais pour lesquelles il n'existait pas d'appui. Ces échecs ont justifié la réorientation de la procédure vers des jeunes ayant une formation en agriculture et pouvant se consacrer à plein temps à leur exploitation.

A partir de 1994 une première réforme (étude prévisionnelle, dotation d'installation, formation, suivi), encadrée par le SDA (créé en 1994), n'est pas parvenue à renverser la tendance. Le nombre de dossiers viables reste faible et les échecs perdurent. De ce fait, le Cnasea a repris l'instruction des dossiers à partir de 1999, en modifiant les conditions de l'octroi des aides et en fixant les procédures qui ont cours actuellement.

Aujourd'hui, une nouvelle réforme de la politique d'installation de jeunes agriculteurs est à l'étude. La référence reste cependant la vision « *moderne* » et « *économique* » de l'agriculture. Le candidat devra toujours justifier d'un titre foncier ou d'une autorisation d'occuper en bonne et due forme et avoir un niveau de formation jugé suffisant. La réforme porte surtout sur l'instauration pour les personnes n'ayant pas les diplômes requis (la majorité des installés depuis 1996), d'une formation plus longue et plus complète que celle de 200 heures dispensée jusqu'à présent.

Il s'agit de demander aux candidats un investissement en temps beaucoup plus conséquent, et de compléter la formation technique par un apprentissage en gestion et comptabilité<sup>182</sup>. Il semble cependant probable qu'en occultant certaines des limites récurrentes à l'installation depuis sa création, la réforme rencontre les mêmes difficultés que les précédentes.

---

<sup>182</sup> Il est en particulier fait référence au niveau requis en métropole pour pouvoir s'installer. Sans viser celui-ci, la volonté est de s'en rapprocher. De la même manière, l'absence d'installation de personnes sortant du lycée agricole est souvent expliquée par le niveau de diplôme dispensé par rapport aux exigences de la gestion d'une exploitation agricole selon des normes métropolitaines.

#### 4.2.2. Eléments de diagnostic de l'échec des installations

Parmi les causes le plus souvent mises en avant pour expliquer les échecs on note : l'assise foncière fragile des exploitations, le niveau de formation des candidats, leur absence de « *culture agricole* », leur manque de motivation, leur difficulté à atteindre rapidement rentabilité et équilibre financier. Ainsi, le problème est l'absence de candidat cadrant avec les critères de la DIA et avec ses objectifs. La procédure et sa « philosophie » ne sont pas remises en cause.

Les résultats du bilan-diagnostic engagent à conclure au contraire qu'un assouplissement de la mesure et une meilleure prise en compte de la réalité agricole de Mayotte dans la définition des critères seraient plus à même de combler le décalage entre les moyens disponibles pour la politique d'installation et ses résultats.

- Dans leurs formes actuelles, les conditionnalités apparaissent trop restrictives, les projets susceptibles d'être retenus trop éloignés de ceux soutenables par la grande majorité des producteurs. Ces producteurs éprouvent du reste des difficultés dans la compréhension du processus de constitution et de gestion des dossiers. Les tentatives pour assouplir ces règles, sinon dans les textes du moins dans les décisions effectives d'attribution de la DIA, n'ont pas eu de réels impacts parce que la logique du modèle visé n'a pas évolué.
- En limitant l'installation aux seuls exploitants à titre principal on élimine par ailleurs probablement une grande partie des agriculteurs potentiellement intéressés à intensifier leur production agricole (cf. la typologie des ménages agricoles, chapitre II, § 2.1).
- Beaucoup d'installations se traduisent par des investissements lourds et visibles en direction de l'agriculture. Mais ce n'est pas pour autant que le bénéficiaire va se lancer dans une activité agricole « *commerciale* ». Ces investissements justifient l'utilisation de l'aide et constituent une base d'accumulation mobilisable à terme, mais l'agriculture peut être concurrencée par les autres activités développées. Il arrive aussi que l'aide rentre dans un processus d'accumulation économique extra-agricole<sup>183</sup>. Son utilisation s'écarte des objectifs qui lui étaient assignés, mais elle peut s'avérer tout à fait rentable et servir un retour à l'agriculture dans le futur.
- Dans de nombreux cas, l'installation correspond non pas à un démarrage dans la vie professionnelle, mais à une réorientation des systèmes d'activités. La complexité constatée dans les trajectoires des installés et leur mobilité professionnelle expriment des stratégies changeantes, des ruptures liées à des prises d'opportunités. La pratique de l'agriculture, même si elle est plus ancienne que l'obtention de la DIA, apparaît comme une opportunité parmi les autres, le « *projet agricole* » n'étant le plus souvent conçu qu'au moment de la recherche d'aide.

#### 4.3. LA RELATIVE ABSENCE DE DONNEES POUR L'AIDE A LA DECISION

Au-delà de l'inadéquation des systèmes d'appui à la réalité mahoraise, les volumes produits et commercialisés, le fonctionnement des ménages agricoles et les formes d'organisation collective structurant le monde rural ne font l'objet d'aucun suivi spécifique. Les études compréhensives sont rares, à l'inverse des audits financiers et des rapports techniques

---

<sup>183</sup> Cela est moins vrai aujourd'hui car l'encadrement des installés est plus strict.

prospectifs. Des initiatives ponctuelles et intra-services n'offrent qu'une vision parcellaire et incomplète des dynamiques agricoles à l'œuvre<sup>184</sup>.

Ces lacunes en matière d'information, exceptionnelles pour une collectivité de l'Outre-mer français résultent en partie de la trajectoire institutionnelle de l'île (cf. chapitre I). L'accélération de l'ancrage dans la République française fait en effet suite à une longue période caractérisée par une faible capitalisation de connaissances, la quasi-absence de suivi statistique et des interventions publiques limitées. Depuis le début des années 1990, et plus encore depuis la signature de « l'accord sur l'avenir institutionnel », les procédures et dispositifs d'appui s'alignent sur ceux de la métropole. A défaut de disposer de référentiels permettant d'adapter ces outils à la réalité mahoraise, les services techniques les ont *importés* en même temps que les procédures.<sup>185</sup>

#### 4.4. DES REFERENTIELS IMPORTES ET DES DISPOSITIFS D'APPUI « PAR LE HAUT »

La dichotomie agriculture de *gratte* / agriculture *moderne* sensée moduler les aides et tenir compte un tant soit peu des particularités mahoraises, a par ailleurs contribué à enfermer le débat agricole dans une vision simpliste et peu opérationnelle<sup>186</sup>. En postulant l'existence d'exploitants agricoles tournés vers le marché cherchant à maximiser leur production et réagissant de façon normalisée à des incitations par des subventions à l'investissement, cette dichotomie a légitimé la mise en place de politiques résolument coupées de toute référence à la société mahoraise et a occulté par la même occasion l'importance qu'il y avait d'améliorer la connaissance des situations locales.

Malgré les injonctions de certaines missions d'experts<sup>187</sup> et les réorientations vers une meilleure prise en compte des spécificités locales prônées lors des différents débats d'orientation agricole, force est de constater que l'administration persévère dans une logique de structuration du milieu descendante. Les dispositifs d'appui ignorent les principes de solidarité basés sur le local (et en particulier les logiques de quartier et de village), les réalités du fonctionnement des marchés agricoles ainsi que la place réelle de l'agriculture dans les stratégies des ménages concernés. Ils négligent de ce fait les besoins en matière de soutien des dynamiques collectives, de régulation des marchés et d'accompagnement des pratiques agricoles existantes.

L'analyse de la gestion des aides à l'agriculture traduit donc un manque de dialogue (ou plutôt de l'incompréhension) entre les services techniques et les acteurs du monde rural, lié à une discordance des représentations des uns vis-à-vis des autres. Les ruraux ne parviennent que rarement à exprimer leurs demandes dans un langage compréhensible et relayable par une administration contrainte par des procédures souvent inapplicables dans le contexte mahorais. D'un autre côté, l'importation de procédures non assortie d'un effort de communication engendre des conditionnalités jugées opaques qui découragent les bénéficiaires potentiels.

---

<sup>184</sup> Ce constat nous a du reste obligé à un important travail de collecte, de recoupement et regroupement d'informations inexistantes ou dispersées, en particulier pour tout ce qui touche aux dynamiques collectives.

<sup>185</sup> Ce n'est que depuis peu que la création d'information fiable et complètes apparaît stratégique pour les autorités, en réponse au manque de lisibilité de la réalité économique et sociale. L'installation d'une antenne de l'INSEE à Mayotte en 1997 et son renforcement en 2001 illustrent cette orientation.

<sup>186</sup> L'absence totale de dossiers de demande d'aides dites « à caractère social » en CDOA, témoigne de l'inadéquation d'une lecture duale des problématiques agricoles, qui a de fait encouragé les dispositifs d'appui vers une minorité d'agriculteurs (cf. infra).

<sup>187</sup> Déjà en 1985 la mission Sommier soulignait les limites d'approches normatives plaquées sur le contexte mahorais.



## **CHAPITRE VI : QUELLES ORIENTATIONS POUR L'ACTION ?**

Au terme de cette analyse transversale de l'agriculture mahoraise, qui a permis de porter un éclairage renouvelé sur sa réalité plurielle et sur la diversité de ses dynamiques individuelles et collectives, se pose bien évidemment la question du « que faire ». Il n'était pas dans les objectifs initiaux de ce bilan-diagnostic de construire des propositions. Rappelons qu'il avait tout d'abord pour vocation de dresser un état des lieux pour aider à mieux définir une programmation de la recherche.

Toutefois, les options prises pour sa réalisation – par l'adoption d'une perspective globale, la mise en forme de l'information disponible, la production de données nouvelles – et certains des résultats obtenus permettent non seulement d'alimenter le débat local et les réflexions des services impliqués dans l'accompagnement du changement agricole, mais aussi d'esquisser quelques recommandations susceptibles d'y contribuer.

## **1. UNE PERSPECTIVE NOUVELLE**

### **1.1. DU PROJET AGRICOLE AU PROJET GLOBAL**

L'agriculture à Mayotte correspond à une réalité complexe et en transition. Elle est caractérisée par des systèmes pluriactifs, façonnés au cours de l'histoire, qui permettent la gestion d'objectifs multiples (alimentation, revenus monétaires, gestion du risque, marquage foncier, entretien des réseaux sociaux). Elle contribue aussi à une forte structuration sociale qui s'inscrit dans les solidarités locales.

Contrairement à nombre d'idées reçues, il n'existe pas d'opposition fondamentale entre la grande majorité des agriculteurs, souvent perçus comme des « *gratteurs* », et les quelques producteurs « *modernes* » qui font écho aux attentes des services du développement, mais plutôt un continuum marqué par la prégnance de systèmes composites.

Ainsi, le système d'aides actuel à l'agriculture s'avère particulièrement décalé. Centré sur la production, avec une logique sectorielle ou encore une logique d'exploitation individuelle spécialisée, très étrangère à la réalité locale, il est à la fois sélectif et inadapté et ne permet pas d'accompagner les producteurs dans le contexte général de transition qui caractérise Mayotte.

Pourtant, si les producteurs mahorais ont globalement su s'ajuster jusqu'aujourd'hui en diversifiant leurs sources de revenus et en entretenant leurs réseaux sociaux, ils doivent désormais faire face à des défis de grande ampleur qui affectent plus globalement l'ensemble du territoire et ses habitants : une croissance démographique insoutenable, une érosion radicale des conditions de la production liée aux caractéristiques d'un petit territoire insulaire de l'outre-mer français, une transition institutionnelle à marche forcée avec des conséquences majeures sur les plans économique, social, juridique, qui laissent planer la menace d'un « scénario noir » tendanciel.

L'agriculture mahoraise est susceptible d'être balayée par de tels bouleversements et il apparaît irréaliste de prétendre raisonner un projet pour l'agriculture qui serait déconnecté d'un projet plus global. Car c'est bien d'un projet global dont il s'agit, qui renvoie à un besoin d'innovation pour la définition de politiques adaptées ou – a minima – moins inadaptées.

Telle est la perspective dans laquelle doit être conduite la discussion et que doivent être abordées les questions de la place et des rôles de l'agriculture. Cette discussion est bien sûr de nature « politique », puisqu'elle renvoie à des choix publics, et elle devra déboucher sur la traduction des options retenues en termes techniques et opérationnels, notamment quant à la définition du contenu et des formes de l'action.

## **1.2. LA DEMARCHE ET SES PRE-REQUIS**

Comme dans toute démarche de type stratégique, la définition des objectifs et des moyens pour les atteindre implique de porter un diagnostic sur les marges de manœuvre réelles pour l'action par l'identification des atouts et des contraintes de la situation actuelle. Quels sont-ils pour Mayotte du fait des conditions de son insertion nationale et internationale ? Quels sont-ils pour son agriculture ?

Cette étape est centrale et essentielle ; car il importe de ne se tromper ni de contexte ni d'époque. En effet, souvent à Mayotte, et fréquemment dans les propos de certains élus locaux ou responsables professionnels, revient l'image d'une « agriculture administrative » – faite de dossiers, d'aides, de subventions, de réglementations –, qui aurait envahi le débat et les pratiques. Celle-ci est opposée à une agriculture perdue et regrettée, faisant référence à l'époque où Mayotte cultivait et exportait d'innombrables produits et où les enfants travaillaient aux champs.

Cette image est non seulement erronée mais elle est aussi dangereuse ; car elle empêche une réflexion réaliste sur les enjeux de la période actuelle. « L'agriculture d'avant », et notamment d'avant 1975, était d'abord – rappelons-le – une agriculture de survie, impérative dans un contexte où les indicateurs sociaux et la démocratie étaient sans commune mesure avec la situation de ce début de siècle. Les choix faits massivement par la population mahoraise il y a vingt-cinq ans ont permis le rattrapage accéléré du niveau de vie, « une » forme de progrès économique et social ; mais ils ont également comme conséquences – parmi d'autres – de changer l'agriculture mahoraise de contexte et de rendre les objectifs d'avant irréalistes aujourd'hui. Les caractéristiques économiques de Mayotte en termes de coûts de production, sur lesquelles nous avons insisté, l'évolution de la structure de la population active (et de ses exigences) rendent impossibles la poursuite de certaines activités agricoles séculaires ; elles imposent de raisonner autrement et de définir le nouveau champ des possibles.

Une telle identification, puis la définition des choix, passent par la concertation dans le cadre d'un débat public permettant la négociation entre les différentes catégories d'acteurs concernés. Elle entraîne comme préalable la définition des partenaires impliqués et – surtout – leur accompagnement par un renforcement de leurs capacités d'analyse, de proposition puis d'action.

## **1.3. UNE OPTION STRATEGIQUE : LA DEMARCHE TERRITORIALE**

Sur la base de l'analyse des caractéristiques de l'agriculture mahoraise et de son environnement, il apparaît indispensable de sortir de façon volontariste d'une vision et d'une approche sectorielles et de leur substituer une approche territoriale. En effet, les perspectives de croissance sectorielle sont limitées par la situation des marchés agricoles :

- sur les marchés à l'exportation, Mayotte manque de compétitivité à cause de ses handicaps structurels ;
- sur les marchés locaux, les marges de manœuvre sont celles de la croissance de la demande intérieure : elles sont importantes en valeur relative en regard de la demande prévisionnelle ; mais elles sont bornées en valeur absolue et conditionnées par la concurrence des produits importés ainsi que par celle des autres activités pour l'utilisation des facteurs (en particulier le travail et le foncier disponible).

Ainsi, face à ces contraintes de l'option sectorielle, il apparaît possible et prometteur de raisonner dans une perspective de développement territorial. Dans cette logique, il s'agit de sortir de la concurrence par les coûts ou par les standards de qualité en engageant un « processus de spécification » permettant de révéler - de cristalliser - les « ressources cachées » du territoire. Cette démarche de spécification signifie par exemple que, si Mayotte est bien une petite île tropicale dotée d'un lagon avec une possibilité de production de plantes à épices ou à parfums, elle n'a pas le monopole d'une telle situation. Elle est susceptible d'être concurrencée par d'autres compétiteurs ayant des actifs « génériques » du même type, avec notamment des avantages indiscutables en termes de coûts.

Dans la logique de spécification, il s'agit de mobiliser et de valoriser la combinaison originale d'actifs liée au territoire mahorais : petite île tropicale, lagon, plantes à épices et à parfums, certes, mais aussi une histoire particulière, une appartenance à la République française et bientôt à l'Union européenne, un « bloc de majorité » fait de valeurs culturelles originales, de modes relationnels et de coordination particuliers, qui s'expriment par des savoir-faire techniques et organisationnels, des pratiques agraires, des paysages naturels, un patrimoine culturel, etc.

Une telle démarche permet de promouvoir des images de marque, des labels, une identité, de nouveaux produits, valorisables selon leur degré de spécificité sur le plan local (face aux produits importés), dans l'espace français, européen ou international. Elle permet notamment, en passant par le territoire et le local, de réinvestir le champ de la production mais en ayant inclus une spécification nouvelle.

Il s'agit bien sûr d'une démarche et non pas d'une recette : son résultat dépend d'une dynamique locale de mobilisation des ressources, qui implique en préalable une capacité d'animation, d'analyse, de proposition, renvoyant elle aussi à des besoins en information, formation, conseil et appuis adaptés.

## 2. DES THEMES PRIORITAIRES

Pour reprendre l'image forte de Celeste et Djalim [2001], l'agriculture mahoraise apparaît bien comme « *une agriculture française 'à part'* ». Ses caractéristiques et l'ampleur des défis qu'elle doit surmonter – ceux de sa propre évolution mais aussi ceux de Mayotte – permettent de suggérer plusieurs thèmes prioritaires pour l'action.

Ces grands thèmes sont au nombre de trois :

- renforcer les capacités d'analyse, d'action et de négociation des agriculteurs et des ruraux ;
- réinsérer les dispositifs d'appui dans les réalités locales ;
- passer d'une vision sectorielle à une perspective de développement local et territorial.

Il s'agit d'orientations générales. Elles devront, si l'opportunité d'un débat sur les choix se fait jour, être discutées, amendées ou rejetées et pourront - éventuellement - servir de référence pour l'identification d'actions adaptées.

Elles ont cependant et d'ores et déjà permis - il s'agissait de l'un des attendus initiaux de ce bilan-diagnostic - de définir des opérations de recherche-action qui seront conduites par le Cirad dans le cadre de l'actuel contrat de plan.

Ces opérations de recherche, qui sont détaillées à l'annexe n°5, portent sur :

- la poursuite des analyses sur les systèmes d'activités et l'impact des interventions publiques ;
- les dynamiques locales ;
- l'identification des besoins en information et formation du monde rural ;
- les dynamiques sectorielles et le fonctionnement des marchés ;
- les contrats de travail et les contrats fonciers.

### 2.1. RENFORCER LES CAPACITES D'ANALYSE, D'ACTION ET DE NEGOCIATION DES AGRICULTEURS ET DES RURAUX

En dépit d'une scolarisation massive des jeunes générations (dont le niveau reste toutefois incertain), les capacités d'analyse des producteurs et des ménages agricoles sont excessivement limitées. Parallèlement, les organisations professionnelles sensées porter les revendications et les propositions du monde agricole sont encore en phase d'apprentissage.

Cette situation est indéniablement un facteur de blocage à la gestion des changements dans l'agriculture. Aussi des efforts de formation et d'information adaptés sont-ils essentiels pour accompagner les besoins, notamment pour permettre la mise en œuvre de partenariats avec certains opérateurs privés (de la grande distribution par exemple) et pour garantir une contribution réelle au débat sur les politiques agricoles.

### **2.1.1. Améliorer et compléter les formations des ruraux**

Face à des besoins de formation considérables, la réponse institutionnelle s'en tient aujourd'hui encore essentiellement à des formules de stages de courte durée orientés vers l'acquisition ou le perfectionnement des techniques. Ces stages, majoritairement financés par la DTEFP, connaissent notamment une érosion de leurs effectifs attestant d'un désintérêt ou pour le moins d'une inadéquation de ces formations aux besoins exprimés par les agriculteurs ciblés [Bichat *et al* 1999]. Des conceptions et des contenus nouveaux sont à définir.

#### **La formation technique**

Concernant les aspects techniques, il importe d'accorder une plus grande attention aux pratiques existantes pour construire les thèmes et le niveau des formations à mettre en place. Il convient en particulier de s'assurer que les innovations techniques proposées mobilisent des temps de travaux et des moyens conformes à ceux que comptent consacrer les stagiaires à l'activité agricole. L'absence d'appropriation des thèmes de formation est souvent liée à un décalage entre l'attente des stagiaires et une réponse « surdimensionnée ».

La finalité des stages est par exemple souvent une activité agricole à plein temps, alors que la majorité des stagiaires est contrainte ou préfère conserver des systèmes d'activités souples et adaptatifs permettant de faire face à un niveau élevé d'incertitude. L'adaptation des formations au projet professionnel des bénéficiaires (non exclusivement agricole le plus souvent) est nécessaire pour améliorer l'intérêt des stagiaires et, par suite, l'impact des formations.

Dans le même ordre d'idées, le choix des stagiaires, souvent effectué dans l'urgence et selon des critères purement administratifs, mériterait d'intégrer les motivations des candidats et notamment leur implication dans des projets collectifs.

#### **Des thèmes nouveaux et essentiels**

Le bilan-diagnostic a permis de mettre en évidence que les besoins de formation s'étendent bien au-delà des aspects techniques :

- En premier lieu, les ruraux ont besoin de « clés de lecture du monde » : que signifie pour eux la nouvelle situation institutionnelle et économique de Mayotte ? Quelles en sont les conséquences en termes de marge de manœuvre ? Comment faire comprendre en des termes accessibles des changements complexes ? Ce type de démarche est à l'œuvre aujourd'hui dans d'autres situations nationales, notamment à destination de ruraux du continent africain (*cf.* par exemple les formations de l'Université paysanne africaine auxquelles contribue le Cirad) : pourquoi ne pas envisager des approches adaptées à la situation mahoraise ?
- Les agriculteurs désirant commercialiser leurs productions ont rarement les notions élémentaires de gestion leur permettant d'intégrer des marchés qui changent rapidement avec l'évolution économique de l'île. Ces lacunes les pénalisent aussi bien dans la formulation de leur projet d'exploitation que dans la mobilisation des aides à la modernisation ; mais elles les handicapent aussi pour la mise en œuvre de partenariats avec le secteur privé dont les exigences économiques et contractuelles sont méconnues. Un apprentissage des nouvelles règles de fonctionnement des marchés apparaît souhaitable.

- Les procédures d'aides, calquées sur les modèles métropolitains, apparaissent opaques pour la majorité des agriculteurs, qui se découragent souvent après avoir entamé le montage d'un dossier. Une sensibilisation au vocabulaire et aux logiques sous-tendant ces procédures pourrait efficacement être intégrée aux formations.
- Les politiques d'incitation à la création de groupements se sont soldées par de nombreux échecs faute d'appropriation et de compréhension des règles de leur fonctionnement. Cet écart entre règles importées et pratiques locales doit faire l'objet d'une attention particulière et déboucher sur des formations *ad hoc*.

Des formations souples et par alternance permettant de concilier les autres activités des producteurs sont nécessaires sur ces différents thèmes. Sortant des logiques strictement tournées vers l'amélioration technique, plus proches des préoccupations concrètes des agriculteurs, de tels programmes devraient mieux les préparer à une gestion des nouvelles règles du jeu agricole.

### **La formation en direction des responsables professionnels**

Les responsables professionnels, de leur propre aveu, souffrent également d'un manque d'expérience et de formation pour mener à bien leur mission de structuration et de représentation de la profession.

Là aussi, la mise à disposition de clés de lecture du changement apparaît comme un préalable. Disposer d'outils d'analyse pour dialoguer avec l'administration et avec d'éventuels partenaires privés est essentiel, tout comme avoir la capacité de formulation de propositions générales et sectorielles dans les débats de politique agricole.

Il est à noter que les préoccupations des chefs de file de la profession portent aussi sur l'animation et la gestion de leurs jeunes structures, dont ils sentent bien qu'elles éprouvent des difficultés à relayer fidèlement les aspirations de leur base, parfois encore assez incertaine. Une telle démarche passe en partie par un rapprochement avec des organisations professionnelles nationales qui est en cours.

Enfin, parmi les solutions envisageables pour pallier le manque de représentativité des instances professionnelles actuelles, il semble utile de définir de nouveaux cadres de concertation plus adaptés, en particulier en descendant à des niveaux d'organisation reconnus comme pertinents (villages, petite région).

#### **2.1.2. Améliorer la qualité et la diffusion de l'information**

Améliorer les conditions du dialogue entre les agriculteurs, leurs organisations, le secteur privé et les pouvoirs publics implique un effort en matière de création et de diffusion d'information. La faiblesse des sources disponibles sur l'agriculture, ses caractéristiques, ses marchés, son environnement institutionnel est pénalisante pour les ruraux.

Cette situation doit être améliorée en mobilisant la richesse des supports disponibles dans le contexte français mais en focalisant en particulier l'effort sur la production de supports et de contenus adaptés. Dans une telle démarche, le Centre de ressources nouvellement créé a un rôle privilégié à jouer, en liaison avec la Chambre professionnelle.

Plusieurs thèmes privilégiés devront faire l'objet d'une approche particulière :

- une information générale sur le monde rural et agricole, son organisation, le rôle des différents organismes d'appui, le sens des politiques agricoles à partir d'une lecture compréhensive du contexte métropolitain mis en perspective avec la situation mahoraise ;
- une clarification du dispositif d'appui à l'agriculture permettant de mieux comprendre les aides existantes, les conditions d'éligibilité, les modalités de déblocage et de suivi ;
- un système d'information sur les principaux produits agricoles destinés au marché local permettant de connaître d'ores et déjà la consommation totale puis l'offre prévisionnelle et les marges de manœuvre en regard des imports. La mise en place d'outils de concertation pourrait être éminemment utile à l'instar des conférences agricoles ou d'autres instances du même type existant dans d'autres régions de l'outre-mer français.

## **2.2. REINSERER LES DISPOSITIFS D'APPUI DANS LES REALITES LOCALES**

S'il importe de faciliter le renforcement des capacités de négociation des acteurs ruraux, les services techniques de l'agriculture se doivent, de leur côté, de parfaire leur connaissance des réalités mahoraises et de mobiliser plus efficacement les acquis existants. Il s'agit de mieux prendre en compte, dès à présent, les besoins du monde rural en réinsérant les dispositifs d'appui à l'agriculture dans le local.

### **2.2.1. Approfondir et mieux valoriser la connaissance des réalités agricoles**

#### **Améliorer la coordination des programmes de recherche et de développement**

Malgré la taille de l'île et le faible nombre des intervenants, il n'existe pas de « mémoire » agricole collectivement appropriée et pouvant garantir une aide à la décision fiable et efficace. Les tentatives actuelles de coordination se heurtent aux rigidités propres à chaque service ou, au contraire, aux réorientations fréquentes de leurs activités dues à la forte rotation des responsables. On assiste aussi parfois à des chevauchements d'interventions qui gênent à la fois la lisibilité des acteurs (*cf. supra*) et le pilotage des actions.

Le Centre de ressources, né du constat de la faiblesse du lien entre les services techniques et le monde agricole et de la nécessité de mieux gérer et utiliser les référentiels disponibles, entend répondre à cet objectif de capitalisation des référentiels et de l'état des connaissances sur le monde rural, de façon à fournir des sources d'information fiables et actualisées.

Un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) incluant le lycée agricole (et par suite le Centre de ressources), le service Développement agricole de la DAF, les services de l'agriculture de la Chambre professionnelle et le Cirad est par ailleurs sur le point d'être mis en place. Ce GIS appuiera le Centre de ressources pour la création et la diffusion de référentiels technico-économiques, mais devrait également être un lieu de concertation entre ses différents membres.



## **Améliorer la connaissance du monde rural mahorais**

De nombreux thèmes de connaissances restent à explorer. Certains ont été mise en évidence par ce bilan-diagnostic et il convient de citer plus particulièrement, outre l'analyse nécessaire des structures et des dynamiques des marchés des produits agricoles (cf. supra) :

- Le fonctionnement des systèmes d'activités des ménages agricoles : le bilan-diagnostic a développé une approche globale du fonctionnement des ménages mais il reste insuffisant pour aborder des stratégies spécifiques par filière de production ou par zone géographique. Les trajectoires des ménages agricoles et, en particulier, les raisons de la mobilité professionnelle des actifs restent à approfondir, tout comme les logiques d'accumulation dans et hors agriculture.
- Les dynamiques d'organisation collective : abordées dans ce travail, elles méritent d'être mieux connues, en particulier en ce qui concerne les raisons de leur émergence, les modalités de leur fonctionnement, la place et les rôles des femmes.
- Les logiques de différenciation spatiale : le zonage à dire d'acteurs peut être utilisé à des niveaux d'investigation plus fins pour la définition de projets locaux.
- Les liens entre agriculture et environnement : alors que l'agriculture est souvent citée (et de façon récurrente dans l'histoire de l'île) parmi les principales causes d'érosion et d'envasement du lagon – bien sûr très relative eu égard aux conséquences de l'urbanisation sauvage sur les pentes et des travaux d'infrastructures –, les systèmes de culture (hors situations spécifiques) apparaissent relativement peu dégradants. Aucune analyse concrète n'a encore permis d'évaluer l'impact des pratiques agricoles dans ces phénomènes.

### **2.2.2. Repérer les groupes porteurs de projets agricoles pour accompagner les dynamiques collectives**

Le recentrage des interventions en direction du monde agricole doit s'appuyer sur des groupes porteurs de projets capables de les relayer, de les discuter, de les adapter et de se les approprier. Les échecs du passé en matière de structuration du monde rural sont en grande partie liés à l'application de modèles d'organisation importés.

Alors qu'aujourd'hui ce sont les opportunités de financement, parfois indépendamment des actions motivant les projets, qui sont à l'origine de la majorité des groupements « formels », il faut adapter l'offre d'organisation à des groupes d'acteurs ayant des objectifs convergents. En commençant par repérer ces groupes et en les aidant à formuler leur projet, il s'agit d'accompagner des dynamiques plutôt que de tenter de les créer.

Une telle orientation concerne la plupart des thèmes techniques portés par les groupements ou organisations mais, peut-être plus encore, ceux liés à la mise en marché des produits agricoles. Elle pourrait être utile à la responsabilisation effective des producteurs dans la gestion des coopératives dont le format devrait être plus proche du niveau local. A l'évidence, les échecs répétés des coopératives à Mayotte s'expliquent par leur niveau territorial et leur trop grande spécialisation, trop éloignés des modalités de fonctionnement des exploitations agricoles et des caractéristiques des réseaux de solidarité locaux. Une réflexion sur l'appui à la mise en œuvre de coopératives polyvalentes de niveau local devrait être encouragée.

### **2.2.3. Adapter le contenu des appuis aux besoins des agriculteurs et des ruraux**

D'une manière générale, une meilleure synergie doit être trouvée entre les besoins des ruraux et l'offre d'appui. Les interventions au niveau des ménages agricoles doivent prendre en compte la diversité des situations et donc des attentes très différentes vis-à-vis de l'agriculture.

La typologie réalisée dans cette étude illustre la grande variabilité des situations de pluri-activité en termes de complexité des systèmes et de poids relatif des différentes activités pratiquées. Elle montre ainsi l'importance d'adapter les appuis selon le type de ménage agricole. Une telle orientation implique d'introduire davantage de souplesse dans la conception des systèmes d'aide et de conseil et nécessite de traiter de façon différenciée certains thèmes conçus et raisonnés à une échelle trop générale.

Ainsi, certains thèmes récurrents de l'action des services techniques doivent faire l'objet d'un traitement différencié plutôt que d'un traitement uniforme. Il s'agit plus particulièrement des aspects fonciers, de la mécanisation et de la motorisation partagées, de la gestion de l'eau et de la création des pistes rurales ou encore du développement de certaines filières (comme les produits maraîchers et fruitiers) qui doivent être raisonnés en fonction d'atouts-contraintes pour la production et l'accès au marché (*cf.* approches en termes de zonage).

### **2.2.4. Adapter et renforcer les compétences des agents du développement**

Les orientations proposées impliquent de s'affranchir d'une vision trop exclusivement technique et agricole des problématiques de développement rural. Elles nécessitent à l'évidence une évolution des compétences des agents des services du développement qui sont aujourd'hui essentiellement préparés à la diffusion de normes techniques.

La mise en œuvre d'une démarche de diagnostic-conseil à l'exploitation, le repérage et l'appui sur les groupes locaux porteurs de projets correspondent à un changement d'approche et de méthodes assez substantiel et rendent impérative une évolution des compétences des personnels.

Plusieurs thèmes de formation peuvent d'ores et déjà être suggérés comme par exemple :

- les techniques d'analyse pour le diagnostic d'exploitation, et notamment les approches en terme de système d'activités ;
- les méthodes d'observation du milieu et des pratiques des agriculteurs permettant un dialogue sur les techniques et leur choix ;
- l'appui aux groupes locaux porteurs de projets ;
- les outils du développement local (méthodes de diagnostic concerté, méthodes participatives) ;
- la conception et le montage de projets (collectifs ou individuels).

Parallèlement à cet effort de réorientation de l'offre d'appui, l'attention devra toutefois être maintenue sur la nécessaire mise à niveau technique des agents de vulgarisation qui ont souvent des difficultés à répondre aux problèmes posés les agriculteurs ayant des itinéraires techniques améliorés.

### **2.3. PASSER D'UNE VISION SECTORIELLE A UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL**

La perspective nouvelle qui est proposée dans le cadre de ce bilan-diagnostic repose sur le passage d'une approche sectorielle fondée sur la seule question de la production à une approche plus large du développement territorial.

Cette option stratégique (*cf. supra*) découle de l'analyse des conditions du marché local et de l'insertion de Mayotte dans son environnement national et international : le débat et les propositions d'action en faveur de l'agriculture doivent sortir de leur « ghetto » et se redéployer dans les différentes dimensions de la ruralité mahoraise. Mais elle repose aussi sur la valorisation des caractéristiques objectives des systèmes d'activités qui révèlent les différentes dimensions de l'agriculture locale.

#### **2.3.1. Assumer et développer la dimension multifonctionnelle de l'agriculture**

L'agriculture mahoraise, comme de nombreuses agricultures du monde, assure de multiples fonctions économiques, sociales et environnementales, et la reconnaissance de cette multifonctionnalité apparaît comme une orientation prometteuse pour la définition des politiques agricoles et de l'action publique. En évitant de réduire l'agriculture à ses seules fonctions de production et de commercialisation de produits agricoles, elle permet de reconnaître ses justes place et rôles dans le développement de l'île.

Cette reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture à Mayotte est en accord avec les orientations de la nouvelle politique agricole française qui a inscrit officiellement cette vision au cœur de la dernière loi d'orientation de 1999.

Cette nouvelle perspective fait débat. Elle repose sur le constat que l'activité agricole, au-delà de sa fonction première de production de biens agricoles, a des effets (ou externalités) qui peuvent être positifs (aménités) et/ou négatifs (dans le cas par exemple des pollutions, de la dégradation des sols et de la fertilité). Ils concernent à la fois l'environnement (gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, entretien des paysages) et la société (maintien de l'emploi en zone rurale et aménagement du territoire, entretien du patrimoine).

Ils correspondent, dans le cas d'externalités positives, à une production de biens publics, par nature hors marché, et peuvent justifier une rémunération qui marque la reconnaissance par la collectivité et le corps social de la contribution spécifique de l'agriculture au service de l'ensemble de la société.

Cette approche est contestée dans les instances de coopération internationale (comme à l'OMC) car elle est jugée distortive par rapport au fonctionnement libéralisé des marchés agricoles. En effet, dès lors que la multifonctionnalité justifie des rémunérations spécifiques aux agriculteurs, elle peut modifier les conditions de la concurrence sur le marché international des produits agricoles et elle est dénoncée vigoureusement par les pays libéraux qui considèrent qu'il s'agit d'une forme déguisée de subventions.

Néanmoins la France (et à certains égards l'Union européenne) a mis en œuvre un nouveau cadre d'action accordant une place significative à cette nouvelle approche qui se traduit, en particulier, par la création de dispositifs d'intervention spécifiques comme les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) qui lient l'État et les agriculteurs pour la réalisation de certains objectifs d'intérêt commun. Les CTE ne sont applicables qu'en métropole et dans les départements d'outre-mer et ces contrats ne peuvent donc pas être mis en œuvre à

Mayotte. En revanche, et au-delà du fait que leur procédure serait en tout état cause inadaptée au contexte mahorais, il existe d'autres outils d'intervention disponibles comme les Ogaf (Opérations groupées d'aménagement foncier) dont la souplesse de mise en œuvre permet le financement d'actions ciblées assez équivalentes.

Ainsi à Mayotte, parallèlement à l'identification des quelques secteurs de production où des investissements restent réalistes et nécessaires, les pouvoirs publics pourraient soutenir et reconnaître les rôles de l'agriculture dans le maintien du tissu rural, la gestion des ressources naturelles, l'entretien des paysages et du patrimoine culturel et justifier le maintien d'une activité agricole dans une perspective large et non plus seulement réduite à la production de biens agricoles marchands. Cette démarche s'inscrirait bien dans la logique de spécification territoriale rappelée précédemment et permettrait d'accompagner la cristallisation des différents atouts propres à la situation de Mayotte.

L'Ogaf ylang-ylang qui a été lancée récemment s'inscrit pour partie dans cette logique et cette perspective de valorisation territoriale, mais cet objectif pourrait certainement être plus affirmé. La démarche vise encore implicitement le maintien d'un potentiel productif dans l'espoir d'une compétitivité à reconquérir, alors que cette reconquête apparaît peu réaliste dans le contexte actuel, si ce n'est sur des « niches » acquises par un fort investissement promotionnel.

### **2.3.2. Privilégier l'accompagnement des dynamiques locales**

Une telle approche prend bien sûr tout son sens au niveau local qui doit être l'échelle privilégiée de sa mise en œuvre.

Le bilan-diagnostic a mis en évidence la faiblesse des projets à caractère territorial. Les quelques opérations existantes sont généralement initiées et portées par des services de l'administration, même si elles prennent la forme de structures *ad hoc*. Alors que sur le plan opérationnel et pour des raisons d'économies d'échelle, la commune ou un ensemble de communes sont privilégiés, ces échelles n'ont pas forcément une homogénéité suffisante pour que les ruraux s'y reconnaissent et s'approprient les actions menées. Les conflits latents entre villages sont un facteur de blocage très souvent souligné.

Pour autant, des territoires existent qui dépassent géographiquement les villages mais inspirent un sentiment d'appartenance. Cette appartenance peut être historique, sociale et/ou linguistique, correspondre à des paysages et/ou à des dynamiques économiques homogènes. Les contours de telles zones ont été ébauchés lors du zonage réalisé pour cette étude ; ils ne correspondent pas aux limites des communes. C'est le cas par exemple de l'ensemble des villages de l'extrême Nord, de Mtsahara jusqu'à Bandraboua, ou au sud de Sada jusqu'à Poroani.

Un effort particulier doit être mené dans le sens du repérage de ces territoires pertinents, abritant déjà des dynamiques locales, qui mériteraient d'être accompagnées et renforcées par la mise en œuvre de projets multisectoriels.

Cette échelle peut et doit être celle de la reconnaissance et de la mise en œuvre d'une approche multifonctionnelle de l'agriculture, d'une agriculture redéployée hors de son ghetto sectoriel et sortie de son enfermement dans les fameuses « taches jaunes du SRADT » qui empêcheraient, à terme, sa juste contribution à la résolution des défis mahorais.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Ahamadi, A. (1999). Etude de filières et des contraintes liées à la commercialisation des produits vivriers à Mayotte. Montpellier, Mémoire du Cnearc.
- Ahamadi, S. (1999). Mayotte et la France de 1841 à 1912. Mamoudzou, Collection Mémoires.
- Allibert, C. (1984). Mayotte : plaque tournante et microcosme de l'Océan Indien Occidental, son histoire avant 1841. Paris, Anthropos.
- Association des éleveurs mahorais (2000). Propositions pour la réorganisation générale du suivi de l'élevage mahorais. Mamoudzou, Chambre Professionnelle de Mayotte.
- Attoumani, N. (2001). Nerf de bœuf. Paris, L'Harmattan.
- Barbezant, M., Roulon, P., Aibinai, M. (1995). Expertise du système de développement agricole à Mayotte. Paris, Association Nationale pour le Développement Agricole.
- Barthès, C. (2001). Changement institutionnel à Mayotte : transition ou métissage ? La recomposition des pratiques agricoles et foncières face à une politique de développement. Rennes, Thèse Ensa Rennes, Economie de l'Agriculture et des Ressources.
- Barthès, C., Romain, (1998). Stratégies familiales, systèmes de cultures et fertilité du milieu à Mayotte. Mamoudzou, Communication, Cirad.
- BCEOM, (2000). Contrat de ville 2000-2004, Acoua-Bandraboua-Mtzamboro, Diagnostic, Fiches-actions et Programmation. Mamoudzou, Représentation du Gouvernement à Mayotte, Mission Politique de la ville.
- Belorgey, G., Bertrand, G. (1994). Les Dom-Tom. Paris, Editions La Découverte, collection Repères.
- Bichat, H., Piraux, M, Rey-Giraud, G (1999). Le développement agricole à Mayotte. Mamoudzou, Collectivité Territoriale de Mayotte, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Cirad.
- Blanchy, S. (1996). Dictionnaire Mahorais Français. Paris, L'Harmattan.
- Blanchy-Daurel, S. (1990). La vie quotidienne à Mayotte. Paris, L'Harmattan.
- Boisadam, P. (1996). Mayotte et la canne à sucre au 19ème siècle : un espoir déçu. Mamoudzou, Collectivité Territoriale de Mayotte.
- Bonnelle, F., *dir*, (1998). Réflexions sur l'avenir institutionnel de Mayotte. Rapport au secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Paris, La documentation française.
- Bonnemaison, J., Freyss, J. (1997). Le pacifique insulaire : nations, aides, espaces. Revue Tiers Monde, t. XXXVIII, (149).
- Breslar, J. (1978). L'habitat mahorais.
- Celeste, I., Djalim, N-E. (2001). L'agriculture mahoraise : une agriculture "française" à part. Paris, Mémoire de DESS, ledes, INA-PG.

- Choudens, N., (de). (1993). Etude préalable à l'aménagement du bassin versant de M'Tsangamoudji, Ile de Mayotte. Montpellier, AST-Cnearc.
- Daudet, A. (1996). Etude des Unités Familiales de Production Agricoles à Mayotte. Montpellier, Mémoire Esat-Cnearc.
- Demaizières, C. (1994). Etude préalable à l'aménagement du bassin versant de Kani Keli, Ile de Mayotte. Paris, Mémoire de l'Université Paris XII.
- Devun, C., Vallet, A. (2000). Etude des productions bovines et caprines à Mayotte. Rapport de la mission ODEADOM du 15 au 19 mai 2000. Paris.
- Direction de l'Equipeement, Agorah. (1999). Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire de Mayotte. Mamoudzou, Collectivité Territoriale de Mayotte.
- Faurec, U. (1942). L'archipel aux sultans batailleurs. Tananarive, Imprimerie Officielle.
- Faye, B. (2001). Mission d'appui à la cellule élevage du service de développement agricole et au service vétérinaire, Montpellier, Cirad-EMVT n°2001-10.
- FDSEAM. (2000). Interrogations et propositions 2000-2004. Mamoudzou.
- Fellmann, T., Houmadi, M. (1994). Consommation alimentaire des ménages mahorais. Mamoudzou, DAF.
- Fellmann, T., Barret, J. (1993). La filière vanille à Mayotte, étude et propositions de développement. Mamoudzou, Cellule Statistiques et études économiques, DAF.
- Fellmann, T. (1992). Importations des produits alimentaires à Mayotte. Mamoudzou, DAF.
- Fonds Français pour l'Environnement Mondial, (2000) Termes de référence pour l'établissement d'une Charte Communale d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement – Commune de Bandrele. Mamoudzou, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, SEF.
- Fontaine, G. (1995). Mayotte. Paris, Karthala.
- Fouquet, P. (2000). Situation de la pêche artisanale à Mayotte : analyse statistique du système de suivi de l'activité halieutique. Mamoudzou, DAF-SPEM, Collectivité Territoriale de Mayotte.
- Freyss, J. (1995). Economie assistée et changement social en Nouvelle Calédonie. Paris, ledes, coll. Tiers Monde, PUF.
- Gevrey, A. (1870). Essai sur les Comores. Pondichery, Musée d'art et d'archéologie de l'université de Madagascar pour l'édition de 1972.
- Goud, B., Demarne F. (1996). Rapport de mission à Mayotte sur la filière ylang-ylang. Montpellier, CIRAD.
- Hardy, J. (1998). Les collectivités locales. Paris, La découverte.

- Huat, J. (2001). Rapport de mission à Mayotte. Propositions pour un programme de recherche-développement sur les cultures maraîchères à Mayotte. Mamoudzou, Cirad-Flhor.
- ISM, (2000). Contrat de ville intercommunal 2000-2004 Mamoudzou-Koungou, Convention Cadre. Mamoudzou, Collectivité Territoriale de Mayotte, Préfecture de Mayotte.
- Jacq, M. (2000). Etude sur la mise en place d'aides publiques pour les petites structures d'hébergement touristique. Mamoudzou, Comité du Tourisme de Mayotte.
- Lemercier, P., Petton, B. (2000). Evaluation du programme de développement de la pisciculture marine à Mayotte. Mamoudzou, Ifremer.
- Leplaideur, A. (1996). Les échanges vivriers ville-campagne à Mayotte. Vers la mise en place d'un observatoire économique. Montpellier, Cirad.
- Losch, B. (2000). Proposition pour la mise en place d'un programme de recherche-action à Mayotte. Montpellier, Systèmes d'activités organisations et développement local, Cirad-Tera n°106/00, programme Agriculture Familiale.
- Mahamoud, A. (1992). Mayotte : Le contentieux entre la France et les Comores. Paris, L'Harmattan.
- Martin, J. (1983). Comores, quatre îles entre pirates et planteurs. Paris, L'Harmattan, deux tomes.
- Mercoiret, M., Djama, M., Bosc, P-M., Faye, B., Losch, B., Toutain, B., Yung, J-M., Faugère, E. (1999). Dynamiques rurales et développement régional dans la province Nord de Nouvelle-Calédonie. Montpellier, Cirad-Tera.
- Miras, C. (de) (1997). Le développement des petites économies insulaires relève-t-il encore de l'économie de marché ? Revue Tiers monde XXXVIII (149) : 79-98.
- Napoleone, C. (1997). La réorganisation de la gestion du foncier à Mayotte. Saint-Denis, Communication au colloque de la Réunion ; Politique des structures et action foncière au service du développement agricole et rural.
- Ninot, G. (2001). Typologie des élevages bovins de Mayotte, archipel des Comores. Montpellier, Université Montpellier II, Cirad-EMVT, Mémoire de DESS, Chambre Professionnelle de Mayotte.
- Parain, G., Vallée, G., Chadouli, O., Bina, M., (2000). Diagnostic des systèmes de production à Mayotte, étude des pratiques paysannes. Mamoudzou, Cirad Mayotte.
- Peuch-Lestrade, P., Pedini G. (1999). Audit financier, comptable et de l'organisation administrative et financière de la Chambre Professionnelle de Mayotte. Paris, Arthur Andersen.
- Périer, F. (1999). Bilan-évaluation de la politique foncière mise en oeuvre par le Cnasea à Mayotte. Montpellier, Mémoire de Mastère développement rural et projets, Ciheam.
- Peyrache, X. (1999). Synthèse des travaux du Cirad à Mayotte de 1995 à 1999. Montpellier, Cirad-Tera n°84/99.



Poirine, B. (1993). Le développement par la rente dans les petites économies insulaires. Revue économique 6 : 1169-1200.

Pujo, P. (1993). Mayotte la française. Paris. Editions France-Empire.

Raunet, M. (1992). Les facteurs de l'érosion des terres et l'envasement du lagon. Montpellier, Cirad.

RCT (1996). Débat sur le développement de Mayotte. Saint-Etienne, RCT.

Saïd Abdou, E., Perraudin, G. (2000). Un paramètre météorologique de taille à Mayotte : la pluviométrie. Mamoudzou.

Salesse, Y. (1997). Mayotte, l'illusion de la France. Propositions pour une décolonisation. Paris, L'Harmattan.

Selve, S. (1993). Etude du fonctionnement et propositions d'amélioration de la Copemay. Mamoudzou, DAF/SEA

Seng, P. (1995). Typologie des agro-systèmes d'un village de Mayotte : Ouangani. Paris, Université Paris XII Val de Marne, Mémoire de DESS Gestion des Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux en zones tropicales.

Service d'archives de Collectivité Territoriale de Mayotte. (1998). L'Abolition de l'esclavage à Mayotte. 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Mamoudzou, Collectivité Territoriale de Mayotte.

Soibahaddine, I. (2001). Communication à la conférence du 30 juin 2001 au conseil général de Mayotte organisée à l'occasion du centenaire de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Mamoudzou.

Soibahaddine, I. (1996). Prémices de réflexion sur la nature, le rôle et la place du mouvement associatif des jeunes dans la société mahoraise d'aujourd'hui et de demain. Mamoudzou, Inspection académique de Mayotte.

Sommier, J., Ansel, Derevier, A., Dreyfus, F., Esnouf, B., Mange, Ph. (1985). Propositions pour un développement agricole de Mayotte. Paris, Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Départements et Territoires d'Outre Mer.

Sourisseau, E. (2001). Le marché des produits de la mer à Mayotte. Mamoudzou, DAF/SPEM.

Thébaud, O. (1996). Le secteur de la pêche à Mayotte, évolutions récentes et perspectives de développement. Paris, Ifremer-Cirad Gerdat.

Valade, I. (1994). Etude pour la rationalisation de la production d'huile d'ylang-ylang à Mayotte. Paris, Doc OTH International.

Vallée, G., Leduc, B., Barthès, C. (1997). Diagnostic des systèmes de production à Mayotte, première synthèse. Mamoudzou, Cirad.

Vérin, P. (1994). Les Comores. Paris. Editions Karthala.

Weber, J., Linet J-P. (1992). Perspectives de développement du secteur des pêches à Mayotte. Paris, Ifremer.

Wendling, B., Fouquet, P. (2001). La Pêche à Mayotte, Synthèse des données statistiques. Mamoudzou, Services des Pêches et de l'Environnement Marin, DAF.

Wendling B., Le Calve, S. (1999). Résultats de l'enquête socio-économique sur la pêche mahoraise - Situation et évolution des pêcheries. Mamoudzou, Services des Pêches et de l'Environnement Marin, DAF.

Yung, J.-M., Zaslavsky, J. (1992). Pour une prise en compte des stratégies des producteurs. Montpellier, Cirad-SAR.

Zonta, A. (1996). Rapport de mission sur le développement de l'agriculture à Mayotte. Mamoudzou, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Ministère des départements et territoires d'Outre-Mer.

**Direction de l'agriculture et de la forêt :**

(2001). Rapport d'activité 2000. Mamoudzou.

(1998). Stat-agri n°2. Mamoudzou.

(1998). Stat-agri n°1. Mamoudzou.

**Représentation du gouvernement à Mayotte :**

(2000). 12<sup>ème</sup> Contrat de plan à Mayotte 2000-2004. Paris, Secrétariat d'Etat à L'Outre-Mer.

(1996). Débat d'orientation agricole. Mamoudzou.

(1996). Rapport de Monsieur le Prefet, représentant du gouvernement, relatif au débat de politique agricole. Mamoudzou.

**Délégation aux affaires culturelles :**

Cahiers des archives orales n°4 et 5. (1998). Esclavage, razzias et déportations : aspects d'une histoire de Mayotte. Mamoudzou, Actes de la conférence sur l'abolition de l'esclavage, Editions du Baobab.

Cahiers des archives orales n° 6. (1998). L'esclavage à travers la tradition orale mahoraise. (1998). Mamoudzou, Editions du Baobab.

**Direction de la jeunesse et des sports :**

(2001). Rapport d'activités DJS976 2000. Mamoudzou.

**Institut d'émission des départements d'outre-mer :**

(1998). Mayotte en 1997. Mamoudzou, leom.

(2000). Mayotte en 1999. Mamoudzou, ledom.

(2001). Mayotte en 2000. Mamoudzou, ledom.

**Institut national de la statistique et des études économiques :**

(1997). Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte. Paris

(1998). L'Insee à Mayotte. Mamoudzou.

(2001). Le revenu des ménages en 1999. Mamoudzou.

## GLOSSAIRE DES TERMES MAHORAI UTILISES

*Les deux principales langues parlées à Mayotte sont le shimaore et le shibushi :*

- *Le shimaore est un parler de la langue comorienne, très proche du parler d'Anjouan, compris par l'ensemble de la population.*
- *Le shibushi est un dialecte malgache de Mayotte proche du sakalave ; il est la première langue d'environ 40 % des mahorais [Blanchy 1996].*

*Le glossaire présenté ci-dessous porte sur des mots shimaore.*

**Banga** : case d'adolescent d'une seule pièce. A partir de 12 ans, les jeunes garçons quittent la maison des parents pour dormir dans leur banga. Si des hommes adultes célibataires ou des personnes âgées dorment hors du foyer familial, leur case est aussi dénommée banga.

**Cadi** : juge de droit musulmane à Mayotte. Le *Grand cadi* est le chef des cadis communaux. Il est aussi le président du tribunal d'appel musulman de Mayotte.

**Cavani** : zone plate et fertile à proximité du village, à l'embouchure des rivières. Zones d'agriculture vivrière traditionnelle, les cavani sont aujourd'hui construits du fait de l'extension des villages. Le terme désigne ainsi aussi des quartiers habités modernes.

**Cirkali** : administration publique. Les mahorais distinguent le *cirkali* français ou *grand cirkali*, auquel s'adressent les autorités et élus mahorais (gouvernement français et administrations parisiennes) et le *cirkali* de Mayotte ou *petit cirkali*, auquel peuvent plus facilement s'adresser les mahorais (les services décentralisés de l'Etat et de la Collectivité départementale). La DAF est donc le *cirkali* de l'agriculture à Mayotte.

**Coconi** : village du centre de la Grande Terre où se situe le Service de développement agricole de la DAF et qui abritait avant 1975 tous les bureaux des administrations de l'agriculture. Le mot est aujourd'hui quasiment synonyme de DAF pour les agriculteurs mahorais.

**Dago** : mot désignant à la fois le village et le foyer. Si on se trouve hors de son village, *aller à son dago* signifie regagner son village. Par contre quand on se trouve dans son village, *aller à son dago* signifie rejoindre sa maison (ou plus exactement celle de sa femme).

**Daira** : cérémonie confrérique musulmane des hommes. Le *daira* est organisé par les adeptes de la *twarika shadhili*. Le *daira* a pour but d'honorer les morts à chaque anniversaire de décès. Par exemple, l'anniversaire d'un grand *fundu* du village devient une grande fête villageoise (*daira*) à l'organisation de laquelle toute la population participe, mais durant laquelle seuls les hommes dansent.

**Deba** : prière confrérique musulmane chantée et dansée par les femmes. Pendant du *daira* ou du *mulidi* pour les femmes, les *deba* sont organisés par les adeptes de la *twarika Rifayi*.

**Djarifa** : drap, tissus utilisé comme un filet à maille très fine pour la pêche à pied. Cette pêche, nécessairement collective, est la technique de prédilection des femmes mahoraises.

**Dua** : prière religieuse pour demander à Dieu de soutenir un individu dans son action.

**Duka** : petite boutique de quartier de détail, tournée vers la vente de produits courants.

**Feliki** : brèdes, feuilles consommables de certains légumes ou tubercules. Le feliki remplace parfois le *shireo*. Il peut aussi être mélangé avec le *shireo* pour accompagner le *shahula*.

**Fundi** : individu qui possède un savoir-faire reconnu. Un *fundi coran* enseigne le coran, un *fundi pirogue* fabrique des pirogues, etc. Il convient de distinguer le *fundi religieux* qui est une personnalité importante et respectée de tous pour son savoir et sa sagesse.

**Hirim** : désigne les jeunes garçons ou filles et les adolescents de même classe d'âge. La classe d'âge est généralement restreinte au niveau du village d'appartenance.

**Latete** : impôt par tête reçu par l'administration coloniale de l'époque. Le *latete* a été introduit à Mayotte au début du siècle dernier. Cet impôt sera aboli en 1972 [Blanchy 1996].

**Mabanga** : pluriel de *banga*.

**Madeba** : pluriel de *deba*.

**Madziho** : commémoration familiale ou villageoise de l'anniversaire de l'enterrement d'un individu important.

**Mafundi** : pluriel de *fundi*.

**Majaju** : décharge traditionnelle, endroit où les ménages jetaient leurs déchets. Suite au développement du ramassage des ordures ménagères, les *majaju* sont souvent construits mais peuvent aussi être plantés, essentiellement en banane.

**Malago** : pluriel de *dago*.

**Mavadza** : pluriel de *padza*

**Masamba** : pluriel de *shamba*.

**Muzungu** : homme blanc, individu de peau blanche, mais aussi, par extension, métropolitain

**Mila** : coutume, tradition, usage.

**Milidi** : pluriel de *mulidi*.

**Mindra** : pluriel de *mundra*.

**Misada** : pluriel de *musada*.

**Mudjeni** : étranger, invité, hôte. Personne habitant par mariage dans un village autre que son village natal et dont les parents viennent également d'un autre village.

**Mulidi** : prière chantée et dansée par les hommes. Proche du *daira*, le *mulidi* est organisé par les adeptes de la *twarika cadri*. Outre le fait qu'ils concernent des confréries différentes, le *daira* et le *mulidi* se distinguent par des chants et des danses spécifiques.

**Mundra** : champ cultivé, parcelle exploitée. Dans le ménage, la femme et le mari peuvent avoir chacun son *mundra* ou un *mundra* en commun.

**Musada** : entraide dépassant le cadre familial. La *musada* exprime des liens de solidarité réciproque par le travail. Cette pratique, autrefois très répandue pour le semis et la récolte du riz, régresse pour l'agriculture. Elle reste par contre très présente pour la construction.

**Mwegneji** : qualificatif marquant l'appartenance à un village, contraire de *mudjeni*. On est *mwegneji* dans son village natal, dans le village dont les parents sont originaires ou dans lequel ils possèdent un terrain.

**Nyambo** : quartier. Leur nom fait référence au relief et à la taille du quartier. *nyambo ya uju*, désigne le quartier situé en hauteur, *nyambo ya utsini* le quartier du bas. On distingue aussi le *nyambo titi* (petit quartier), le *nyambo bolé* (grand quartier, généralement lieu de fondation initiale du village).

**Padza** : terrain d'herbe rase en haut des collines et non stabilisé, source d'érosion.

**Rassi** : pointe de terre ou presqu'île à caractère rocheux et souvent réservée à l'élevage caprin.

**Rhadi** : bénédiction que les parents donnent à leurs enfants s'ils les ont respectés. Gagner le *rhadi* de ses parents (et surtout le perdre) conditionne la réputation d'adulte.

**Shamba** : ensemble des terres agricoles familiales, éclatées en plusieurs parcelles ou en un seul bloc. Le *shamba* est majoritairement géré sur le principe de l'indivision familiale.

**Shanza** : terrain constructible familial, espace délimitant la cour des parents si on peut encore y construire. Le *shanza* est réservé pour la construction des maisons des filles.

**Sharia** : loi islamique.

**Shahula** : repas de base, nourriture que l'on prend chaque jour à certaines heures. A midi le *shahula* est constitué de banane verte, de manioc ou de tout autre tubercule. Le riz est le *shahula* du soir et du matin. Le *shahula* est toujours accompagné du *shireo* ou du *felifi*.

**Shibarua** : travail payé à la tâche.

**Shikao** : organisation rassemblant des personnes d'un même groupe d'âge au niveau du village, voire du quartier. Les *shikao* sont plus vivants chez les femmes que chez les hommes. Ils sont un lieu d'expression des réseaux de droits et d'obligations solidaires.

**Shikoa** : tontine, système d'épargne de groupe. Chaque participant cotise selon une fréquence et un montant uniques et reçoit, lorsque son tour arrive, la totalité des cotisations.

**Shireo** : viande ou poisson en sauce accompagnant le *shahula* (plat de base du repas).

**Shunga** : parcelle familiale destinée à l'autoconsommation et aux dons, généralement cultivée par les femmes, équivalent au garde-manger.

**Shungu** : festin de classe d'âge dû par chaque individu à ses frères ou à ses sœurs d'âge.

**Talata** : régime des travaux forcés ; désigne le jour de travail dû à l'administration.

**Tchandaroua** : grand tissu brodé servant à couvrir le hangar où ont lieu les cérémonies.

**Tobe** : campement de culture (village provisoire) habité pendant la période des travaux agricoles

**Twarika** : confrérie musulmane. A Mayotte, trois confréries sont représentées : *shadiliya दौरا* ; *Kadiriya mulidi* et *Rifaya, deba*).

**Vule** : pique-nique sur la plage, à base de grillades de viande ou de poisson et de bananes vertes, manioc ou fruit à pain cuits sous la cendre.

**Wadjeni** : pluriel de *mudjeni*.

**Wanahirimu** : pluriel de *hirimu*.

**Wazungu** : pluriel de *muzungu*.

**Zandza** : pluriel de *shanza*.

**Zikao** : pluriel de *shikao*.

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

**Accre** : Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise  
**Adem** : Association des éleveurs de Mayotte.  
**Adelvol** : Association des éleveurs de volailles de Mayotte.  
**Adva** : Association pour le développement et la vulgarisation agricole.  
**Adie** : Association pour le droit à l'initiative économique (crédit aux petites entreprises).  
**AFD** : Agence française de développement.  
**Aficam** : Association pour la promotion de la formation pré-professionnelle de Mayotte.  
**Agepac** : Agence de formation et de développement (formation en direction de l'agriculture).  
**ATI** : Aide territoriale à l'investissement  
**Cama** : Coopérative des agriculteurs de Mayotte.  
**CAF** : Commission d'aménagement foncier.  
**CAPFLM** : Coopérative agricole des producteurs des fruits et légumes de Mayotte.  
**CDJAM** : Centre départemental des jeunes agriculteurs de Mayotte.  
**CDM** : Collectivité départemental de Mayotte.  
**CDOA** : Commission départementale d'orientation Agricole.  
**CEC** : Contrat emploi consolidé.  
**CES** : Contrat emploi solidarité.  
**Cirad** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.  
**Cclej** : Centres communaux de loisirs et d'éducation des jeunes (communes, DJS, vice-rectorat).  
**Cnasea** : Centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles.  
**Coopam** : Coopérative des producteurs agricoles de Mayotte.  
**Copemay** : Coopérative des pêcheurs de Mayotte.  
**Coprel** : Coopérative de la promotion rurale des éleveurs de Mayotte.  
**Covipemm** : Comité Villageois des Pêcheurs de Mayotte (coopératives locales de pêche).  
**CPM** : Chambre professionnelle de Mayotte.  
**CdR** : Centre de ressource (formation et animation en direction du monde rural).  
**CVM** : Coopérative de vanille de Mayotte.  
**CTE** : Contrats territoriaux d'exploitations.  
**CTM** : Collectivité territoriale de Mayotte.  
**CTOA** : Commission territoriale d'orientation agricole, remplacée par la CDOA.  
**CTOPA** : Commission territoriale d'orientation de la pêche et de l'aquaculture.  
**DAF** : Direction de l'agriculture et de la forêt.  
**DASS** : Direction des affaires sanitaires et sociales.  
**Dirad** : Direction de l'aménagement et du développement (préfecture).  
**DE** : Direction de l'équipement.  
**DJS** : Direction de la jeunesse et des sports.  
**DTEFP** : Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.  
**DIA** : Dotation d'installation des agriculteurs.  
**DSV** : Direction des services vétérinaires (DAF).  
**EPN** : Etablissement public national (lycée agricole).  
**FDSEA** : Fédération départementale des syndicats d'exploitations agricoles de Mayotte.

**FFEM** : Fonds français pour l'environnement Mondial.  
**GDAP** : Groupement de développement agricoles des producteurs.  
**Gecoopam** : Groupement d'entraide des coopératives de pêche et d'agriculture de Mayotte (appui aux coopératives mahoraises).  
**GIP** : Groupement d'Intérêts publics.  
**GIS** : Groupement d'Intérêts scientifiques.  
**GVA** : Groupement de vulgarisation agricole (ADVA).  
**Iedom** : Institut d'émission des départements d'outre Mer.  
**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.  
**Odeadom** : Office de développement pour l'économie agricole des départements de l'outre-Mer.  
**Ogaf** : Opération groupée d'aménagement foncier.  
**PEI** : Petite économie insulaire.  
**Sarf** : Service d'aménagement rural et foncier (DAF).  
**Scam** : Société civile agricole mahoraise (société avicole privée).  
**SDA** : Service de développement agricole (DAF).  
**SEA** : Service d'économie agronomique (DAF).  
**SEF** : Service des eaux et forêts (DAF).  
**SIM** : Société immobilière de Mayotte.  
**Snie** : Société Nel import export (grande distribution).  
**Sodel** : Systèmes d'activités, organisations et développement Local (Cirad).  
**Sodifram** : Société de distribution franco-mahoraise (grande distribution).  
**SPEM** : Service des pêches et de l'environnement marin (DAF).  
**SPPM** : Société des plantes à parfums de Mayotte (société privée d'import-export)  
**Sradt** : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire de Mayotte.  
**TER-UTI** : Utilisation du territoire (méthode d'estimation de l'occupation des sols).  
**Urcoopa** : Union réunionnaise des coopératives agricoles.  
**Zada** : Zonage à dire d'acteurs (méthode pour la représentation spatiale des dynamiques agricoles).



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### LISTE DES CARTES

carte 0-1 : carte générale de Mayotte.....	6
carte 0-2 : carte du SRADT.....	17
carte IV-1 : éléments structurants du territoire mahorais .....	158
carte IV-2 : pluviométrie moyenne annuelle (source : Raunet, 1992).....	160
carte IV-3 : densités de peuplement de l'île de Mayotte .....	162
carte IV-4 : proposition de zonage des dynamiques agricoles de Mayotte .....	164
carte IV-5 : le Nord, des terres agricoles difficiles d'accès.....	166
carte IV-6 : le Centre, la zone agricole de Mayotte .....	168
carte IV-7 : le Nord-Est, la zone d'influence de Mamoudzou .....	172
carte IV-8 : le Sud, la zone sèche .....	174
carte IV-9 : le croissant bananier .....	176
carte IV-10 : modes d'occupation agricole des sols de Mayotte.....	179
carte IV-11 : répartition par commune des pratiques de ventes de produits agricoles .....	181

### LISTE DES GRAPHIQUES

graphique 0-1 : taux de couverture des échanges (en valeur) .....	9
graphique 0-2 : évolution et projection de la population et de la densité démographique .....	9
graphique I-1 : répartition des exportations en valeur (moyenne 1990-2000).....	35
graphique I-2 : exportations d'essence d'ylang-ylang en volume .....	36
graphique I-3 : importations de produits alimentaires en volume .....	36
graphique I-4 : répartition des importations de produits alimentaires en volume (moy 90-2000).....	37
graphique I-5 : fonctionnement du marché des bananes et tubercules.....	44
graphique I-6 : fonctionnement du marché des fruits et légumes.....	46
graphique I-7 : fonctionnement du marché des produits de la mer en 2000 .....	50
graphique II-1 : répartition des ménages selon l'âge du chef de ménage et son sexe .....	58
graphique II-2: nombre de parcelles cultivées par famille.....	61
graphique II-3 : structure des revenus monétaires des ménages agricoles .....	63
graphique II-4 : structure des revenus des ménages agricoles (valorisation globale) .....	63
graphique II-5 : structure des revenus monétaires des ménages mahorais en 1999 .....	64
graphique II-6 : répartition des ventes agricoles par groupe de produits et en valeur .....	69
graphique II-7 : répartition des types dans la population enquêtée .....	74
graphique II-8 : composition des revenus globaux des types identifiés.....	74
graphique II-9 : structure des revenus monétaires des agriculteurs « modernes » .....	87
graphique III-1 : associations créées à Mayotte depuis 1986 par principaux domaines.....	101
graphique III-2 : objectifs, axes d'interventions et fiches actions du contrat de ville du Nord ....	147
graphique V-1 : répartition par thèmes des montants attribués en CDOA .....	196
graphique V-2 : répartition par filière des versements d'aide Odeadom.....	200

## LISTE DES TABLEAUX

tableau II-1 : nombre d'actifs et dépendants par ménage selon le sexe du chef de famille.....	59
tableau II-2 : revenus monétaires moyens par ménage.....	65
tableau II-3 : répartition des activités par actif agricole.....	67
tableau II-4 : répartition des systèmes d'activités par ménage.....	68
tableau II-5 : les grandes classes de systèmes d'activités des ménages agricoles mahorais.....	73
tableau II-6 : quelques données sur les agriculteurs « modernes » (en €/ménage et /an).....	88
tableau IV-1 : caractéristiques écologiques des différentes zones.....	165
tableau V-1 : les budgets de l'Etat et de la Collectivité de Mayotte pour l'agriculture inscrits dans les contrats de plan et convention Etat / Mayotte depuis 1995.....	192
tableau V-2 : traitement des dossiers présentés en CDOA.....	196
tableau V-3 : répartition des aides de la CDOA entre acteurs collectifs et ménages agricoles.....	196
tableau V-4 : récapitulatif des programmes sectoriels Odeadom en cours en 2001.....	198
tableau V-5: répartition par type d'actions des versements effectifs d'aides Odeadom.....	198

## **ANNEXES**

**Annexe n°1 : METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA COLLECTE DE DONNEES**

## **1. L'INFORMATION EXISTANTE SUR LE MONDE AGRICOLE : CARACTERISTIQUES ET LIMITES**

La situation de Mayotte est paradoxale dans le contexte de l'Outre-mer français. En effet, alors que les différents départements et territoires disposent d'un appareil statistique agricole, certes inégal et parfois incomplet, Mayotte se distingue par l'absence de collecte d'informations et de données de base sur l'utilisation du sol, les structures agricoles et sur les volumes produits et commercialisés. En conséquence, ni la production agricole finale, ni même la production agricole marchande ne sont connues, ainsi que les contributions du secteur aux agrégats économiques du territoire.

### **1.1. LES ENQUETES ET SUIVIS MENES PAR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le SEA et le SDA de la DAF et, à un degré moindre, la section agriculture de la Chambre Professionnelle sont les principaux lieux de collecte de données sur le secteur agricole. La cellule statistique du SEA réalise des relevés de prix réguliers sur le marché communal de Mamoudzou, malheureusement difficilement exploitables en l'absence des volumes. Le SDA assure des suivis des surfaces maraîchères par production et a mené une enquête importante (6 000 ménages) à l'occasion de la mise en place des primes anti-brûlis en 1997. En l'absence d'un recensement général de l'agriculture, envisagé depuis plusieurs années mais qui ne verra pas le jour avant 2003, les seules données statistiques récentes sur les grandes tendances de l'agriculture mahoraise proviennent ainsi de l'enquête « registre agricole » de 1997, du dispositif TER-UTI mis en place depuis 1998 et de travaux ponctuels et sectoriels relevant plus de la collecte de données chiffrées que d'un véritable suivi statistique (travaux d'étudiants, recueil des surfaces maraîchères de la cellule maraîchage de la DAF ou opérations spécifiques comme le recensement ylang-ylang de 2001).

**L'enquête de 1997** avait un but de recensement des chefs d'exploitation et s'est consacrée en priorité aux données de structure. L'enquête, basée sur des déclarations volontaires, n'est bien sûr pas exhaustive. Avec 9 500 ménages enquêtés, elle sous-estime la population agricole. Elle n'offre par ailleurs aucune indication fiable sur la production qui n'a été qu'en partie extrapolée sur la base de la pratique déclarée des différentes cultures, avec un recueil d'informations sur les nombres de plants, de pieds ou de têtes pour le cheptel. Les logiques de construction et de gestion des systèmes d'activités sont quant à elles absentes des analyses (Stat-Agri n°2). Auparavant, en 1985 et 1994, la DAF avait déjà entrepris des enquêtes, également fondées sur la collecte d'informations sur les structures des exploitations agricoles.

**L'enquête annuelle TER-UTI**, qui correspond au dispositif national d'observation et de suivi sur l'utilisation du territoire, a pour objectif de disposer de données fiables et actualisées sur l'occupation agricole et non agricole des sols. A Mayotte elle repose sur un échantillon de 1 342 sites d'observation représentatifs (cf. Stat-Agri n° 3). Elle n'offre bien sûr aucune information sur les volumes de production mais une estimation de la répartition des terres cultivées par grands types de culture.

### **1.2. LES AUTRES SOURCES DISPONIBLES : DES TRAVAUX PONCTUELS DIVERSIFIES**

Les travaux de fond et à base d'une collecte d'information large sur les dynamiques collectives sont rares, malgré quelques contributions notables comme celles de Soibahadine [1996] et de Blanchy-Daurel [1990]. La grande majorité des travaux concerne en fait des audits techniques et financiers de structures à vocation économique et territoriale.

Le fonctionnement concret et la dynamique des organisations ont été peu abordés, sauf marginalement sous forme d'enquêtes ponctuelles menées lors de stages d'étudiants. Abordant également le fonctionnement des exploitations agricoles, ces travaux sont généralement réalisés au niveau communal et s'intéressent principalement à la caractérisation des systèmes de cultures.

La recherche doctorale conduite par C. Barthès [2001] se rapproche de la démarche adoptée pour le présent bilan-diagnostic, en particulier parce qu'elle se fonde sur une vision globale des exploitations et tente de juger de la place de l'agriculture dans les systèmes d'activités.

Concernant les entreprises de production, de transformation et de distribution, leur effectif réduit rend leur repérage aisé. En revanche, l'information économique est inexistante : le fichier des entreprises géré par la Chambre professionnelle de Mayotte (CPM) offre un inventaire incomplet avec des données succinctes ; il n'y a pas de base de données SIRENE pour le commerce et l'industrie, comme en métropole et dans les départements d'outre-mer, et les extraits K.BIS du registre du commerce disponibles auprès du tribunal de commerce se limitent aux informations légales, généralement non mises à jour ; enfin l'Insee n'effectue pour l'instant aucune enquête spécifique sur les entreprises industrielles. Un fichier est en cours de constitution mais sa consultation posera vraisemblablement des problèmes de confidentialité liés au faible nombre d'opérateurs par secteur d'activité

Aux apports de ces différents travaux, il convient enfin d'ajouter les derniers recensements de la population (1991 et 1997) et l'enquête sur les revenus des ménages en 1999 [Insee 2001]. Ces approches territoriales permettent de recadrer la problématique de la pluri-activité dans le monde agricole par rapport à l'économie de Mayotte.

Au vu de cet état des lieux, il est apparu indispensable pour répondre aux objectifs du bilan-diagnostic d'entreprendre un important effort de collecte d'informations spécifiques et de première main.

## **2. LE DISPOSITIF DE COLLECTE DE DONNEES**

La méthode employée a reposé sur une démarche itérative alliant approche globale et recueil de données *in situ* tout en laissant une large place à l'induction. Elle a mobilisé une grille d'analyse des structures agricoles et s'est attachée à donner la parole aux acteurs concrets des dynamiques de développement local. Pour cela, ont été réalisés :

- la consultation de la bibliographique et des rares bases de données existantes ;
- des entretiens, ouverts ou semi-directifs, auprès des chefs de services, experts et autres acteurs concernés ;
- des enquêtes qualitatives sur les stratégies des acteurs, le fonctionnement des ménages et des organisations, croisées à des enquêtes sur un échantillon plus large et destinées à mesurer des grandeurs caractéristiques.

Plus précisément, pour chacune des quatre entrées de l'étude, la collecte d'information s'est déroulée comme suit.

## 2.1. L'ANALYSE SUR LES MARCHES AGRICOLES

Un dépouillement des données sectorielles disponibles au niveau des différents services de la DAF, de la préfecture, des douanes, de l'Insee et de l'ledom a été effectué, complété par la consultation des extraits K.BIS du registre du commerce disponibles auprès du tribunal de commerce. Ce dépouillement a été associé à des entretiens semi-directifs avec : les principaux acteurs institutionnels (conseillers généraux, maires, directions de la préfecture et des services techniques, les organisations socioprofessionnelles), les acteurs économiques (producteurs, commerçants, chefs d'entreprise, grande distribution, collectivités, etc).

## 2.2. L'APPROCHE DES SYSTEMES D'ACTIVITES

Les enquêtes auprès des ménages avaient pour objectif de caractériser la diversité du monde agricole mahorais, l'hypothèse centrale étant que cette diversité est en grande partie le fait de la complexité des systèmes d'activités développés. Ainsi, la construction d'une typologie fonctionnelle partant de la caractérisation fine des pratiques, s'est imposée comme le produit attendu de la collecte de données.

L'élaboration des questionnaires et la collecte de données ont été menées conjointement par le SDA et le CIRAD. Des enquêtes ont été conduites auprès de 504 ménages dans 65 villages. Deux stagiaires de l'INA-PG/IEDES ont également réalisé un travail spécifique dans les communes de Mtsangamoudji et de Kani Keli [Celeste et Djalim 2001]. Une partie de leurs résultats d'enquêtes a été utilisée, de même que leur revue de littérature sur l'histoire agraire de Mayotte. Les enquêtes ont été menées en trois temps, en collaboration étroite avec la cellule « vulgarisation agricole » du Service de Développement Agricole de la DAF, dont les agents ont suivi, en juin 2001, une formation spécifique à la collecte des données.

### 2.1.1. L'enquête I

Une première série d'enquêtes (juillet-août 2001) a croisé questions fermées et discussions ouvertes lors d'entretiens de près de 3 heures. Le choix des enquêtés devait dans un premier temps tenir compte de la supposée dimension collective de la gestion des terres agricoles, et en particulier des règles de partage des *masambas* familiaux. Pour ce faire, un village représentant au mieux la réalité agraire de chaque commune a d'abord été identifié avec les services techniques, puis une liste de ménages agricoles a été extraite aléatoirement du registre des agriculteurs de 1997<sup>1</sup>. L'inventaire foncier de chacun des chefs de ménage de cette première liste devait déboucher sur l'identification de trois individus ayant-droits cultivant sur les mêmes terres familiales. Par la suite, les ménages d'origine de ces individus devaient être inclus dans l'échantillon. Le schéma initial prévoyait le choix aléatoire de trois ménages par village, ce qui devait conduire à enquêter neuf ménages par village, soit un échantillon total de 135 ménages agricoles.

Dans la pratique, il s'est souvent avéré impossible d'identifier trois ménages cultivant ensemble des terrains collectifs. Par ailleurs, du fait des changements intervenus dans les familles depuis 1997 et des refus de certaines personnes de se prêter à l'enquête, nous avons été obligés de réduire le nombre d'entretiens et, parfois d'ajouter des villages à la liste initiale. Au final, 98 ménages ont été interrogés, répartis sur les 15 communes de Grande-Terre (cf. tableaux - annexe 2).

---

<sup>1</sup> Les ménages ont été tirés sous le couvert d'une convention entre la DAF et le CIRAD et en accord avec la Commission Nationale Informatique et Liberté. Seuls les noms des chefs de ménage ont été fournis, et l'accord préalable des personnes tirées au sort a été sollicité.

Cette première enquête a apporté des éléments d'analyse déterminants concernant :

- le foncier disponible, ses grandes caractéristiques et son utilisation ;
- la composition des unités de consommation et les droits et obligations de chacun ;
- les revenus de tous les actifs par type d'activité ;
- les autres dotations patrimoniales ;
- le détail des comptes de l'agriculture et de l'élevage, dont l'utilisation des productions ;
- les transferts donnés ou reçus permettant de lire l'appartenance à des réseaux sociaux de solidarité réciproque ;
- les transferts sociaux reçus (prestations sociales).

Cette enquête a servi à l'élaboration d'une typologie des stratégies des ménages agricoles. La construction de cette typologie a été réalisée par mise en discussion avec des agents des services techniques et quelques ruraux volontaires des premiers traitements statistiques des données d'enquête<sup>2</sup>. Les différents partenaires ayant contribué au travail, et en particulier les conseillers agricoles du SDA, ont enfin validé la forme définitive de la typologie.

### **2.1.2. L'enquête II**

Une seconde enquête a été conçue à partir des premiers résultats, de façon à apprécier dans une population plus importante la répartition des types identifiés. Elle a été directement réalisée par les conseillers agricoles et leurs assistants durant le mois de septembre 2001.

En accord avec le SDA, et plutôt que de s'en tenir à un simple renseignement des critères de la première typologie, l'option d'un questionnaire plus fouillé et permettant des calculs économiques proches de ceux réalisés suite à l'enquête I a été privilégiée. La validation de la typologie est ainsi plus précise et l'addition des deux échantillons autorise un traitement statistiquement davantage représentatif des systèmes d'activités.

Pour cette enquête, d'une durée de 45 minutes environ par ménage, il a été procédé un nouveau tirage au sort à partir du registre, mais en incluant cette fois tous les villages de Mayotte. Ce tirage a respecté les conditions de confidentialité précédentes et a tenu compte du poids de chaque commune dans le registre de 1997. 388 nouveaux ménages ont ainsi été enquêtés.

Au final, plus de 5% des ménages agricoles recensés en 1997 ont été questionnés (cf. annexe 2 - tableaux de répartition par communes).

### **2.1.3. L'enquête auprès des agriculteurs dits « modernes »**

Il importait enfin de positionner l'étude par rapport à la distinction faite entre les « gratteurs » et les agriculteurs dits « modernes ». 18 enquêtes complémentaires ont ainsi été menées. 10 auprès d'agriculteurs ayant bénéficié de la dotation à l'installation (DIA) entre 1996 et 1998, 8 auprès d'agriculteurs jugés « dynamiques, désireux de se spécialiser et de s'insérer davantage aux marchés » par les services techniques.

Le choix de ces ménages a également donné lieu à un tirage au sort sur une base plus restreinte : la vingtaine de personnes ayant reçu la DIA depuis 1996 et une liste d'une vingtaine de noms préalablement dressée par les conseillers agricoles du SDA.

---

<sup>2</sup> Outre les outils de statistiques descriptives de base (moyenne, écart-type, mode, mise en classe), des analyses de variance ont confirmé le caractère discriminant des indicateurs et critères choisis.



Pour cette enquête, le questionnaire d'extrapolation a servi de base de travail, mais il a dû être complété pour tenir compte de dotations patrimoniales plus importantes, du besoin de plus grande précision pour le recueil des données sur l'agriculture et l'élevage. Enfin, ces ménages présentent tous une trajectoire complexe, comportant de nombreux points de rupture. Il s'est donc ici avéré important de préciser ces trajectoires, en particulier pour ce qui concerne l'accès à la terre et aux autres moyens de production. L'évolution des pratiques de commercialisation des produits de l'agriculture ou de l'élevage a aussi été abordée.

Du fait des exigences de respect de la confidentialité face au faible nombre d'enquêtes, les résultats de cette partie du bilan s'en tiendront à une description globale et le plus souvent qualitative des stratégies mises en œuvre. Il s'agira en fait surtout de juger des critères de différenciation entre ces agriculteurs et les 486 ménages des enquêtes I et II.

### **2.3. L'ETUDE DES DYNAMIQUES COLLECTIVES**

Le volet de l'étude sur les dynamiques collectives, du fait des remarques précédentes sur les données existantes, constitue une première exploration d'un thème jusqu'ici peu étudié en tant que tel. Il s'est agi surtout d'identifier, à dire d'acteurs, les différentes formes d'organisation existantes. La méthodologie utilisée a reposé sur des collectes de données et enquêtes *ad hoc* :

Lorsque cela s'est avéré possible, compte tenu du temps limité consacré à ce volet, il a été procédé à la collecte des données quantitatives disponibles (notamment pour les organisations agricoles et les associations officiellement déclarées à la Préfecture). Il a également été procédé au dépouillement des quelques documents et études disponibles.

Une soixantaine d'entretiens a été menée pour la réalisation de ce volet de l'étude, auprès de quatre grands types d'intervenants :

- les acteurs des organismes d'appui au développement, notamment dans le secteur agricole (services centraux de la DAF, le SDA, la Chambre Professionnelle de Mayotte, le Cnasea, l'Adva) ;
- les responsables des syndicats agricoles, des coopératives et du Gecoopam, ainsi que des différents types de groupements et associations agricoles ;
- des responsables et des membres d'associations locales, formelles et informelles, féminins et masculins ;
- des responsables des contrats de villes constitués en GIP et de différents projets de développement local<sup>3</sup>.

Les entretiens ont été principalement qualitatifs. Selon des modalités adaptées en fonction des interlocuteurs et des différentes organisations rencontrées, six thèmes ont été généralement abordés :

- les conditions d'émergence de l'organisation et ses évolutions récentes ;
- les activités de l'organisation ;
- son fonctionnement interne ;
- les relations que l'organisation entretient avec l'extérieur ;
- les principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées ;
- les perspectives de l'organisation.

---

<sup>3</sup> les trois GIP existants en Grande Terre ont été visités : le GIP Mamoudzou-Koungou, le GIP Nord (Acoua, Mtzamboro, Bandraboua) et le GIP Sada-Chiconi.

Afin de limiter l'effet sur le caractère segmenté des informations recueillies par secteur d'activité et par type d'organisation, il a été ensuite procédé à une approche globale au niveau local par le recensement et la caractérisation des organisations existantes dans deux villages, un au Nord (Mtsahara) et l'autre au Sud (Bandrélé).

#### **2.4. LA REPRESENTATION SPATIALE DES DYNAMIQUES AGRICOLES**

La méthodologie utilisée pour la représentation spatiale des dynamiques agricoles est basée sur un zonage « à dire d'acteurs ». Le zonage s'appuie sur les connaissances locales, par la formalisation des représentations qu'ont les acteurs de leur territoire. Orientée avant tout sur une approche géographique, la méthode vise à comprendre, expliquer et formaliser les dynamiques territoriales en cours et leurs conséquences sur l'utilisation de l'espace. Les causes des changements observés sont donc aussi appréhendées.

Au regard de l'objectif assigné à ce travail, nous nous sommes limités au diagnostic des dynamiques agricoles. A partir d'une démarche prospective, une telle approche pourrait cependant être élargie à l'ensemble des secteurs d'activité.

Concrètement, des entretiens ont été réalisés auprès de 13 personnes-ressources ; des techniciens du SDA mais aussi des responsables d'autres institutions (CPM, SARF, CNASEA) et des agriculteurs. Selon les connaissances des acteurs, l'entretien portait sur les dynamiques globales de l'île ou était axé sur une zone plus spécifique. Une confrontation avec le terrain a permis de valider pour partie les discours des acteurs locaux.

Deux réunions de restitution ont permis d'affiner la représentation globale.

**Annexe n°2 : QUELQUES DONNEES DE L'ENQUETE AUPRES DES MENAGES  
AGRICOLES**

## 1. LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON

### Répartition par village des ménages enquêtés (enquête I)

Villages	Communes	Effectif	Villages	Communes	Effectif
Acoua	Acoua	4	Mtsapere	Mamoudzou	3
Bandrele	Bandrele	5	Mtzamboro	Mtzamboro	4
Chiconi	Chiconi	6	Mzouasia	Boueni	8
Choungui	Kani Keli	1	Ouangani	Ouangani	7
Combani	Tsingoni	9	Ouongojou	Dembeni	7
Dzoumogne	Bandraboua	5	Passi Keli	Kani Keli	2
Kani Keli	Kani Keli	4	Poroani	Chirongui	8
Koungou	Koungou	8	Sada	Sada	8
Mbouini	Kani Keli	1	<b>TOTAL</b>		<b>98</b>
Mtsangamoudji	Mtsangamoudji	8			

source : enquête SDA/Cirad.

### Répartition des ménages enquêtés par commune (enquêtes I et II)

Communes	Enquête I	Enquête II	TOTAL
Acoua	4	17	<b>21</b>
Bandraboua	5	26	<b>31</b>
Bandrele	5	21	<b>26</b>
Boueni	8	27	<b>35</b>
Chiconi	6	31	<b>37</b>
Chirongui	8	28	<b>36</b>
Dembeni	7	26	<b>33</b>
Dzaoudzi-Labattoir	0	10	<b>10</b>
Pamandzi	0	6	<b>6</b>
Kani Keli	8	19	<b>27</b>
Koungou	8	24	<b>32</b>
Mamoudzou	3	43	<b>46</b>
Mtsangamoudji	8	29	<b>37</b>
Mtzamboro	4	24	<b>28</b>
Ouangani	7	18	<b>25</b>
Sada	8	25	<b>33</b>
Tsingoni	9	14	<b>23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>388</b>	<b>486</b>

source : enquête SDA/Cirad.

## 2. QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Principales données sur les ménages par type, valeurs moyennes en euros, ensemble des ménages.

Types <sup>1</sup>	R1	R2	R3	R4	R5	I1	I2	D1	D2	D3	A1	A2
effectifs	43	20	33	65	26	50	48	109	16	8	58	10
âge du chef dago	44,53	46,90	43,64	44,74	46,88	45,48	48,19	58,48	63,38	63,00	52,57	58,30
nbre parc. cultivées	1,72	2,20	1,61	1,72	2,04	1,80	2,02	1,73	1,88	1,75	2,03	2,00
nbre de bovins	0,70	0,75	0,24	0,54	1,04	0,38	1,21	0,92	0,63	3,00	1,31	4,60
nbre ovins et caprins	1,84	1,30	0,64	0,94	1,42	0,90	1,60	1,02	0,50	0,00	1,17	0,70
montant factures	1 057	978	868	793	614	595	539	474	792	777	461	573
dépenses en riz	480	470	495	447	383	381	414	326	391	295	394	446
<b>revenus annuels</b>												
rev. non salariaux	940	2 708	1 565	1 375	2 291	1 079	777	139	332	596	835	476
salaires	11 191	6 103	6 087	3 866	3 039	1 069	655	103	443	442	315	506
transferts	678	1 000	561	865	781	844	724	1 622	3 944	5 366	979	1 276
revenu élevage	25	47	-6	140	19	5	96	31	139	476	169	1 487
revenu agricole	902	1 632	790	760	1 375	902	1 238	739	913	2 000	3 501	934
dont :												
valorisation conso	808	656	635	707	658	743	690	553	779	735	662	758
valorisation dons	222	399	120	141	185	230	185	177	132	489	230	163
rev tot/actif	3 649	3 311	2 037	1 727	2 214	1 123	991	1 134	1 897	3 440	1 863	844
rev agric/actif agric.	911	1 666	776	855	1 425	908	1 307	760	986	2 180	3 724	1 983
<b>recettes annuelles agriculture et élevage</b>												
petits ani et volailles	16	26	0	218	91	8	51	6	7	0	95	123
élevage bovin	21	30	0	28	0	0	57	35	152	476	92	1 381
bananes et manioc	26	711	123	0	595	3	399	54	118	653	2 466	58
maraîchage	0	51	0	0	9	0	28	8	0	29	165	0
fruits	26	52	0	0	15	2	52	5	11	174	97	9
cultures de div.	2	42	1	0	22	1	11	7	7	225	74	0
<b>dépenses monétaires annuelles pour l'agriculture et l'élevage</b>												
CI élevage et avic.	8	6	1	105	72	2	5	7	21	0	18	16
CI Agriculture	45	48	18	28	18	11	24	9	43	43	22	12
MO élevage	4	3	5	1	35	2	8	4	0	0	0	15
MO Agriculture	90	126	67	39	24	15	61	30	63	219	50	6
transports	48	104	4	19	66	32	43	27	28	43	119	37
prestations	0	1	0	3	1	0	0	0	0	0	1	0

<sup>1</sup> Cf. la présentation des types de ménages chapitre II, § 2.1.  
Source : enquêtes SDA/Cirad

**Principales données sur les ménages par type, valeurs moyennes en francs, ensemble des ménages.**

Type <sup>1</sup>	R1	R2	R3	R4	R5	I1	I2	D1	D2	D3	A1	A2
<b>effectifs</b>	43	20	33	65	26	50	48	109	16	8	58	10
<b>âge du chef dago</b>	44,53	46,90	43,64	44,74	46,88	45,48	48,19	58,48	63,38	63,00	52,57	58,30
<b>nbre parc. cultivées</b>	1,72	2,20	1,61	1,72	2,04	1,80	2,02	1,73	1,88	1,75	2,03	2,00
<b>nbre de bovins</b>	0,70	0,75	0,24	0,54	1,04	0,38	1,21	0,92	0,63	3,00	1,31	4,60
<b>nbre ovins et caprins</b>	1,84	1,30	0,64	0,94	1,42	0,90	1,60	1,02	0,50	0,00	1,17	0,70
<b>montant factures</b>	6 936	6 418	5 696	5 201	4 028	3 906	3 533	3 112	5 194	5 100	3 026	3 760
<b>dépenses en riz</b>	3 149	3 086	3 249	2 933	2 511	2 498	2 716	2 137	2 563	1 936	2 583	2 929
<b>revenus annuels</b>												
<b>rev. non salariaux</b>	<b>6 168</b>	<b>17 762</b>	<b>10 267</b>	<b>9 020</b>	<b>15 026</b>	<b>7 075</b>	<b>5 094</b>	<b>909</b>	<b>2 178</b>	<b>3 913</b>	<b>5 477</b>	<b>3 123</b>
<b>salaires</b>	<b>73 408</b>	<b>40 033</b>	<b>39 930</b>	<b>25 362</b>	<b>19 936</b>	<b>7 010</b>	<b>4 295</b>	<b>677</b>	<b>2 906</b>	<b>2 900</b>	<b>2 065</b>	<b>3 320</b>
<b>transferts</b>	<b>4 450</b>	<b>6 561</b>	<b>3 682</b>	<b>5 674</b>	<b>5 120</b>	<b>5 535</b>	<b>4 746</b>	<b>10 638</b>	<b>25 870</b>	<b>35 200</b>	<b>6 423</b>	<b>8 373</b>
<b>revenu élevage</b>	<b>164</b>	<b>311</b>	<b>-37</b>	<b>917</b>	<b>123</b>	<b>33</b>	<b>627</b>	<b>206</b>	<b>909</b>	<b>3 125</b>	<b>1 110</b>	<b>9 756</b>
<b>revenu agricole</b>	<b>5 916</b>	<b>10 708</b>	<b>5 180</b>	<b>4 985</b>	<b>9 022</b>	<b>5 917</b>	<b>8 118</b>	<b>4 846</b>	<b>5 987</b>	<b>13 116</b>	<b>22 966</b>	<b>6 126</b>
	dont :											
<b>valorisation conso</b>	5 298	4 303	4 162	4 640	4 316	4 872	4 524	3 627	5 113	4 824	4 342	4 973
<b>valorisation dons</b>	1 457	2 616	790	925	1 211	1 512	1 215	1 163	863	3 205	1 508	1 070
<b>rev tot/actif</b>	23 935	21 720	13 361	11 329	14 521	7 364	6 499	7 438	12 445	22 564	12 223	5 537
<b>rev agric/actif agric.</b>	5 973	10 926	5 087	5 607	9 345	5 958	8 573	4 987	6 470	14 297	24 426	13 009
<b>recettes annuelles agriculture et élevage</b>												
<b>petits ani et volailles</b>	105	171	0	1 427	597	54	336	40	45	0	623	804
<b>élevage bovin</b>	140	200	0	185	0	0	371	232	1 000	3 125	605	9 060
<b>bananes et manioc</b>	173	4 664	804	0	3 904	23	2 618	355	774	4 281	16 176	382
<b>maraîchage</b>	0	336	0	0	58	1	185	52	0	188	1 080	0
<b>fruits</b>	173	344	0	0	100	10	339	35	70	1 144	636	62
<b>cultures de div.</b>	14	276	10	0	145	5	75	46	44	1 475	486	0
<b>dépenses monétaires annuelles pour l'agriculture et l'élevage</b>												
<b>CI élevage et avic.</b>	53	39	5	687	473	11	31	44	136	0	118	108
<b>CI Agriculture</b>	295	317	116	181	115	70	155	57	279	281	143	80
<b>MO élevage</b>	28	20	32	8	231	10	50	29	0	0	0	100
<b>MO Agriculture</b>	588	824	441	255	160	99	398	200	413	1 438	328	40
<b>transports</b>	316	682	28	127	432	209	284	177	182	281	780	242
<b>prestations</b>	0	8	0	17	5	0	0	0	3	0	10	0

<sup>1</sup> Cf. la présentation des types de ménages chapitre II, § 2.1.  
Source : enquêtes SDA/Cirad.

### Statistiques descriptives de quelques caractéristiques de l'ensemble des ménages agricoles enquêtés (enquêtes I et II)

	âge chef	nbre de parcelles cultivées	nombre de bovins	nombre d'ovins et caprins	nbre d'actifs totaux	nbre d'actifs agricoles	nbre de dépendants
<b>Moyenne</b>	50,48	1,84	0,92	1,11	3,94	1,81	6,57
<b>Erreur-type</b>	0,53	0,04	0,09	0,13	0,09	0,06	0,14
<b>Médiane</b>	50	2	0	0	3,8	1,49	6
<b>Mode</b>	50	2	0	0	2	0,35	6
<b>Écart-type</b>	11,70	0,79	2,07	2,78	1,94	1,35	2,98
<b>Variance</b>	136,85	0,63	4,30	7,72	3,75	1,82	8,86
<b>Coef. de variation</b>	23%	43%	225%	250%	49%	75%	45%
<b>Coef. d'asymétrie</b>	0,2793	0,5181	3,4057	4,6597	0,8503	1,3610	0,4677
<b>Plage</b>	68	3	15	30	12	9	19
<b>Minimum</b>	22	1	0	0	1	0	1
<b>Maximum</b>	90	4	15	30	12	9	20
<b>Somme</b>	24 531	894	448	540	1 915	881	3 194
<b>Effectif</b>	486	486	486	486	486	486	486
<b>Int. conf. (95%)</b>	1,0426	0,0707	0,1849	0,2476	0,1725	0,1202	0,2654

Source : enquêtes SDA/Cirad

	En euros			En francs		
	montant factures	dépenses en riz	dépenses agricoles	montant factures	dépenses en riz	dépenses agricoles
<b>Moyenne</b>	658,62	403,10	118,18	4 320,24	2 644,15	775,24
<b>Erreur-type</b>	21,65	10,02	13,85	142,02	65,72	90,85
<b>Médiane</b>	572	366	14	3750	2400	92,5
<b>Mode</b>	366	366	0	2400	2400	0
<b>Écart-type</b>	472,37	218,13	305,32	3 098,55	1 430,86	2 002,77
<b>Variance</b>	223 134,27	47 581,92	93 220,22	9 601 012,07	2 047 352,80	4 011 075,69
<b>Coef. de variation</b>	72%	54%	258%	72%	54%	258%
<b>Coef. d'asymétrie</b>	1,5441	0,7296	9,0102	1,5441	0,7296	9,0102
<b>Plage</b>	3 308	1 317	4 833	21 700	8 640	31 700
<b>Minimum</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Maximum</b>	3 308	1 317	4 833	21 700	8 640	31 700
<b>Somme</b>	313 502	191 068	57 438	2 056 436	1 253 325	376 767
<b>Effectif</b>	476	474	486	476	474	486
<b>Int. conf. (95%)</b>	42,5438	19,6876	27,2126	279,0689	129,1420	178,5030

Source : enquêtes SDA/Cirad

### Statistiques descriptives des revenus des 486 ménages de l'ensemble de l'échantillon

En Euros	revenu total (val agric.)	revenu monétaire total	revenu agricole	revenu de l'élevage	commerce	artisanat	salaires	pêche	transferts sociaux	transferts familiaux	autres revenus
<b>Moyenne</b>	6 095	5 227	1 257	104	209	180	2 601	62	1 000	179	504
<b>Erreur-type</b>	196	192	61	23	51	36	175	18	50	19	81
<b>Médiane</b>	5 079	4 276	915	0	0	0	0	0	732	0	0
<b>Mode</b>	4 798	1 646	488	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Écart-type</b>	4 317	4 239	1 340	498	1 115	798	3 854	390	1 097	425	1 780
<b>Variance</b>	122 221 880	117 856 302	11 774 270	1 627 277	8 157 876	4 177 279	97 426 328	996 862	7 894 677	1 184 467	20 784 201
<b>Coef. de variation</b>	71%	81%	107%	481%	532%	445%	148%	624%	110%	238%	353%
<b>Coef. d'asymétrie</b>	2	2	4	8	8	8	2	11	3	4	10
<b>Plage</b>	30 330	29 822	12 409	7 744	13 911	10 976	27 441	5 488	9 147	4 083	28 630
<b>Minimum</b>	349	-134	-374	-1 006	0	0	0	0	0	0	0
<b>Maximum</b>	30 679	29 688	12 036	6 738	13 911	10 976	27 441	5 488	9 147	4 083	28 630
<b>Somme</b>	2 962 274	2 540 348	610 690	50 371	101 814	87 248	1 263 898	30 372	485 950	86 831	245 098
<b>Int. conf. (95%)</b>	384,73	377,79	119,41	44,39	97,78	99,40	71,13	343,49	34,75	37,87	158,65

En francs	revenu total (val agric.)	revenu monétaire total	revenu agricole	revenu de l'élevage	commerce	artisanat	salaires	pêche	transferts sociaux	transferts familiaux	autres revenus
<b>Moyenne</b>	39 982	34 287	8 243	680	1 374	1 178	17 059	410	6 559	1 172	3 308
<b>Erreur-type</b>	1 284	1 261	399	148	332	237	1 147	116	326	126	530
<b>Médiane</b>	33 319	28 050	6 000	0	0	0	0	0	4 800	0	0
<b>Mode</b>	31 475	10 800	3 200	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Écart-type</b>	28 315	27 804	8 788	3 267	7 315	5 235	25 280	2 557	7 196	2 787	11 676
<b>Variance</b>	801 722 978	773 086 661	77 234 149	10 674 235	53 512 157	27 401 152	639 074 820	6 538 984	51 785 686	7 769 594	136 335 419
<b>Coef. de variation</b>	71%	81%	107%	481%	532%	445%	148%	624%	110%	238%	353%
<b>Coef. d'asymétrie</b>	2	2	4	8	8	8	2	11	3	4	10
<b>Plage</b>	198 953	195 620	81 400	50 800	91 250	72 000	180 000	36 000	60 000	26 780	187 800
<b>Minimum</b>	2 287	-880	-2 450	-6 600	0	0	0	0	0	0	0
<b>Maximum</b>	201 240	194 740	78 950	44 200	91 250	72 000	180 000	36 000	60 000	26 780	187 800
<b>Somme</b>	19 431 242	16 663 589	4 005 864	330 414	667 858	572 312	8 290 630	199 230	3 187 623	569 573	1 607 738
<b>Int. conf. (95%)</b>	2523,64	2478,16	783,29	291,19	641,39	651,99	466,55	2253,15	227,914	248,44	1040,69

Source : enquêtes SDA/Cirad



**Annexe n°3 : APERÇUS SUR LA REPRESENTATION PAR LES ACTEURS DU  
MONDE RURAL DES DYNAMIQUES COLLECTIVES.  
ILLUSTRATION DES CONSTATS DU CHAPITRE III**

# 1. CONCERNANT L'ÉVOLUTION ET LA PERMANENCE DES RESEAUX FAMILIAUX ET SOCIAUX

NB : les citations présentées dans cette annexe sont extraites des entretiens réalisés lors de l'enquête sur les dynamiques collectives. Elles sont présentées par grands thèmes.

## 1.1. LES FONCTIONS DU SHIKAO

« Toutes les femmes font partie d'un shikao, dans le village il y en a 12, un par classe d'âge, le nôtre c'est celui des femmes de 40-50 ans. C'est quelque chose qui a toujours existé, depuis le temps des grands-mères ».

« Il permet de faire face aux manifestations traditionnelles : les grands mariages, la circoncision, la construction des maisons pour les filles, les grands repas... car il est très difficile pour une seule personne d'assumer tous ces travaux... »

« Il permet une entraide (musada) gratuite quand une femme est débordée par le travail... ».

« Les femmes cotisent mensuellement et par an ; cela a permis d'acheter des grosses marmites et du matériel ; quand il y a une cérémonie chez un membre, les autres cotisent 100 F chacune ; c'est la présidente qui tient les comptes. Quand il y a une cérémonie, il faut par exemple que toutes les femmes soient habillées de la même façon. Quand une femme a beaucoup de travail, elle peut demander au « shikao » de l'aider ; on le fait alors gratuitement ».

## 1.2. LES TONTINES OU « SHIKOA »

### Des fonctions d'épargne adaptées aux besoins

[Il permet de] « faire face à nos besoins car quand je vais toucher mon shikoa, je vais utiliser l'argent pour payer un besoin ou alors cumuler pour construire une maison à ma fille, lui acheter des meubles ou alors donner l'argent à mes enfants qui vont continuer leurs études en France où à la Réunion. »

« Etant donné que chaque membre du shikoa touche à son tour, on peut faire face à un besoin imprévu : c'est ce que nous appelons s'entraider. Au départ, nous avons démarré avec 10 femmes qui étaient intéressées et le montant de la cotisation mensuelle était fixé, d'un commun accord, à 20 F. En 2000, nous avons augmenté le montant de la cotisation à 100 F par personne pour permettre de gagner plus. Enfin, en 2001, nous avons augmenté le montant à 200 F. Quand nous avons augmenté à 200 F le montant, nous sommes passées de 10 à 13 adhérentes car ça devenait plus intéressant. »

### Des règles et sanctions strictes et globalement bien appropriées

#### i) Un exemple au Nord

« Chacun s'engage à donner sa cotisation à temps, une personne étrangère n'a pas le droit de participer, une personne qui n'est pas de la famille proche ou élargie ne peut pas adhérer, on n'a pas le droit de démissionner si on n'a pas donné à tout le monde à son tour, si un membre a un problème, on doit l'aider en lui donnant en priorité, si un membre meurt ses enfants doivent continuer à rembourser tout le monde. »

*« Le membre qui ne respecte pas les engagements convenus doivent quitter le shikoa en remboursant les autres membres qui ont donné pour lui. En fait, il existe une certaine obligation pour chaque membre. Il existe pour chacun une certaine obligation envers Dieu : chacun considère que si on ne paie pas ce qui est dû, il va le payer de toute façon devant Dieu et ce sera très cher payé pour lui ».*

ii) Un autre exemple dans un village du Sud.

*« Celui qui veut adhérer dans notre shikoa doit choisir entre 2 solutions :*

- Soit payer toutes les cotisations que tous les membres ont payé depuis le départ. Cela est souvent très difficile, mais cela permet de toucher la cotisation de tous les membres lorsque viendra ton tour de recevoir des cotisations. En général, les gens ne choisissent pas cette solution.*
- Soit démarrer la cotisation là où les autres se sont arrêtés : c'est à dire que tu commences à cotiser et à participer aux activités qui suivent après ton adhésion. L'inconvénient c'est que tous les membres auxquels tu n'as pas donné une cotisation et que tu n'as pas participer chez eux, ceux-là ne sont pas obligés de te donner lorsque ton tour viendra. »*

*« On peut démissionner quand on veut, mais à condition de payer tous les membres qui ont donné une cotisation pour toi et que toi tu n'as pas encore donné. Cependant, on peut quand même démissionner, mais à chaque fois qu'il y a une cotisation concernant une personne qui te doit, tu dois lui donner et ensuite participer à ses travaux : A la fin du compte c'est comme une dette qu'il faut régler. »*

*« Lorsque un membre meurt, ses enfants sont obligés de payer les cotisations. Il y a des gens qui entrent carrément dans le groupe pour succéder à leur parent décédé. »*

*« Lorsque on utilise l'argent à des fins personnelles, on est obligé de le rembourser avant de mourir. Et si on meurt, les enfants doivent rembourser de toute façon cet argent. C'est quelque chose à quoi chacun des membres a participé ; chaque membre a usé de ses forces pour avoir cet argent et pour pouvoir donner. Ne pas rembourser provoque l'exclusion de la personne de sa communauté. Cette personne sera toujours mal vue par tout le monde si elle ne paye pas ses dettes. En dehors de cela, on considère que le jour du jugement de Dieu, cette personne devra de toute façon payer sa dette mais très cher. »*

*« Il existe des croyances, des prières qu'on soumet à Dieu pour lui demander de punir celui qui a volé un autre musulman. Les gens ont peur de voler aux autres à cause de cela (c'est le fathia, le dua). »*

### **1.3. LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL A TRAVERS L'APPARTENANCE A DES RESEAUX**

*« C'est quelque chose de vraiment important d'appartenir à un groupe dans son village ; pour moi une personne qui n'a pas de relation avec les autres et qui n'appartient pas à un groupe, cette personne est considérée comme un étranger dans ce village ; lorsqu'elle a besoin d'aide, personne n'accepte de l'aider ; c'est le rejet social ».*

*« Notre seule richesse ce sont nos relations sociales d'entraide ; ce n'est pas comme les wazungus » qui peuvent payer des personnes pour participer à leurs travaux... »*

*« Le shikao est l'outil qui permet à chacun de nous de marquer son appartenance par rapport à l'organisation de la population du village... »*

« Ce sont les personnes âgées qui décident de tout dans l'association et les jeunes doivent obéir ».

#### **1.4. QUELQUES ILLUSTRATIONS DES FONCTIONS ECONOMIQUES DE RESEAUX FAMILIAUX ET SOCIAUX RECOMPOSES : UN POINT D'APPUI POUR LES FEMMES**

« Les femmes travaillent plus qu'avant, plus qu'on ne peut l'imaginer. Avant le mari et la femme travaillaient ensemble dans le même champ ; maintenant, les maris s'intéressent plus au travail salarié pour couvrir les besoins du ménage ; ils font le travail agricole que les femmes ne peuvent pas faire mais le gros du travail repose sur les femmes. »

« Les femmes ont besoin d'argent ; si elles attendent que les maris donnent, elles auront très peu. Aussi, la plupart des femmes vend une partie de la récolte, en plus de ce qui est consommé. D'autres font du petit commerce, achètent des produits agricoles et les revendent. Comme les enfants vont à l'école, les femmes ont moins de temps pour l'agriculture, sauf le samedi et le dimanche. Elles essaient de faire des activités qui peuvent se faire à la maison comme la couture, le tressage de nattes. Le problème c'est les débouchés : pour vendre les produits c'est surtout à Mamoudzou mais le transport est cher. Personne n'achète les nattes.»

« On voudrait acheter une machine à coudre pour plusieurs femmes, en dehors du shikao. Mais c'est difficile de trouver l'argent ».

« On a pensé à un champ collectif mais ce n'est pas simple : il y a de la terre mais elle a beaucoup de propriétaires ; si on inclut la parcelle d'un non membre, il y aura des problèmes. Il faudrait de l'eau pour le maraîchage, des conseils et des aides pour démarrer et ici il n'y en a pas... »

« Pour moi, l'argent du shikoa me permet d'avancer ; j'ai réussi, en plus de la maison de ma fille... à acheter les meubles pour son mariage... Maintenant, je suis en train de construire une deuxième maison..., cet argent m'a aussi aidé dans mon activité agricole, par exemple pour acheter du petit matériel, payer les gens qui m'aident dans ma parcelle, acheter des rejets de bananes... »

« Le shikao est indispensable pour la bonne réalisation des grands évènements... mais chaque shikao possède ses particularités, par exemple dans le nôtre nous nous entraînons pour les travaux agricoles dans nos parcelles.... »

« Les femmes sont intéressées de faire un shikoa parce qu'elles ont envie d'acheter des meubles ou alors elles veulent accumuler pour marier leur fille... ou alors parce qu'elles veulent se payer une chose qui leur tient à cœur... Je crois que ce qui est important pour les membres d'un shikoa, c'est de toucher l'argent ; et à partir de là chacune va utiliser son argent comme elle veut et là où elle veut, personne dans le shikoa ne demande à l'autre d'utiliser l'argent qu'elle a touché pour ceci ou pour cela ».

## **2. CONCERNANT LA VISION DE L'ADMINISTRATION ET DE SES SERVICES DECENTRALISES**

*« Les subventions, les aides du cirkali, c'est de l'argent du muzungu », celui là a toujours été le plus riche. »*

*« Selon les mahorais, de toute façon le blanc ou « muzungu » qui est considéré comme riche doit donner aux autres ; les gens pensent que ce qu'il a donné [c'est à dire les subventions et les aides], c'est quelque chose qu'il devait donner, alors il ne faut pas avoir peur de le prendre une fois que tu l'as eu ».*

## **3. CONCERNANT LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES**

### **3.1. UNE ASSOCIATION DE MULIDI PRESENTEE PAR SON PRESIDENT**

*[L'activité principale de l'association est] « la danse mulidi pour faire connaître le village aux autres villages, l'apprentissage de nouvelles danses et de nouvelles chansons pour être prêts le jour où on est invités (des répétitions ont lieu 2 fois par semaine), des réunions de préparation des sorties et de bilan après chaque manifestation. Ceux qui ne participent pas aux répétitions sont exclus des sorties et doivent payer une amende... ».*

### **3.2. LES FONCTIONS D'UNE ASSOCIATION DE DEBA SELON SA PRESIDENTE**

*« organiser des deba et inviter les associations des différents villages, faire des activités qui peuvent rapporter de l'argent à l'association (par exemple faire des musada occasionnellement) ;*

*organiser les déplacement pour participer à des compétitions de deba à Mayotte ;*

*organiser des réunions régulièrement pour réfléchir sur un sujet qui touche notre association ;*

*nous faisons de l'entraide entre les membres de l'association en cas de besoin : c'est à dire lorsque un membre a des problèmes, nous nous organisons pour l'aider (par exemple lui faire sa parcelle ou tout autre travail) ;*

*il arrive qu'un membre de l'association organise un deba dans sa famille (c'est quelque chose qui arrive assez souvent), par exemple pour rendre hommage à un membre de la famille décédé ou pour fêter un événement. Dans ce cas, il est obligatoire pour les autres membres de l'association de cotiser pour aider et ensuite de participer à tous les travaux. »*

### **3.3. LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE CETTE MEME ASSOCIATION**

*« Il existe des cotisations pour acheter du matériel pour l'association. Par exemple l'année dernière nous avons fait une cotisation de 350 Francs par membre pour acheter un grand tissu qui sert à couvrir un hangar. Ce tissu est intitulé tchandaroua. Dans ce genre de cotisation seules les femmes adultes sont concernées. L'autre cotisation, c'est pour payer le transport lorsque nous sommes invités à un deba dans un autre village. Celle qui ne donne pas sa cotisation ne peut pas participer à l'invitation. »*

*« Il existe une autre cotisation qui n'est pas obligatoire pour acheter le maillot : chaque membre est obligé d'acheter le maillot qui a été choisi. S'il veut participer à la manifestation,*

*il peut l'acheter individuellement ou cotiser avec les autres pour l'avoir à un prix intéressant. Il y a une possibilité de faire crédit et de payer petit à petit. Ce système de crédit a été mis en place parce que il est très important de porter le même maillot que les autres membres de l'association si on participe à la manifestation, sinon on est ridicule devant les autres ».*

## **4. CONCERNANT LES COOPERATIVES**

### **4.1. DES PROPOS PARFOIS VIRULENTS A L'EGARD DES COOPERATIVES**

*« Je ne vend plus à la coopérative car je ne supporte plus les problèmes d'Uvoimoja : ça monte, ça descend, on prend, on ne prend plus... X (un privé) est honnête : il paie le prix qu'il faut payer, il paie tout de suite ; il dit à l'avance ce qu'il va prendre comme qualité ; il prévient s'il vient ; s'il ne vient pas on livre et il paie le transport ; il sait travailler avec les gens pauvres. A la CAMA c'est différent : on amène tout ; ils disent « non, pas cela » ; il faut toujours se déplacer ; il faut attendre 2 semaines minimum pour se faire payer et il faut encore retourner pour toucher l'argent.... ».*

### **4.2. CERTAINS PRODUCTEURS SONT PLUS MESURES MAIS RESTENT PESSIMISTES :**

*« Je vends à la CAMA et à tous les autres aussi ; le prix est le même. J'ai des stocks de 1° et 2° catégorie à la maison et ils ne trouvent pas d'acheteurs. On pensait que la CAMA allait s'améliorer mais ce n'est pas rapide. Tout le monde s'en fout qu'elle tombe alors que ça pourrait être bien pour nous. L'ylang est important pour nous ; on est vieux, on n'a pas de retraite, on veut bien continuer à travailler mais on veut gagner quelque chose... »*

## **5. CONCERNANT LES GROUPEMENTS DE PRODUCTION LOCAUX**

### **5.1. LE RETRAIT PARTIEL DE LA DAF**

*« Avant 1998, c'est le SDA qui faisait l'essentiel du travail à la place des producteurs. Il préparait les sols (labour au tracteur), fournissait gratuitement engrais et produits de traitement, traitait les cultures et épandait l'engrais, entretenait et réparait les réseaux hydrauliques pour l'irrigation (réparation des tuyaux cassés, entretien de la source), etc. ».*

*« les produits sont chers maintenant que le SDA ne les fournit plus.... »*

### **5.2. A PROPOS DU SERVICE DE MECANOCULTURE**

*« quand il pleut, il y a de la boue et le tracteur ne peut parvenir jusqu'ici.... ». « Si tu es seul à faire la demande, tu es obligé d'attendre qu'il y ait d'autres gens dans la zone qui fassent aussi une demande, qui paient... ça prend parfois du temps » ; « dans le groupement villageois, il faut d'abord réunir l'argent pour le tracteur et les cotisations sont souvent lentes... »*

### 5.3. LA RENTABILITE DU MARAICHAGE SELON UN MEMBRE DE GROUPEMENT

*« Au départ, ma femme et moi faisons partie du groupement du village ; on avait 10 planches chacun, comme les autres membres. Je confectionnais les planches et ma femme faisait le reste du travail. Tout ce que rapportait le maraîchage, on le mettait dans une petite caisse ; c'était une épargne. Un jour nous avons eu besoin d'argent et on a cassé la petite caisse ; il y avait 7000 F .... C'est là qu'on s'est rendu compte que le maraîchage rapportait. Alors on a décidé de développer le maraîchage et on a fait un groupement familial. On a demandé de la terre à la Mairie ; on est allés à la DAF qui a fait toutes les démarches,... Avant quand j'avais besoin d'argent, je vendais un cabri. Aujourd'hui l'argent vient du maraîchage ; la caisse du maraîchage existe toujours ; quand j'ai besoin de crédit, je l'ouvre et je me fais crédit à moi-même... »*

*Pour commercialiser, il n'y a pas de problème, je vends ici et ce que je ne peux pas vendre, je l'envoie à la coopérative... Elle pratique des prix très bas mais il vaut mieux lui vendre que laisser pourrir les produits... ».*

### 5.4. UN EXEMPLE DE RECOMPOSITION D'UN GROUPEMENT MARAICHER VILLAGEOIS SUR DES BASE FAMILIALES

*« J'étais le seul membre de ma famille dans le groupement villageois et ensuite on a créé un groupement familial qui a maintenant 18 membres... L'apprentissage du maraîchage je l'ai fait dans le groupement villageois... Nous pouvons vendre ici tout ce que nous produisons : dans le village, au restaurant X..., aux wazungu»....., au petit marché, etc.... On est obligé d'amener un peu à la coopérative parce qu'on est adhérents mais c'est peu parce qu'elle donne un mauvais prix ; à l'époque elle faisait le ramassage... mais c'est fini. Il faut apporter les produits alors que d'autres acheteurs viennent prendre sur place. Le plus rentable ce sont les brèdes mafanes et les tomates mais il faut un peu de tout pour satisfaire le clients..... ».*

### 5.5. DES EXEMPLES DE DYSFONCTIONNEMENTS DE GROUPEMENTS MARAICHERS

#### Des problèmes de motivation

*« Le groupement a bien fonctionné au départ puis il s'est arrêté... Il y a eu tout un problème autour du foncier et finalement on l'a résolu... Ensuite le problème c'était que le groupement n'était pas « homogène » ; il s'est scindé en deux et l'un ne travaille toujours pas. Il y a un problème d'eau ; on l'a résolu mais ensuite on a parlé d'un « problème de fertilité » ; un programme de fertilisation a été mis en place et maintenant le groupement attend que l'administration construise un marché car ils disent qu'ils ont un problème de commercialisation.... »*

#### Des problèmes fonciers

*« Quand le bail a été signé, les gens ont planté des arbres plutôt que de faire du maraîchage ; mais la terre ne leur appartient pas ; alors c'est allé au tribunal... »*

*« J'aimerais bien construire un petit bâtiment pour les produits et le matériel... on me dit que ce n'est pas possible.... » « Ce serait mieux si on pouvait habiter sur place.... »*

## **6. CONCERNANT L'ADVA**

### **6.1. LA MOTIVATION DE L'OBTENTION DE MATERIEL**

*« Si tu n'es pas adhérent, il faut louer la tronçonneuse et la débroussailleuse, 50 F la journée. Donc il vaut mieux être adhérent... J'ai contacté des agriculteurs qui étaient intéressés par le matériel et nous avons créé notre groupement.... » ; « le groupement a intégré quelques nouveaux adhérents mais on ne peut pas en prendre trop car le matériel est insuffisant ».*

*« C'est seulement mes frères et sœurs et moi qui utilisons le matériel, alors on envisage de démissionner du GVA et de créer un nouveau GVA au niveau de la famille ; ça nous permettrait d'être plus libres car il y a une bonne entente entre nous et nous avons des objectifs et des terres en commun.... »*

### **6.2. DES SERVICES APPRECIÉS**

*« C'est très bien de pouvoir acheter des intrants à l'ADVA avec un prix spécial GVA ; en achetant les intrants ensemble, ça revient moins cher et ça facilite l'entraide pour gagner du temps dans le travail.... ». Les producteurs apprécient le service de labour qui « complète celui du SDA... au même prix... »*

### **6.3. DES PROBLÈMES DE MOTIVATION**

*« Certains membres peuvent être considérés comme démissionnaires car ils ne paient pas leur cotisation, ne viennent pas aux réunions, ... »*

## **7. CONCERNANT LES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES**

*« Vous les français, les européens vous avez votre façon de planter, de travailler et nous avons les nôtres. Nous ne pouvons pas tout changer d'un seul coup ; nous voulons d'abord améliorer ce que nous faisons. On veut essayer les techniques nouvelles mais on ne peut pas appliquer toutes les nouvelles méthodes ; ça demande du temps et les gens [qui nous conseillent] sont pressés ; on dit qu'on va faire ce qu'ils disent car ce n'est pas bien de dire non ; mais on ne le fait pas toujours, pas complètement et ça les énerve quand ils font les visites et parfois ils crient. Nous ce qu'on souhaite c'est que tout se passe en douceur ; on ne veut pas qu'on nous crie dessus dans nos champs ; on voudrait qu'on nous écoute, qu'on nous propose des améliorations qui permettent d'aller vers des changements techniques plus importants qui ne pourront avoir lieu que petit à petit, en douceur... ».*



**Annexe n°4 : QUELQUES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET  
SUR LES AIDES A L'AGRICULTURE**

## 1. QUELQUES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE EXTERIEUR A MAYOTTE

### Les exportations en valeur (milliers d'euros)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
<b>Essence d'ylang-ylang</b>	886	679	561	409	460	531	464	260	366	445	614	1 248
<b>Vanille</b>	113	83	82	134	192	105	124	182	182	170	332	276
<b>Cannelle et canneliers</b>												
<b>Café vert</b>	168	69	96	27	117	19	93	65	32	96		27
<b>Noix de coco</b>	158	157	266	150	47		13	29	2	2	6	2
<b>Son de riz</b>												
<b>Divers</b>	3	4			19	22	11	10	1	5	6	
<b>Total</b>	<b>1 327</b>	<b>992</b>	<b>1 004</b>	<b>720</b>	<b>835</b>	<b>677</b>	<b>705</b>	<b>546</b>	<b>583</b>	<b>718</b>	<b>958</b>	<b>1 553</b>

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Essence d'ylang-ylang</b>	1 518	1 685	1 599	1 432	1 413	1 543	1 061	814	854	618	699	1 211
<b>Vanille</b>	419	339	352	774	304	326	147	129	116	129	49	126
<b>Cannelle et canneliers</b>			191	134	107	135	107	56	31	41	20	41
<b>Café vert</b>		32										
<b>Noix de coco</b>	13		8	12	10	9	2	3				
<b>Son de riz</b>			16	27	18	5	21	32	55	74		
<b>Divers</b>	6	17	7	6	7	1	1		2	3	3	4
<b>Total</b>	<b>1 955</b>	<b>2 073</b>	<b>2 174</b>	<b>2 385</b>	<b>1 858</b>	<b>2 019</b>	<b>1 338</b>	<b>1 034</b>	<b>1 058</b>	<b>865</b>	<b>772</b>	<b>1 381</b>

Source : Insee, ledom.

### Les exportations en valeur (milliers de francs)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
<b>Essence d'ylang-ylang</b>	5 809	4 454	3 682	2 682	3 015	3 485	3 044	1 707	2 403	2 918	4 029	8 188
<b>Vanille</b>	741	546	537	880	1 261	688	814	1 197	1 194	1 115	2 178	1 810
<b>Cannelle et canneliers</b>												
<b>Café vert</b>	1 102	455	627	176	767	122	608	425	210	627		178
<b>Noix de coco</b>	1 035	1 027	1 742	981	307		86	189	10	12	38	12
<b>Son de riz</b>												
<b>Divers</b>	19	27		3	126	145	71	63	8	35	38	2
<b>Total</b>	<b>8 706</b>	<b>6 509</b>	<b>6 588</b>	<b>4 722</b>	<b>5 476</b>	<b>4 440</b>	<b>4 623</b>	<b>3 581</b>	<b>3 825</b>	<b>4 707</b>	<b>6 283</b>	<b>10 189</b>

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Essence d'ylang-ylang</b>	9 955	11 054	10 490	9 396	9 266	10 121	6 962	5 338	5 599	4 052	4 587	7 943
<b>Vanille</b>	2 750	2 222	2 308	5 077	1 995	2 139	961	846	763	845	322	825
<b>Cannelle et canneliers</b>			1 256	877	700	886	700	369	201	272	134	266
<b>Café vert</b>		211										
<b>Noix de coco</b>	83		54	80	66	58	10	21	2	2	1	0
<b>Son de riz</b>			105	177	118	35	141	207	362	485		0
<b>Divers</b>	39	111	49	37	44	6	4		15	18	20	26
<b>Total</b>	<b>12 827</b>	<b>13 598</b>	<b>14 261</b>	<b>15 644</b>	<b>12 189</b>	<b>13 245</b>	<b>8 778</b>	<b>6 781</b>	<b>6 942</b>	<b>5 674</b>	<b>5 064</b>	<b>9 061</b>

Source : Insee, ledom.

### Taux de couverture en valeur (% , export/import sans tenir compte des produits réexportés)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Taux de couv.</b>	10,4	6,3	5,2	3,8	3,1	2,0	2,0	2,3	2,5	3,5	3,8	4,1	3,8	3,4	2,3	2,5	1,4	0,9	0,8	0,6	0,6	0,9

Source : Insee, ledom.

### Taux de couverture en valeur (% , export/import en tenant compte des produits réexportés)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Taux de couv.</b>	11,5	8,1	8,7	4,7	5,2	5,5	5,5	7,9	7,2	18,0	10,5	11,5	7,2	5	3	4	2,8	4,6	2,4	2,1	1,9	2,7

Source : Insee, ledom.

## Les exportations en volume (tonnes)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
<b>Essence d'ylang-ylang</b>	39,4	25,2	22,9	16,9	20,9	24,3	20,5	12,1	18,0	21,1	22,3	25,9
<b>Vanille</b>	8,3	4,7	2,3	3,6	5,3	2,7	2,6	3,4	3,8	3,5	5,9	5,3
<b>Cannelle et canneliers</b>												
<b>Café vert</b>	50,6	35,0	43,6	14,6	81,6	9,4	33,3	18,3	9,2	35,0		18,2
<b>Noix de coco</b>	553,4	501,7	717,3	475,7	176,6		47,5	44,3	4,0	6,6	18,9	11,3
<b>Son de riz</b>												
<b>Divers</b>	3,4	45,2	1,2	3,9	28,1	16,2	15,6	18,5	0,6	13,1	3,7	0,5
<b>Total</b>	<b>655,1</b>	<b>611,8</b>	<b>787,3</b>	<b>514,7</b>	<b>312,5</b>	<b>52,6</b>	<b>119,5</b>	<b>96,6</b>	<b>35,6</b>	<b>79,3</b>	<b>50,8</b>	<b>61,2</b>

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Essence d'ylang-ylang</b>	26,1	26,7	25,2	22	20,2	22,6	15,3	14,2	14,2	11,5	10,8	17,7
<b>Vanille</b>	7,7	7,0	8,3	6	7	6,5	3,0	2,5	4,4	3,3	1,7	2,3
<b>Cannelle et canneliers</b>			150,4	57	103	103,4	84,0	46,5	27,5	38,7	16,1	39,5
<b>Café vert</b>												
<b>Noix de coco</b>	82,8	52,3	41,9	64	44	44,1	4,4	10,2	2,1	2,0	1,0	
<b>Son de riz</b>			352	274	78	78	303	525	224			
<b>Divers</b>	14,9	7,4	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>131,5</b>	<b>93,4</b>	<b>581,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Insee, ledom.

A partir de 1992, il s'avère impossible de dissocier les volumes des exportations de ceux des réexportations, d'où l'absence de données pour la ligne « divers ». Pour 1992 et 1993, les volumes exportés (exceptés pour l'ylang, sont arrondis à la tonne).

### Les importations en valeurs (milliers d'euros)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Produits alimentaires</b>	3 361	3 389	4 471	4 634	5 766	6 600	7 912	7 137	8 121	9 911	11 634
<b>Produits minéraux</b>	1 169	1 930	3 009	3 225	4 718	6 307	4 644	3 433	4 309	1 982	1 999
<b>Produit chimique</b>	635	671	868	889	1 594	1 459	2 103	2 242	2 745	2 835	3 224
<b>Plastiques, caoutchouc</b>	277	228	512	389	601	758	880	744	1 219	1 519	1 484
<b>Bois, ouvrages en bois</b>	341	300	586	797	909	1 456	1 143	1 558	1 567	2 672	1 419
<b>Textiles et vêtements</b>	504	541	584	797	832	1 161	1 111	939	1 157	1 091	1 650
<b>Métaux, ouvrages en métaux</b>	867	1 153	1 410	1 344	1 758	2 296	4 464	4 862	3 452	4 735	4 745
<b>Machine et appareils</b>	1 051	1 466	1 681	1 389	2 283	4 148	3 560	4 125	8 475	9 314	14 445
<b>Matériel de transport</b>	572	855	2 117	1 688	2 271	1 873	1 954	2 800	3 501	7 637	6 772
<b>Divers</b>	872	855	817	2 517	1 801	1 814	2 117	2 762	3 126	3 273	4 176
<b>Total</b>	<b>9 650</b>	<b>11 387</b>	<b>16 055</b>	<b>17 668</b>	<b>22 535</b>	<b>27 873</b>	<b>29 887</b>	<b>30 601</b>	<b>37 673</b>	<b>44 970</b>	<b>51 549</b>

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Produits alimentaires</b>	11 067	12 186	14 199	16 211	20 721	22 649	26 704	29 876	34 861	34 244	38 212
<b>Produits minéraux</b>	2 616	2 598	2 533	3 956	4 280	4 332	5 177	6 369	6 550	5 827	7 201
<b>Produit chimique</b>	3 656	4 293	4 666	5 976	6 576	7 729	8 379	9 622	10 549	10 792	13 513
<b>Plastiques, caoutchouc</b>	1 311	1 831	1 982	2 334	2 538	3 172	3 971	4 548	4 798	5 282	5 846
<b>Bois, ouvrages en bois</b>	2 325	3 195	4 110	5 314	6 416	3 480	4 054	3 886	4 702	5 130	3 785
<b>Textiles et vêtements</b>	1 879	2 441	2 217	3 061	2 755	3 173	4 062	4 998	4 986	5 286	4 355
<b>Métaux, ouvrages en métaux</b>	5 043	7 000	7 219	7 819	7 411	10 914	11 824	13 285	14 610	14 590	15 432
<b>Machine et appareils</b>	10 822	12 688	19 814	14 008	12 640	21 933	24 542	28 946	32 836	25 471	32 296
<b>Matériel de transport</b>	7 341	6 958	11 295	15 377	12 604	13 378	14 964	15 503	15 120	15 833	15 488
<b>Divers</b>	3 890	3 795	4 685	6 288	6 288	8 050	8 840	8 707	10 547	6 776	14 634
<b>Total</b>	<b>49 951</b>	<b>56 985</b>	<b>72 719</b>	<b>80 349</b>	<b>82 229</b>	<b>98 810</b>	<b>112 518</b>	<b>125 738</b>	<b>139 367</b>	<b>129 193</b>	<b>150 762</b>

Source : Insee, ledom.

## Les importations en valeurs (milliers de francs)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Produits alimentaires</b>	22 046	22 228	29 328	30 398	37 825	43 295	51 902	46 815	53 268	65 014	76 315
<b>Produits minéraux</b>	7 671	12 658	19 738	21 152	30 951	41 371	30 462	22 520	28 268	13 000	13 111
<b>Produit chimique</b>	4 164	4 403	5 694	5 832	10 458	9 573	13 793	14 705	18 006	18 595	21 146
<b>Plastiques, caoutchouc</b>	1 815	1 494	3 360	2 551	3 942	4 969	5 772	4 880	7 998	9 962	9 734
<b>Bois, ouvrages en bois</b>	2 239	1 968	3 843	5 229	5 965	9 554	7 498	10 221	10 277	17 526	9 311
<b>Textiles et vêtements</b>	3 306	3 552	3 829	5 229	5 456	7 613	7 286	6 162	7 589	7 159	10 823
<b>Métaux, ouvrages en métaux</b>	5 688	7 560	9 250	8 814	11 534	15 064	29 284	31 891	22 644	31 061	31 127
<b>Machine et appareils</b>	6 897	9 616	11 024	9 109	14 976	27 207	23 350	27 055	55 595	61 097	94 756
<b>Matériel de transport</b>	3 752	5 608	13 885	11 070	14 900	12 289	12 815	18 364	22 966	50 097	44 423
<b>Divers</b>	5 723	5 610	5 360	16 512	11 811	11 901	13 885	18 116	20 506	21 470	27 393
<b>Total</b>	<b>63 301</b>	<b>74 697</b>	<b>105 311</b>	<b>115 896</b>	<b>147 818</b>	<b>182 836</b>	<b>196 047</b>	<b>200 729</b>	<b>247 117</b>	<b>294 981</b>	<b>338 139</b>

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Produits alimentaires</b>	72 593	79 937	93 139	106 335	135 920	148 564	175 169	195 971	228 670	224 624	250 654
<b>Produits minéraux</b>	17 158	17 045	16 617	25 949	28 078	28 415	33 960	41 776	42 962	38 221	47 235
<b>Produit chimique</b>	23 983	28 157	30 609	39 197	43 138	50 696	54 963	63 115	69 194	70 793	88 639
<b>Plastiques, caoutchouc</b>	8 601	12 008	12 999	15 313	16 650	20 809	26 045	29 833	31 475	34 650	38 347
<b>Bois, ouvrages en bois</b>	15 250	20 958	26 957	34 860	42 083	44 638	26 593	25 490	30 842	33 648	24 828
<b>Textiles et vêtements</b>	12 328	16 010	14 541	20 076	18 071	20 815	26 647	32 786	32 703	34 676	28 567
<b>Métaux, ouvrages en métaux</b>	33 082	45 918	47 352	51 291	48 615	71 592	77 558	87 141	95 836	95 707	101 227
<b>Machine et appareils</b>	70 988	83 231	129 970	91 889	82 910	129 869	160 986	189 876	215 392	167 077	211 848
<b>Matériel de transport</b>	48 156	45 643	74 088	100 864	82 674	87 750	98 160	101 691	99 178	103 856	101 595
<b>Divers</b>	25 520	24 891	30 734	41 248	41 248	54 097	57 988	57 111	69 187	44 450	95 993
<b>Total</b>	<b>327 659</b>	<b>373 798</b>	<b>477 006</b>	<b>527 056</b>	<b>539 387</b>	<b>648 152</b>	<b>738 069</b>	<b>824 790</b>	<b>914 187</b>	<b>847 450</b>	<b>988 934</b>

Source : Insee, ledom.

## Les importations en volume (tonnes)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Produits alimentaires</b>	6 800	6 047	6 474	6 377	7 692	8 713	9 498	12 077	12 374	12 902	16 955
<b>Produits minéraux</b>	9 928	10 306	10 744	12 292	15 476	18 520	17 493	21 073	28 043	20 414	18 281
<b>Produit chimique</b>	389	473	423	463	708	599	798	761	1 092	1 153	1 354
<b>Plastiques, caoutchouc</b>	129	73	197	156	143	166	182	154	227	324	265
<b>Bois, ouvrages en bois</b>	887	555	1 422	1 760	1 992	2 957	1 988	4 382	4 066	6 038	2 604
<b>Textiles et vêtements</b>	109	107	95	133	129	146	163	148	262	175	309
<b>Métaux, ouvrages en métaux</b>	1 065	1 159	1 432	1 119	1 282	1 749	3 660	1 901	2 183	3 392	3 100
<b>Machine et appareils</b>	206	294	250	190	251	377	342	489	1 064	1 195	1 169
<b>Matériel de transport</b>	156	213	322	287	457	360	316	507	726	1 412	901
<b>Divers</b>	308	250	234	289	416	365	546	781	738	963	1 094
<b>Total</b>	<b>19 977</b>	<b>19 477</b>	<b>21 593</b>	<b>23 066</b>	<b>28 546</b>	<b>33 952</b>	<b>34 986</b>	<b>42 273</b>	<b>50 775</b>	<b>47 968</b>	<b>46 032</b>

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Produits alimentaires</b>	15 652	17 250	21 196	22 407	27 996	31 685	34 716	40 008	44 102	43 665	44 601
<b>Produits minéraux</b>	25 002	22 599	23 774	37 308	40 445	44 205	51 178	55 356	58 890	51 125	64 459
<b>Produit chimique</b>	1 540	1 561	2 591	2 331	3 115	3 148	4 026	5 449	5 198	4 766	6 069
<b>Plastiques, caoutchouc</b>	274	410	441	659	689	926	1 284	1 437	1 931	1 739	1 978
<b>Bois, ouvrages en bois</b>	4 866	6 302	4 003	4 838	5 898	4 927	7 352	6 494	7 922	7 576	6 161
<b>Textiles et vêtements</b>	342	490	510	1 018	909	965	1 471	1 643	1 425	1 577	1 276
<b>Métaux, ouvrages en métaux</b>	4 296	6 906	5 431	7 120	6 770	9 599	10 435	12 136	12 268	11 141	15 042
<b>Machine et appareils</b>	1 693	2 391	1 387	1 594	1 538	2 145	3 250	7 487	4 930	2 790	4 215
<b>Matériel de transport</b>	1 295	990	1 859	2 689	2 529	2 200	2 447	2 848	2 566	2 500	2 826
<b>Divers</b>	1 349	1 461	1 244	2 144	2 254	3 493	5 043	5 354	6 385	6 384	9 732
<b>Total</b>	<b>56 309</b>	<b>60 360</b>	<b>62 436</b>	<b>82 108</b>	<b>92 143</b>	<b>103 293</b>	<b>121 202</b>	<b>138 212</b>	<b>145 617</b>	<b>133 263</b>	<b>156 359</b>

Source : Insee, ledom.

## Les importations de produits alimentaires en valeur (milliers d'euros)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Produits alimentaires</b>	<b>9 448</b>	<b>11 047</b>	<b>10 895</b>	<b>11 734</b>	<b>13 787</b>	<b>15 844</b>	<b>20 193</b>	<b>21 778</b>	<b>23 662</b>	<b>28 681</b>	<b>33 722</b>	<b>33 219</b>	<b>36 913</b>
<b>Viandes bovines découpées *</b>	1 752	2 081	2 248	2 254	3 131	1 632	2 395	2 568	3 026	2 920	4 101	3 956	4 432
<b>Viandes de volailles et lapins</b>						1 286	2 091	2 602	2 825	4 032	4 352	4 736	4 800
<b>Riz</b>	3 011	3 240	2 460	2 812	3 366	3 051	4 132	4 259	3 873	5 123	5 331	5 067	4 449
<b>Produits laitiers**</b>	448	858	878	968	1 124	1 099	1 561	1 481	1 769	2 211	2 860	2 877	3 458
<b>Œufs</b>					21	153	160	4				1	16
<b>Farines</b>	245	309	272	211	400	439	455	600	761	842	899	958	1 031
<b>Légumes frais</b>	243	247	323	323	365	421	440	720	634	693	852	988	988
<b>Fruits frais</b>	91	148	145	132	157	170	180	225	199	226	301	419	478
<b>Café</b>	43	48	65	42	82	48	66	76	80	115	137	137	174
<b>Conserves de légumes</b>					323	490	532	591	690	769	1 127	1 074	1 063
<b>Jus de fruits</b>	103	95	126	188	183	256	204	206	150	327	481	493	638
<b>Bières, vins et alcools</b>	517	533	551	716	831	1 082	1 109	970	1 499	1 906	1 871	1 638	2 160
<b>Autres</b>	2 995	3 487	3 827	6 340	3 805	5 718	6 868	7 476	8 158	9 516	11 410	10 875	13 224

\* total viandes jusqu'en 1992. \*\* total œufs et produits laitiers jusqu'en 1992.

Source : Insee, douanes.



### Les importations de produits alimentaires en valeur (milliers de francs)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Produits alimentaires</b>	<b>61 972</b>	<b>72 462</b>	<b>71 467</b>	<b>76 971</b>	<b>90 438</b>	<b>103 933</b>	<b>132 457</b>	<b>142 855</b>	<b>155 214</b>	<b>188 136</b>	<b>221 203</b>	<b>217 906</b>	<b>242 133</b>
<b>Viandes bovines découpées *</b>	11 493	13 653	14 745	15	20 537	10 705	15 709	16 847	19 851	19 153	26 899	25 953	29 072
<b>Viandes de volailles et lapins</b>						8 435	13 719	17 069	18 529	26 448	28 550	31 069	31 489
<b>Riz</b>	19 750	21 252	16 135	18 447	22 082	20 010	27 101	27 936	25 406	33 604	34 969	33 238	29 184
<b>Produits laitiers**</b>	2 936	5 631	5 759	6 347	7 370	7 210	10 237	9 714	11 601	14 505	18 763	18 870	22 683
<b>Œufs</b>					138	1 001	1 048	27				5	106
<b>Farines</b>	1 604	2 029	1 786	1 382	2 624	2 883	2 982	3 933	4 992	5 526	5 894	6 283	6 764
<b>Légumes frais</b>	1 591	1 620	2 119	2 116	2 392	2 762	2 888	4 723	4 159	4 549	5 586	6 479	6 483
<b>Fruits frais</b>	600	973	954	868	1 031	1 113	1 181	1 478	1 302	1 481	1 976	2 751	3 137
<b>Café</b>	285	317	426	278	537	314	435	501	522	757	896	896	1 138
<b>Conserves de légumes</b>					2 119	3 216	3 491	3 875	4 523	5 045	7 395	7 043	6 976
<b>Jus de fruits</b>	678	620	827	1 232	1 197	1 679	1 336	1 351	982	2 146	3 156	3 236	4 185
<b>Bières, vins et alcools</b>	3 389	3 493	3 612	4 696	5 450	7 097	7 278	6 361	9 831	12 502	12 276	10 743	14 172
<b>Autres</b>	19 646	22 874	25 104	41 590	24 962	37 509	45 052	49 040	53 516	62 421	74 843	71 338	86 744

\* total viandes jusqu'en 1992. \*\* total œufs et produits laitiers jusqu'en 1992.

Source : Insee, Douanes.

### Les importations de produits alimentaires en volumes (tonnes)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Produits alimentaires</b>	<b>12 730</b>	<b>16 778</b>	<b>16 011</b>	<b>17 609</b>	<b>21 186</b>	<b>22 253</b>	<b>28 033</b>	<b>31 239</b>	<b>34 280</b>	<b>39 920</b>	<b>44 147</b>	<b>43 577</b>	<b>44 273</b>
<b>Viandes bovines découpées *</b>	895	1 105	1 331	1 628	2 684	1 295	1 816	1 805	2 038	1 805	2 127	2 362	2 423
<b>Viandes de volailles et lapins</b>						1 122	1 623	1 996	2 221	3 026	4 083	4 202	4 045
<b>Riz</b>	6 770	9 732	8 354	9 416	10 229	9 110	12 108	13 658	11 059	15 091	15 132	16 238	13 656
<b>Produits laitiers**</b>	279	535	571	622	783	938	1 265	1 232	1 578	1 575	2 183	1 980	2 187
<b>Œufs</b>					3	54	67	2					7
<b>Farines</b>	784	906	851	717	1 372	1 565	1 694	2 078	2 508	2 670	2 800	3 005	3 298
<b>Légumes frais</b>	264	299	316	470	435	479	551	767	688	750	850	1 006	1 137
<b>Fruits frais</b>	66	95	92	108	97	114	134	160	177	179	306	342	286
<b>Café</b>	4	5	7	6	11	11	14	17	16	23	120	27	36
<b>Conserves de légumes</b>					255	423	437	554	645	750	1 121	1 146	1 112
<b>Jus de fruits</b>	97	117	137	296	193	257	232	278	234	418	634	689	834
<b>Bières, vins et alcools</b>	579	570	618	938	1 020	1 369	1 318	1 038	2 266	2 537	2 486	1 756	2 359
<b>Autres</b>	2 992	3 414	3 734	3 408	4 105	5 517	6 772	7 654	10 850	11 097	12 305	10 823	12 894

\* total viandes jusqu'en 1992. \*\* total œufs et produits laitiers jusqu'en 1992.

Source : Insee, Douanes.

### Les importations de produits alimentaires en valeur et volumes (1979-1987)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
<b>valeur (milliers d'euros)</b>	3 361	3 389	4 471	4 634	5 766	6 600	7 912	7 137	8 121
<b>valeur (milliers de francs)</b>	22 046	22 228	29 328	30 398	37 825	43 295	51 902	46 815	53 268
<b>volume (tonnes)</b>	6 800	6 047	6 474	6 377	7 692	8 713	9 498	12 077	12 374

Source : Fellmann, 1992.

## 2. APERÇUS SUR LES AIDES DIRECTES A L'AGRICULTURE

### Répartition par thèmes des aides attribuées en CTOA du 25/02/97 au 29/05/01

	nbre dossiers	val. tot. (€)	val. moy. (€)	val. maxi (€)	val mini (€)
élevage	23	87 737	3 815	9 269	247
hydraulique	91	616 779	6 853	109 763	250
installation	16	136 341	8 521	19 818	848
maraîchage	14	8 209	586	1 710	348
matériel	25	22 719	909	2 105	470
ylang-ylang	9	58 623	6 514	24 171	878
divers	2	12 301	6 150	6 356	5 945
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>942 709</b>	<b>5 237</b>	<b>109 763</b>	<b>247</b>
	nbre dossiers	val. tot. (F)	val. moy. (F)	val. maxi (F)	val mini (F)
élevage	23	575 515	25 022	60 802	1 621
hydraulique	91	4 045 805	44 953	720 000	1 640
installation	16	894 340	55 896	130 000	5 562
maraîchage	14	53 850	3 846	11 218	2 280
matériel	25	149 030	5 961	13 808	3 080
ylang-ylang	9	384 540	42 727	158 552	5 761
divers	2	80 685	40 344	41 690	38 997
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>6 183 765</b>	<b>34 354</b>	<b>720 000</b>	<b>1 621</b>

source : comptes rendus CTOA/CDOA, SEA/DAF.

### Répartition par filières des aides versées par l'ODEADOM du 01/01/00 au 11/12/01

filières	val. tot. (€)	val. moy. (€)	val. min. (€)	val. max. (€)
aquaculture	58 579	14 645	10 290	24 011
aviculture	108 542	12 060	6 649	19 085
banane	294 119	14 006	2 016	53 274
cocoteraie	7 579	7 579	7 579	7 579
fruits et légumes	28 492	5 698	631	15 194
productions vivrières	119 896	39 965	26 678	51 750
ruminants	30 952	15 476	11 157	19 796
vanille	18 397	6 132	5 665	6 634
ylang-ylang	3 810	3 810	3 810	3 810
autres	2 385	1 193	390	1 996
<b>TOTAL</b>	<b>672 752</b>	<b>13 191</b>	<b>390</b>	<b>53 274</b>
	val. tot. (F)	val. moy. (F)	val. min. (F)	val. max. (F)
aquaculture	384 256	96 064	67 500	157 500
aviculture	711 992	79 110	43 614	125 193
banane	1 929 297	91 871	13 221	349 452
cocoteraie	49 715	49 715	49 715	49 715
fruits et légumes	186 897	37 379	4 140	99 668
productions vivrières	786 468	262 156	174 996	339 456
ruminants	203 033	101 517	73 183	129 850
vanille	120 674	40 225	37 159	43 515
ylang-ylang	24 990	24 990	24 990	24 990
autres	15 645	7 823	2 555	13 090
<b>TOTAL</b>	<b>4 412 967</b>	<b>86 529</b>	<b>2 555</b>	<b>349 452</b>

source : SEA/DAF.

**Annexe n°5 : PROPOSITIONS DE RECHERCHE-ACTION A METTRE EN ŒUVRE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME SODEL DU CIRAD MAYOTTE**

Comme prévu dans la convention cadre Etat-Collectivité Départementale-Cirad, la réalisation du bilan-diagnostic du développement local a permis de préciser et d'affiner les thèmes de recherche-action à mettre en œuvre pour les trois années à venir dans le cadre du programme SODEL. Les échanges et travaux avec les partenaires initiaux du programme, et en particulier le SDA de la DAF, ont par ailleurs permis de mieux caractériser les rôles et les objectifs de chacun. Ils ont aussi débouché sur l'identification de points de convergence et de propositions d'actions communes.

Les propositions qui suivent s'appuient sur les grandes orientations pour l'action identifiées grâce à l'analyse des données de terrain et des grandes évolutions de l'agriculture à Mayotte. Leur dimensionnement tient compte des moyens humains et matériels disponibles et des partenariats qui ont pu être noués. Ces propositions sont structurées en cinq grands thèmes.

## **1. COMPREHENSION DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET DES STRATEGIES DES MENAGES RURAUX**

La typologie des ménages agricoles réalisée lors du bilan-diagnostic a permis de valider et d'affiner les connaissances sur le fonctionnement des ménages agricoles. Outre l'approfondissement et le suivi de l'étude des structures des systèmes d'activités et des stratégies des ménages, un travail important de mise en perspective des résultats reste à entreprendre. Il convient en effet :

- de préciser les modalités de construction et d'évolution des systèmes d'activités ;
- d'analyser les trajectoires professionnelles des ménages agricoles.

La baisse de la contribution de l'agriculture dans les agrégats économiques de l'île semble traduire une transition intersectorielle qui devrait s'accroître avec les évolutions institutionnelles en cours. Il importe de suivre cette transition en intégrant dans l'analyse la place effective des pratiques agricoles dans les systèmes d'activités.

La typologie facilite par ailleurs la mise en place d'un suivi de l'impact des dispositifs d'appui sur le fonctionnement, la situation socio-économique et les trajectoires professionnelles des ménages ayant reçu des aides. Ce suivi devrait inclure :

- les outils d'intervention publics actuels (DIA, aides à la modernisation décidées en CDOA, programmes sectoriels de l'Odeadom) ;
- les programmes plus récemment mis en place (Ogaf et projets dans le cadre des contrats de ville en particulier).

L'analyse continuera donc à privilégier l'entrée par les systèmes d'activités et par une vision globale du fonctionnement des ménages déjà testée pendant le bilan-diagnostic.

## **2. COMPREHENSION ET ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES LOCALES**

Partant du constat du faible nombre et des difficultés des projets actuels à vocation territoriale (qui sont du reste essentiellement des projets communaux), le programme Sodel se propose de contribuer à :

- l'identification de dynamiques de développement local en mobilisant la notion de « territoire » et en adoptant une approche multisectorielle ;
- l'analyse des fondements et du devenir de ces dynamiques, et en particulier de l'articulation locale de l'agriculture avec les autres secteurs d'activités

L'approche de terrain permettra aussi de faire avancer la réflexion sur des thèmes identifiés comme particulièrement pertinents par le bilan-diagnostic et devant être analysés à ce niveau d'observation. Il s'agit de la place des dynamiques collectives dans :

- le fonctionnement des circuits d'échanges localisés (marchés locaux, règles de coordination au niveau local) ;
- la gestion des ressources naturelles et du foncier.

La démarche s'appuiera sur des travaux dans quelques sites-tests en liaison avec les partenaires potentiels sur cette opération (en particulier le SDA et les contrats de ville). Ces sites auront été repérés lors des restitutions décentralisées du bilan-diagnostic qui auront lieu en 2002.

Les diagnostics locaux ainsi produits devront déboucher sur :

- des appuis au montage de projets à caractère local et multisectoriel ;
- des appuis à l'animation de ces projets.

## **3. ANALYSE DU ROLE DES FEMMES ET DES RELATIONS DE GENRE DANS LES DYNAMIQUES RURALES**

Le bilan-diagnostic souligne le dynamisme des femmes et leur implication déterminante dans les systèmes de production agricole majoritairement mis en œuvre. Outre la pleine gestion de certaines parcelles au sein du ménage, elles prennent en charge des opérations de commercialisation, articulées avec d'autres activités (domestiques ou marchandes) géographiquement localisés au niveau du quartier.

De même, l'animation concrète de la majorité des associations et organisations à vocation culturelle et économique dans les villages est le fait de femmes. L'efficacité de leur mode de gestion mérite une plus grande attention.

Le bilan-diagnostic n'ayant pas été centré sur les logiques féminines et sur le rôle des relations de genre dans le développement rural, ces aspects doivent être approfondis. Deux thèmes apparaissent particulièrement intéressants, tant sur le plan de la recherche que du développement et concernent le rôle et la place des femmes et des relations de genre dans :

- la production et la commercialisation de biens agricoles ;
- les dynamiques d'organisation, que celles-ci soient « officielles » ou autonomes.

L'opération devrait déboucher sur l'identification d'appuis spécifiques tenant mieux compte de la place et du rôle des femmes dans le monde rural. L'opération contribuerait aussi aux efforts remarquables engagés par la délégation territoriale aux droits des femmes en matière d'information.

#### **4. ANALYSE DES BESOINS EN INFORMATION ET FORMATION**

Le bilan-diagnostic insiste sur le déficit important en matière d'animation du monde agricole et la mise en œuvre de démarches « importées », mobilisant des outils peu appropriés à la réalité de Mayotte. Nombre de services techniques sont des lieux d'accumulation d'informations, mais la nature et la valorisation de ces informations font défaut.

Il importe, pour corriger ces déficits, de travailler sur la création et la circulation de l'information. Ce travail doit être entrepris dans deux directions :

- La poursuite de l'identification des besoins du monde rural en terme d'information et de formation. Cette action devra déboucher, en lien avec le SDA et le Centre de Ressources adossé au lycée agricole de Coconi, sur la définition de programmes d'animation adaptés.
- La mise en œuvre d'une action adaptée à destination de groupes d'acteurs spécifiques pertinents. Dirigée en particulier vers les groupements de producteurs et vers les organisations professionnelles, cette action doit permettre de renforcer leurs capacités d'analyse, de proposition et de négociation. Une attention particulière sera portée aux échanges entre ces organisations et les autorités coutumières, les pouvoirs publics, les entreprises commerciales et prestataires de service.

#### **5. COMPREHENSION DES DYNAMIQUES SECTORIELLES**

Le décalage entre l'offre de produits agricoles et de l'élevage et la demande sur les marchés est un frein important au développement de l'agriculture. Les ruptures d'approvisionnement sont fréquentes sur certains produits et le système de prix n'est satisfaisant ni pour les producteurs ni pour les consommateurs, tandis que l'arrivée de la grande distribution impose de nouvelles règles dans les échanges et a déjà commencé à modifier les modes de consommation.

Des études de filières agricoles doivent être menées, de façon à tenter de combler le déficit d'information pour partie responsable des dysfonctionnements des marchés. Outre les produits vivriers usuels (banane et manioc), d'autres produits sont jugés sensibles (maraîchage, fruits, élevage) ou font l'objet d'un intérêt territorial particulier (cocotier, ylang).

L'opération comportera deux grands thèmes de recherche :

- le dimensionnement des marchés, la formation des prix des produits agricoles et d'élevage et la répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières ;
- l'identification des acteurs des circuits commerciaux des produits agricoles et des modes de coordination qu'ils mettent en œuvre : types de contrats, mécanismes de cette contractualisation, rôle des organisations.

Il importera aux services compétents de s'approprier ce travail et éventuellement de l'utiliser pour mettre en place un suivi des marchés, outil d'organisation voire de régulation des filières étonnamment inexistant à Mayotte.

## **6. ANALYSE DES CONTRATS DE TRAVAIL ET FONCIERS DANS L'AGRICULTURE MAHORAISE**

La difficile appropriation de la réforme foncière entraîne des recompositions des formes d'utilisation de la terre au sein des exploitations agricoles. On note en particulier le développement des :

- gardiennages de parcelles assortis de « services » non rémunérés ;
- prêts avec une contrepartie minimale ;
- locations et d'un marché foncier.

L'ensemble des droits, précis mais souple, qui régit les modes de faire-valoir indirect des parcelles est bien connu<sup>4</sup>, mais du fait des changements économiques, sociaux et institutionnels actuels, les contrats de travail et fonciers sont en pleine mutation et n'ont pas encore fait l'objet d'études précises et spécifiques.

La compréhension de la dynamique de ces contrats et de leur incidence sur les l'accès aux facteurs et les coûts de production agricoles doit alimenter le débat agricole et notamment permettre sa meilleure articulation en référence aux principaux enjeux de l'île, en particulier l'évolution du problème de l'immigration. L'opération de recherche s'articule schématiquement autour de trois groupes de questions :

- Quels sont les acteurs passant aujourd'hui des contrats de travail et fonciers ? Avec quelles stratégies dominantes ?
- Quels sont les formes et les termes précis de ces contrats ? Correspondent-ils à des recompositions de pratiques anciennes ou à des innovations répondant à une situation nouvelle ?
- Quelles sont leurs incidences sur les pratiques agricoles et leur dynamique en termes d'enjeux fonciers, de coûts de production et de logique d'utilisation des productions ?

Cette opération sera menée par un allocataire de recherche qui s'y consacrera à plein temps, d'abord dans le cadre d'un DEA, puis d'une thèse de doctorat.

---

<sup>4</sup> Cf. la thèse de C. Barthès et les travaux du Cnasea notamment.



## 7. SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE-ACTION RETENUES

Compte tenu des moyens matériels et humains du programme Sodel<sup>5</sup> et des partenariats noués, cinq opérations de recherche-action pour les trois années à venir ont été retenues lors du comité tripartite de décembre 2001 sur la base des résultats du bilan-diagnostic. L'étude du rôle des femmes et des relations de genre n'a pas fait l'objet d'une opération en tant que telle, mais elle a été intégrée aux autres composantes du programme de recherche-action.

Les cinq opérations se déclinent en dix actions, détaillées dans le tableau ci-dessous.

### Opérations de recherche-action prévues dans le cadre du programme Sodel (2002-2004)

Opération	action
<b>Systèmes d'activités et impact de l'intervention publique</b>	Caractérisation et analyse des trajectoires des ménages agricoles
	Impact des instruments d'intervention publique sur les ménages agricoles
<b>Dynamiques locales</b>	Analyse des dynamiques territoriales et des modes d'action collective
	Appui au montage et à l'encadrement de projets de développement local
	Etude du rôle des femmes et des relations de genre dans les dynamiques collectives
<b>Besoins en information et formation du monde rural</b>	Identification des besoins en information et en formation
	Identification d'appuis adaptés à des groupes d'acteurs spécifiques
<b>Dynamiques sectorielles et du fonctionnement des marchés</b>	Analyse du fonctionnement des marchés des filières agricoles et d'élevage, répartition de la valeur ajoutée entre les segments de filières
	Analyse des modes de coordination et de régulation entre les agents au sein des filières agricoles
<b>Contrats de travail et contrats fonciers dans l'agriculture mahoraise</b>	Etude des modes de contractualisation entre propriétaires ou ayant-droits fonciers et main-d'œuvre extérieure et de leurs impacts sur l'agriculture mahoraise.

<sup>5</sup> Un chercheur, un technicien et un allocataire de recherches à plein temps appuyés ponctuellement par des chercheurs du Cirad, basés en métropole et à la Réunion.